

Panorama des finances locales



GUIDE COMPARATIF
DES BUDGETS COMMUNAUX
mise à jour 2023



Association Nationale des Directeurs
et Directeurs-Adjointes des Centres De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Rédaction

Yann YVERGNIAUX - Service Conseil en finances CIG Grande Couronne

Mise en page / Conception graphique

CIG Grande Couronne

Contact

yyvergniaux@cigversailles.fr

conseil.finances@cigversailles.fr

www.cigversailles.fr

réalisé par
le CIG de la Grande Couronne



Préambule

Nous sommes ravis de vous présenter la deuxième édition du panorama des finances locales. Cette édition comprend une mise à jour des données avec les informations financières pour les années 2021 et 2022. Pour une analyse plus fine de la situation des grandes collectivités, nous avons également, par rapport à l'édition précédente, subdivisé la catégorie + 20 000 habitants en 3 catégories :

- De 20 000 à 50 000 habitants
- De 50 000 à 100 000 habitants
- Plus de 100 000 habitants (*hors Paris*)

Dans une première partie, nous présenterons l'évolution des données financières au niveau national, en compilant les données pour l'ensemble des collectivités françaises.

Cette première analyse permet de nous donner une tendance au niveau national (« une reprise de l'investissement communal à partir de 2017 », « une épargne brute en hausse portée par une stabilisation des dépenses de fonctionnement combinée à une croissance plus rapide des recettes », ...).

Si ces indicateurs sont utiles d'un point de vue macroéconomique, ils ne permettent pas de refléter la diversité des situations locales.

Entre 2016 et 2019, l'épargne brute dégagée par les collectivités locales est en forte hausse. Mais sur les 35 000 communes françaises, combien ont connu une hausse effective de leur épargne brute ? Combien ont vu leur situation financière se dégrader ?

Pour entrer dans le détail, nous avons ensuite regroupé nos collectivités par strates de population. Nous avons déterminé 6 strates de population :

- Moins de 500 habitants ;
- Entre 500 et 2 000 habitants ;
- Entre 2 000 et 3 500 habitants ;
- Entre 3 500 et 10 000 habitants ;
- Entre 10 000 et 20 000 habitants ;
- Entre 20 000 et 50 000 habitants ;
- Entre 50 000 et 100 000 habitants ;
- Plus de 100 000 habitants (*hors Paris*).

Nous verrons à travers ces analyses si les tendances observées au niveau national sont les mêmes pour les communes de 500 habitants et celles de 20 000 habitants. Existe-t-il un effet de seuil ? Nous établirons pour chaque strate une « commune type » dont les recettes et les dépenses seront une moyenne de l'ensemble des communes appartenant à la même strate.

Il convient de rappeler que cette moyenne ne constitue pas un objectif à atteindre ou une référence. Elle peut cependant permettre, avec une mise en perspective des contextes locaux, de situer sa commune parmi celles de même taille.

A l'intérieur de chaque strate, nous tenterons d'apporter un éclairage sur les diversités de situations entre les communes, et pour chaque indicateur financier étudié, nous regarderons les différences qui peuvent exister entre chaque strate de commune.

Sommaire

p. 6 Répartition des communes sur le territoire national

p. 8 Définitions

p.10 Analyse au niveau national de la situation financière des communes

Situation en 2022 (hors Paris)	p. 10
Analyse de la section de fonctionnement 2012-2022	p. 12
Fiche « Épargne brute »	p. 15
Analyse de la section d'investissement 2012-2022	p. 16
Analyse de l'endettement et de la trésorerie 2012-2022	p. 18
Fiche « Capacité de désendettement »	p. 20
Analyse des écarts 2012-2022	p. 21
Analyse épargne brute / épargne nette	
Analyse de la capacité de désendettement	
Analyse de la trésorerie	

p. 25 Analyse par strate de la situation financière des communes

- Communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris)
- Communes de 50 000 à 100 000 habitants
- Communes de 20 000 à 50 000 habitants
- Communes de 10 000 à 20 000 habitants
- Communes de 3 500 à 10 000 habitants
- Communes de 2 000 à 3 500 habitants
- Communes de 500 à 2 000 habitants
- Communes de moins de 500 habitants

Synthèse des fiches communes	p. 34
------------------------------	-------

p. 36 Situation financière des communes en 2022

- Communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris)
- Communes de 50 000 à 100 000 habitants
- Communes de 20 000 à 50 000 habitants
- Communes de 10 000 à 20 000 habitants
- Communes de 3 500 à 10 000 habitants
- Communes de 2 000 à 3 500 habitants
- Communes de 500 à 2 000 habitants
- Communes de moins de 500 habitants

p. 44 Analyse de la section de fonctionnement 2012-2022

- Communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris)
- Communes de 50 000 à 100 000 habitants
- Communes de 20 000 à 50 000 habitants
- Communes de 10 000 à 20 000 habitants
- Communes de 3 500 à 10 000 habitants
- Communes de 2 000 à 3 500 habitants
- Communes de 500 à 2 000 habitants
- Communes de moins de 500 habitants

Bilan de l'analyse de la section de fonctionnement par strate de communes	p. 60
Détail des dépenses de fonctionnement	
Détail des recettes de fonctionnement	
Dépenses et recettes de fonctionnement par strates et régions	p. 67
Épargne brute par strates et régions	p. 70
Impact de la crise sanitaire sur les dépenses et recette de fonctionnement des communes	p. 73
Impact de l'inflation sur les dépenses des collectivités locales	p. 80

p. 84
Analyse de la section d'investissement 2012-2022

Communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris)
Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Communes de 20 000 à 50 000 habitants
Communes de 10 000 à 20 000 habitants
Communes de 3 500 à 10 000 habitants
Communes de 2 000 à 3 500 habitants
Communes de 500 à 2 000 habitants
Communes de moins de 500 habitants

Bilan de l'analyse de la section d'investissement par strate de communes	p. 100
---	---------------

p. 102
Analyse de la dette et de la trésorerie 2012-2022

Communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris)
Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Communes de 20 000 à 50 000 habitants
Communes de 10 000 à 20 000 habitants
Communes de 3 500 à 10 000 habitants
Communes de 2 000 à 3 500 habitants
Communes de 500 à 2 000 habitants
Communes de moins de 500 habitants

Bilan de la dette et de la trésorerie	p. 110
--	---------------

p. 118
Analyse par communes type

Communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris)
Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Communes de 20 000 à 50 000 habitants
Communes de 10 000 à 20 000 habitants
Communes de 3 500 à 10 000 habitants
Communes de 2 000 à 3 500 habitants
Communes de 500 à 2 000 habitants
Communes de moins de 500 habitants

Bilan des communes types	p. 134
---------------------------------	---------------

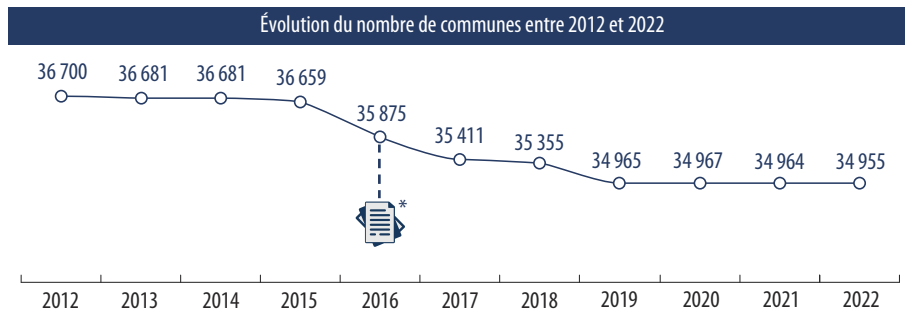
p. 136
Analyse des écarts par strate

Communes de plus de 100 000 habitants (hors Paris)
Communes de 50 000 à 100 000 habitants
Communes de 20 000 à 50 000 habitants
Communes de 10 000 à 20 000 habitants
Communes de 3 500 à 10 000 habitants
Communes de 2 000 à 3 500 habitants
Communes de 500 à 2 000 habitants
Communes de moins de 500 habitants

Bilan de l'analyse des écarts par strate	p. 152
---	---------------

Répartition des communes sur le territoire national

En 2022, la France compte un peu moins de 35 000 communes¹. La réforme territoriale de 2010 a enclenché la création des communes nouvelles afin de permettre une fusion plus simple des communes et de lutter contre l'émiettement communal. Cette réforme n'a pas eu les effets escomptés : entre 2010 et 2014, très peu de communes nouvelles ont été créées.

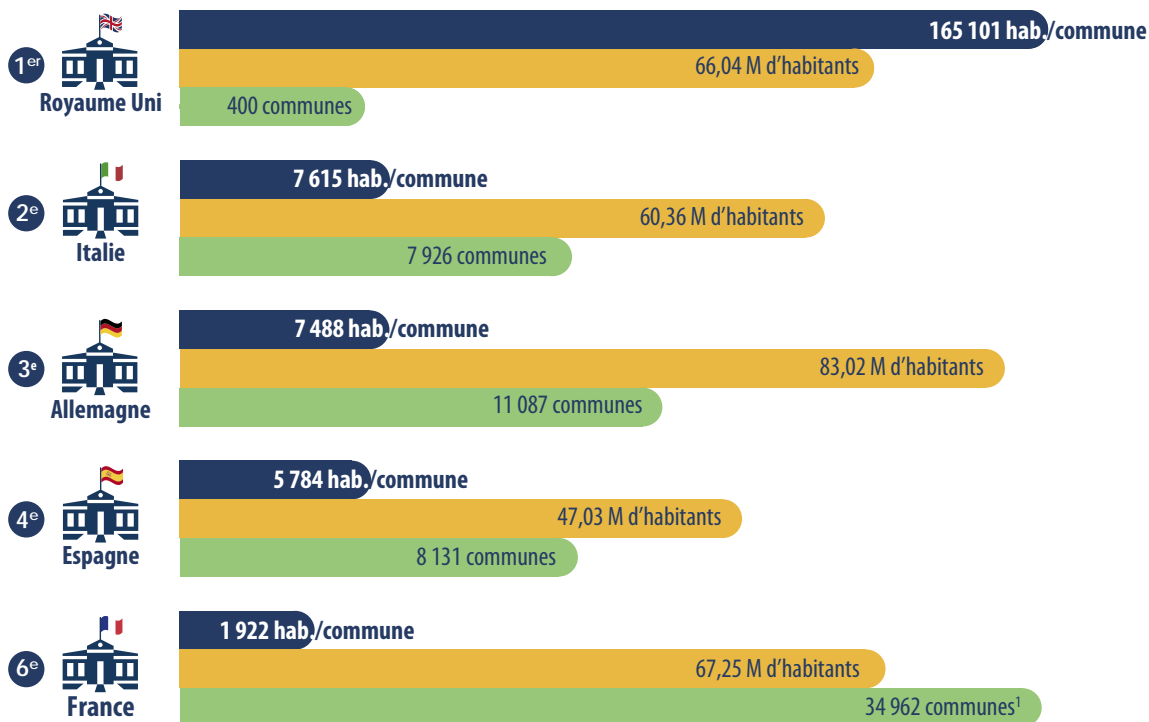


* Loi 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle.

Pacte financier qui garantit pendant 3 ans le niveau de dotations de l'État aux communes fusionnant entre 2015 et 2016

En 2015, l'instauration d'un pacte financier garantissant pendant 3 ans le même niveau de dotations de l'État pour les communes fusionnant entre 2015 et 2016 a accéléré le processus de fusion de communes : 1 760 communes ont ainsi fusionné entre 2015 et 2016 pour former 519 communes nouvelles. Depuis 2019 le nombre de communes est resté relativement stable. En 2022, 8 communes ont été regroupées en 8 communes nouvelles.

Classement des pays européens en fonction de la densité de population par commune (données eurostat 2019)



● Nombre d'habitants /commune

● Population

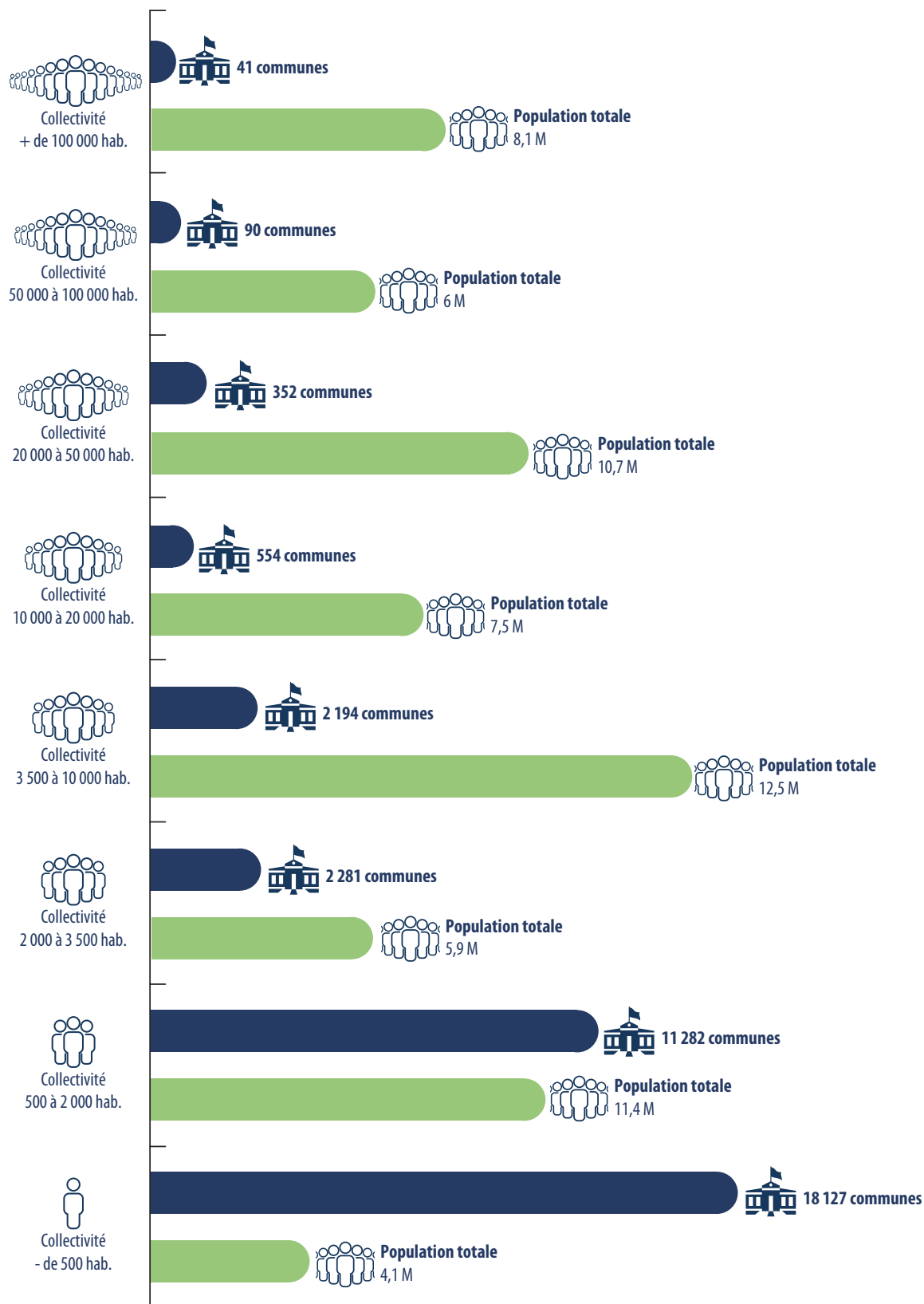
● Nombre de communes

1 - Le nombre de communes dans le graphique ci-dessus est légèrement sous-évalué. Il est issu des données financières de l'OFGL et les données de certaines communes étant manquantes, elles n'ont pas été prises en compte. En 2019, selon l'INSEE il y avait 34 979 communes en France, mais pour plus de cohérence dans nos analyses ultérieures, nous garderons le chiffre de 34 962 communes.

Malgré cette diminution du nombre de communes, la France reste une exception en Europe avec une moyenne de 1 922 habitants par commune, contre 7 488 en Allemagne et 165 101 au Royaume-Uni

52 % des communes françaises ont moins de 500 habitants, tandis que la moitié de la population vit dans une commune de plus de 10 000 habitants.

Répartition de la population en fonction des strates de communes



Définitions

Les données présentées dans ce rapport sont issues de la base de données de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFG) qui s'appuie sur les données des comptes de gestion fournies par la DGFiP. La classification est légèrement différente entre le compte de gestion et le compte administratif.

Afin de comparer ces données avec votre compte administratif, vous trouverez ci-dessous les définitions des différents postes de dépenses sélectionnés.

• Dépenses de fonctionnement

Achats et charges externes : il s'agit de l'ensemble des charges de fonctionnement général de la collectivité (*fluides, achats de petit matériel, entretien, assurances, frais de télécommunication...*).

Correspondance avec le Compte Administratif : Chapitre 011 (*charges à caractère général*) – Chapitre 63 (*impôts, taxes et versements assimilés*).

Frais de personnel : ce poste correspond aux salaires des agents de la collectivité moins les atténuations de charges (*chapitre 013 en recettes de fonctionnement*). En effet, les atténuations de charges correspondent aux remboursements de sécurité sociale sur les absences et maladies et la prise en charge d'une part du salaire pour les emplois d'insertion. Ces recettes sont donc déduites des dépenses de personnel pour obtenir les dépenses réelles.

Correspondance avec le Compte Administratif : Chapitre 012 (*charges de personnel*) – Chapitre 013 (*atténuations de charges*).

Dépenses d'intervention : ces dépenses correspondent aux aides et subventions attribuées par la collectivité (subvention SDIS, contribution à l'EPCI, subventions versées au CCAS, subventions versées aux associations...).

Correspondance avec le Compte Administratif : nature 655 (*participations obligatoires*) + 657 (*subventions versées*).

Charges financières : elles correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

Correspondance avec le Compte Administratif : Chapitre 66 (*charges Financières*).

Autres dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses de fonctionnement non répertoriées ci-dessous : indemnités des élus, admissions des créances en non-valeurs, taxes foncières et dépenses exceptionnelles.

Correspondance avec le Compte Administratif : chapitre 63 (*impôts taxes et versements assimilés*) + chapitre 65 (*autres charges de gestion courante*) hors subventions et participations + chapitre 67 (*charges exceptionnelles*).

• Recettes de fonctionnement

Vente de biens et services : ce poste de recettes correspond aux produits perçus auprès des usagers des services de la commune (*restauration scolaire, crèche, centre de loisirs, remboursement de frais, concessions cimetière, occupation du domaine public...*).

Correspondance avec le Compte Administratif : Chapitre 70 (*produits des services du domaine*).

Impôts et taxes : il s'agit des diverses recettes fiscales perçues par la collectivité diminuées ou augmentées des éventuels reversements effectués au titre de la péréquation (*FPIC, FNIGIR, attribution de compensation...*). Nous retrouvons ici les produits des taxes foncières et d'habitation, l'attribution de compensation, la taxe sur l'électricité, les taxes additionnelles aux droits de mutation...

Correspondance avec le Compte Administratif : Chapitre 73 (*impôts et taxes*) – Chapitre 014 (*atténuations de produits*).

Concours de l'État : il s'agit des diverses contributions de l'État au fonctionnement des collectivités locales : attributions de péréquation et compensations fiscales (*dotations forfaitaire, FCTVA, compensation au titre des exonérations de taxe foncière et d'habitation...*).

Correspondance avec le Compte Administratif : nature 741 (DGF) + 742 (dotations aux élus locaux) + 744 (FCTVA) + 745 (dotations spéciales au titre des instituteurs) + 746 (dotations générales de décentralisation) + 7483 (attributions de péréquation et de compensation).

Subventions reçues et participations : nous retrouvons ici les subventions et participations versées par des tiers (*CAF, État, région, département...*) pour financer les services assurés par la collectivité (*crèches, centres de loisirs...*).

Correspondance avec le Compte Administratif : nature 747 (participation) + 748 (autres attributions et participations) hors 7483.

Autres recettes de fonctionnement : nous retrouvons ici les autres recettes de fonctionnement non prises en compte ci-dessous (*revenus des immeubles, produits financiers, produits exceptionnels*).

Correspondance avec le Compte Administratif : chapitre 75 (autres produits de gestion courante) + chapitre 76 (produits financiers) + chapitre 77 (produits exceptionnels).

• Dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement : ce sont les opérations d'investissement réalisées sur le patrimoine de la collectivité.

Autres dépenses d'investissement : elles correspondent aux subventions d'équipements versées, aux opérations sur immobilisations financières et aux opérations pour compte de tiers.

• Recettes d'investissement

Dotations et subventions : nous retrouvons ici l'ensemble des subventions perçues par la commune pour ces investissements, ainsi que le FCTVA, la taxe d'aménagement...

Autres recettes d'investissement : elles correspondent aux produits des cessions (*que l'on retrouve en recettes exceptionnelles de fonctionnement dans le CA - compte 775*). Il peut également y avoir des opérations sur immobilisations financières et des opérations pour compte de tiers.

Analyse au niveau national de la situation financière des communes

• Situation en 2022 (*hors ville de Paris*)

Au niveau global sur l'année 2022, les communes françaises (*hors Paris*) ont généré 81,8 Mds€ de recettes de fonctionnement pour 68,7 Mds€ de dépenses. Cela a généré un excédent de fonctionnement (*épargne brute*) de 12,9 Mds€ pour autofinancer une partie des investissements.

Après les élections municipales de 2020 nous n'avons pas observé de ralentissement des dépenses d'investissements comme c'est habituellement le cas après une élection le temps que les projets se mettent en place. Avec 19 Mds€ en 2021 et 21,2Mds€ nous sommes proches des montants observés en fin de mandat. Cela s'explique par :

- Le contexte de hausse des prix des matières premières en 2021, et surtout en 2022, qui a entraîné des surcoûts importants dans le secteur de la construction ;
- Le retard pris sur les projets en 2020 suite à la pandémie du COVID-19 avec un rattrapage en 2021 et 2022.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement se sont élevées à 29,2 Mds€ en 2022, pour 17,6 Mds€ de recettes d'investissement (*subventions, dotations, emprunts*), auxquelles se rajoutent 12,9 Mds€ d'autofinancement, soit 30,6 Mds€ de recettes d'investissement. Nous avons donc pour l'année 2022 un excédent de financement de 1,4 Mds€.

Dépenses

Dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel
38,7 Mds€ 

+

Achats et charges externes
18,2 Mds€ 

+

Dépenses d'intervention
7,5 Mds€ 

+

Autres dépenses
3 Mds€ 

+

Charges financières
1,2 Mds€ 

=

68,7 Mds€



Excédent de fonctionnement =
épargne brute
12,9 Mds€

Dépenses réelles d'investissement

Remboursement capital de la dette
5,9 Mds€ 

+


Dépenses d'équipement
21,2 Mds€ 

+

Autres dépenses d'investissement
1,9 Mds€ 

=

29,2 Mds€

Excédent de financement
1,4 Mds€ 

Recettes

Recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes
53,4 Mds€ 

+

Concours de l'État
15,1 Mds€ 

+

Ventes de biens et services
6,1 Mds€ 

+

Subventions et participations
3,7 Mds€ 

+

Autres recettes
3,2 Mds€ 

=

81,8 Mds€

Excédent de fonctionnement =
épargne brute
12,9 Mds€ 

Recettes réelles d'investissement

Dotations et subventions
8,9 Mds€ 

+

Emprunts
6,2 Mds€ 

+

Autres recettes d'investissement
2,5 Mds€ 

=

17,6 Mds€

• Analyse de la section de fonctionnement 2012-2022

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	72 866	73 784 1,3 %	73 904 0,2 %	74 899 1,3 %	74 176 -1 %	74 517 0,5 %	75 156 0,9 %	76 312 1,5 %	75 271 -1,4 %	77 857 +3,4 %	81 792 5,1 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	44 077	45 169 2,5 %	45 702 1,2 %	47 211 3,3 %	47 450 0,9 %	48 152 1,1 %	48 785 1,3 %	49 714 1,9 %	49 975 0,5 %	51 101 2,3 %	53 480 4,7 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	17 949	17 661 -1,6 %	16 983 -3,8 %	15 796 -7 %	14 230 -9,9 %	13 909 -2,3 %	13 978 0,5 %	14 081 0,7 %	14 263 1,3 %	14 831 4 %	15 169 2,3 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	2 9995	3 005 0,3 %	3 218 7,1 %	3 601 11,9 %	3 700 2,7 %	3 609 -2,5 %	3 391 -6,1 %	3 320 -2,1 %	3 556 7,1 %	3 432 -3,5 %	3 721 8,4 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	4 764	4 895 2,8 %	4 976 1,7 %	5 230 5,1 %	5 459 4,4 %	5 519 1,1 %	5 895 6,8 %	6 052 2,7 %	4 678 -22,7 %	5 531 18,2 %	6 189 11,9 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	3 081	3 054 -0,9 %	3 026 -0,9 %	3 061 1,2 %	3 137 2,5 %	3 329 6,1 %	3 108 -6,6 %	3 146 1,2 %	2 799 -11,1 %	2 961 5,8 %	3 233 9,2 %

Entre 2012 et 2017, on observe une faible croissance des recettes de fonctionnement (+0,5 %/an en moyenne).

La hausse des recettes issues des impôts (+4 Mds€ entre 2012 et 2017) combinée à l'augmentation des subventions et des produits des services a été atténuée par la forte baisse des concours de l'État à travers la diminution de la DGF (-3 Mds€ entre 2014 et 2017 avec une diminution importante en 2015 et 2016) au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Entre 2018 et 2019, on note une progression des recettes de fonctionnement (+1,2 %) notamment grâce à l'augmentation importante des bases d'imposition et à la stabilisation des dotations de l'État (*enveloppe DGF quasiment identique à 2018*).

La crise sanitaire liée au Covid a eu un impact sur les recettes 2020 des collectivités (-22 % sur les ventes de biens et services soit une baisse de 1,3 Mds€ - perte de recettes sur la tarification des services publics avec le confinement).

En 2021, la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) rentre en application pour les communes qui cessent de percevoir les produits de la TH (*elles récupèrent la part de la Taxe sur le Foncier Bâti du département*). Le poste impôts et taxes progresse en 2021 (+2,3 %) mais cette augmentation est plus due aux droits de mutation (DMTO) qui ont fortement augmenté en 2021. Les produits des impôts locaux n'ont pas beaucoup augmenté en 2021 (*faible croissance des bases et mécanisme d'allègement sur le foncier bâti avec des compensations versées par l'état (d'où l'augmentation forte en 2021 du chapitre concours de l'État)*).

Au niveau des produits des services, après une année 2020 marquée par les confinements, les communes commencent à retrouver en 2021 un niveau de recettes proche de celui de 2019.

En 2022, la France a été touchée de plein fouet par un cycle inflationniste qui n'avait plus été observé depuis les années 80 (*voir « Focus Inflation »*). Pour lutter contre l'envolée des prix, les collectivités ont joué sur la fiscalité (*augmentation des taux et forte augmentation des bases d'imposition*) pour augmenter leurs recettes de fonctionnement de 5,1 % par rapport à 2021.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	60 992	62 716 2,8 %	63 751 1,6 %	64 004 0,4 %	63 144 -1,3 %	63 394 0,4 %	63 307 -0,1 %	63 878 0,9 %	63 164 -1,1 %	65 032 3 %	68 798 5,8 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	32 213	33 122 2,8 %	34 445 4 %	34 931 1,4 %	34 876 -0,2 %	35 492 1,8 %	35 426 -0,2 %	35 798 1,1 %	35 983 0,5 %	36 929 2,6 %	38 742 4,9 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	15 982	16 581 3,7 %	16 298 -1,7 %	16 014 -1,7 %	15 683 -2,1 %	15 728 0,3 %	16 032 1,9 %	16 436 2,5 %	15 311 -6,8 %	16 424 7,3 %	18 215 10,9 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	8 104	8 195 1,1 %	8 227 0,4 %	8 107 -1,5 %	7 866 -3 %	7 625 -3,1 %	7 420 -2,7 %	7 386 -0,5 %	7 311 -1 %	7 308 0 %	7 552 3,3 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	2 151	2 177 1,2 %	2 151 -1,2 %	2 192 1,9 %	1 977 -9,8 %	1 784 -9,8 %	1 652 -7,4 %	1 541 -6,7 %	1 403 -8,9 %	1 291 -8 %	1 200 -7,1 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	2 543	2 642 3,9 %	2 630 -0,5 %	2 761 5 %	2 743 -0,6 %	2 766 0,8 %	2 778 -0,2 %	2 718 -2,2 %	3 156 16,1 %	3 080 -2,4 %	3 089 0,3 %

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on observe une croissance marquée entre 2012 et 2014 (+2,8 % en 2013 et +1,6 % en 2014), portée par une forte croissance des dépenses de personnel en 2014 (+4 %).

Elle s'explique en partie par l'augmentation de la contribution employeur à la CNRACL (de 28,8 % à 30,4 % en 2014) et la revalorisation de la grille indiciaire des catégories C et B en 2014, le reste étant dû à une augmentation des effectifs (réformes des rythmes scolaires...).

À partir de 2014 et jusqu'en 2019, les dépenses de fonctionnement des communes sont en diminution avec une maîtrise des charges de personnel et une diminution des achats et charges externes.

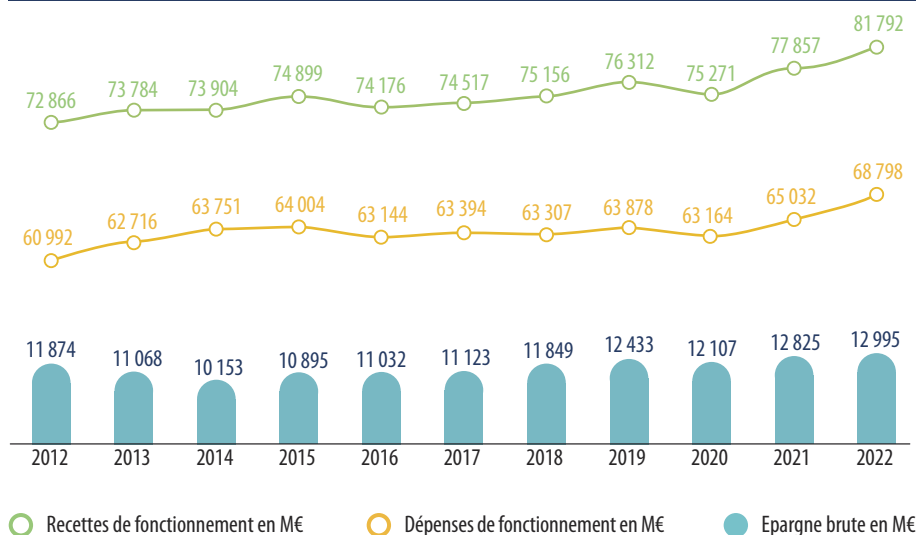
Cette diminution peut s'expliquer par une montée en puissance des intercommunalités sur la période (transferts de compétences, mutualisations) combinée à une rationalisation des dépenses de fonctionnement suite à la diminution des dotations de l'État.

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact global à la baisse sur les dépenses de fonctionnement courantes des communes (diminution des dépenses d'électricité/eau) sur les prestations de services (restauration scolaire).

En 2021, les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 % (après une baisse de -1,1 % en 2020), les achats et charges externes retrouvent leur niveau d'avant crise après une forte baisse en 2020, et les charges de personnel augmentent fortement +2,6 % (plus forte hausse depuis 2014), cela peut s'expliquer par un décalage des recrutements de 2020 sur 2021 avec la pandémie.

En 2022, les dépenses de fonctionnement augmentent fortement (+5,8 %) avec une explosion des achats et charges externes due à l'inflation (+10,9 %) et des charges de personnel (+4,9 %) avec l'augmentation du point d'indice (+3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022) et des recrutements dans la fonction publique territoriale.

Évolution de l'épargne brute en M€ entre 2012 et 2022



Après une contraction des budgets locaux entre 2012 et 2014, l'épargne brute (*voir encart sur l'épargne brute*) est repartie à la hausse pour atteindre en 2019 son plus haut niveau avec 12,43 Mds€ générés par les communes.

En 2020, si la diminution des dépenses de fonctionnement a permis de compenser une partie de la baisse des recettes, l'épargne brute des collectivités diminue pour la première fois depuis 2014 (-300 M€)

En 2022, l'inflation a eu un impact important sur les dépenses de fonctionnement des collectivités locales avec une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5,8 % par rapport à 2021. Malgré tout, d'un point de vue global, l'épargne brute augmente légèrement en 2022, la forte hausse des dépenses de fonctionnement ayant été compensée par une augmentation importante de la fiscalité.



Épargne brute

Définition

Épargne brute

Résultat de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité. Cet excédent, également appelé autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur, ou égal, au remboursement du capital de la dette. Une fois le capital de la dette remboursé, la part restante (épargne nette) permet d'autofinancer la section d'investissement.

Taux d'épargne brute

Exprimé en %, ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette. Il est admis qu'un ratio entre 8 et 15 % est jugé satisfaisant.

Calcul

Épargne brute



**Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)
– Dépenses réelles de fonctionnement**

Exemple

Recettes réelles de fonctionnement = 4,5 M€ dont 0,1 M€ lié à la vente d'un terrain
Dépenses réelles de fonctionnement = 4,1 M€
Épargne brute = $(4,5 - 0,1) - 4,1 = 0,3$ M€

Taux d'épargne brute



Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)

Exemple

Épargne brute = 0,3 M€
Recettes réelles de fonctionnement = 4,5 M€ dont 0,1 M€ lié à la vente d'un terrain
Taux d'épargne brute = $0,3 / 4,4 = 6,8$ %

Financement sur fonds propres des investissements

Dépenses d'investissement = 1,09 M€ dont 90 K€ de remboursement du capital de la dette

Épargne brute = 300 K€

Épargne brute finançant le remboursement du capital de la dette

$300\ 000\ € - 90\ 000\ € = 210\ 000\ €$

Autofinancement des investissements

Après remboursement du capital de la dette, il reste 210 000 € pour financer les 1 M€ des dépenses d'équipement. L'épargne brute finance ici 21 % des investissements.

• Analyse de la section d'investissement 2012-2022

Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	17 122	17 099	15 790	15 839	14 208	15 081	15 807	16 954	15 348	16 440	17 651
FCTVA	2 459	2 591	2 811	2 7016	2 392	2 212	2 455	2 655	2 909	2 831	2 698
Autres dotations et subventions	5 266	5 237	5 119	4 955	4 650	4 659	5 207	5 764	5 566	5 894	6 213
Autres recettes d'investissement	2 788	2 807	2 334	2 747	2 666	2 892	3 122	2 888	2 158	2 238	2 500
Emprunts	6 609	6 466	5 526	5 421	4 500	5 318	5 023	5 647	4 715	5 478	6 241

Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors remboursement	22 119	23 919	20 451	17 978	17 821	19 668	20 944	23 798	19 780	21 058	23 217
Dépenses d'équipement	20 384	22 129	18 793	16 157	16 045	17 768	19 091	21 790	17 980	19 084	21 248
Subventions d'équipement versées	974	1 024	911	882	859	902	970	1 173	1 046	1 173	1 143
Autres dépenses d'investissement	760	766	748	940	918	998	883	835	754	800	826

Les dépenses d'investissement sont fortement liées aux cycles électoraux.

En général, les premières années du nouveau mandat sont caractérisées par des dépenses d'investissement plus faibles, le temps de mettre en place les projets structurants prévus dans le programme. Elles s'accroissent ensuite dans les dernières années du mandat avec la réalisation des projets.

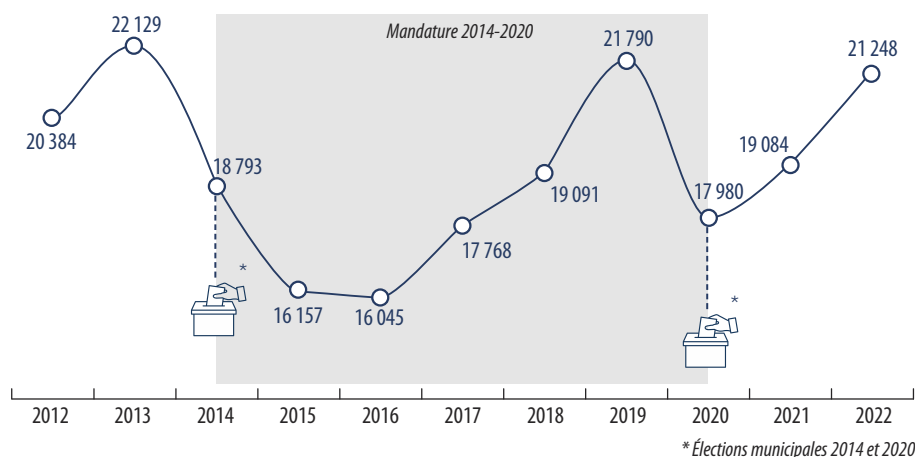
Sur la mandature 2014-2020, les dépenses d'investissements ont été plus faibles que sur la mandature précédente avec une reprise tardive de la croissance économique, et des baisses de recettes en fonctionnement (DGF) ayant entraîné une reprogrammation des programmes d'investissement des collectivités.

Cependant pour ce nouveau cycle électoral 2020-2026 nous observons des dépenses d'investissement importantes en 2021 et 2022, avec la hausse du prix des matières premières et de l'énergie, qui a fortement impacté le secteur de la construction, combinée à du retard sur des projets de fin de mandat en 2019-2020 avec la crise sanitaire.

Sur la mandature 2014-2020, l'investissement a été plus faible que sur la mandature précédente, avec une reprise tardive de l'investissement (2017) liée à la crise et aux baisses des dotations de l'État aux collectivités.

Si la tendance actuelle se poursuit, nous devrions observer un cycle de dépenses d'investissement élevées sur cette mandature 2020-2026, sauf si l'augmentation des prix dans le bâtiment et les contraintes financières sur la section de fonctionnement poussent certaines collectivités à repousser ou revoir à la baisse leur plan d'investissement pour cette nouvelle mandature.

Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022

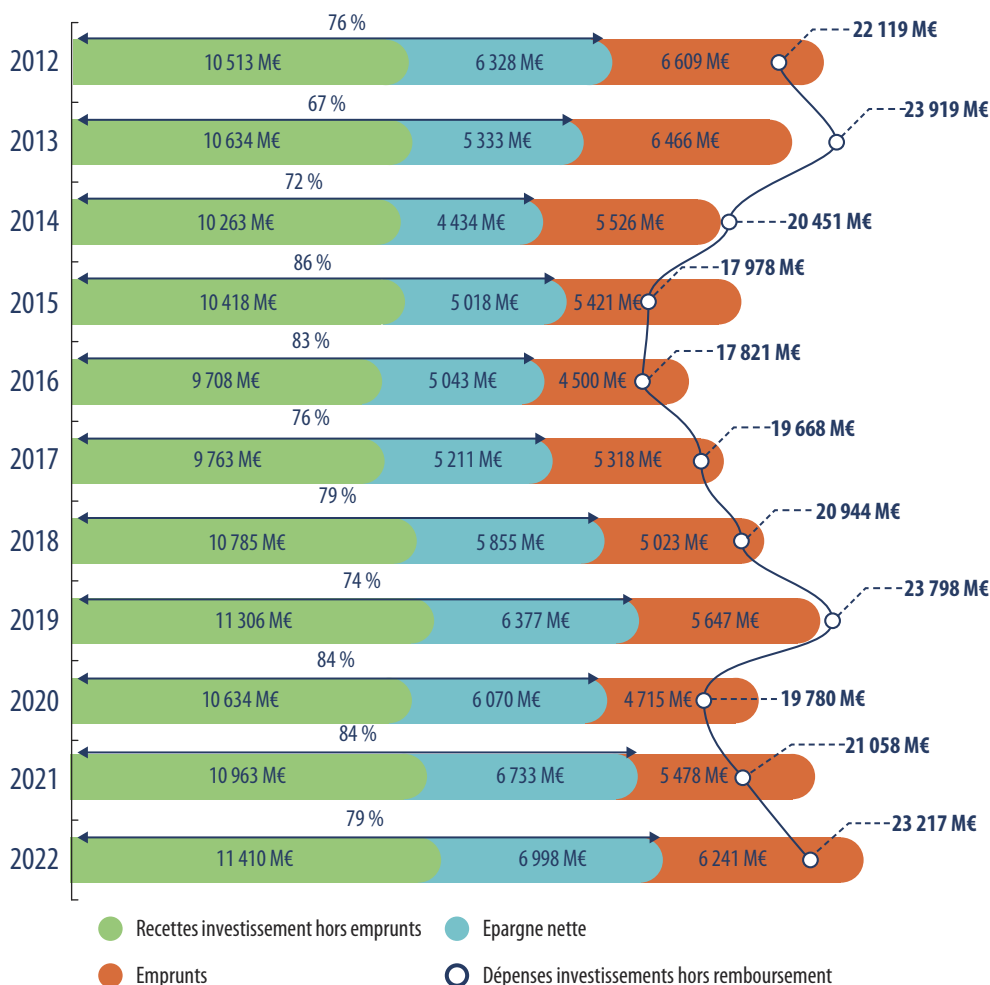


Au niveau du financement des investissements sur la mandature 2014-2019, l'épargne nette (*épargne brute - remboursement du capital de la dette*) et les recettes d'investissement (*dotations, subventions, FCTVA...*) ont permis de financer plus de 75 % des dépenses d'investissement. Pour le reste des dépenses, les communes ont eu recours à l'emprunt (*environ 5,5 Mds€/an*).

De 2015 à 2018, les recettes (*épargne nette + recettes propres d'investissement + emprunt*) ont été supérieures aux dépenses. Cela a augmenté le solde global de la trésorerie des collectivités.

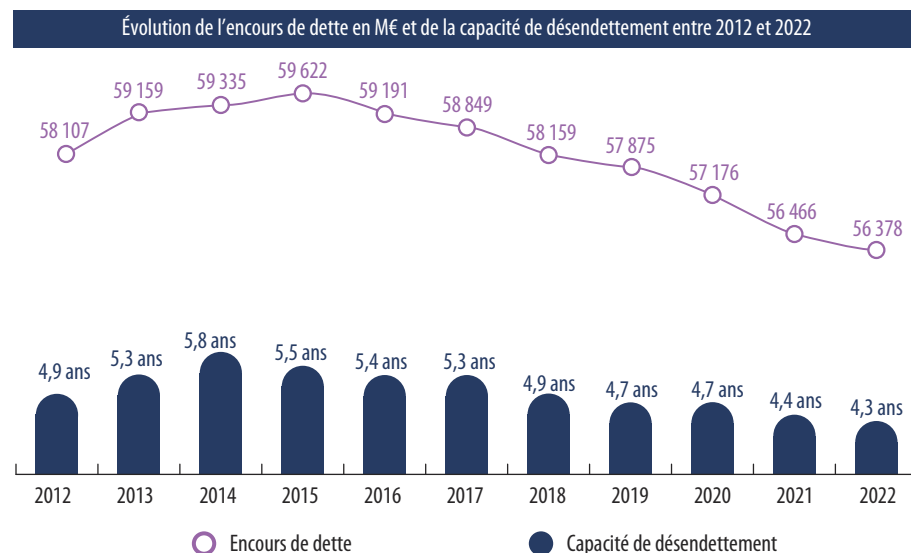
En 2019, les dépenses étant plus importantes, les collectivités ont puisé dans leur trésorerie pour financer le reste des investissements

Évolution des financements des investissements en M€ entre 2012 et 2022



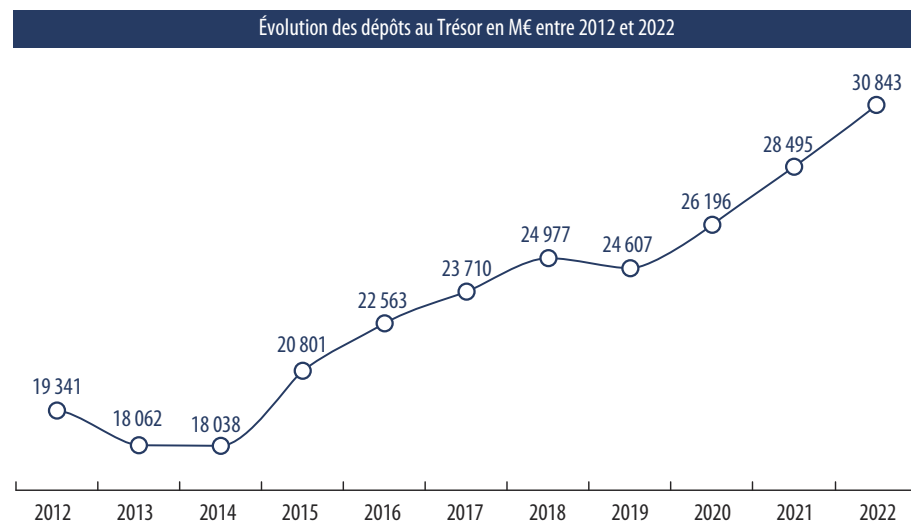
• Analyse de l'endettement et de la trésorerie 2012-2022

Sur cette période, l'encours de dette des communes a légèrement diminué, après une phase d'augmentation de 2012 à 2015, il a par la suite progressivement diminué pour s'établir à 56,3 Mds€ en 2022.



La capacité de désendettement (*cf. encart sur la capacité de désendettement*) calcule le nombre d'années que mettrait une collectivité à rembourser sa dette si elle y consacrait l'ensemble de son épargne brute.

Cette capacité est de 4,3 ans en 2022. Après avoir grimpé jusqu'à 5,8 ans en 2014 (*augmentation de l'encours de dette combinée à la diminution de l'épargne brute*), elle a progressivement diminué par la suite avec une épargne brute en hausse.



Les dépôts au Trésor représentent la trésorerie des collectivités. À partir de 2014, elle n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2022 (*de 18 Mds€ à 30,8 Mds€*).

D'un point de vue national, les communes françaises n'ont jamais été dans une situation financière aussi favorable. Entre 2012 et 2014, nous avons observé une contraction au niveau de la section de fonctionnement, qui a entraîné une diminution de l'épargne nette des communes.

Ces dernières ont donc puisé dans leur trésorerie pour financer leur besoin de financement. Dès 2014, nous notons une forte augmentation de la trésorerie.

A partir de 2019 nous observons de nouveau une forte augmentation de la trésorerie des collectivités.

Plusieurs explications peuvent être mises en avant pour expliquer cette hausse :

- La reprise tardive des investissements (*dépenses d'investissement faibles entre 2014 et 2017*) et les reports d'investissement par souci d'ingénierie financière et technique pour les petites collectivités.
- La baisse de la DGF entre 2014 et 2018 et la réforme de la fiscalité ont généré une incertitude financière pour les années à venir, poussant les collectivités à la prudence.
- La diminution des subventions et du cofinancement des dépenses d'investissement a poussé les collectivités à financer seules leurs projets et donc à revoir leur politique d'investissement.
- Entre 2019 et 2022, retour d'un climat d'incertitude sur les finances locales (*COVID-19, guerre en Ukraine, inflation*) qui pousse à la prudence.

Cette accumulation de trésorerie est préjudiciable aux collectivités puisque d'une part, cet argent dormant n'est pas utilisé pour financer des projets de territoire, et d'une autre, il peut conduire l'État à considérer les communes en très bonne santé financière et ainsi à accentuer la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics.

Cependant, cette trésorerie donne des marges de manœuvre aux collectivités pour investir fortement dans les prochaines années et être un des moteurs de relance post crise COVID-19.

La forte augmentation des taux d'intérêt en 2023 devrait inciter les collectivités à puiser dans leur trésorerie pour limiter le recours à l'emprunt, nous devrions observer une baisse de la trésorerie sur l'exercice 2023.



Capacité de désendettement

Définition

La capacité de désendettement est l'indicateur de la solvabilité financière de la collectivité. Exprimée en années, elle mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette, si la collectivité y consacre tous les ans l'intégralité de son épargne brut.

On considère un seuil critique à partir de 11 ans, passé ce seuil, des difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent.

Calcul

Capacité de désendettement



Encours de dette / Épargne brute = capacité de désendettement

Exemple

Encours de la dette au 31/12/N = 2,5 M€

Épargne brute = 0,3 M€

$2,5 / 0,3 = 8,3$

Capacité de désendettement = 8,3 ans

Pour approfondir

La capacité de désendettement donne une image à un instant T de la solvabilité financière de la collectivité. Il est intéressant de regarder l'évolution du seuil. Une collectivité en phase de gros investissements peut se retrouver momentanément avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans, mais si elle maintient son niveau d'épargne brute, elle va diminuer progressivement.

Il y a paradoxalement plus de risque pour une collectivité d'avoir une capacité de désendettement inférieure au seuil d'alerte mais en progression constante, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée.

L'importance de l'épargne brute : l'effet levier

Plus l'épargne brute est importante, plus la collectivité peut avoir un encours de dette élevé et une bonne capacité de désendettement. De plus, une augmentation de l'épargne brute permet de générer un important effet levier :

- 1 € d'épargne brute supplémentaire permettrait à la collectivité d'assurer le remboursement d'un emprunt de 13 € (à un taux de 1,5 % sur 15 ans).
- C'est-à-dire que 1 € supplémentaire généré en section de fonctionnement permet de dépenser 13 € supplémentaires en section d'investissement.

• Analyse des écarts 2012-2022

Après avoir analysé l'évolution des finances locales sur l'ensemble des communes françaises, et avant de faire un focus par strate de population, nous allons à présent observer les écarts qui existent entre les communes. Les indicateurs observés ci-dessous (*épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement et trésorerie*) vont être exprimés en € par habitant pour permettre de comparer les communes entre elles.

Analyse épargne brute / épargne nette

Dans cette analyse d'ensemble au niveau national, les communes se trouvent dans une bonne situation financière, avec une reprise de la croissance de l'épargne brute en 2015 pour retrouver en 2019 un niveau supérieur à 2012. Après une contraction de l'épargne brute en 2020 suite à la pandémie, elle est repartie à la hausse entre 2021 et 2022 malgré l'inflation.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	13 971 38 %	12 186 33 %	11 344 31 %	11 273 31 %	10 707 30 %	10 854 31 %	11 541 33 %	12 108 35 %	13 044 37 %	13 483 39 %	14 659 42 %
Entre 100 et 200€/habitant	14 064 38 %	13 848 38 %	13 695 37 %	13 821 38 %	13 513 38 %	13 278 38 %	12 992 37 %	12 871 37 %	12 740 36 %	12 279 35 %	12 147 35 %
Entre 0 et 100 € / habitant	7 543 21 %	9 028 25 %	9 798 27 %	9 752 27 %	9 751 27 %	9 405 27 %	8 978 25 %	8 245 24 %	7 584 22 %	7 603 22 %	6 726 19 %
< 0 € / habitant	1 124 3 %	1 636 5 %	1 861 5 %	1 813 5 %	1 904 5 %	1 874 5 %	1 844 5 %	1 741 5 %	1 599 5 %	1 599 5 %	1 389 4 %
Nombre de communes analysées	36 702	36 698	36 698	36 659	35 875	35 411	35 355	34 965	34 967	34 964	34 921
Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	20 159 55 %	17 932 49 %	16 522 45 %	16 390 45 %	15 642 44 %	15 649 44 %	16 026 45 %	16 594 48 %	17 452 50 %	17 739 51 %	19 145 55 %
Entre 50 et 100€/habitant	7 188 20 %	7 317 20 %	7 419 20 %	7 538 21 %	7 296 20 %	7 160 20 %	7 090 20 %	6 899 20 %	6 718 19 %	6 482 19 %	6 255 18 %
Entre 0 et 50 € / habitant	5 059 14 %	5 786 16 %	6 373 17 %	6 371 17 %	6 356 18 %	6 199 18 %	6 065 17 %	5 527 16 %	5 057 15 %	5 147 15 %	4 737 14 %
< 0 € / habitant	4 296 12 %	5 663 15 %	6 384 17 %	6 360 17 %	6 581 18 %	6 403 18 %	6 174 18 %	5 945 17 %	5 740 16 %	5 596 16 %	4 784 14 %

Cependant, en se plongeant dans le détail, nous observons que la situation financière s'est fortement dégradée en 2014 pour un grand nombre de collectivités avec 5,1 % des communes françaises présentant un déficit de leur section de fonctionnement (*épargne brute négative*) et 17,4 % des collectivités ne pouvant couvrir le remboursement du capital de leur dette par leur excédent de fonctionnement (*épargne nette négative*).

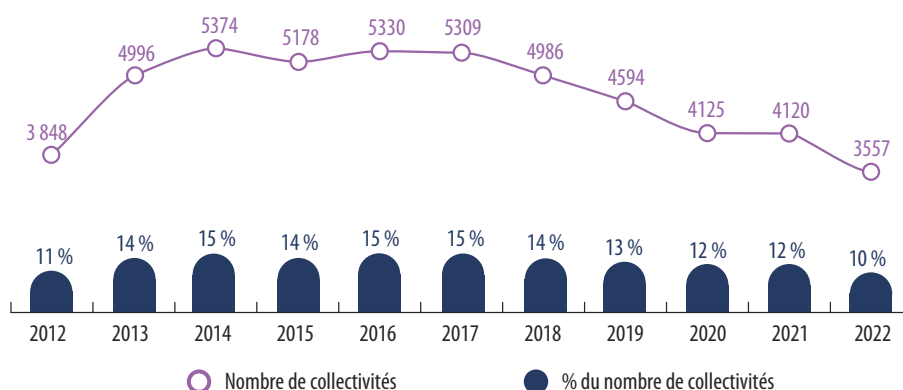
La situation a continué à se dégrader jusqu'en 2016 (*18,3 % des communes françaises avec une épargne nette négative*). Entre 2016 et 2022 nous notons une amélioration :

- En 2022, 1 389 communes (*soit 4 % des collectivités françaises*) ont une épargne brute négative, contre 1 042 en 2012. Pour ces collectivités, la section de fonctionnement est en déficit, avec des dépenses supérieures aux recettes.
- En 2022, 4 784 communes (*13,7 % des collectivités françaises*) ont une épargne nette négative, contre 3 934 en 2012 (*11,7 % des collectivités françaises*). Pour ces communes, l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	23 367 72 %	24 733 67 %	24 280 66 %	24 273 66 %	23 377 65 %	23 029 65 %	23 268 66 %	23 624 68 %	24 479 70 %	24 485 71 %	25 484 73 %
Entre 5 et 8 ans	4 584 13 %	4 774 13 %	4 804 13 %	4 936 14 %	4 866 14 %	4 834 14 %	4 914 14 %	4 703 14 %	4 538 13 %	4 361 13 %	4 209 12 %
Entre 8 et 11 ans	1 897 5 %	2 189 6 %	2 233 6 %	2 261 6 %	2 291 6 %	2 233 6 %	2 181 6 %	2 038 6 %	1 819 5 %	1 792 5 %	1 665 5 %
Plus de 11 ans	3 848 11 %	4 996 14 %	5 374 15 %	5 178 14 %	5 330 15 %	5 309 15 %	4 986 14 %	4 594 13 %	4 125 12 %	4 120 12 %	3 557 10 %
Nombre de communes analysées	36 702	36 698	36 698	36 659	35 875	35 411	35 355	34 965	34 967	34 964	34 921

Évolution du nombre de collectivités avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans entre 2012 et 2022



Analyse de la capacité de désendettement

Au niveau de la capacité de désendettement, si en moyenne il faut 5 ans d'épargne brute pour rembourser entièrement l'encours de la dette, nous observons dans le détail une augmentation des communes en risque de surendettement avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans entre 2012 et 2017 (*en 2016, nous avons 5 330 communes soit 15 % des collectivités françaises en risque de surendettement*).

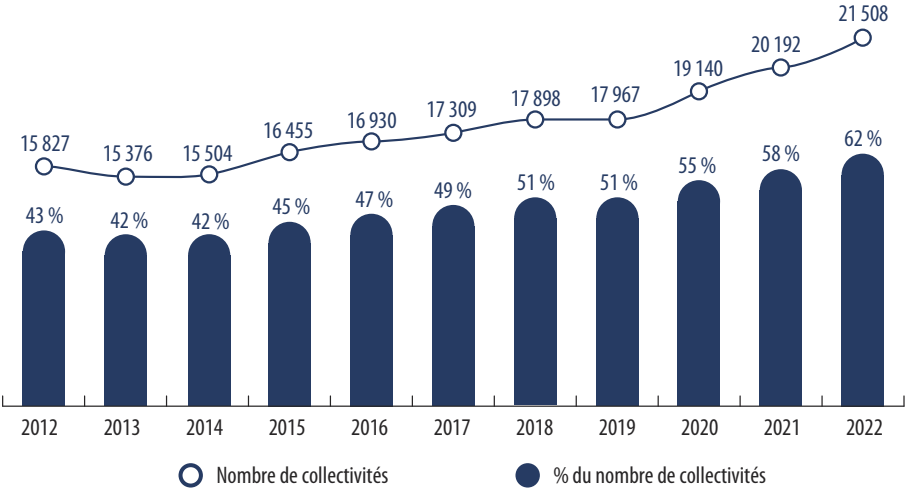
Depuis, la diminution de l'encours de dettes des communes et l'amélioration de l'épargne brute des collectivités ont permis une forte amélioration. Cependant en 2022, 3 557 communes ont toujours un encours de dette supérieur à 11 ans.

Analyse de la trésorerie

Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	158 0 %	204 1 %	281 1 %	142 0 %	149 0 %	104 0 %	100 0 %	76 0 %	54 0 %	55 0 %	38 0 %
Entre 10 et 100 € par habitant	2856 8 %	3359 9 %	3513 10 %	2611 7 %	2417 7 %	2341 7 %	2103 6 %	1981 6 %	1 564 5 %	1 319 4 %	1 105 3 %
Entre 100 et 500 € par habitant	17861 49 %	17759 48 %	17400 48 %	17450 48 %	16379 46 %	15657 44 %	15254 43 %	14941 43 %	14 209 41 %	13 398 38 %	12 270 35 %
> 500 €	15827 43 %	15376 42 %	15504 42 %	16455 45 %	16930 47 %	17309 49 %	17898 51 %	17967 51 %	19 140 55 %	20 192 58 %	21 508 62 %
Nombre de communes analysées	36 702	36 698	36 698	36 659	35 875	35 411	35 355	34 965	34 967	34 964	34 921

Évolution du nombre de communes avec une trésorerie supérieure 500 €/hab entre 2012 et 2022



Comme nous l'avons vu au niveau national, à partir de 2014, la trésorerie des collectivités a fortement augmenté passant de 18 à 30,8 Mds entre 2014 et 2022.

Le nombre de communes possédant une trésorerie élevée (>500 € par habitant) est également en hausse, passant de 15 504 (42 % des collectivités) en 2014 à 21 508 (61,6 % des collectivités) en 2022.

Nous pouvons y voir entre autres un impact de la baisse de la DGF qui a entraîné une épargne de précaution, due à l'incertitude qui pèse sur les recettes des collectivités et des dépenses d'investissement en forte baisse sur la mandature précédente.



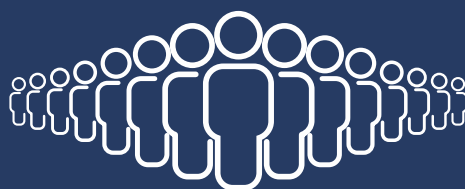
Analyse par strate de la situation financière des communes

Comme nous l'avons vu dans la première partie, au niveau national, la santé financière des communes françaises est en apparence très bonne : l'épargne brute est en augmentation et permet de couvrir le remboursement du capital de la dette tout en dégagant une épargne nette conséquente pour auto-financer une partie des investissements.

Les communes disposent par ailleurs d'une trésorerie conséquente pour faire face aux aléas et financer sur fonds propres leurs prochains investissements.

Cependant, cette photographie globale ne reflète pas la diversité des situations présentes sur le territoire national. En effet, l'analyse des écarts entre collectivités montre qu'en 2022, 13,7 % des collectivités avaient une épargne nette négative.

Nous analyserons dans cette partie la situation des communes par strate de population, afin d'apporter un éclairage sur les différences et les effets de seuils qui peuvent exister entre les différentes tailles de collectivités. Nous prendrons comme niveau de référence l'année 2022 pour les fiches communes qui suivent.



Communes de + 100 000 hab. (hors Paris)



41 communes
soit 0,12 % des communes françaises



8 156 372 habitants
soit 12,3 % de la population

Fonctionnement

Recettes



14,1 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



14,5 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



12,2 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



9,4 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



4,7 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor

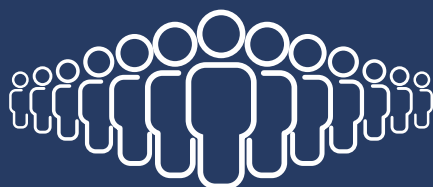


Dettes



15,7 % de la totalité nationale
de l'encours de dette





Communes de 50 000 à 100 000 hab.



90 communes
soit 0,3 % des communes françaises



6 056 216 habitants
soit 9,1 % de la population

Fonctionnement

Recettes



12 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



12,3 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



10,1 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



10,2 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



5,2 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor

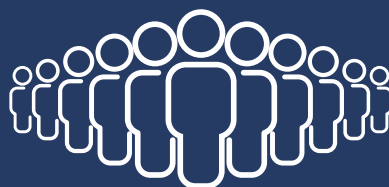


Dettes



14,3 % de la totalité nationale
de l'encours de dette





Communes de 20 000 à 50 000 hab.



352 communes
soit 1 % des communes françaises



10 695 634 habitants
soit 16,1 % de la population

Fonctionnement

Recettes



19,6 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



20,3 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



15,4 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



16,6 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



10,8 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor

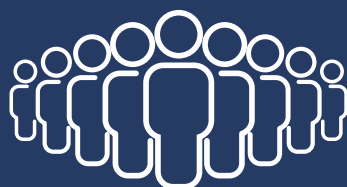


Dette



18,9 % de la totalité nationale
de l'encours de dette





Communes de 10 000 à 20 000 hab.



554 communes
soit 1,4 % des communes françaises



7 578 200 habitants
soit 11,6 % de la population

Fonctionnement

Recettes



12,6 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



12,8 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



11,1 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



11,5 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



10,1 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor



Dettes



10,8 % de la totalité nationale
de l'encours de dette





Communes de 3 500 à 10 000 hab.



2 194 communes
soit 6,3 % des communes françaises



12 516 659 habitants
soit 18,9 % de la population

Fonctionnement

Recettes



18,1 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



17,9 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



19,4 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



19,6 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



19,8 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor

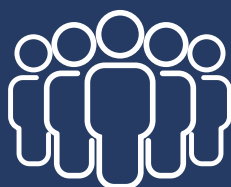


Dette



17,2 % de la totalité nationale
de l'encours de dette





Communes de 2 000 à 3 500 hab.



2 281 communes
soit 6,5 % des communes françaises



5 987 756 habitants
soit 9 % de la population

Fonctionnement

Recettes



7,2 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



6,9 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



9 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



9,3 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



11,1 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor



Dettes



7,3 % de la totalité nationale
de l'encours de dette





Communes de 500 à 2 000 hab.



11 282 communes
soit 32,3 % des communes françaises



11 142 872 habitants
soit 16,8 % de la population

Fonctionnement

Recettes



11,8 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



11,1 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



15,5 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



16,6 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



23,5 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor



Dettes



11,8 % de la totalité nationale
de l'encours de dette





Communes moins de 500 hab.



18 127 communes
soit 51,9 % des communes françaises



4 101 234 habitants
soit 6,2 % de la population

Fonctionnement

Recettes



4,6 % de la totalité nationale
des recettes



Dépenses



4,1 % de la totalité nationale
des dépenses



Épargne brute



7,3 % de la totalité nationale
de l'épargne brute



Investissement



7 % de la totalité nationale
des dépenses d'équipement



Trésorerie



14,8 % de la totalité nationale
des dépôts au trésor



Dette



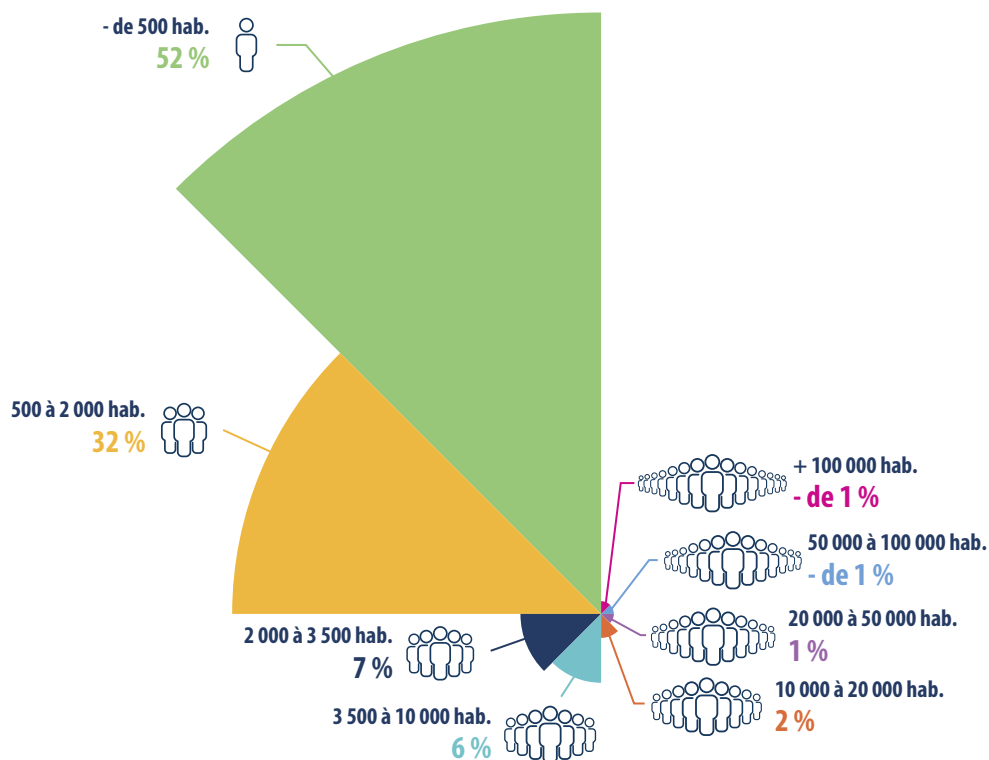
4,1 % de la totalité nationale
de l'encours de dette



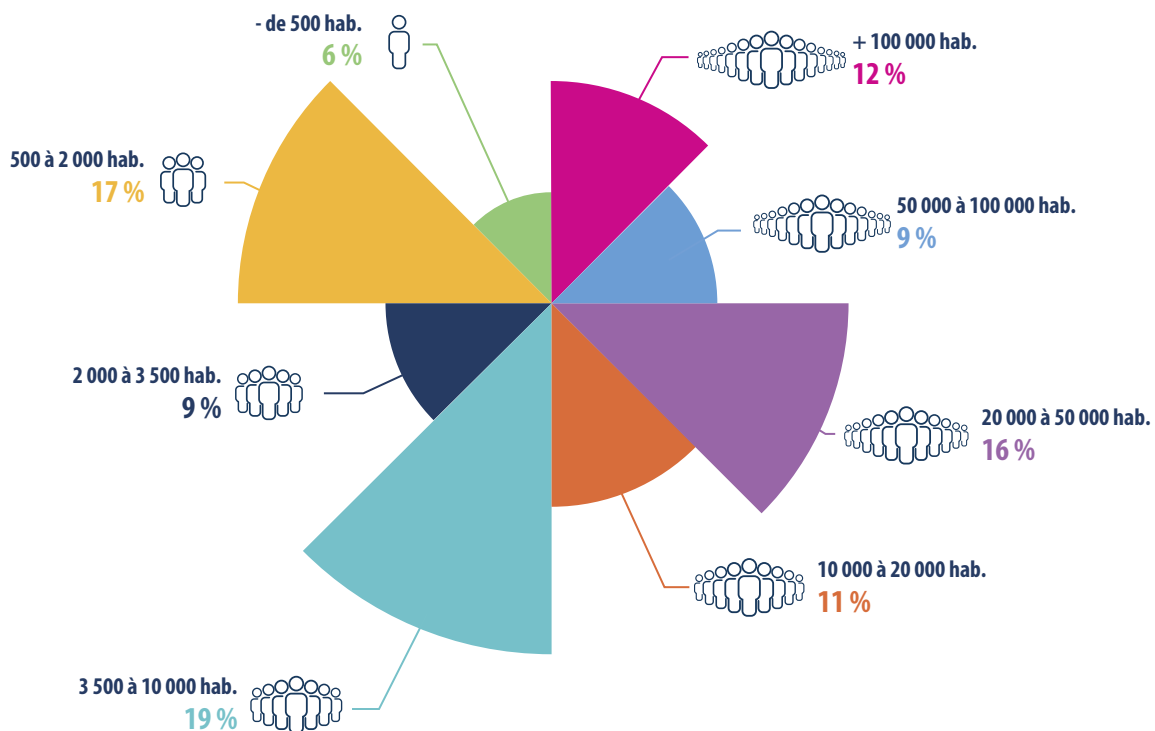
• Synthèse des fiches communes

Sans surprise et comme vu en introduction, 52 % des communes françaises sont des communes de moins de 500 habitants, tandis que 50 % de la population française vit dans une commune de plus de 10 000 habitants.

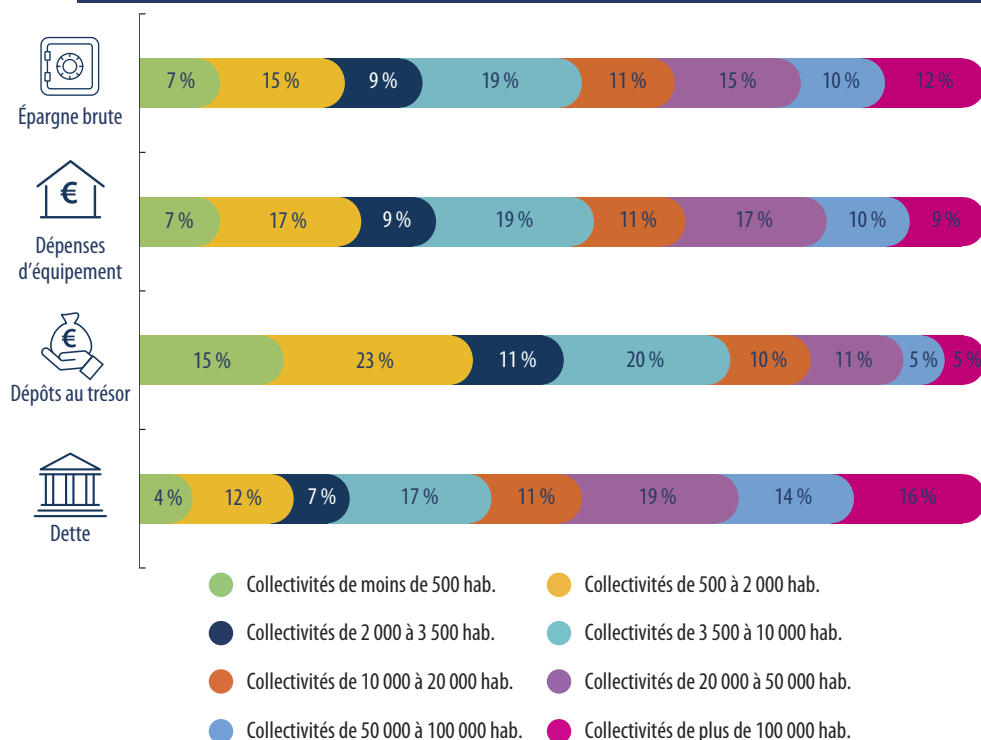
Poids des strates dans le nombre de communes en 2022



Poids des strates dans la répartition de la population en 2022

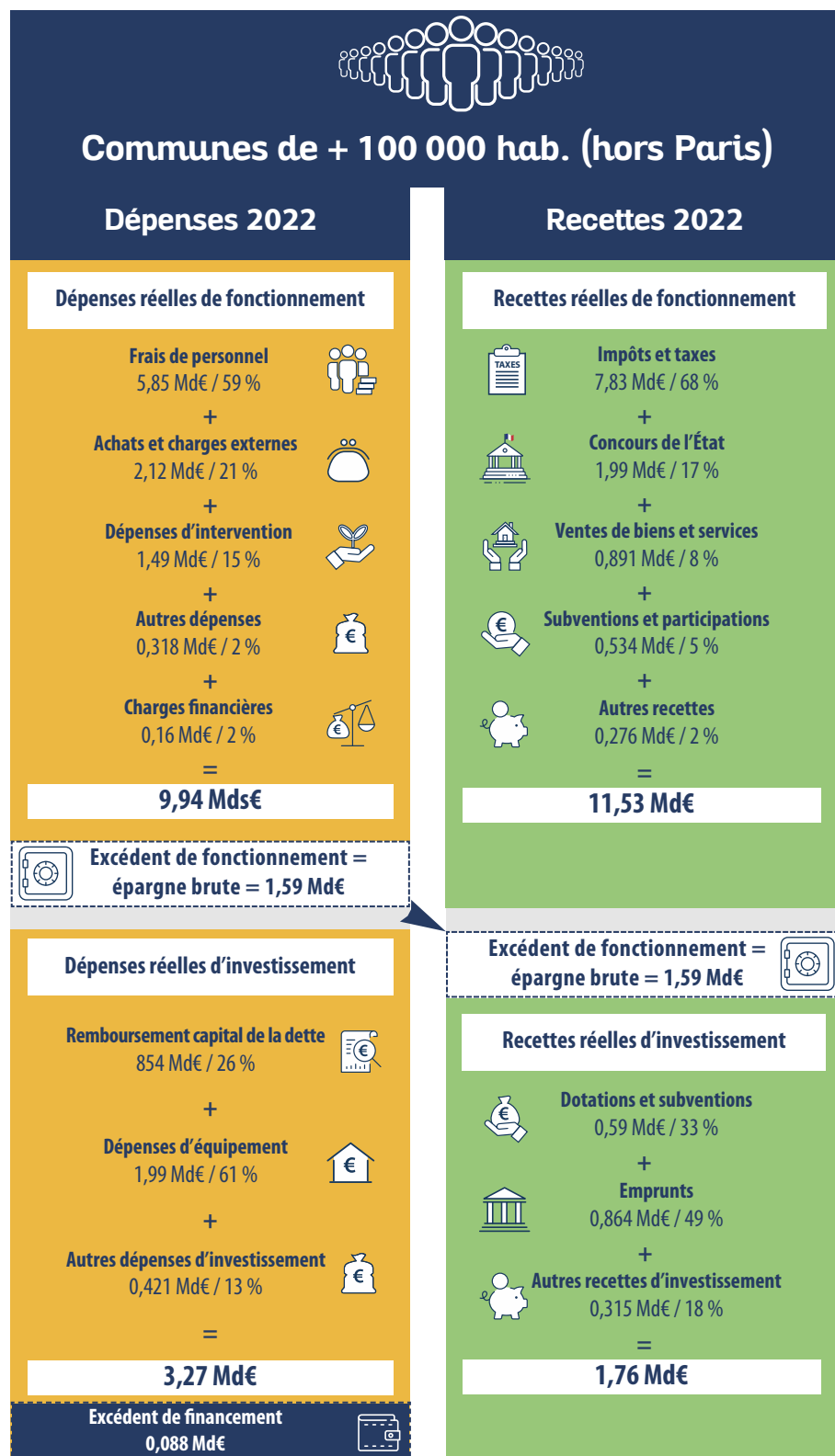


Poids des strates dans l'épargne brute, dans les dépenses d'équipement, dans les dépôts au trésor et dans la dette en 2022



Nous pouvons tirer plusieurs enseignements de ces indicateurs financiers :

- Les dépenses d'équipement sont corrélées à la population pour les communes entre 50 et 100 000 habitants :**
 - Les communes de 3 500 à 10 000 habitants regroupent 19 % de la population française et participent à hauteur de 19 % dans les dépenses d'équipement nationales.
 - Pour les communes de plus de 100 000 habitants, si elle regroupe 12 % de la population française elles ne participent qu'à 9 % des dépenses d'équipement nationales, à l'inverse les communes de moins de 500 habitants regroupent 6 % de la population et participent à hauteur de 7 % aux dépenses d'équipement.
- Ce sont les plus petites communes (moins de 2 000 habitants) qui épargnent le plus :**
 - 38 % des dépôts au trésor pour 23 % de la population, contre 21 % des dépôts au trésor pour 37 % de la population pour les communes de plus de 20 000 habitants.
- Les grandes collectivités ont plus de facilité à emprunter :**
 - Les communes de plus de 20 000 habitants détiennent en 2022 49 % de la dette nationale contre 4 % pour les communes < 500 habitants.



Les communes de plus de 100 000 habitants (*hors Paris*) ont généré 11,53 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 9,94 milliards de dépenses. Cette épargne brute de 1,59 milliard, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 736 millions d'euros de dépenses d'équipement. Malgré des dépenses d'équipement conséquente pour un début de mandat (1,99 milliard) les communes de plus de 100 000 habitants ont généré suffisamment de recettes propres (*recettes d'investissement + épargne brute*) pour couvrir leurs dépenses d'investissement. Elles disposent d'un excédent de financement de 87,9 millions d'euros.



Communes de 50 000 à 100 000 hab.

Dépenses 2022

Recettes 2022

Dépenses réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

Frais de personnel
5,26 Md€ / 62 %

Impôts et taxes
6,81 Md€ / 70 %

+
Achats et charges externes
1,84 Md€ / 22 %

+
Concours de l'État
1,55 Md€ / 16 %

+
Dépenses d'intervention
0,982 Md€ / 12 %

+
Ventes de biens et services
1,16 Md€ / 7 %

+
Autres dépenses
0,227 Md€ / 3 %

+
Subventions et participations
0,449 Md€ / 5 %

+
Charges financières
0,173 Md€ / 2 %

+
Autres recettes
0,276 Md€ / 3 %

=
8,49 Md€

=
9,80 Md€

**Excédent de fonctionnement =
épargne brute = 1,31 Md€**

**Excédent de fonctionnement =
épargne brute = 1,31 Md€**

Dépenses réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement

Remboursement capital de la dette
0,811 Md€ / 25 %

Dotations et subventions
1,37 Md€ / 46 %

+
Dépenses d'équipement
2,16 Md€ / 67 %

+
Emprunts
0,741 Md€ / 41 %

+
Autres dépenses d'investissement
0,257 Md€ / 8 %

+
Autres recettes d'investissement
0,277 Md€ / 15 %

=
15 Md€

=
1,81 Md€

**Besoin de financement
0,1 Md€**

Les communes entre 50 000 et 100 000 habitants ont généré 9,8 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 8,49 milliards de dépenses. Cette épargne brute de 1,31 milliard, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 499 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Avec des dépenses d'équipement conséquentes pour un début de mandat (2,16 milliards) les communes entre 50 000 et 100 000 habitants ont dû puiser dans leur trésorerie pour couvrir un déficit de financement à hauteur de 109 millions d'euros. Les recettes d'investissement additionnées à l'épargne brute ne permettant pas de couvrir les dépenses d'investissement.



Communes de 20 000 à 50 000 hab.

Dépenses 2022

Dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel	8,62 Md€ / 62 %	
+		
Achats et charges externes	3,36 Md€ / 24 %	
+		
Dépenses d'intervention	1,38 Md€ / 10 %	
+		
Autres dépenses	0,38 Md€ / 3 %	
+		
Charges financières	0,231 Md€ / 2 %	
=		

13,99 Md€

**Excédent de fonctionnement =
épargne brute = 2 Mds€**

Dépenses réelles d'investissement

Remboursement capital de la dette	1,05 Md€ / 21 %	
+		
Dépenses d'équipement	3,53 Md€ / 71 %	
+		
Autres dépenses d'investissement	0,411 Md€ / 8 %	
=		

15 Md€

**Excédent de financement
1,1 Md€**

Recettes 2022

Recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes	11,04 Md€ / 69 %	
+		
Concours de l'État	2,59 Md€ / 16 %	
+		
Ventes de biens et services	1,16 Md€ / 7 %	
+		
Subventions et participations	0,814 Md€ / 5 %	
+		
Autres recettes	0,373 Md€ / 2 %	
=		

15,99 Md€

**Excédent de fonctionnement =
épargne brute = 2 Md€**

Recettes réelles d'investissement

Dotations et subventions	1,37 Md€ / 46 %	
+		
Emprunts	1,07 Md€ / 36 %	
+		
Autres recettes d'investissement	0,545 Md€ / 18 %	
=		

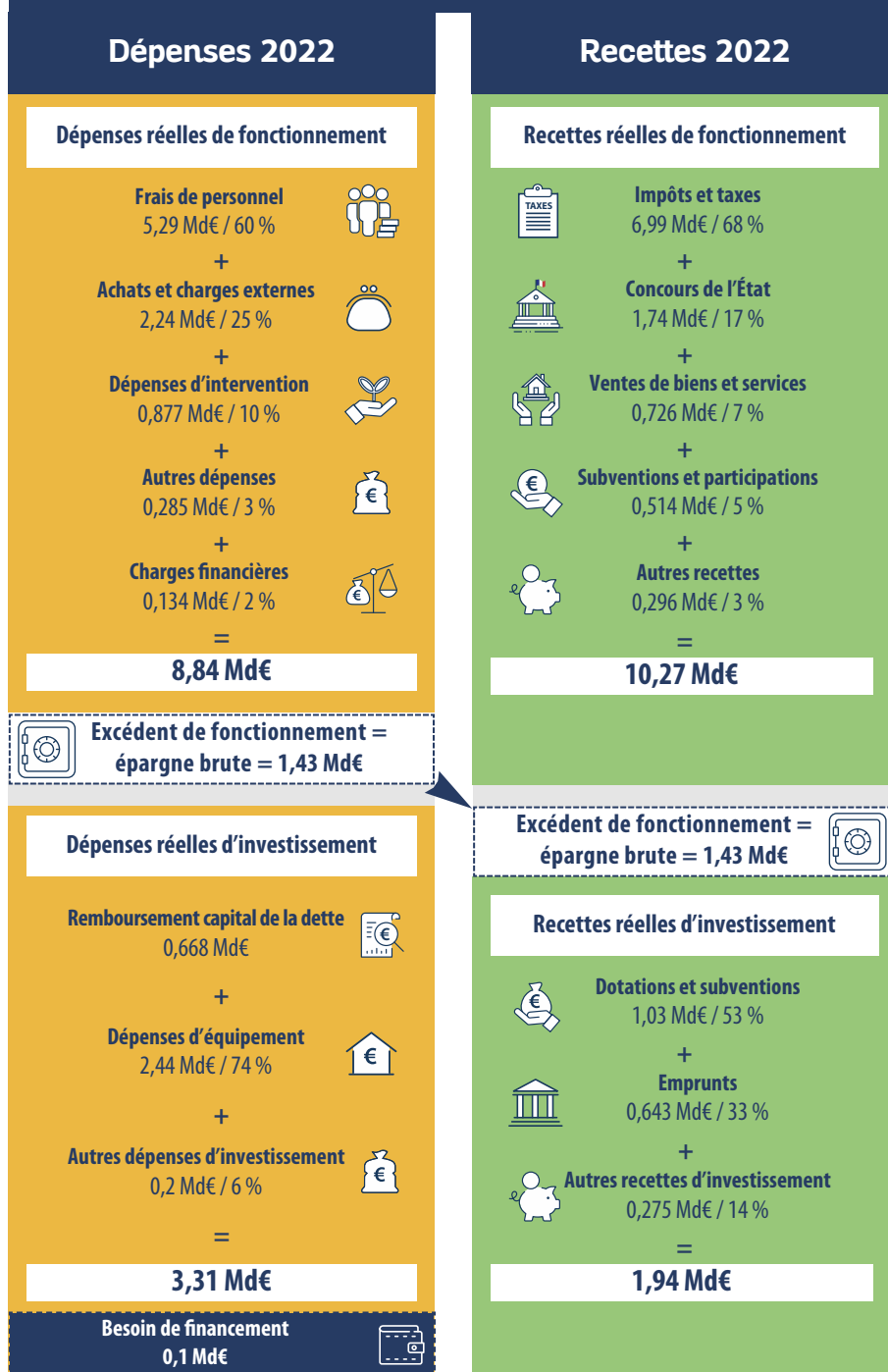
2,99 Md€

Sur l'année 2022, les communes entre 20 000 et 50 000 habitants ont généré 15,99 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 13,99 Milliards de dépenses. Cette épargne brute de 2 milliards, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 950 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Malgré des dépenses d'équipement conséquentes pour un début de mandat (3,53 milliards) les communes entre 20 000 et 50 000 habitants ont généré suffisamment de recettes propres (recettes d'investissement + épargne brute) pour couvrir leurs dépenses d'investissement. Elles disposent d'un excédent de financement de 1,1 milliard d'euros.



Communes de 10 000 à 20 000 hab.



Les communes entre 10 000 et 20 000 habitants ont généré 10,27 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 8,84 milliards de dépenses. Cette épargne brute de 1,43 milliard, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 762 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Malgré des dépenses d'équipement conséquente pour un début de mandat (2,44 milliards) les communes de plus entre 10 000 et 20 000 habitants ont généré suffisamment de recettes propres (recettes d'investissement + épargne brute) pour couvrir leurs dépenses d'investissement. Elles disposent d'un excédent de financement de 77 millions d'euros.



Communes de 3 500 à 10 000 hab.

Dépenses 2022

Dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel
6,93 Md€ / 56 % 

+

Achats et charges externes
3,53 Md€ / 29 % 

+

Dépenses d'intervention
1,14 Md€ / 9 % 

+

Autres dépenses
0,497 Md€ / 4 % 

+

Charges financières
0,218 Md€ / 2 % 

=

12,32 Md€



Excédent de fonctionnement =
épargne brute = 2,52 Md€

Dépenses réelles d'investissement

Remboursement capital de la dette
1,01 Md€ / 19 % 

+

Dépenses d'équipement
4,12 Md€ / 76 % 

+

Autres dépenses d'investissement
0,275 Md€ / 5 % 

=

5,41 Md€

Excédent de financement
0,431 Md€ 

Recettes 2022


Recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes
9,81 Md€ / 66 % 

+

Concours de l'État
2,64 Md€ / 18 % 

+

Ventes de biens et services
1,12 Md€ / 8 % 

+

Subventions et participations
0,703 Md€ / 5 % 

+

Autres recettes
0,561 Md€ / 4 % 

=

14,84 Md€

Excédent de fonctionnement =
épargne brute 2,52 Md€ 


Recettes réelles d'investissement

Dotations et subventions
1,77 Md€ / 54 % 

+

Emprunts
1,12 Md€ / 29 % 

+

Autres recettes d'investissement
0,416 Md€ / 13 % 

=

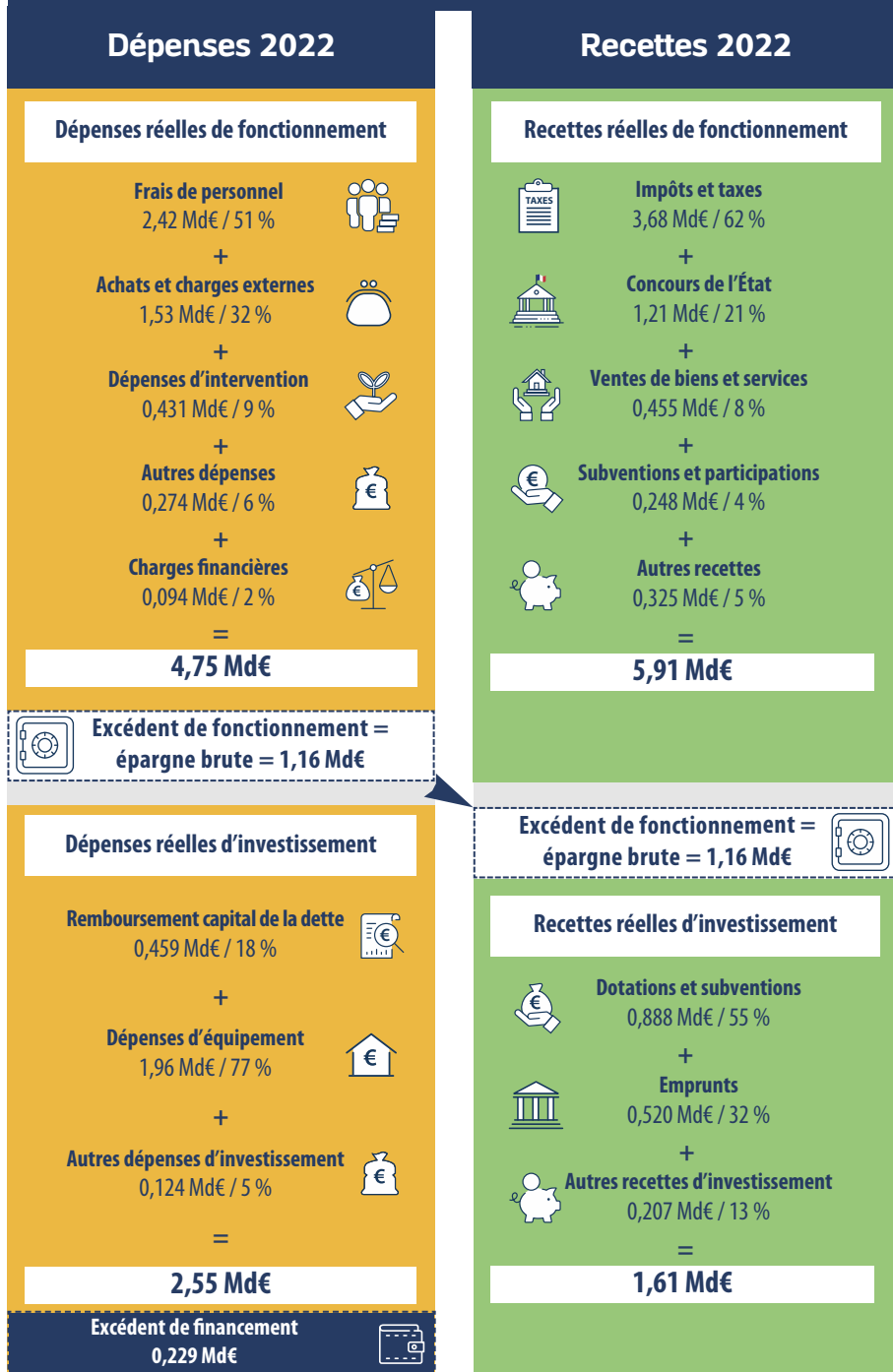
3,31 Md€

Les communes entre 3 500 et 10 000 habitants ont généré 14,84 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 12,32 milliards de dépenses. Cette épargne brute de 2,52 milliards, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 1,51 milliard d'euros de dépenses d'équipement.

Malgré des dépenses d'équipement conséquentes pour un début de mandat (4,12 milliards) les communes de plus entre 3 500 et 10 000 habitants ont généré suffisamment de recettes propres (recettes d'investissement + épargne brute) pour couvrir leurs dépenses d'investissement. Elles disposent d'un excédent de financement de 431 millions d'euros.



Communes de 2 000 à 3 500 hab.



Les communes entre 2 000 3 500 habitants ont généré 5,91 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 4,75 milliards de dépenses. Cette épargne brute de 1,16 milliard, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 701 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Malgré des dépenses d'équipement conséquentes pour un début de mandat (1,96 milliard) les communes de plus entre 2 000 3 500 habitants ont généré suffisamment de recettes propres (recettes d'investissement + épargne brute) pour couvrir leurs dépenses d'investissement. Elles disposent d'un excédent de financement de 229 millions d'euros.



Communes de 500 à 2 000 hab.

Dépenses 2022

Dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel
3,41 Md€ / 45 %

+

Achats et charges externes
2,56 Md€ / 34 %

+

Dépenses d'intervention
0,818 Md€ / 11 %

+

Autres dépenses
0,691 Md€ / 9 %

+

Charges financières
0,143 Md€ / 2 %

=

7,63 Md€



**Excédent de fonctionnement =
épargne brute = 2,01 Md€**

Dépenses réelles d'investissement

Remboursement capital de la dette
0,806 Md€ / 18 %

+

Dépenses d'équipement
3,52 Md€ / 78 %

+

Autres dépenses d'investissement
0,197 Md€ / 5 %

=

4,52 Md€

**Excédent de financement
0,411 Md€**

Recettes 2022

Recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes
5,45 Md€ / 57 %

+

Concours de l'État
2,34 Md€ / 24 %

+

Ventes de biens et services
0,776 Md€ / 8 %

+

Subventions et participations
0,348 Md€ / 4 %

+

Autres recettes
0,718 Md€ / 7 %

=

9,64 Md€

**Excédent de fonctionnement =
épargne brute = 2,01 Md€**

Recettes réelles d'investissement

Dotations et subventions
1,37 Md€ / 58 %

+

Emprunts
0,898 Md€ / 30 %

+

Autres recettes d'investissement
0,352 Md€ / 12 %

=

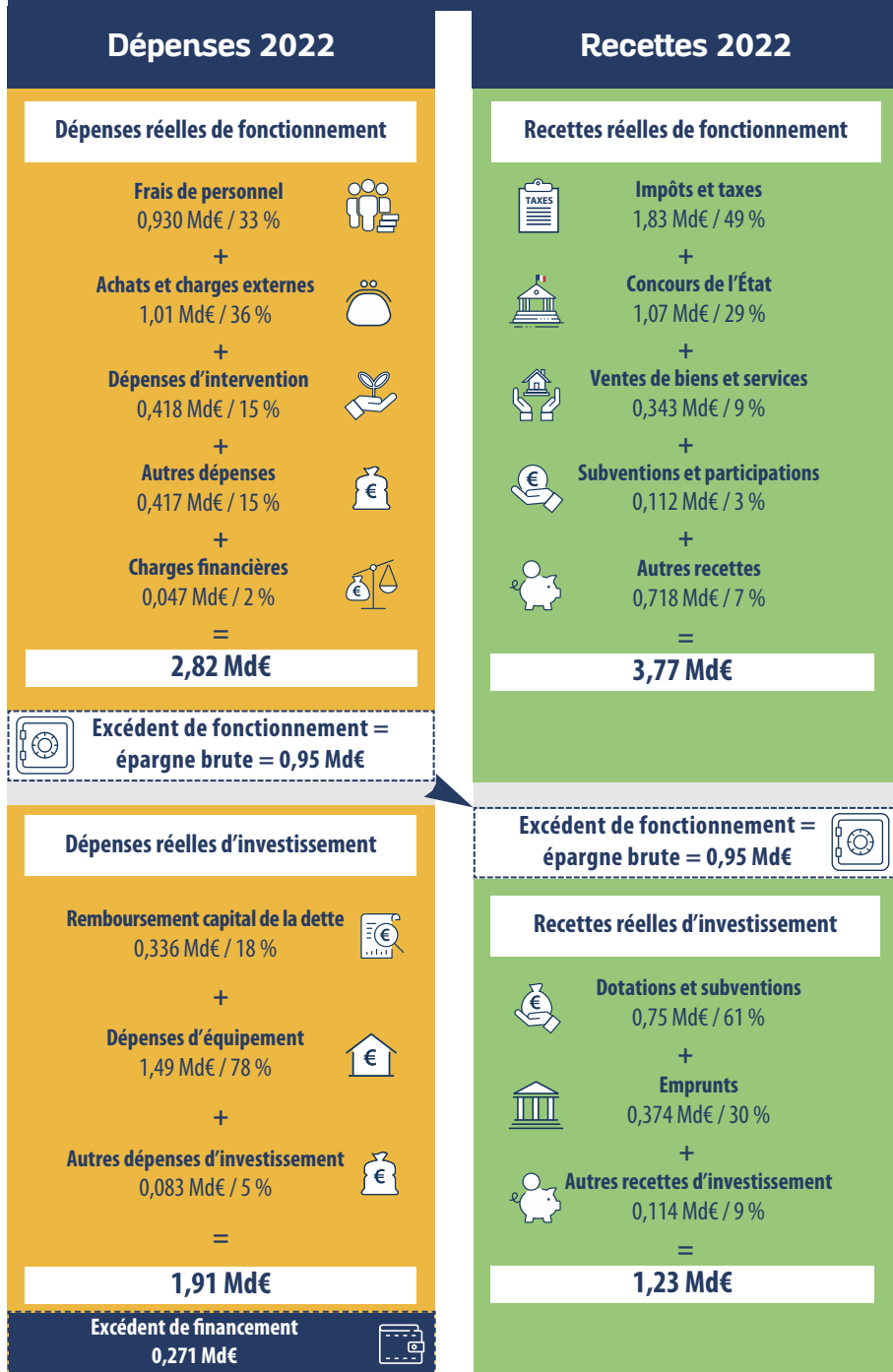
2,95 Md€

Les communes entre 500 et 2 000 habitants ont généré 9,64 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 7,63 milliards de dépenses. Cette épargne brute de 2,01 milliards, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 1,2 milliard d'euros de dépenses d'équipement.

Malgré des dépenses d'équipement conséquentes pour un début de mandat (3,52 milliards) les communes de plus entre 500 et 2 000 habitants ont généré suffisamment de recettes propres (recettes d'investissement + épargne brute) pour couvrir leurs dépenses d'investissement. Elles disposent d'un excédent de financement de 441 millions d'euros.



Communes moins de 500 hab.



Les communes de moins de 500 habitants ont généré 3,77 milliards d'euros de recettes de fonctionnement pour 2,82 milliards de dépenses. Cette épargne brute de 950 millions, après remboursement du capital de la dette, a permis d'auto-financer 614 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Malgré des dépenses d'équipement conséquentes pour un début de mandat (1,49 milliards) les communes de moins de 500 habitants ont généré suffisamment de recettes propres (recettes d'investissement + épargne brute) pour couvrir leurs dépenses d'investissement. Elles disposent d'un excédent de financement de 271 millions d'euros.

• Analyse de la section de fonctionnement 2012-2022



Communes de + 100 000 hab. (hors Paris)

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes de + 100 000 hab. (hors Paris) entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	10 684	10 843 1,5 %	10 855 0,1 %	11 014 1,5 %	10 701 -2,8 %	10 639 -0,6 %	10 767 1,2 %	10 873 1 %	10 651 -2 %	11 044 3,7 %	11 538 4,5 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	6 742	6 875 2 %	6 953 1,1 %	7 105 2,2 %	7 059 -0,6 %	7 030 -0,4 %	7 039 0,1 %	7 107 1 %	7 179 0,2 %	7 497 5,3 %	7 837 4,5 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	2 461	2 459 -0,1 %	2 380 -3,2 %	2 201 -7,6 %	1 995 -9,4 %	1 971 -1,2 %	1 999 1,4 %	2 028 1,5 %	2 058 1,5 %	1 945 -5,5 %	1 999 2,8 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	430	442 2,8 %	476 7,7 %	541 13,5 %	550 1,7 %	537 -2,3 %	526 -2,1 %	514 -2,4 %	517 0,7 %	526 1,6 %	534 1,5 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	646	666 3,1 %	671 0,8 %	762 13,5 %	754 -1,1 %	756 0,3 %	907 20 %	928 2,2 %	695 -25 %	820 17,9 %	891 8,7 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	405	401 -0,8 %	374 -7 %	406 8,7 %	344 -15,2 %	345 0,2 %	297 -14 %	297 0 %	261 -12 %	256 -2 %	276 8 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement sont restées stables (+0,3 % par an en moyenne). La forte baisse des concours de l'État entre 2014 et 2017 (-488 M€) a entraîné une baisse des recettes entre 2016 et 2017, l'augmentation de la fiscalité n'ayant pas compensé la baisse de la DGF. À partir de 2018, la stabilisation des concours de l'État a permis aux grandes collectivités de retrouver en 2019 un niveau de recettes équivalentement à celui observé en 2013.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une chute des recettes de fonctionnement (-2%) avec une baisse des produits des ventes de biens et services (-25%).

En 2022(+4,5 %), nous constatons une forte hausse des recettes poussée par une augmentation importante des recettes liées aux impôts locaux (*augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition*) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes de + 100 000 hab. (hors Paris) entre 2012 et 2022

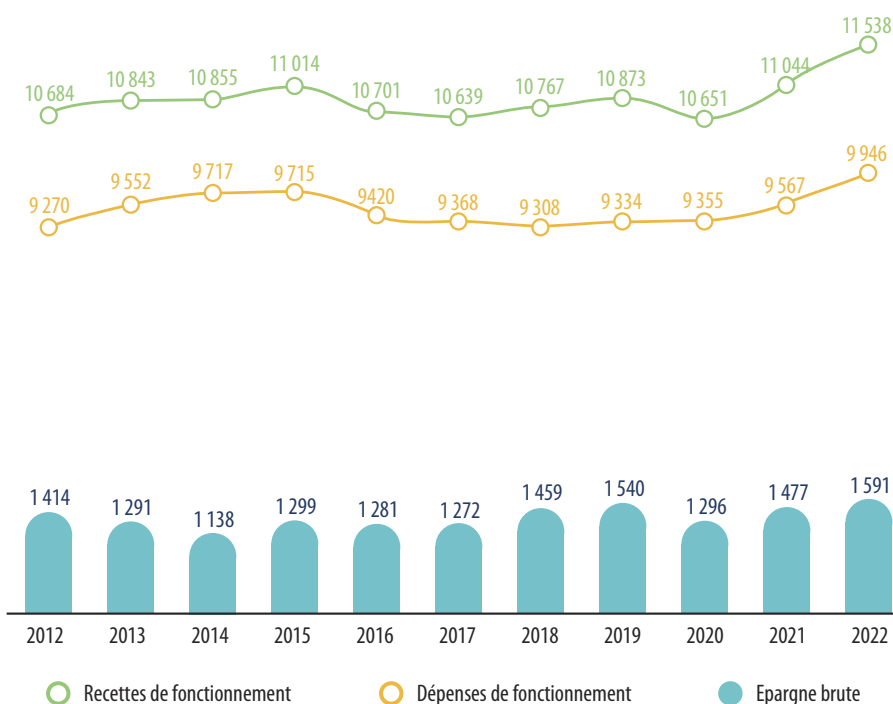
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	9 270	9 552 3 %	9 717 1,7 %	9 715 0 %	9 420 -3 %	9 368 0,6 %	9 308 -0,6 %	9 334 0,3 %	9 355 0,2 %	9 567 2,3 %	9 946 4 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	5 174	5 323 2,9 %	5 535 4 %	5 562 0,5 %	4 714 -1,6 %	5 495 0,4 %	5 479 -0,3 %	5 501 0,4 %	5 530 0,5 %	5 653 2,2 %	5 852 3,5 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	1 982	2 067 4,3 %	2 019 -2,3 %	1 936 -4,1 %	1 867 -3,6 %	1 854 -0,7 %	1 864 0,6 %	1 881 10,9 %	1 835 -2,5 %	1 956 6,6 %	2 117 8,3 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	1 507	1 531 1,6 %	1 546 0,9 %	1 530 -1 %	1 490 -2,6 %	1 472 -1,2 %	1 435 -2,5 %	1 436 0 %	1 457 1,5 %	1 479 1,5 %	1 499 1,4 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	283	274 -3,2 %	289 5,5 %	292 1,1 %	260 -11,1 %	234 -9,8 %	226 -3,5 %	210 -7 %	187 -11 %	179 -4,2 %	160 -10,7 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	325	356 9,6 %	328 -7,8 %	394 20,1 %	333 -15,6 %	314 -5,6 %	305 -3 %	306 0,4 %	346 13,1 %	301 -13,1 %	318 5,8 %

La croissance des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2014 (+2,4 %) est poussée par une augmentation dynamique des frais de personnel en 2013 (+2,9 %) et en 2014 (+4 %) : augmentation de la part CNRACL et revalorisation indiciaire des catégories C et B. À partir de 2014, nous constatons une diminution progressive des dépenses, notamment sur le poste achats, avec la montée en puissance des EPCI (*transfert de compétences, mutualisation...*), et les efforts de gestion réalisés.

En 2020, la crise sanitaire n'a pas entraîné de baisse des dépenses de fonctionnement (+0,2 %), les économies réalisées sur les achats et charges externes (*fluides, certaines prestations de services*) (-2,5 %) n'ont pas compensé l'augmentation des autres dépenses de fonctionnement avec l'acquisition de matériel de lutte contre la COVID (*masques, gel...*) (+13 %).

En 2021 et 2022, après 5 années de baisse, les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse poussées par la reprise post COVID en 2021, des augmentations RH (*revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale en 2021, augmentation du point d'indice en juillet 2022*), et l'inflation en 2022 (+8,3 % sur les achats et charges externes).

Évolution de l'épargne brute en M€ pour les communes de + 100 000 hab. (*hors Paris*) entre 2012 et 2022



Au niveau de l'épargne brute, après une contraction en 2014 liée à une augmentation plus rapide des dépenses par rapport aux recettes, la situation s'inverse à partir de 2015, grâce à une diminution des dépenses de fonctionnement et des recettes stables. Les communes de plus de 100 000 habitants ont connu une croissance de leur épargne brute sur cette période, pour atteindre 1,54 milliard d'euros en 2019.

En 2020, avec la crise sanitaire l'épargne brute des grandes collectivités a diminué de 244 M€.

Entre 2021 et 2022 l'épargne brute est repartie à la hausse, les augmentations de recettes (*fiscalités locales*) ont permis de couvrir l'augmentation des dépenses de fonctionnement.



Communes de 50 000 à 100 000 hab.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes de 50 000 à 100 000 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	8 987	9 110 1,4 %	9 035 -0,8 %	9 216 2 %	9 126 -1 %	9 202 0,8 %	9 173 -0,3 %	9 249 0,8 %	9 109 -1,5 %	9 424 3,5 %	9 807 4,1 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	5 670	5 816 2,6 %	5 837 0,4 %	6 083 4,2 %	6 176 1,5 %	6 184 0,1 %	6 230 0,7 %	6 343 1,8 %	6 324 -0,3 %	6 590 4,2 %	6 819 3,5 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	2 100	2 052 -2,3 %	1 954 -4,8 %	1 822 -6,7 %	1 555 -14,7 %	1 524 -2 %	1 536 0,8 %	1 558 1,4 %	1 576 1,1 %	1 514 -3,9 %	1 558 2,9 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	373	395 5,9 %	417 5,5 %	444 8,6 %	438 -1,5 %	431 -1,8 %	424 -1,6 %	404 -4,7 %	454 12,6 %	424 -6,6 %	449 5,7 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	621	616 -0,8 %	605 -1,8 %	620 2,6 %	718 15,7 %	677 -5,7 %	723 6,9 %	726 0,4 %	556 -23,4 %	651 17,1 %	705 8,4 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	223	232 4,2 %	223 -3,8 %	246 10,2 %	239 -2,7 %	387 62 %	260 -32,9 %	219 -15,9 %	199 -9,1 %	244 23 %	276 12,9 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement sont restées stables (+0,4 % par an en moyenne). La forte baisse des concours de l'État entre 2014 et 2017 (-528 M€) a été compensée par l'augmentation de la fiscalité et des ventes de biens et services.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une chute des recettes de fonctionnement (-1,5 %) avec une baisse des produits des ventes de biens et services (-23 %).

En 2022, nous constatons une forte hausse des recettes (+4,1 %) poussée par une augmentation importante des recettes liées aux impôts locaux (*augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition*) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes de 50 000 à 100 000 hab. entre 2012 et 2022

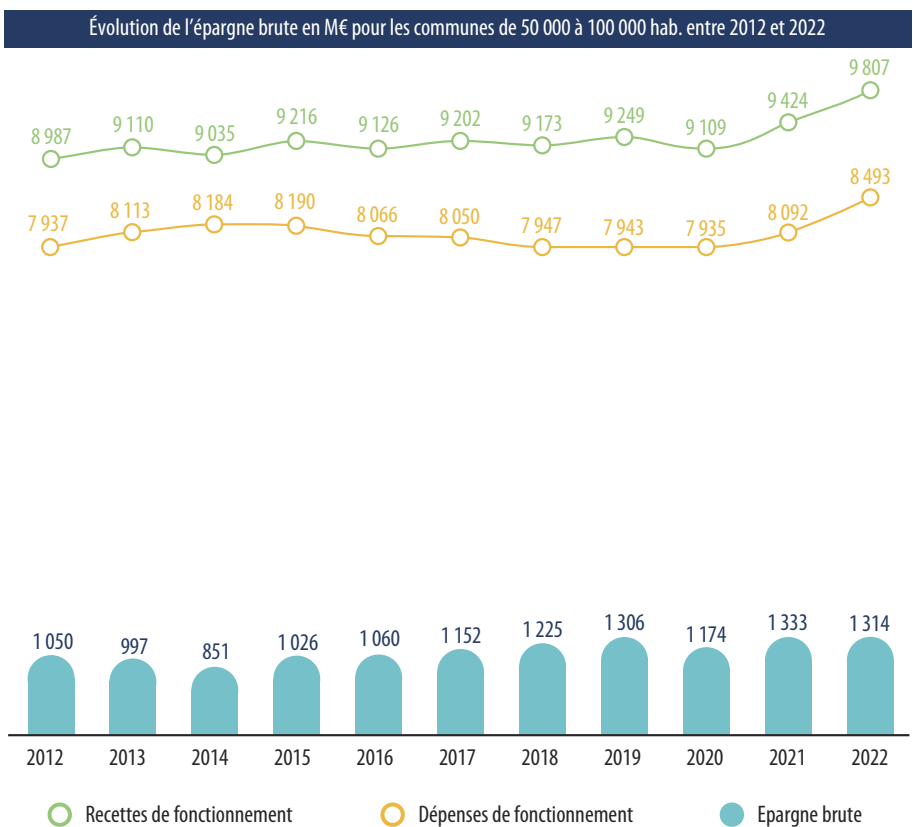
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	7 937	8 113 2,2 %	8 184 0,9 %	8 190 0,1 %	8 066 -1,5 %	8 050 -0,2 %	7 947 -1,3 %	7 943 -0,1 %	7 935 -0,1 %	8 092 2 %	8 493 5 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	4 565	4 678 2,5 %	4 814 2,9 %	4 778 1,3 %	4 875 -0,1 %	4 945 1,4 %	4 987 -1 %	4 915 0,3 %	4 954 0,8 %	5 040 1,7 %	5 268 4,5 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	1 805	1 832 1,5 %	1 785 -2,6 %	1 755 -1,7 %	1 694 -3,5 %	1 655 2,3 %	1 649 -0,3 %	1 670 1,2 %	1 571 -5,9 %	1 672 6,5 %	1 844 -10,3 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	1 049	1 069 1,9 %	1 073 0,4 %	1 033 -3,7 %	997 -3,5 %	955 -4,3 %	940 -1,5 %	948 0,8 %	957 -0,9 %	948 -0,9 %	982 3,6 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	299	311 4,1 %	288 -4,2 %	303 1,7 %	255 -16,1 %	255 0,3 %	226 -11,6 %	206 -8,6 %	194 -6 %	174 -10,1 %	173 -0,8 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	218	223 2,1 %	213 -4,3 %	220 3,3 %	245 11,3 %	240 -1,8 %	235 -2,4 %	204 -13,1 %	259 27,1 %	258 -0,6 %	227 -12 %

La croissance des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2014 (+1,5%) est poussée par une augmentation dynamique des frais de personnel en 2013 (+2,5%) et en 2014 (+2,9%) : augmentation de la part CNRACL et revalorisation indiciaire des catégories C et B.

À partir de 2014, nous constatons une diminution progressive des dépenses, notamment sur le poste achats, avec la montée en puissance des EPCI (*transfert de compétences, mutualisation...*), et les efforts de gestion réalisés.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une légère baisse des dépenses de fonctionnement (-0,1%), avec des économies réalisées sur les achats et charges externes (*fluides, certaines prestations de services (-5,9%)*).

Après 5 années de baisse, les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021 et surtout en 2022 (+5%), poussées par la reprise post COVID en 2021, des augmentations RH (*revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale en 2021, augmentation du point d'indice en juillet 2022*), et l'inflation en 2022 (+10,3% sur les achats et charges externes).



Au niveau de l'épargne brute, après une contraction en 2014 liée à une augmentation des dépenses et une baisse des recettes, la situation s'inverse à partir de 2015, grâce à une diminution des dépenses de fonctionnement et des recettes stables, les communes entre 50 000 et 100 000 habitants ont connu une croissance de leur épargne brute sur la période, pour atteindre 1,3 milliard d'euros en 2019.

En 2020, avec la crise sanitaire, l'épargne brute des grandes collectivités a diminué de 132 M€.

Si, en 2021, les communes ont retrouvé leur niveau d'épargne d'avant crise, l'inflation en 2022 ayant entraîné une croissance des dépenses (+5%) plus rapide que celle des recettes (+4,1%), l'épargne brute est en baisse (-19M€ par rapport à 2021).



Communes de 20 000 à 50 000 hab.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes de 20 000 à 50 000 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	14 403	14 617 1,5 %	14 707 0,6 %	14 845 0,9 %	14 717 -0,9 %	14 731 0,1 %	14 810 0,5 %	15 031 1,5 %	14 787 -1,6 %	15 364 3,9 %	15 993 4,1 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	9 145	9 355 2,2 %	9 503 1,6 %	9 813 3,3 %	9 871 0,6 %	9 937 0,7 %	10 018 0,8 %	10 175 1,6 %	10 207 0,3 %	10 649 4,3 %	11 044 3,7 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	3 278	3 256 -0,7 %	3 108 -4,4 %	2 884 -7,2 %	2 563 -11,1 %	2 500 -2,5 %	2 520 0,8 %	2 540 0,8 %	2 560 0,8 %	2 539 -0,8 %	2 594 2,1 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	659	668 1,4 %	719 7,6 %	784 9 %	806 2,8 %	783 -2,9 %	733 -6,4 %	737 0,5 %	796 8 %	755 5,1 %	814 7,8 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	949	962 1,3 %	995 3,5 %	1 008 1,3 %	1 073 6,4 %	1 067 -0,5 %	1 139 6,7 %	1 182 3,8 %	882 -25,4 %	1 045 18,5 %	1 169 11,8 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	363	376 3,6 %	382 1,5 %	356 -6,6 %	404 13,4 %	445 10 %	400 -9,9 %	397 -0,8 %	343 -13,7 %	376 9,8 %	373 -0,9 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement sont restées stables (+0,5 % par an en moyenne). La forte baisse des concours de l'État entre 2014 et 2017 (-757 M€) a été compensée par l'augmentation de la fiscalité et des ventes de biens et services.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une chute des recettes de fonctionnement (-1,6 %) avec une baisse des produits des ventes de biens et services (-18,5%).

En 2022, nous constatons une forte hausse des recettes (+4,1 %) poussée par une augmentation importante des recettes liées aux impôts locaux (*augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition*) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes de 20 000 à 50 000 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	12 555	12 871 2,5 %	13 133 2 %	13 062 -0,5 %	12 892 -1,3 %	12 923 0,2 %	12 859 -0,5 %	13 005 1,1 %	12 870 -1 %	13 223 2,7 %	13 987 5,8 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	7 275	7 464 2,6 %	7 799 4,5 %	7 866 0,9 %	7 828 -0,5 %	7 945 1,5 %	7 910 -0,4 %	7 998 1,1 %	8 037 0,5 %	8 260 2,8 %	8 622 4,4 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	3 049	3 136 2,9 %	3 083 -1,7 %	2 977 -3,4 %	2 894 -2,8 %	2 879 -0,5 %	2 933 1,9 %	3 021 3 %	2 793 -7,5 %	3 001 7,5 %	3 368 12,2 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	1 494	1 510 1,1 %	1 518 0,5 %	1 473 -3 %	1 424 -3,3 %	1 385 -2,7 %	1 344 -3 %	1 345 0,1 %	1 353 0,6 %	1 345 -0,6 %	1 386 3 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	400	419 5 %	397 -5,4 %	404 1,9 %	375 -7,3 %	340 -9,2 %	318 -6,7 %	296 -6,8 %	265 -10,5 %	241 -8,9 %	231 -4,1 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	338	342 1,4 %	337 -1,7 %	342 1,5 %	373 8,6 %	373 0,6 %	355 -5 %	347 2,3 %	422 21,8 %	375 11,2 %	380 1,4 %

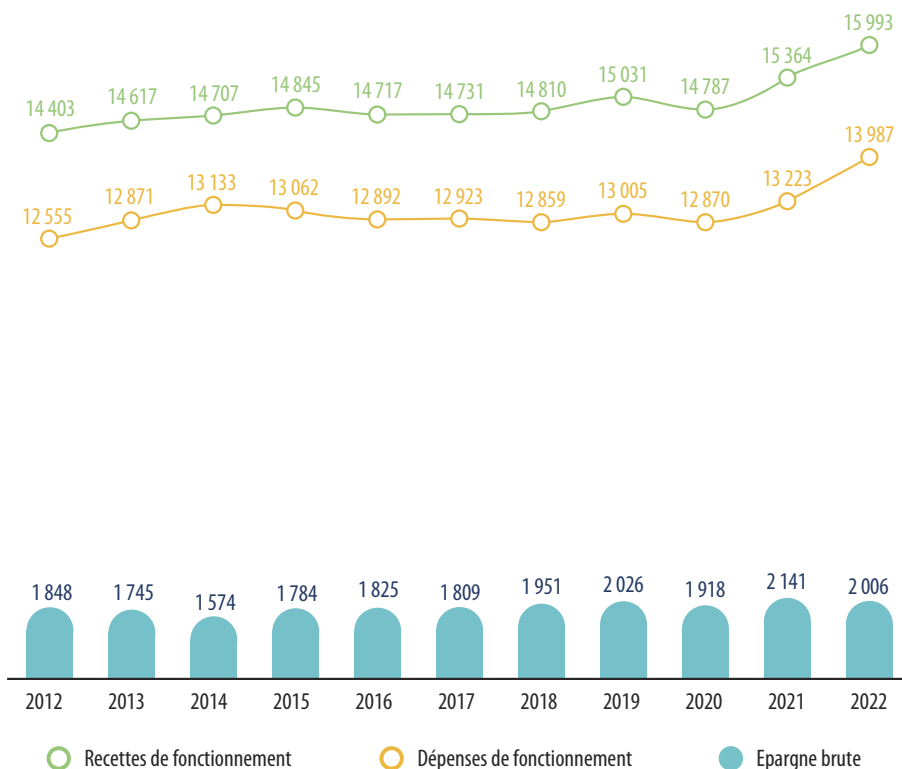
La croissance des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2014 (+2,3 %) est poussée par une augmentation dynamique des frais de personnel en 2013 (+2,5 %) et en 2014 (+2,9 %) : augmentation de la part CNRACL et revalorisation indiciaire des catégories C et B.

À partir de 2014, nous constatons une diminution progressive des dépenses, notamment sur le poste achats, avec la montée en puissance des EPCI (*transfert de compétences, mutualisation...*), et les efforts de gestion réalisés.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une légère baisse des dépenses de fonctionnement pour les communes entre 20 000 et 50 000 habitants (-1 %), avec des économies réalisées sur les achats et charges externes (*fluides, certaines prestations de services* (-7,5%)).

Les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021 et surtout en 2022 (+5,8 %), poussées par la reprise post COVID en 2021, des augmentations RH (*revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale en 2021, augmentation du point d'indice en juillet 2022*), et l'inflation en 2022 (+12,2 % sur les achats et charges externes).

Évolution de l'épargne brute en M€ pour les communes de 20 000 à 50 000 hab. entre 2012 et 2022



Au niveau de l'épargne brute, après une contraction en 2014, la situation s'inverse à partir de 2015, grâce à une diminution des dépenses de fonctionnement et des recettes stables, les communes entre 20 000 et 50 000 habitants ont connu une croissance de leur épargne brute sur la période, pour atteindre 2 milliards d'euros en 2019.

En 2020, avec la crise sanitaire, l'épargne brute des grandes collectivités a diminué de 108 M€.

Si, en 2021, les communes ont retrouvé leur niveau d'épargne d'avant crise, l'inflation en 2022 ayant entraîné une croissance des dépenses (+5,8 %) plus rapide que celle des recettes (+4,1 %), l'épargne brute est en baisse (-135 M€ par rapport à 2021).



Communes de 10 000 à 20 000 hab.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	9 151	9 255 1,1 %	9 346 1 %	9 487 1,5 %	9 435 -0,5 %	9 425 -0,1 %	9 497 0,8 %	9 668 1,8 %	9 525 -1,5 %	9 839 3,3 %	10 278 4,5 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	5 871	5 996 2,1 %	6 099 1,7 %	6 306 3,4 %	6 372 1 %	6 321 0,8 %	6 498 1,2 %	6 630 2 %	6 639 0,1 %	6 749 1,6 %	6 996 3,7 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	2 023	2 003 -0,9 %	1 935 -3,4 %	1 786 -7,7 %	1 608 -10 %	1 557 -3,1 %	1 566 0,6 %	1 569 0,2 %	1 583 0,9 %	1 713 8,2 %	1 746 1,9 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	406	403 -0,6 %	445 10,2 %	497 11,7 %	502 1,1 %	497 -1 %	457 -8 %	449 -1,7 %	497 10,7 %	459 -7,6 %	514 11,8 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	582	598 2,8 %	606 1,3 %	637 5 %	651 2,2 %	672 3,3 %	696 3,5 %	721 3,6 %	546 -24,2 %	637 16,5 %	726 14,1 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	270	254 -5,9 %	260 2,4 %	262 0,6 %	303 15,5 %	278 -8 %	280 0,5 %	299 6,9 %	259 -13,2 %	281 8,4 %	296 5,4 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement ont connu une légère croissance (+0,8 % par an en moyenne). La forte baisse des concours de l'État entre 2014 et 2017 (-378 M€) a été compensée par l'augmentation de la fiscalité locale (+321 Millions entre 2014 et 2017) et des produits de services (+66 Millions entre 2014 et 2019).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une chute des recettes de fonctionnement (-1,5 %) avec une baisse des produits des ventes de biens et services (-24,2 %).

En 2022(+4,5 %), nous constatons une forte hausse des recettes poussée par une augmentation importante des recettes liées aux impôts locaux (*augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition*) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. entre 2012 et 2022

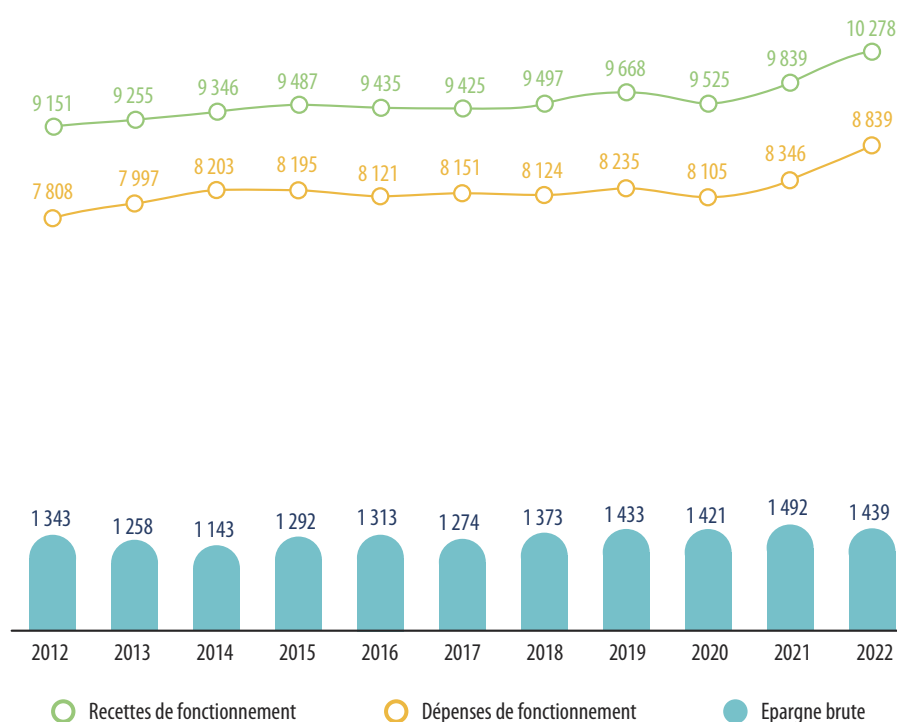
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	7 808	7 997 2,4 %	8 203 2,6 %	8 195 -0,1 %	8 121 -0,9 %	8 151 0,4 %	8 124 -0,3 %	8 235 1,4 %	8 105 -1,6 %	8 346 3 %	8 839 5,9 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	4 375	4 483 2,5 %	4 704 4,9 %	4 757 1,1 %	4 754 -0,1 %	4 850 2 %	4 840 -0,2 %	4 904 1,3 %	4 892 0,6 %	5 060 2,6 %	5 299 4,7 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	2 003	2 069 3,3 %	2 049 -1 %	1 996 -3 %	1 958 -2 %	1 954 0 %	1 976 1 %	2 046 4 %	1 869 -9 %	2 006 7 %	2 245 12 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	928	944 1,7 %	951 0,8 %	944 -0,8 %	917 -2,9 %	886 -3,3 %	861 -2,9 %	849 -1,4 %	844 -0,6 %	847 0,3 %	877 3,6 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	253	248 -1,9 %	249 -0,4 %	248 -0,2 %	241 -3 %	202 -16 %	190 -6,1 %	177 -7 %	159 -10,2 %	153 -3,9 %	134 -12,5 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	249	253 1,6 %	251 -1,1 %	250 -0,3 %	252 0,9 %	258 2,5 %	257 -0,3 %	260 1 %	299 15,1 %	281 -6 %	285 1,4 %

La croissance des dépenses de fonctionnement entre 2012 et 2014 (+2,5 %) est poussée par une augmentation dynamique des frais de personnel en 2013 (+2,5 %) et en 2014 (+4,9 %) : augmentation de la part CNRACL et revalorisation indiciaire des catégories C et B. À partir de 2014, nous constatons une stabilisation des dépenses, notamment sur le poste achat, avec la montée en puissance des EPCI (*transfert de compétences, mutualisation...*), et les efforts de gestion réalisés.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement pour la commune entre 10 000 et 20 000 habitants (-1,6 %), avec des économies réalisées sur les achats et charges externes (fluides, certaines prestations de services (-9 %)

Les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021 et surtout en 2022 (+5,9 %), poussées par la reprise post covid en 2021, des augmentations RH (*revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale (2021), augmentation du point d'indice en juillet 2022*), et l'inflation en 2022 (+11,9 % sur les achats et charges externes).

Évolution de l'épargne brute en M€ pour les communes de 10 000 à 20 000 hab. entre 2012 et 2022



Au niveau de l'épargne brute, après une contraction en 2014, la situation s'inverse à partir de 2015, poussée par une augmentation des recettes et une stabilité des dépenses de fonctionnement, les communes entre 10 000 et 20 000 habitants ont connu une croissance de leur épargne brute sur la période, pour atteindre 1,43 milliard d'euros en 2019.

En 2020, avec la crise sanitaire l'épargne brute a légèrement chuté de 12,3 M€.

Si, en 2021, les communes ont retrouvé un niveau d'épargne supérieur à celui d'avant crise, l'inflation en 2022 ayant entraîné une croissance des dépenses (+5,9 %) plus rapide que celle des recettes (+4,5 %), l'épargne brute est en baisse (-53 M€ par rapport à 2021).



Communes de 3 500 à 10 000 hab.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes de 3 500 à 10 000 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	12 829	13 030 1,6 %	13 135 0,8 %	13 269 1 %	13 227 -0,3 %	13 344 0,9 %	13 531 1,4 %	13 778 1,8 %	13 616 -1,2 %	14 064 3,3 %	14 841 5,5 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	7 944	8 139 2,5 %	8 280 1,7 %	8 543 3,2 %	8 684 1,6 %	8 864 2,1 %	9 036 1,9 %	9 243 2,3 %	9 303 0,6 %	9 355 0,6 %	9 812 4,9 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	2 998	2 948 -1,7 %	2 833 -3,9 %	2 607 -8 %	2 334 -10,1 %	2 275 -2,9 %	2 287 0,5 %	2 300 0,5 %	2 326 1,1 %	2 578 10,9 %	2 641 2,4 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	543	545 0,4 %	579 6,2 %	655 13,1 %	680 3,8 %	654 -3,7 %	615 -6 %	602 -2,1 %	650 8 %	622 -4,3 %	703 13 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	839	871 3,8 %	889 2,1 %	936 5,3 %	963 2,9 %	1 003 4,1 %	1 041 3,9 %	1 073 3,1 %	830 -22,7 %	996 20 %	1 124 12,9 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	506	527 4 %	555 5,3 %	529 -4,7 %	556 5,2 %	548 -1,5 %	551 0,5 %	560 1,7 %	507 -9,5 %	513 1,1 %	561 9,5 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement des communes entre 3 500 et 10 000 habitants ont connu une croissance annuelle moyenne de 1 % avec une accélération sur les 2 dernières années (+1,4 % en 2018 et +1,8 % en 2019).

La baisse des concours de l'État (-558 millions entre 2014 et 2017) a été compensée par l'augmentation de plus de 585 Millions de la fiscalité locale entre 2014 et 2017 (effet taux + revalorisation des bases).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une chute des recettes de fonctionnement (-1,2 %) avec une baisse des produits des ventes de biens et services. (-22,7 %)

En 2022(+5,5 %), nous constatons une forte hausse des recettes poussée par une augmentation importante des recettes liées aux impôts locaux (augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes de 3 500 à 10 000 hab. entre 2012 et 2022

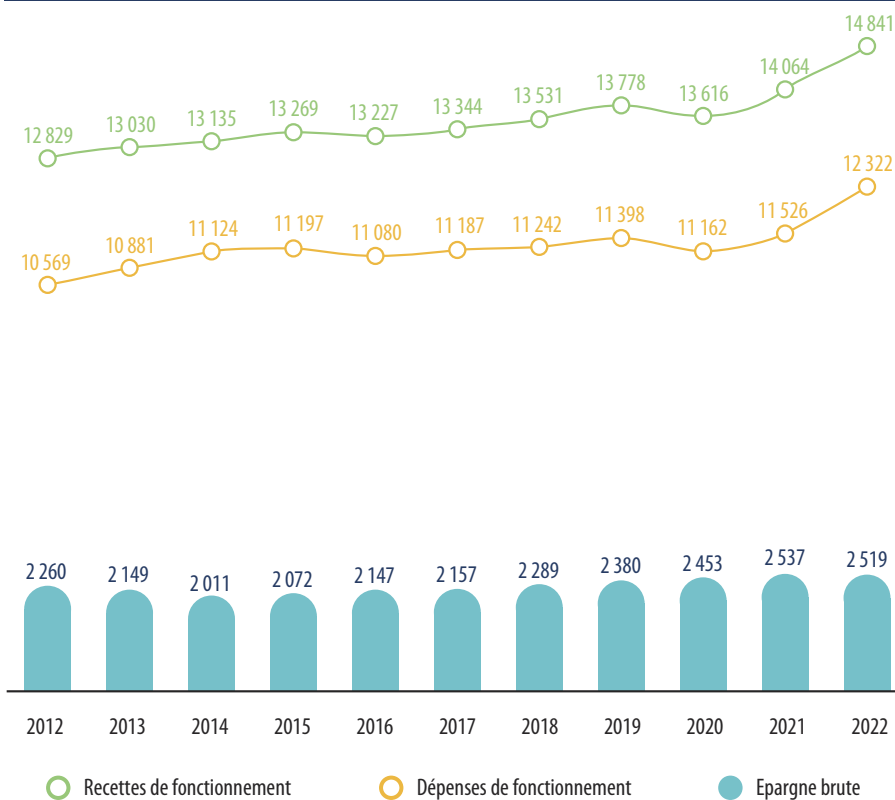
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	10 569	10 881 2,9 %	11 124 2,2 %	11 197 0,7 %	11 080 -1 %	11 187 1 %	11 242 0,5 %	11 398 1,4 %	11 162 -2,1 %	11 526 3,3 %	12 322 6,9 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	5 480	5 649 3,1 %	5 911 4,6 %	6 015 1,8 %	6 033 0,3 %	6 190 2,6 %	6 212 0,4 %	6 311 1,6 %	6 343 0,5 %	6 548 3,2 %	6 933 5,9 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	3 015	3 131 3,8 %	3 096 -1,1 %	3 049 -1,5 %	3 002 -1,6 %	3 033 1 %	3 112 2,6 %	3 204 3 %	2 944 -8,1 %	3 164 7,5 %	3 532 11,6 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	1 261	1 263 0,1 %	1 278 1,2 %	1 255 -1,9 %	1 220 -2,7 %	1 176 -3,6 %	1 143 -2,8 %	1 135 -0,7 %	1 101 -3 %	1 088 -1,2 %	1 141 4,9 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	406	405 -0,3 %	404 0 %	437 8,1 %	375 -14,2 %	330 -12,2 %	302 -8,4 %	286 -5,2 %	261 -8,7 %	237 -9,1 %	218 -8,2 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	407	434 6,5 %	434 0 %	441 1,6 %	450 2,1 %	459 2 %	474 3,2 %	463 -2,2 %	514 10,6 %	489 -4,8 %	497 1,7 %

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles connu une croissance moyenne annuelle identique aux recettes (+1,1 %), avec une augmentation moyenne des frais de personnel de 2 % et un poste achats, qui après 3 ans de baisse entre 2014 et 2016 (-1,5 %/an), a connu une forte hausse sur la période 2017-2019 (+2,2 %/an). Les dépenses d'intervention et les intérêts de la dette sont en diminution sur la même période.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement pour la commune entre 3 500 et 10 000 habitants (-2,1 %), avec des économies réalisées sur les achats et charges externes (*fluides, certaines prestations de services* (-8,1 %)).

Les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021 et surtout en 2022 (+6,9 %), poussées par la reprise post COVID en 2021, des augmentations RH (*revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale en 2021, augmentation du point d'indice en juillet 2022*), et l'inflation en 2022 (+11,6 % sur les achats et charges externes).

Évolution de l'épargne brute en M€ pour les communes de 3 500 à 10 000 hab. entre 2012 et 2022



Au niveau de l'épargne brute, après une contraction en 2014, la situation s'inverse à partir de 2015, poussée par une augmentation des recettes et une stabilité des dépenses de fonctionnement, les communes entre 3 500 et 10 000 habitants ont connu une croissance de leur épargne brute sur la période, pour atteindre 2,38 milliards d'euros en 2019.

En 2020, malgré la crise sanitaire l'épargne brute a continué d'augmenter, les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement ayant été supérieures à la baisse des recettes.

L'inflation en 2022 ayant entraîné une croissance des dépenses (+6,9 %) plus rapide que celle des recettes (+5,5 %), l'épargne brute est en baisse (-18 M€ par rapport à 2021).



Communes de 2 000 à 3 500 hab.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes de 2 000 à 3 500 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	5 154	5 155 0 %	5 177 0,4 %	5 260 1,6 %	5 227 -0,6 %	5 273 0,9 %	5 330 1,1 %	5 437 2 %	5 386 -0,9 %	5 554 3,1 %	5 918 6,6 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	2 956	3 038 2,8 %	3 084 1,5 %	3 189 3,4 %	3 230 1,3 %	3 292 1,9 %	3 361 2,1 %	3 442 2,4 %	3 481 1,1 %	3 478 -0,1 %	3 680 5,8 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	1 334	1 311 -1,7 %	1 267 -3,4 %	1 181 -6,8 %	1 078 -8,8 %	1 050 -2,6 %	1 052 0,3 %	1 063 1 %	1 078 1,5 %	1 186 10 %	1 211 2,1 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	184	180 -2,1 %	196 8,9 %	228 16,8 %	239 4,8 %	234 -2,2 %	213 -8,9 %	208 -2,3 %	217 4,1 %	208 -4,2 %	248 19,6 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	336	353 5 %	360 2 %	379 5,4 %	392 3,5 %	402 2,4 %	411 2,2 %	427 4 %	337 -21,2 %	407 20,9 %	455 11,7 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	344	274 -20,5 %	271 -0,8 %	283 4,2 %	288 1,8 %	295 2,5 %	292 -1,2 %	297 1,9 %	274 -7,8 %	275 0,5 %	325 18,1 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement des communes entre 2 000 et 3 500 habitants ont connu une croissance annuelle moyenne de 0,8 % avec une accélération sur les 2 dernières années (+1,1 % en 2018 et +2 % en 2019).

La baisse des concours de l'État (-217 millions entre 2014 et 2017) a été compensée par l'augmentation de la fiscalité locale de 208 Millions entre 2014 et 2017 (*effet taux + revalorisation des bases*). Les ventes de biens et services (*restauration scolaire et périscolaire, centre de loisirs, crèche*) ont connu une forte augmentation sur la période (+3,3 %).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une chute des recettes de fonctionnement (-0,9 %) avec une baisse des produits des ventes de biens et services (-21,2 %).

En 2022 (+6,6 %), nous constatons une forte hausse des recettes poussée par une augmentation importante des recettes liées aux impôts locaux (*augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition*) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes de 2 000 à 3 500 hab. entre 2012 et 2022

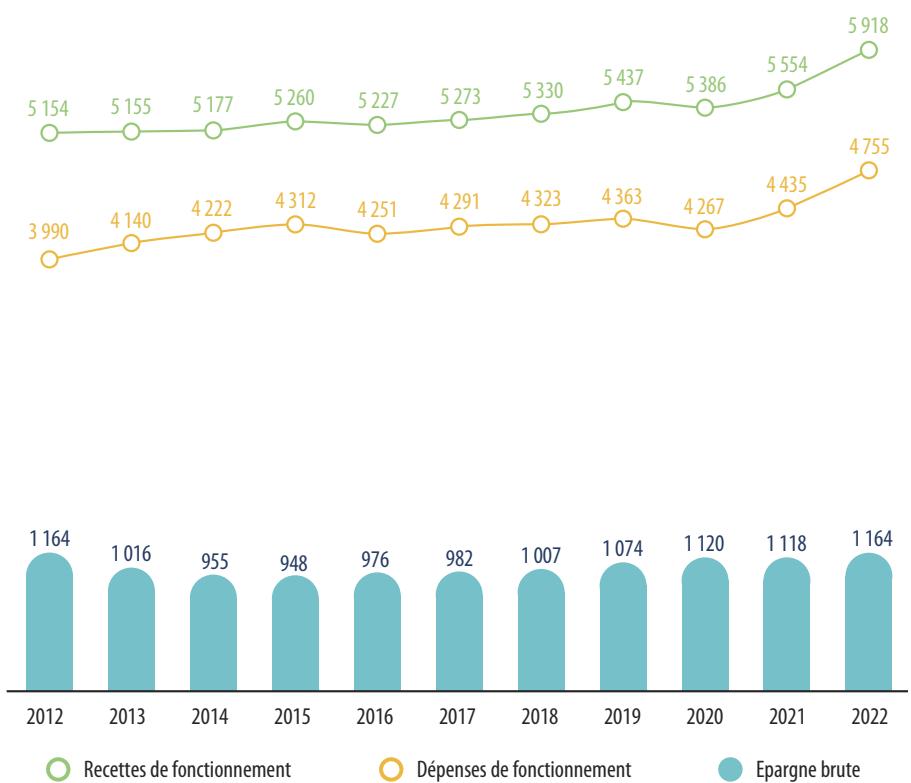
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	3 990	4 140 3,8 %	4 222 2 %	4 312 2,1 %	4 251 -1,4 %	4 291 0,9 %	4 323 0,8 %	4 363 0,9 %	4 267 -2,2 %	4 435 4 %	4 750 7,2 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	1 864	1 936 3,8 %	2 025 4,6 %	2 083 2,9 %	2 102 0,9 %	2 151 2,3 %	2 158 0,3 %	2 191 1,5 %	2 199 0,4 %	2 279 3,6 %	2 422 6,3 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	1 255	1 321 5,2 %	1 305 -1,2 %	1 305 0 %	1 293 -0,9 %	1 314 1,6 %	1 346 2,4 %	1 384 2,8 %	1 269 -8,3 %	1 375 8,4 %	1 534 11,6 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	493	490 -0,5 %	489 -0,3 %	483 -1,2 %	468 -3 %	453 -3,4 %	441 -2,6 %	434 -1,6 %	415 -4,3 %	413 -0,4 %	431 4,2 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	165	168 1,9 %	166 -1,1 %	166 0,1 %	159 -3,9 %	136 -14,9 %	128 -5,8 %	119 -7,2 %	109 -7,8 %	101 -7,8 %	94 -6,8 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	213	225 5,7 %	238 5,9 %	275 15,2 %	229 -16,7 %	238 3,9 %	251 5,6 %	237 -5,7 %	274 15,9 %	268 -2,4 %	274 2,3 %

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles connu une croissance moyenne annuelle de 1,3 % par an sur la période 2012-2019. Après une forte croissance entre 2012 et 2015 (+2,6 %/an) qui s'explique par une masse salariale en forte hausse (+218 Millions), elles se sont par la suite stabilisées entre 2016 et 2019 (+0,3 %/an).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement pour la commune entre 2 000 et 3 500 habitants (-2,2 %), avec des économies réalisées sur les achats et charges externes (*fluides, certaines prestations de services* (-8,3 %)).

Les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021 et surtout en 2022 (+7,2 %), poussées par la reprise post COVID en 2021, des augmentations RH (*revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale en 2021, augmentation du point d'indice en juillet 2022*), et l'inflation en 2022 (+11,6 % sur les achats et charges externes).

Évolution de l'épargne brute en M€ pour les communes de 2 000 à 3 500 hab. entre 2012 et 2022



Du fait d'une croissance plus soutenue des dépenses jusqu'en 2015, l'épargne brute des communes entre 2 000 et 3 500 habitants s'est dégradée (-216 millions entre 2012 et 2015).

La stabilisation des dépenses de fonctionnement entre 2015 et 2019 et l'augmentation plus rapide des recettes par rapport aux dépenses entre 2020 et 2022 a permis à l'épargne brute d'augmenter.

En 2022, l'épargne brute des communes de 2 000 à 3500 habitants a retrouvé son niveau de 2012.



Communes de 500 à 2 000 hab.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes de 500 à 2 000 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	8 267	8 399 1,6 %	8 429 0,4 %	8 566 1,6 %	8 524 -0,5 %	8 637 1,3 %	8 751 1,3 %	8 912 1,8 %	8 810 -1,1 %	9 051 2,7 %	9 642 6,5 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	4 310	4 462 3,5 %	4 526 1,4 %	4 702 3,9 %	4 769 1,4 %	4 883 2,4 %	5 021 2,8 %	5 143 2,4 %	5 225 1,6 %	5 104 -2,3 %	5 456 6,9 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	2 517	2 461 -2,2 %	2 404 -2,3 %	2 265 -5,8 %	2 101 -7,2 %	2 065 -1,7 %	2 058 -0,3 %	2 066 0,3 %	2 085 0,9 %	2 293 10 %	2 345 2,3 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	271	266 -2 %	292 10,1 %	347 18,6 %	370 6,8 %	358 -3,3 %	320 -10,7 %	305 -4,6 %	317 4 %	324 2,2 %	348 7,2 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	552	577 4,5 %	594 2,9 %	626 5,4 %	643 2,7 %	665 3,5 %	690 3,7 %	708 2,6 %	578 -18,3 %	685 18,4 %	776 13,3 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	616	633 2,7 %	613 -3,1 %	627 2,2 %	641 2,2 %	665 3,9 %	661 -0,6 %	691 4,5 %	604 -12,5 %	645 6,7 %	718 11,3 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement des communes entre 500 et 2 000 habitants ont connu une croissance annuelle moyenne de 1,1 %.

La baisse des concours de l'État (-338 millions entre 2014 et 2017) a été compensée par l'augmentation de 357 millions de la fiscalité locale entre 2014 et 2017 (*effet taux + revalorisation des bases*). En 2020, l'impact de la crise sanitaire sur les ventes de biens et services est de 86 M€.

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une chute des recettes de fonctionnement (-1,1 %) avec une baisse des produits des ventes de biens et services (-18,3 %).

En 2022, nous constatons une forte hausse des recettes (+6,5 %) poussée par une augmentation importante des produits des impôts locaux (*augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition*) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes de 500 à 2 000 hab. entre 2012 et 2022

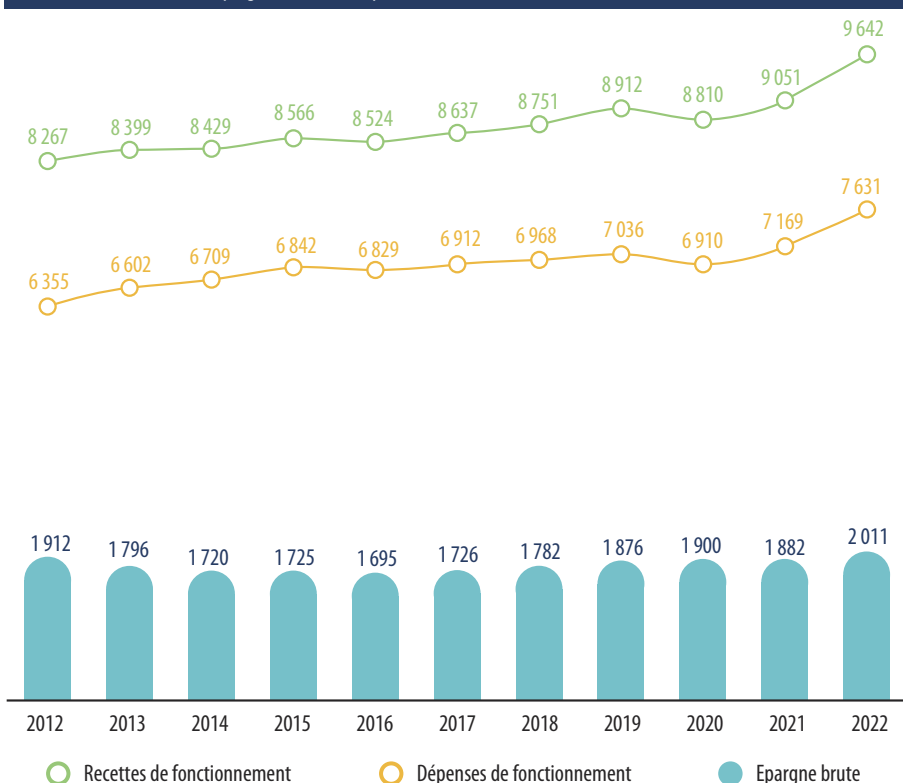
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	6 355	6 602 3,9 %	6 709 1,6 %	6 842 2 %	6 829 -0,2 %	6 912 1,2 %	6 968 0,8 %	7 036 1 %	6 910 -1,8 %	7 169 3,7 %	7 631 6,4 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	2 634	2 733 3,8 %	2 853 4,4 %	2 943 3,3 %	2 986 1,3 %	3 065 2,7 %	3 080 0,5 %	3 116 1,2 %	3 125 0,3 %	3 212 2,8 %	3 416 6,3 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	2 047	2 165 5,7 %	2 131 -1,5 %	2 159 1,3 %	2 144 -0,7 %	2 189 2,1 %	2 264 3,4 %	2 320 2,5 %	2 159 -7 %	2 320 7,5 %	2 563 10,5 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	910	917 0,8 %	918 0,1 %	927 1 %	902 -2,7 %	865 -4,1 %	837 -3,2 %	827 -1,2 %	785 -5,1 %	783 -0,2 %	818 4,4 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	261	265 1,8 %	266 0,5 %	263 -1,2 %	240 -8,7 %	220 -8,6 %	201 -8,6 %	189 -6 %	175 -7,2 %	157 -10,3 %	143 -9,1 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	504	523 3,7 %	540 3,3 %	545 1 %	556 2,1 %	573 3,1 %	587 2,4 %	584 -0,5 %	666 14 %	696 4,5 %	691 -0,8 %

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles connu une croissance moyenne annuelle moyenne de 1,5 % par an sur la période 2012-2019. Après une forte croissance entre 2012 et 2015 (+2,5 %/an) due à une masse salariale en forte hausse (+313 Millions), elles se sont par la suite stabilisées entre 2016 et 2019 (+0,7 % par an).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement (-1,8 %), avec des économies réalisées sur les achats et charges externes (fluides, certaines prestations de services (-7 %)

Les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021 et surtout en 2022 (+6,4 %), poussées par la reprise post COVID en 2021, des augmentations RH (*revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale en 2021, augmentation du point d'indice en juillet 2022*), et l'inflation en 2022 (+10,5 % sur les achats et charges externes)

Évolution de l'épargne brute en M€ pour les communes de 500 à 2 000 hab. entre 2012 et 2022



Du fait d'une croissance plus soutenue des dépenses jusqu'en 2016, l'épargne brute des communes entre 500 et 2 000 habitants s'est dégradée (-216 Millions entre 2012 et 2016). Si la stabilisation des dépenses de fonctionnement a permis à l'épargne brute d'augmenter entre 2016 et 2019, elle n'a pas retrouvé son niveau de 2012.

En 2020, l'épargne brute des communes entre 500 et 2 000 habitants est en augmentation, la baisse des dépenses de fonctionnement liée à la crise sanitaire a été plus forte que celle des recettes.

En 2022, malgré l'inflation l'épargne brute a continué d'augmenter pour atteindre 2 Milliards d'euros et retrouver ainsi un niveau supérieur à celui observé en 2012.



Communes moins de 500 hab.

Évolution des recettes de fonctionnement en M€ pour les communes moins de 500 hab. entre 2012 et 2022

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	3 216	3 219 0,1 %	3 221 0,1 %	3 242 0,7 %	3 226 -0,5 %	3 265 1,2 %	3 309 1,4 %	3 362 1,6 %	3 386 0,7 %	3 517 3,9 %	3 774 7,3 %
Impôts et taxes <i>évolution N-1</i>	1 354	1 405 3,8 %	1 420 1 %	1 470 3,6 %	1 494 1,6 %	1 540 3,1 %	1 587 3,1 %	1 630 2,7 %	1 676 2,8 %	1 679 0,2 %	1 835 9,3 %
Concours de l'État <i>évolution N-1</i>	1 180	1 124 -4,7 %	1 102 -2 %	1 051 -4,6 %	989 -6 %	968 -2,1 %	962 -0,7 %	958 -0,3 %	998 4,1 %	1 062 6,5 %	1 076 1,3 %
Subventions reçues et participations <i>évolution N-1</i>	100	91 -9,1 %	94 3,2 %	105 11,9 %	115 9,2 %	115 0,1 %	104 -9,6 %	101 -2,9 %	107 5,6 %	113 6,4 %	112 -1,2 %
Ventes de biens et services <i>évolution N-1</i>	234	249 6,5 %	257 3,1 %	263 2,3 %	266 1,5 %	276 3,7 %	289 4,5 %	286 -1 %	254 -11,2 %	291 14,8 %	343 17,6 %
Autres recettes de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	348	351 0,7 %	349 -0,4 %	353 1 %	363 2,9 %	365 0,7 %	368 0,7 %	387 5 %	352 -8,9 %	371 5,4 %	408 10,1 %

Sur la période 2012-2019, les recettes de fonctionnement des communes de moins de 500 habitants ont connu une croissance annuelle moyenne de 0,6 %.

La baisse des concours de l'État (-133 millions entre 2014 et 2017) a été compensée par l'augmentation de 120 millions de la fiscalité locale entre 2014 et 2017 (effet taux + revalorisation des bases).

En 2020, la baisse des produits des ventes de biens et services (-11,2 %) a impacté la croissance des recettes de fonctionnement mais elle reste cependant positive (+0,7 % contre +1,6 % en 2019).

En 2022 (+7,3 %), nous constatons une forte hausse des recettes poussée par une augmentation importante des recettes liées aux impôts locaux (augmentation importante des bases et augmentation des taux d'imposition) pour faire face à l'inflation en 2022.

Évolution des dépenses de fonctionnement en M€ pour les communes moins de 500 hab. entre 2012 et 2022

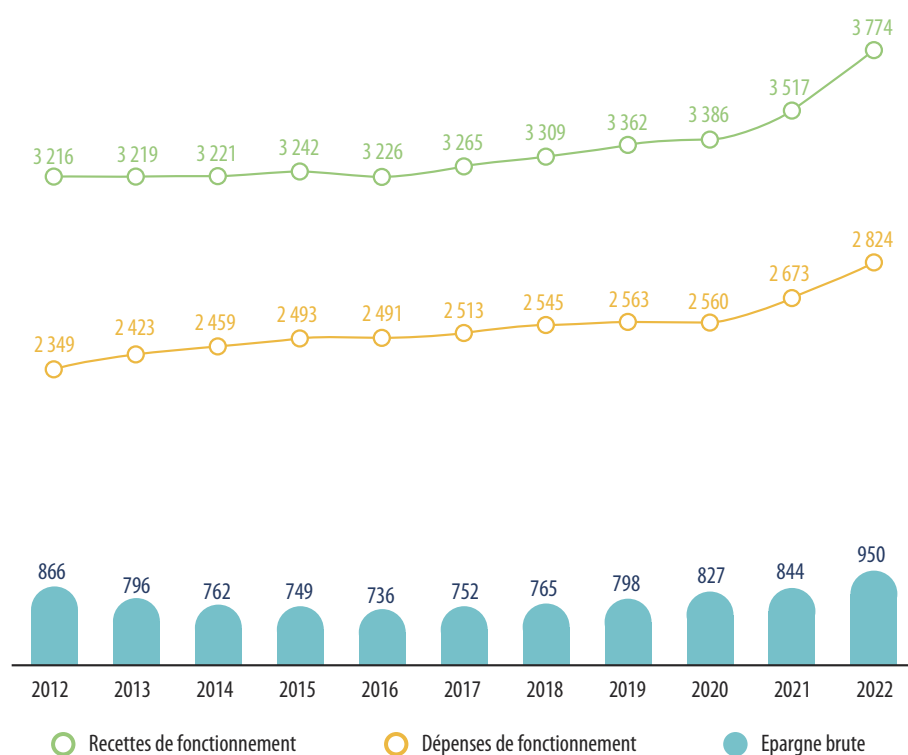
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	2 349	2 423 3,1 %	2 459 1,5 %	2 493 1,4 %	2 491 -0,1 %	2 513 0,9 %	2 545 1,3 %	2 563 0,7 %	2 560 -0,1 %	2 673 4,4 %	2 824 5,6 %
Frais de personnel <i>évolution N-1</i>	758	779 2,8 %	804 3,2 %	822 2,3 %	831 1 %	851 2,5 %	857 0,6 %	863 0,7 %	860 -0,3 %	877 2 %	930 6,1 %
Achats et charges externes <i>évolution N-1</i>	789	830 5,3 %	829 -0,2 %	836 0,9 %	832 -0,5 %	851 2,3 %	891 4,7 %	910 2,2 %	872 -4,2 %	930 6,6 %	1 011 8,8 %
Dépenses d'intervention <i>évolution N-1</i>	443	453 2,1 %	454 0,3 %	462 1,8 %	448 -3,1 %	434 -3,2 %	420 -3,2 %	414 -1,3 %	399 -3,6 %	405 1,5 %	418 3,1 %
Charges financières <i>évolution N-1</i>	80	82 2,2 %	82 -0,4 %	78 -4,3 %	73 -7,3 %	67 -7,8 %	63 -6,6 %	59 -6,1 %	53 -9,4 %	49 -8,9 %	47 -2,6 %
Autres dépenses de fonctionnement <i>évolution N-1</i>	279	279 0 %	290 3,7 %	294 1,5 %	307 4,5 %	310 0,9 %	315 1,5 %	317 0,6 %	375 18,3 %	413 10,1 %	417 1 %

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles connu une croissance moyenne annuelle moyenne de 1,2 % par an entre 2012 et 2019. Après une forte croissance entre 2012 et 2015 (+2 % /an) liée à une masse salariale en forte hausse (+65 M€), elles se sont par la suite stabilisées entre 2016 et 2019 (+0,7 % par an).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement (-0,1 %), avec des économies réalisées sur les achats et charges externes (fluides, certaines prestations de services (-4,2 %)).

Les dépenses de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2021 et surtout en 2022 (+5,6 %), poussées par la reprise post COVID en 2021, des augmentations RH (revalorisation des cadres d'emplois de la filière médico-sociale en 2021, augmentation du point d'indice en juillet 2022), et l'inflation en 2022 (+8,8 % sur les achats et charges externes).

Évolution de l'épargne brute en M€ pour les communes moins de 500 hab. entre 2012 et 2022



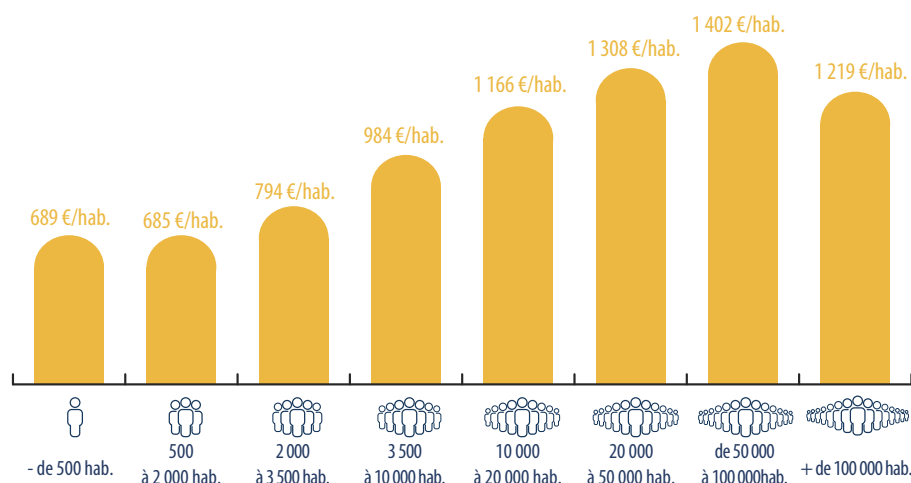
Du fait d'une croissance plus soutenue des dépenses jusqu'en 2016, l'épargne brute des communes de moins de 500 habitants s'est dégradée (-131 millions entre 2012 et 2016) par la suite elle est repartie à la hausse entre 2016 et 2022 profitant d'une stabilisation des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2019, puis d'une croissance plus rapide des recettes entre 2020 et 2022.

En 2022, l'épargne brute des communes de moins de 500 habitants est de 950 millions d'euros. Elle dépasse ainsi son niveau de 2012.

• Bilan de l'analyse de la section de fonctionnement par strate de communes

Pour réaliser ce bilan de la section de fonctionnement, nous avons pris les données financières en € par habitant, afin de comparer les strates entre elles.

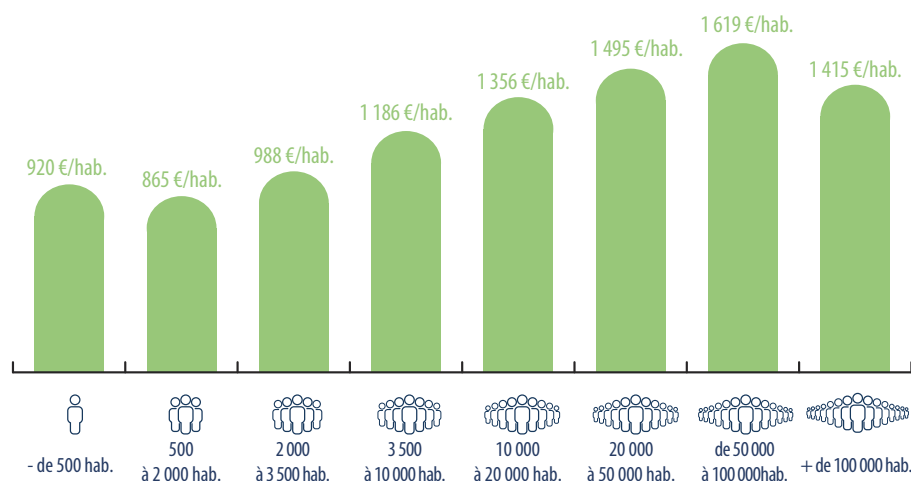
Dépenses de fonctionnement 2022 en €/habitant par strate de communes



Un effet de seuil est constaté pour les communes entre 500 et 100 000 habitants. Plus la commune est grande et plus ses recettes et ses dépenses de fonctionnement par habitant sont élevées.

Une commune de 50 000 à 100 000 habitants dépensera 1 402 € par habitant contre 695 €/hab. pour une commune de 500 à 2 000 habitants.

Recettes de fonctionnement 2022 en €/habitant par strate de communes

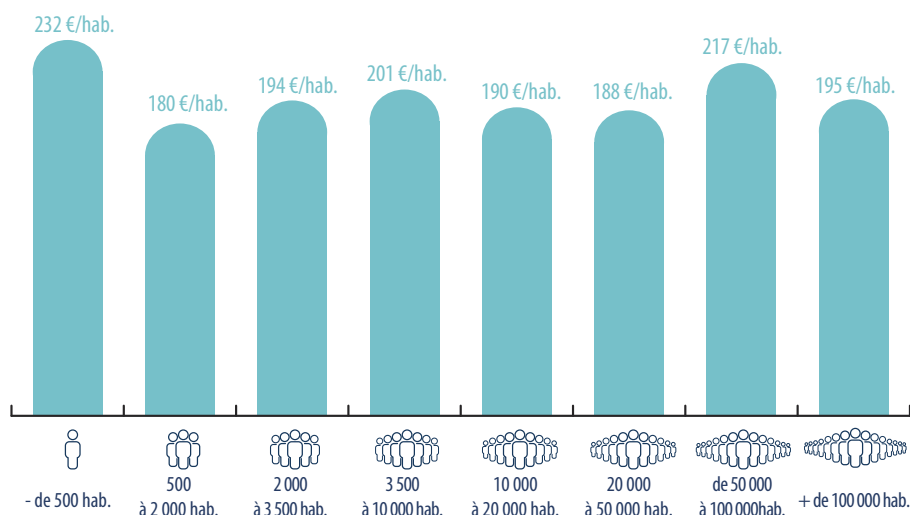


Cependant pour les plus petites et les plus grandes communes, il n'y a pas d'effet de seuil :

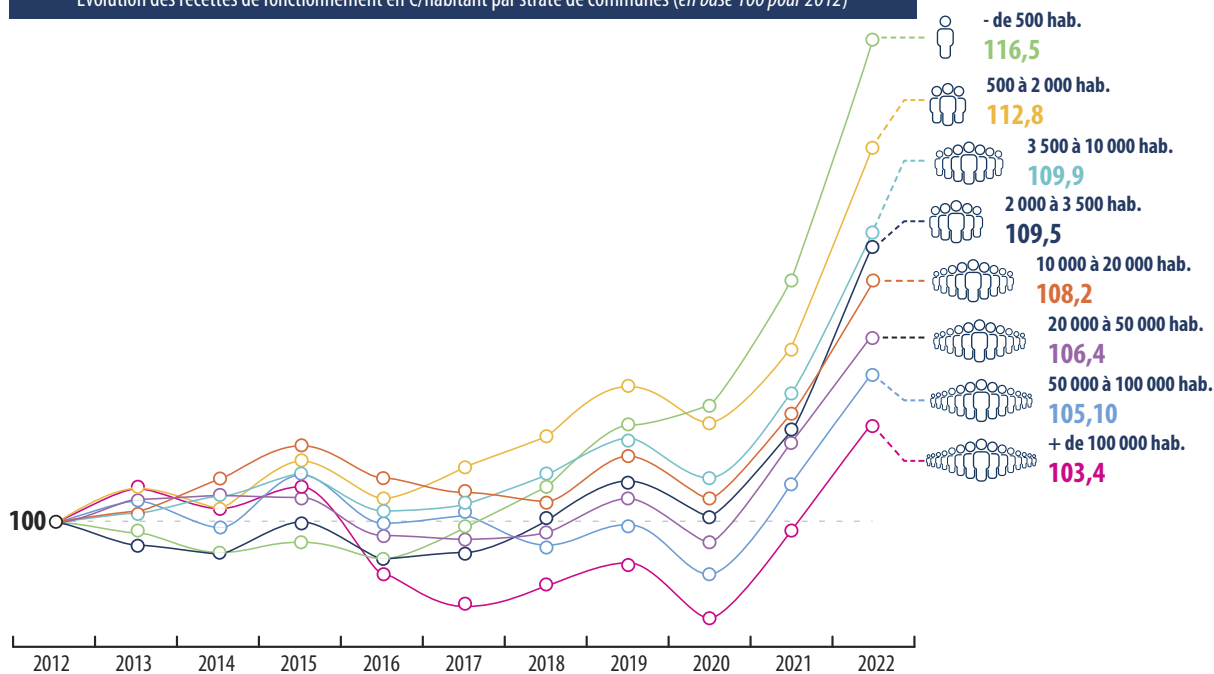
- Une commune de moins de 500 habitants aura sensiblement les mêmes dépenses par habitant qu'une commune entre 500 et 2 000 habitants.
- À l'inverse, les communes de plus de 100 000 habitants auront des dépenses par habitant proches de celles entre 20 000 et 50 000 habitants.

Au niveau de l'épargne brute, nous constatons qu'elle reste sensiblement identique pour les communes entre 500 et 50 000 habitants entre 180 et 200 €/hab. Pour les plus petites collectivités l'épargne brute par habitant est plus conséquente 232 €/hab. en 2022.

Épargne brut 2022 en €/habitant par strate de communes

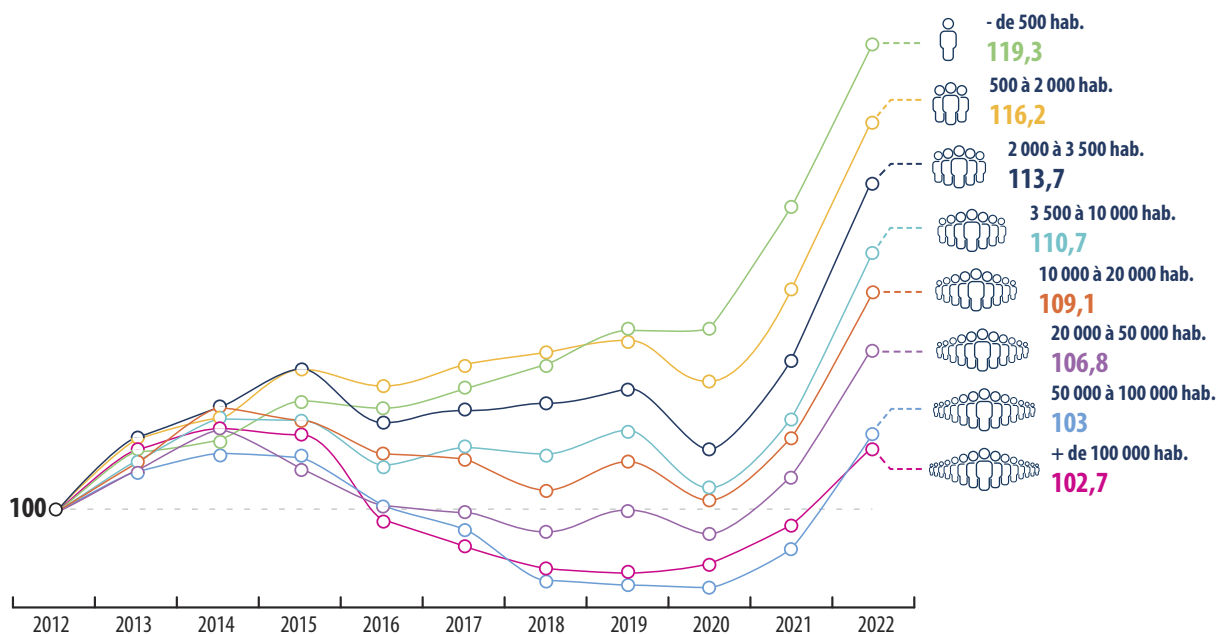


Évolution des recettes de fonctionnement en €/habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)



Le graphique ci-dessus, en indice base 100, nous permet de mesurer les variations relatives des recettes de fonctionnement pour chaque strate par rapport à l'année de base 2012. Nous observons ici l'impact de la baisse des dotations de l'État sur la période 2014-2016, avec une baisse marquée des recettes de fonctionnement pour l'ensemble des strates en 2014 et 2016.

- Nous observons à partir de 2016 une reprise plus marquée de la croissance des recettes de fonctionnement pour les petites collectivités (*collectivités de moins de 2 000 habitants*).
- Pour les très grandes communes (*> 20 000 habitants*) nous observons plus une stabilisation des recettes qui retrouvent en 2019 un niveau en € par habitant sensiblement similaire à celui de 2012.
- En 2020, nous observons l'impact de la crise sanitaire sur les recettes des collectivités, avec une baisse des recettes pour l'ensemble des strates à l'exception des petites communes (*< 500 habitants*) qui ont vu leurs recettes augmenter.
- En 2022, après un rattrapage post covid en 2021, nous observons pour l'ensemble des strates une forte croissance des recettes pour faire face à l'inflation.



Au niveau des dépenses de fonctionnement, jusqu'en 2014, la croissance des dépenses était relativement identique pour l'ensemble des strates.

À partir de 2014, deux tendances se dégagent :

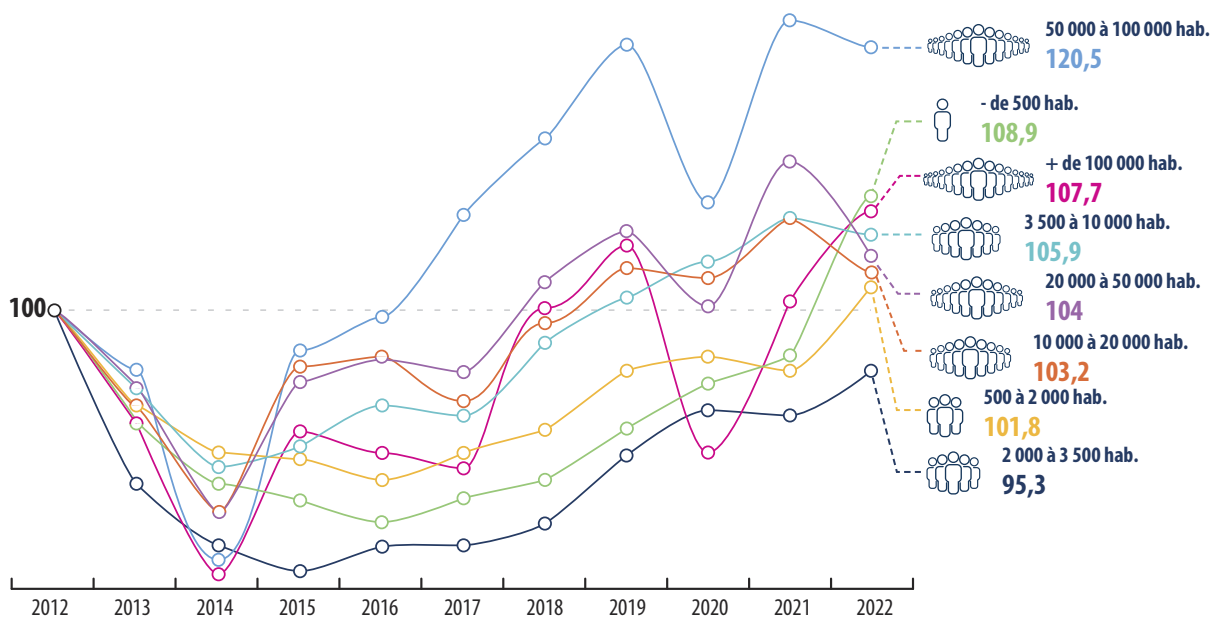
- Sous l'impact de la baisse des dotations de l'État, les grandes collectivités (*plus de 10 000 habitants*) ont rationalisé leurs dépenses de fonctionnement (*maitrise de la masse salariale et baisse des dépenses courantes*). En 2019, les dépenses de fonctionnement en €/hab. sont inférieures aux niveaux observés en 2012.
- À l'inverse, pour les petites communes la baisse des dotations n'a pas eu d'impact fort sur les dépenses avec une croissance soutenue des dépenses en €/hab. sur la période 2014-2019.
- En 2020, l'impact de la crise sanitaire a entraîné une baisse des dépenses de fonctionnement pour les communes entre 500 et 50 000 habitants. Pour les communes de plus de 50 000 habitants il n'y a pas eu de baisse significative des dépenses de fonctionnement.
- En 2022, nous observons le fort impact de l'inflation sur l'ensemble des strates.

Nous retrouvons ces résultats au niveau de l'épargne brute. Les grandes collectivités, à travers une maitrise des dépenses de fonctionnement, ont réussi à absorber le choc produit en 2014 avec la baisse de la DGF, avec une croissance continue sur 2014-2019 de leur niveau d'épargne brute.

À l'inverse pour les petites collectivités (< 10 000 habitants), la baisse des recettes combinée à des dépenses en croissance ne leur a pas permis de retrouver en 2019 un niveau d'épargne brute par habitant au niveau de celle observée en 2012.

Malgré l'impact de la crise sanitaire en 2020 et l'inflation en 2022, l'ensemble des collectivités à l'exception des communes entre 2 000 et 3 500 habitants, ont retrouvé un niveau d'épargne brute par habitant équivalent ou supérieur à celui observé en 2012.

Évolution de l'épargne brute en €/habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)



Détail des dépenses de fonctionnement

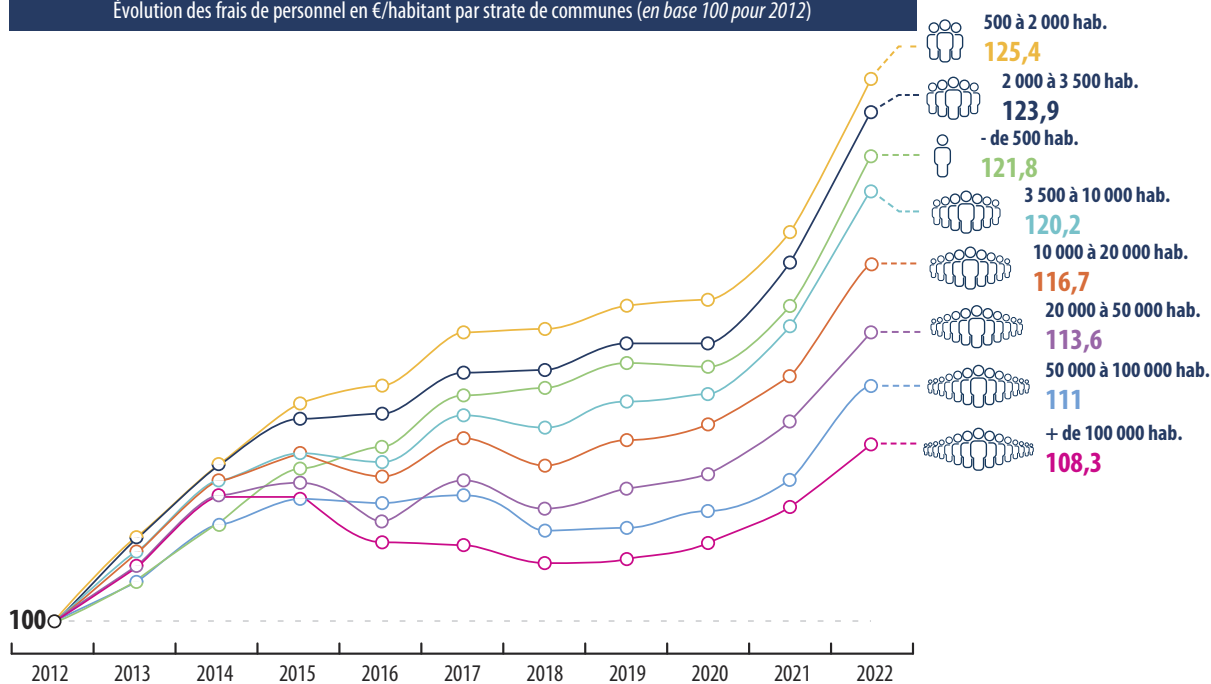
Pour les communes de plus de 10 000 habitants après une forte croissance entre 2012 et 2014, la masse salariale se stabilise à partir de 2014.

Concernant les autres communes, la masse salariale a connu une croissance régulière entre 2012 et 2019.

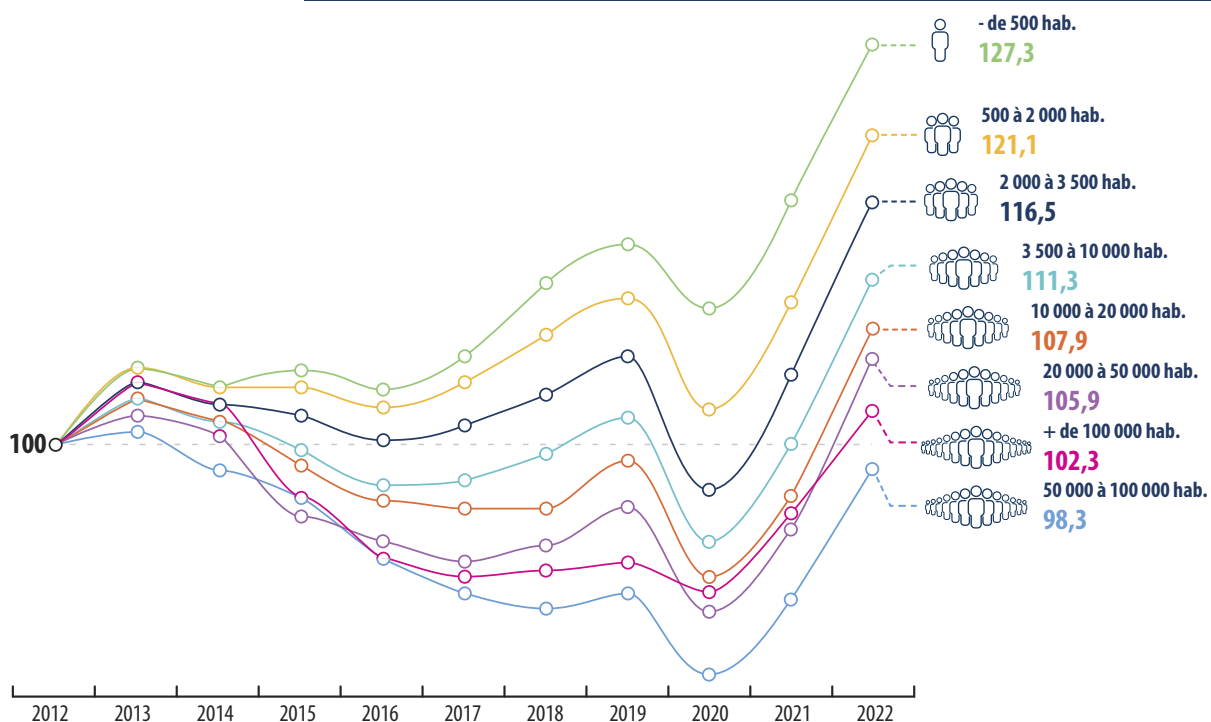
En 2022, avec entre autres l'augmentation du point d'indice en juillet, nous observons une augmentation des dépenses de personnel pour l'ensemble des strates.

Nous observons que les grandes collectivités (> 3 500 habitants) ont pu, entre 2013 et 2016, réaliser des économies sur les achats et charges externes, parallèlement à la baisse des dotations de l'État.

Évolution des frais de personnel en €/habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)



Évolution des achats en €/habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)



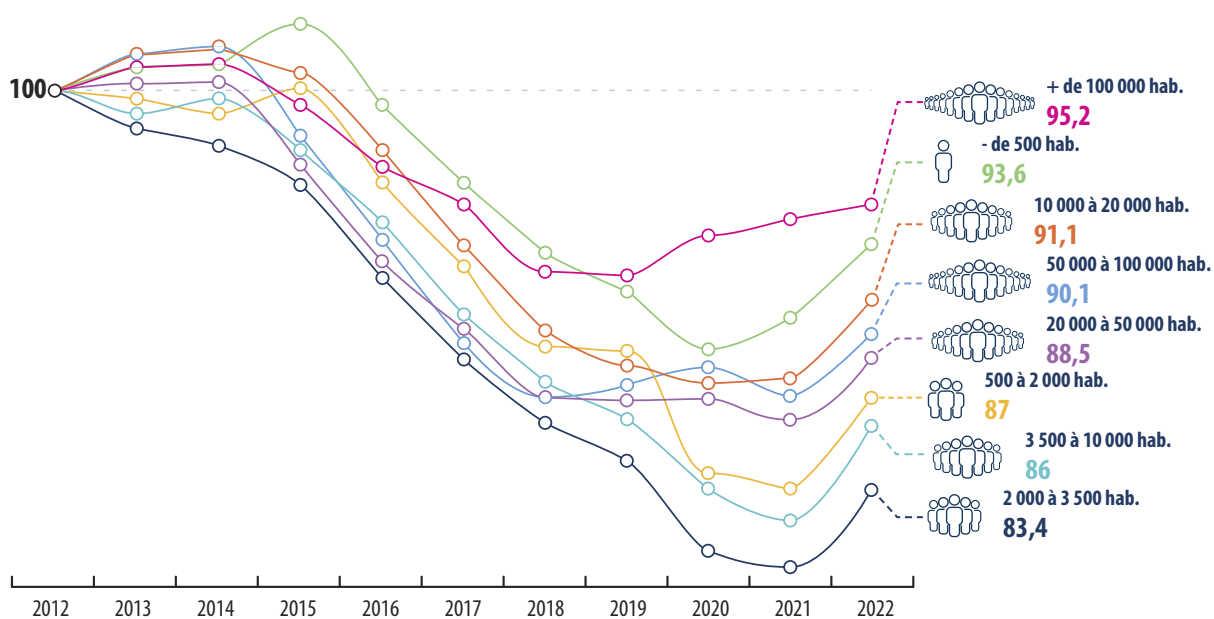
En 2019, les collectivités entre 3 500 et 10 000 habitants ont retrouvé leur niveau de dépenses de 2012, et dans les collectivités de plus de 20 000 habitants les économies d'échelles réalisées ont été pérennes dans le temps. Pour les plus petites collectivités (< 3500 habitants) il est plus difficile de réaliser des économies d'échelles sur ce poste, les achats ont continué d'augmenter sur la période 2012-2019.

En 2020, nous observons ici l'impact de la crise sanitaire sur ce poste de dépenses avec une diminution marquée des dépenses pour l'ensemble des strates.

En 2022, avec l'inflation nous constatons une forte augmentation des dépenses sur ce poste (entre 7 et 11 % selon les strates).

Nous observons pour l'ensemble des strates une baisse marquée des dépenses d'intervention (subvention CCAS, subventions aux associations, subvention SDIS...) à partir de 2015. Plusieurs explications à ce phénomène :

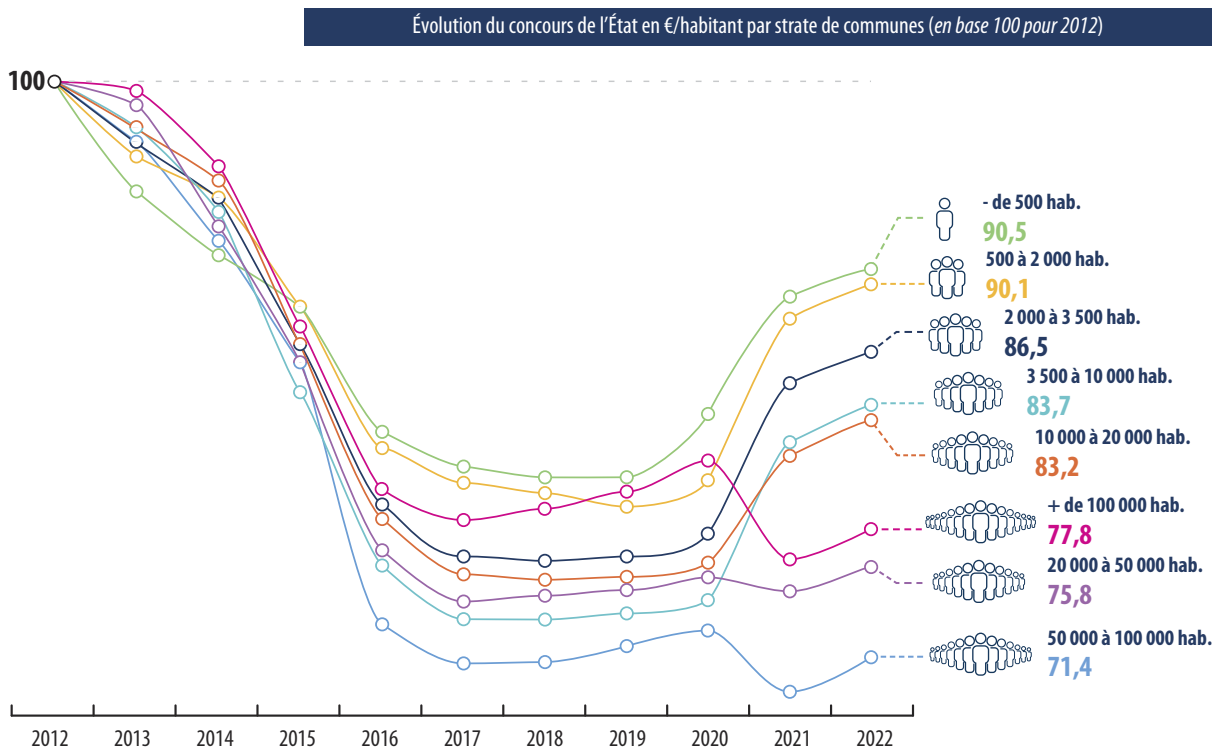
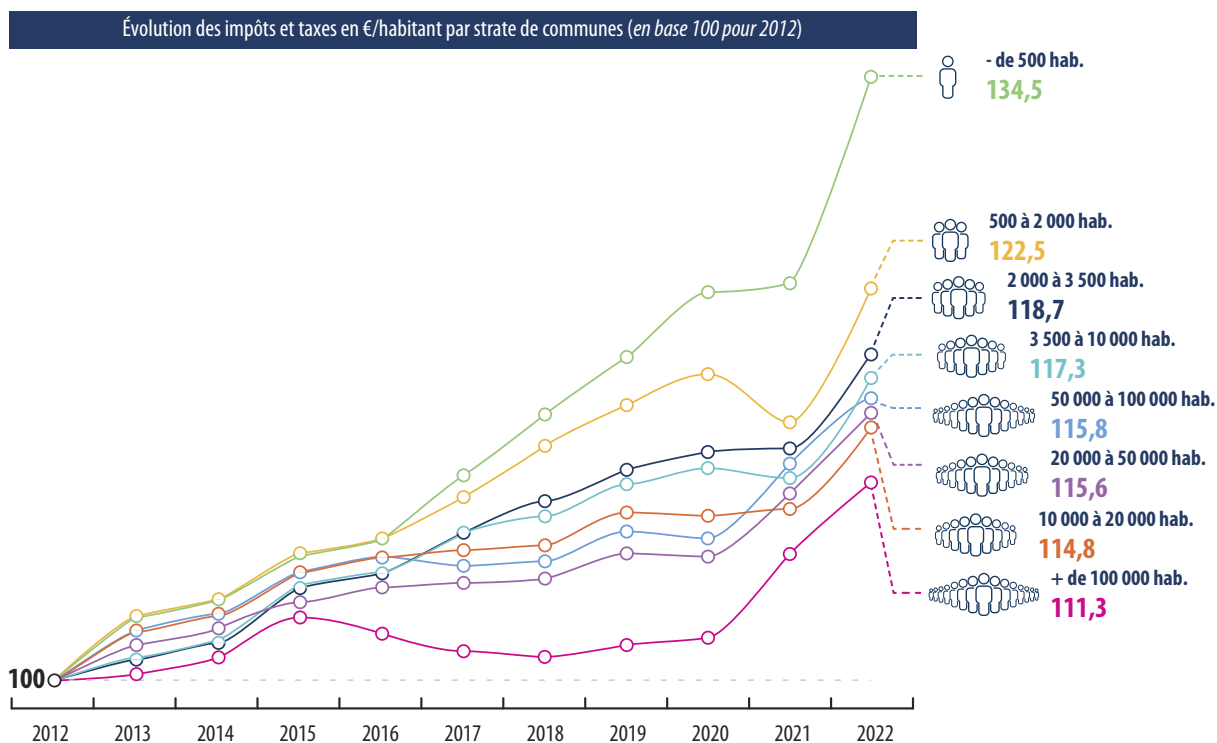
Évolution des dépenses d'intervention en €/habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)



- Une montée en puissance des EPCI avec la Loi NOTRe qui ont pris à leurs charges certaines dépenses d'intervention des communes.
- Des économies réalisées sur les subventions allouées par les communes pour contrer la baisse des dotations de l'Etat.

À partir de 2020, les dépenses d'intervention des grandes collectivités sont en hausse (*impact de la crise sanitaire sur les dépenses sociales, et augmentation des participations en 2022 avec l'inflation*).

Détail des recettes de fonctionnement



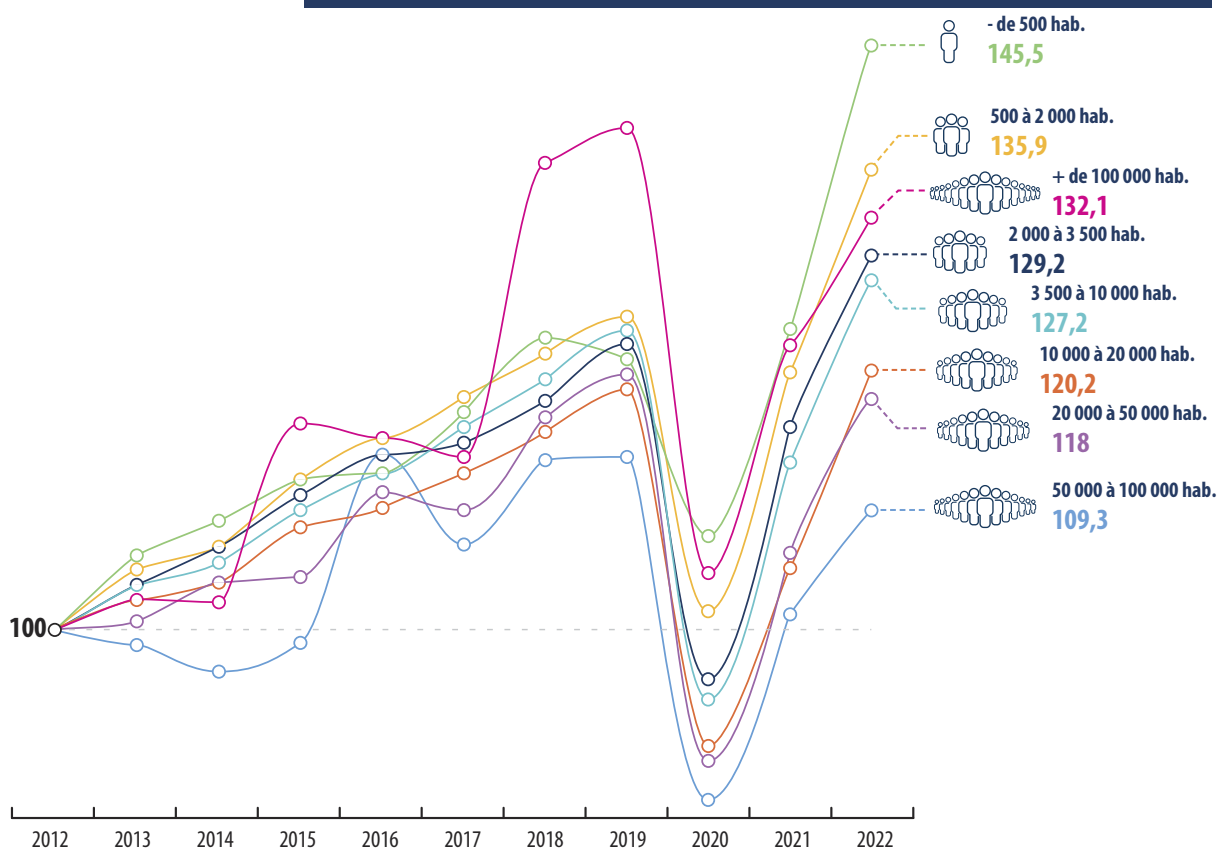
On observe une croissance plus marquée et continue des recettes fiscales pour les petites communes, tandis que pour les communes de plus de 10 000 habitants, nous observons une stabilisation à partir de 2015.

À partir de 2020, nous constatons pour l'ensemble des strates une augmentation conséquente de ce poste de recettes, la plupart des communes ayant augmenté leur fiscalité pour faire face à la hausse de leurs dépenses.

Au niveau des concours de l'État, nous observons ici la forte baisse de ces concours entre 2012 et 2017 liée à la baisse de la DGF. Par la suite ils se sont stabilisés jusqu'en 2020.

Pour les petites collectivités < 20 000 habitants, nous observons une augmentation des concours de l'Etat. Cela s'explique avec l'augmentation des péréquations et compensations fiscales pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Évolution des ventes de biens et services en €/habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)



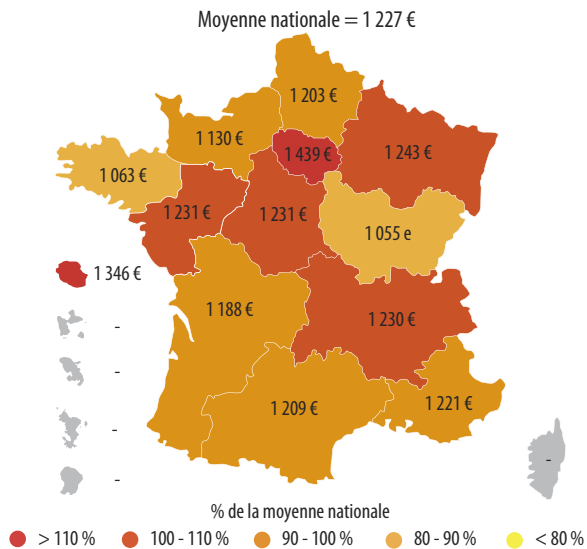
Au niveau des ventes de biens et services, nous voyons clairement ici l'impact de la crise sanitaire en 2020.

En 2022, les communes de moins de 20 000 habitants ont retrouvé un niveau de recettes par habitant supérieur à celui observé avant crise en 2019.

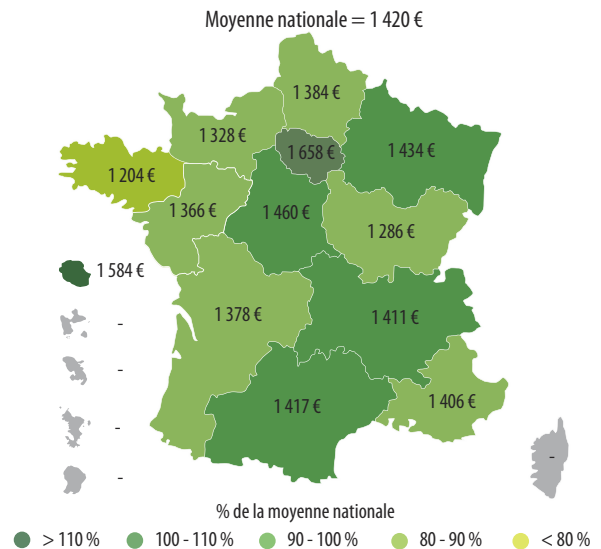
À l'inverse des grandes collectivités (+20 000 habitants) qui n'ont pas retrouvé ce niveau de recettes en 2022.

• Dépenses et recettes de fonctionnement par strate et région

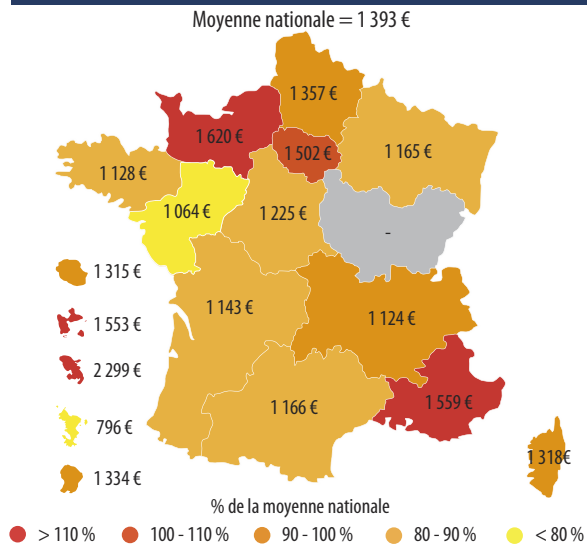
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de + de 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



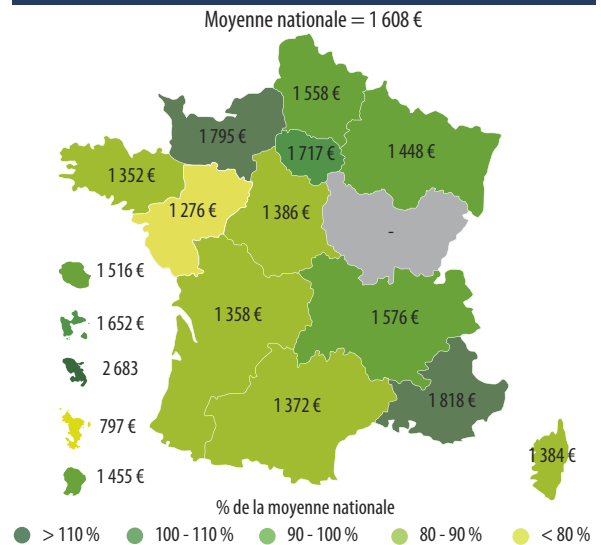
Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de + de 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



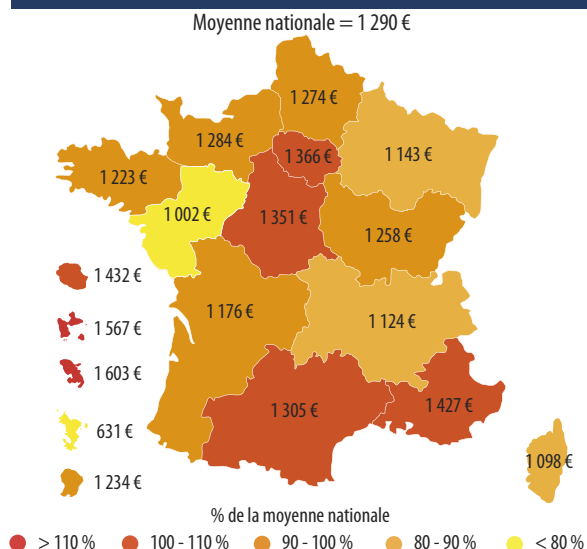
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de 50 000 à 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



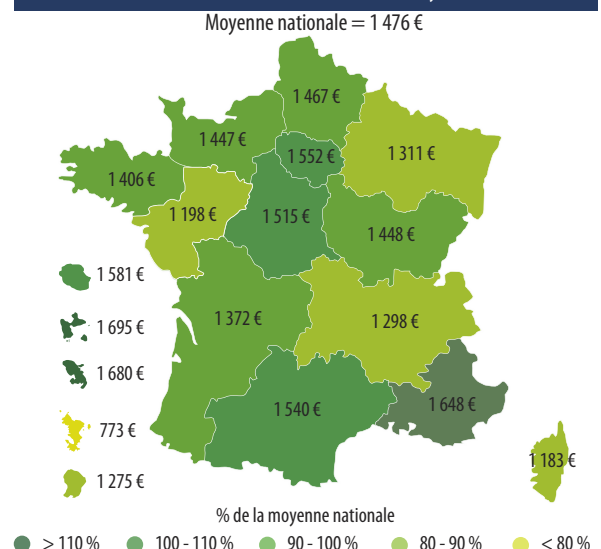
Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de 50 000 à 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de 20 000 à 50 000 habitants en fonction de la moyenne nationale

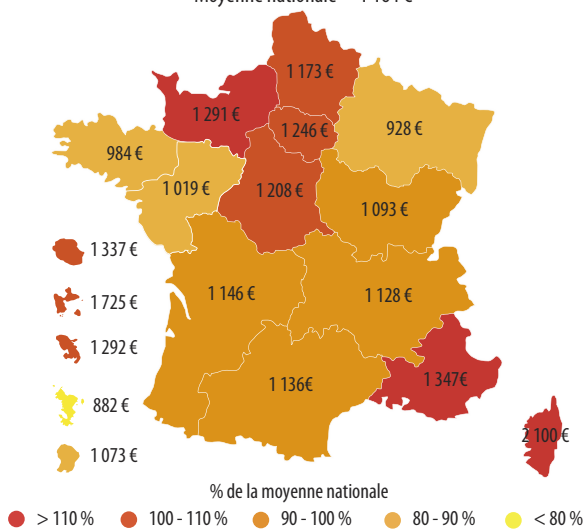


Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de 20 000 à 50 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



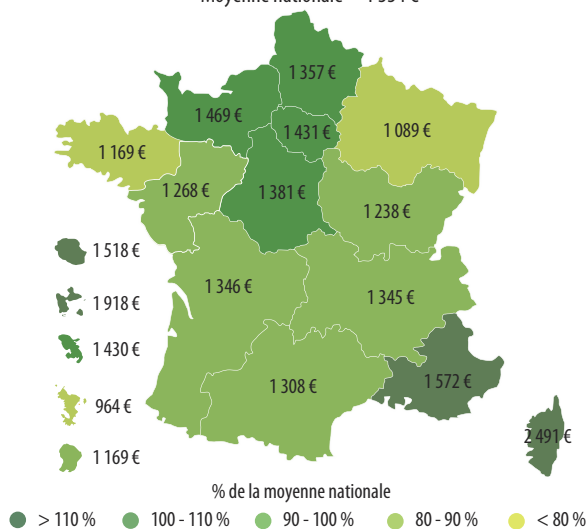
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 10 000 et 20 000 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 1 164 €



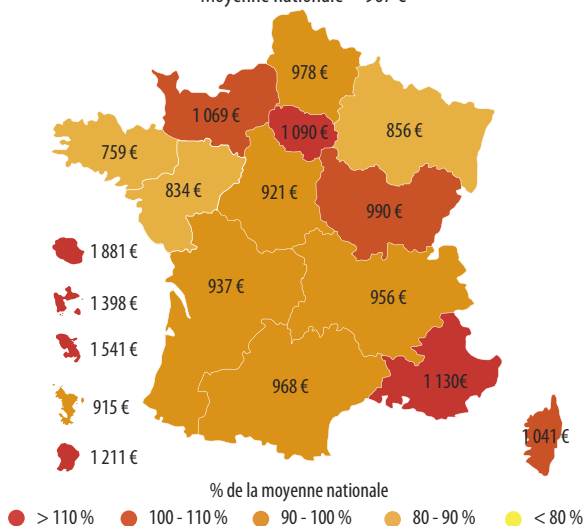
Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 10 000 et 20 000 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 1 354 €



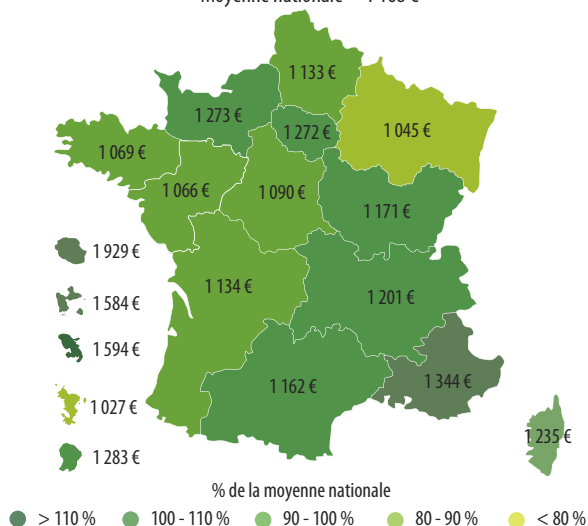
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 3 500 et 10 000 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 967 €



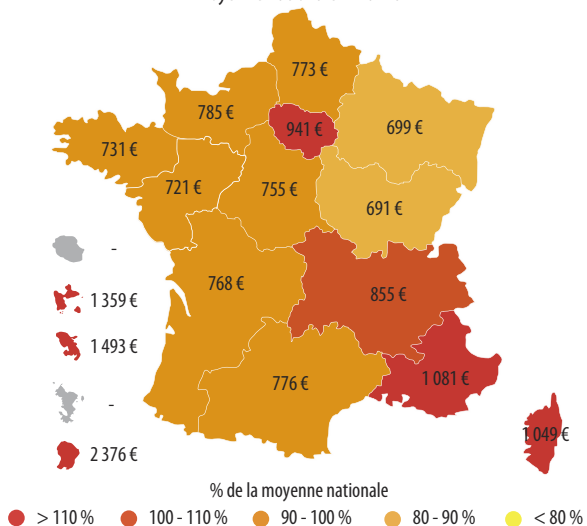
Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 3 500 et 10 000 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 1 168 €



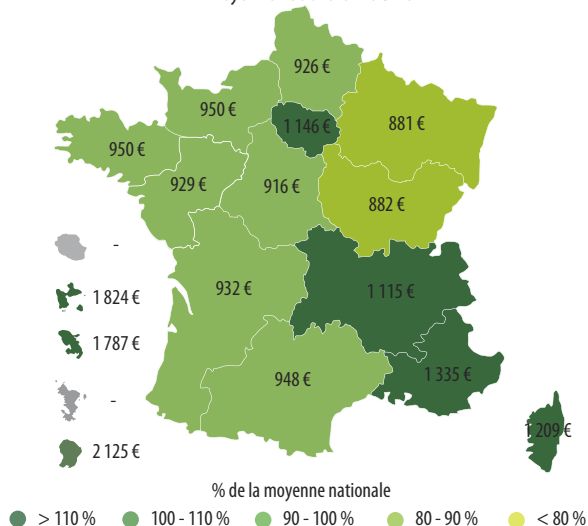
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 2 000 et 3 500 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 791 €



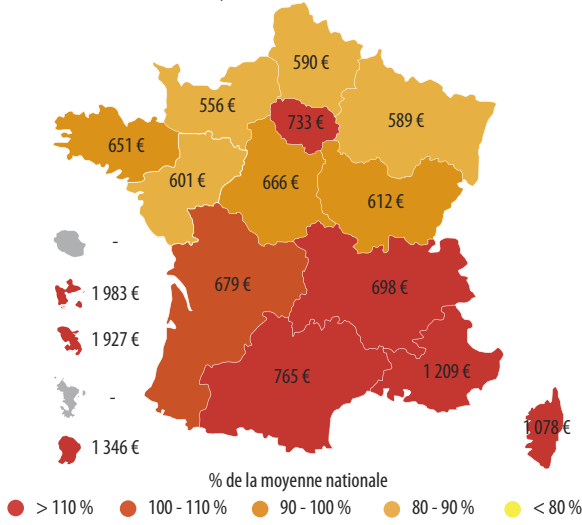
Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 2 000 et 3 500 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 987 €



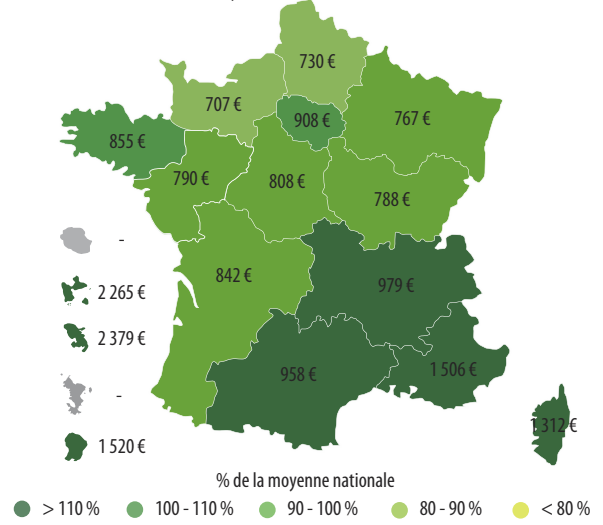
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 500 et 2 000 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 675 €



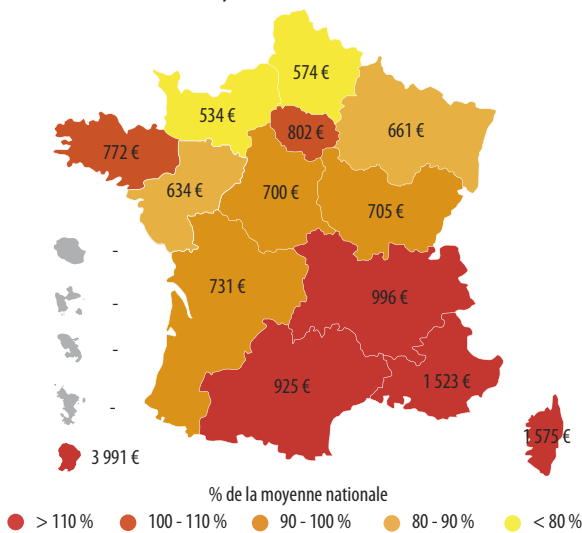
Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes entre 500 et 2 000 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 854 €



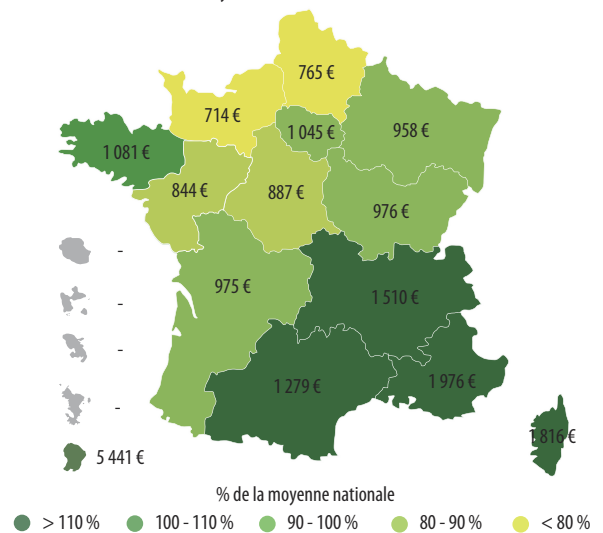
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de moins de 500 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 772 €



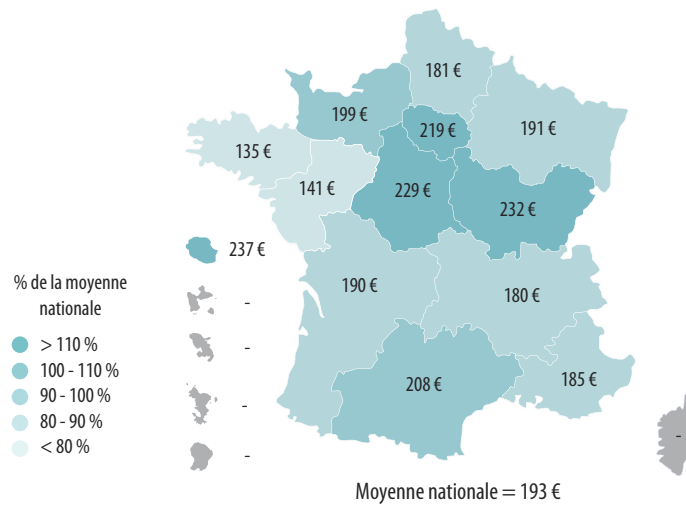
Recettes de fonctionnement par habitant en 2022 des communes de moins de 500 habitants en fonction de la moyenne nationale

Moyenne nationale = 1 058 €

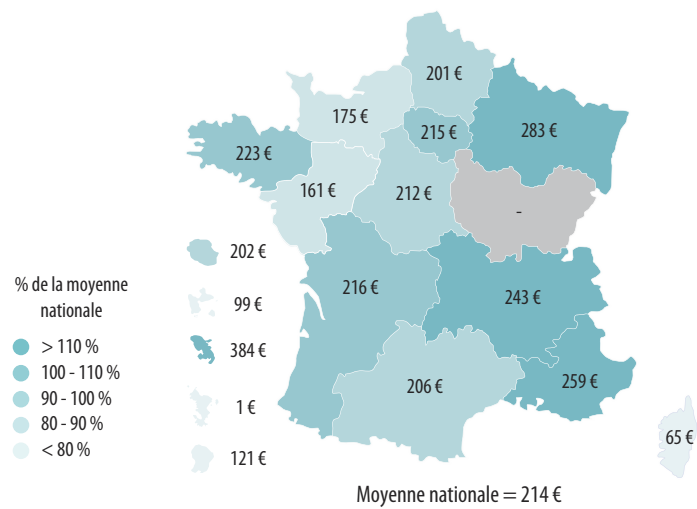


• Épargne brute par strate et région

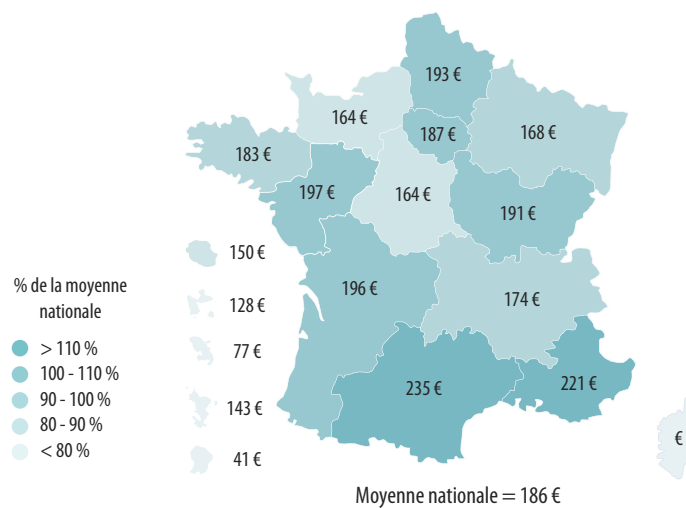
Épargne brute par habitant en 2022
des communes de + de 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



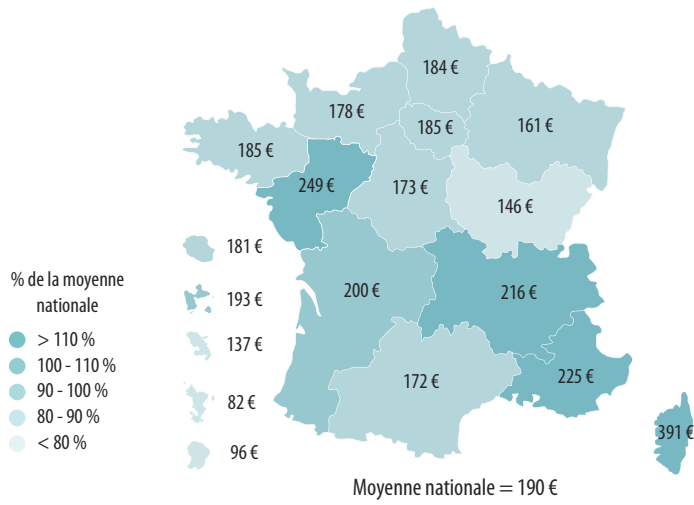
Épargne brute par habitant en 2022
des communes de 50 000 à 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



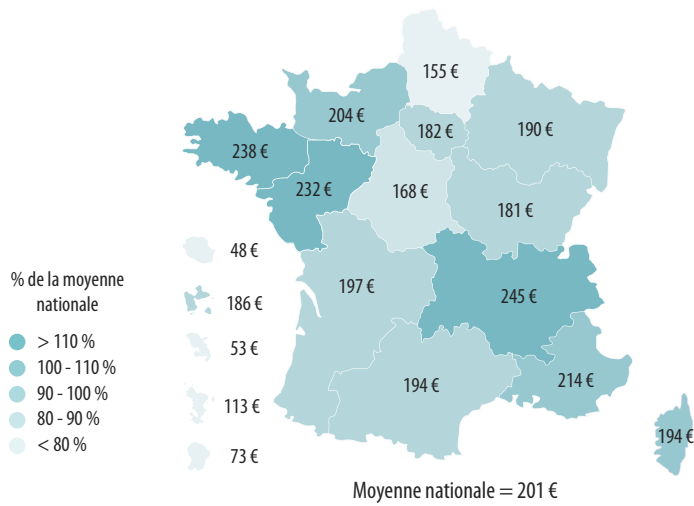
Épargne brute par habitant en 2022
des communes de 20 000 à 50 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



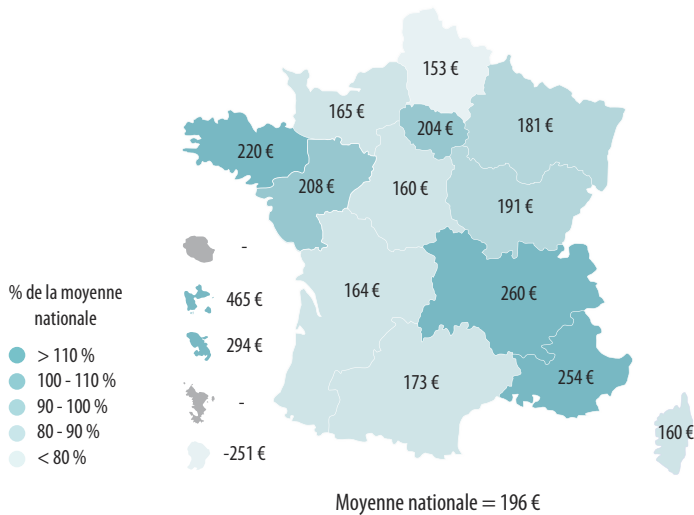
Epargne brute par habitant en 2022
des communes entre 10 000 et 20 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



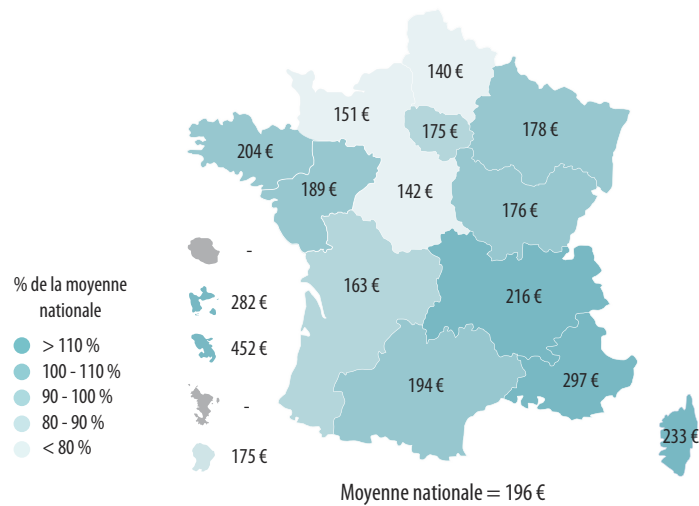
Epargne brute par habitant en 2022
des communes entre 3 500 et 10 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



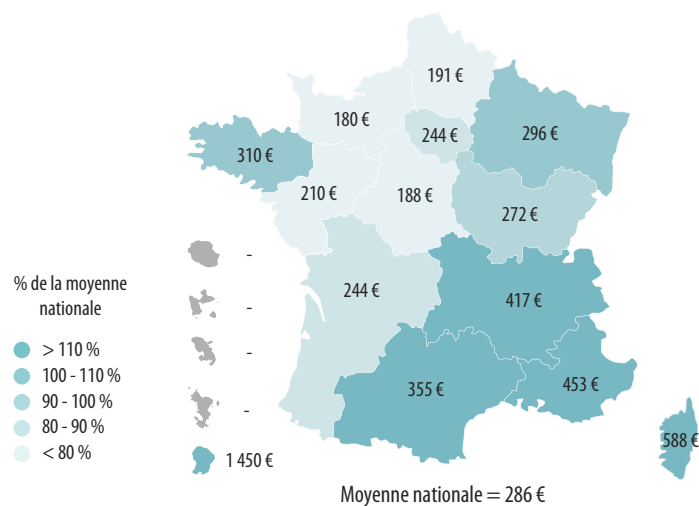
Epargne brute par habitant en 2022
des communes entre 2 000 et 3 500 habitants en fonction de la moyenne nationale



Épargne brute par habitant en 2022
des communes entre 500 et 2 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



Épargne brute par habitant en 2022
des communes de moins de 500 habitants en fonction de la moyenne nationale



L'analyse par région sur les données 2022 fait également apparaître des disparités régionales : pour les communes de plus de 10 000 habitants, nous observons en France métropolitaine une certaine homogénéité de l'épargne brute par habitant.

Pour les petites communes (moins de 2 000 habitants), celles au sud de la France possèdent une épargne brute moyenne par habitant supérieure à la moyenne (*cela peut s'expliquer par la présence de stations de sports d'hiver dans les petites communes de montagne et par un nombre de communes touristiques au bord de mer plus important que dans les autres régions*).

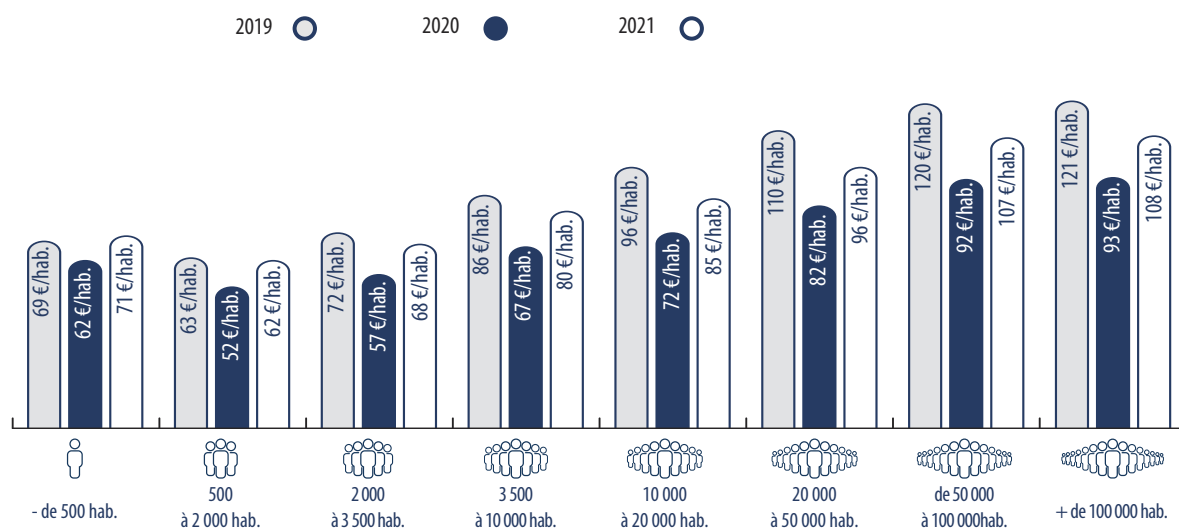
Les communes du nord de la France ont une épargne brute par habitant en dessous de la moyenne.

Dans les DROM-COM, l'épargne brute par habitant est relativement faible par rapport à la moyenne nationale en 2022.

• Impact de la crise sanitaire sur les dépenses et recettes de fonctionnement des communes

	Ventes de biens et services						Écart 2020-2019		
	2019		2020		2021				
Communes de plus de 100 000 habitants	928 M€	121 €/hab.	695 M€	93 €/hab.	820 M€	108 €/hab.	-232 M€	-28 €/hab.	-25 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	726 M€	120 €/hab.	546 M€	92 €/hab.	651 M€	107 €/hab.	-170 M€	-27 €/hab.	-23,4 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	1 082 M€	110 €/hab.	882 M€	82 €/hab.	1 045 M€	96 €/hab.	-301 M€	-28 €/hab.	-25,4 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	721 M€	96 €/hab.	546 M€	72 €/hab.	637 M€	85 €/hab.	-175 M€	-24 €/hab.	-24,2 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	1 073 M€	86 €/hab.	830 M€	67 €/hab.	996 M€	80 €/hab.	-244 M€	-19 €/hab.	-22,7 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	427 M€	72 €/hab.	337 M€	57 €/hab.	407 M€	68 €/hab.	-90 M€	-15 €/hab.	-21,2 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	708 M€	63 €/hab.	578 M€	52 €/hab.	685 M€	62 €/hab.	-130 M€	-11 €/hab.	-18,3 %
Communes de moins de 500 habitants	286 M€	69 €/hab.	254 M€	62 €/hab.	291 M€	71 €/hab.	-32 M€	-7 €/hab.	-11,2 %
Total	6 052 M€	-	4 678 M€	-	5 531 M€	-	-1 374 M€	-	-22,7 %

Impact du COVID sur les ventes de biens et services (entre 2019 et 2021 en €/hab.)



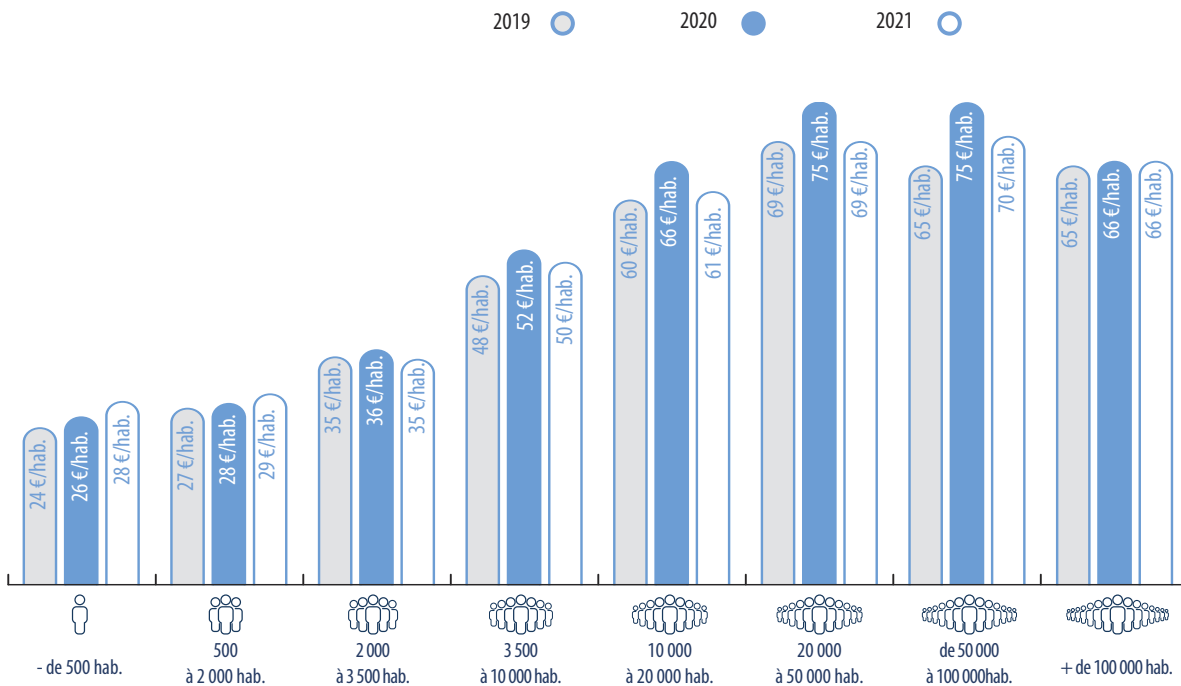
Les communes ont été moins impactées par la crise sanitaire que les départements et les EPCI, leurs recettes fiscales étant moins sensibles à la conjoncture économique.

Cependant, pour l'année 2020, nous avons observé des pertes importantes au niveau des recettes tarifaires suite à la fermeture des équipements publics (*cantines, crèches, équipements culturels, sportifs*).

Avec une diminution des produits des ventes et services de 1,37 Milliards d'euros entre 2019 et 2020, les pertes ont été beaucoup plus importantes pour les grandes collectivités de plus de 10 000 habitants (*équipements scolaires, culturels et sportifs plus importants*) que pour les petites.

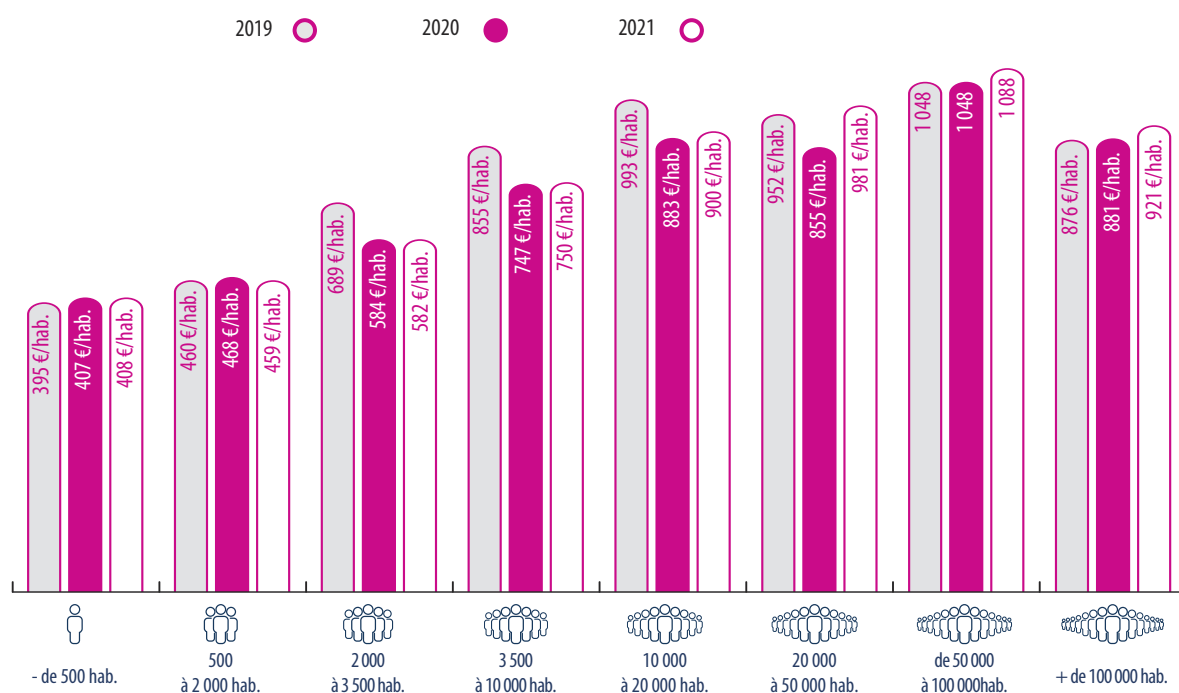
	Subventions reçues et participation						Écart 2020-2019		
	2019		2020		2021				
Communes de plus de 100 000 habitants	514 M€	65 €/hab.	517 M€	66 €/hab.	526 M€	66 €/hab.	4 M€	1 €/hab.	0,7 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	404 M€	65 €/hab.	454 M€	75 €/hab.	424 M€	70 €/hab.	51 M€	9 €/hab.	12,6 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	737 M€	69 €/hab.	796 M€	75 €/hab.	755 M€	69 €/hab.	59 M€	6 €/hab.	8 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	449 M€	60 €/hab.	497 M€	66 €/hab.	459 M€	61 €/hab.	48 M€	6 €/hab.	10,7 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	602 M€	48 €/hab.	650 M€	52 €/hab.	622 M€	50 €/hab.	48 M€	4 €/hab.	8 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	208 M€	35 €/hab.	217 M€	36 €/hab.	208 M€	35 €/hab.	8 M€	1 €/hab.	4 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	305 M€	27 €/hab.	317 M€	28 €/hab.	324 M€	29 €/hab.	12 M€	1 €/hab.	4 %
Communes de moins de 500 habitants	101 M€	24 €/hab.	107 M€	26 €/hab.	113 M€	28 €/hab.	6 M€	2 €/hab.	5,6 %
Total	2 806 M€	-	3 039 M€	-	2 906 M€	-	232 M€	-	8,3 %

Impact du COVID sur les subventions reçues et participation (entre 2019 et 2021 en €/hab.)



	Impôts et taxes						Écart 2020-2019		
	2019		2020		2021				
Communes de plus de 100 000 habitants	7 107 M€	876 €/hab.	7 119 M€	881 €/hab.	7 497 M€	921 €/hab.	12 M€	5 €/hab.	0,2 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	6 343 M€	1 048 €/hab.	6 324 M€	1 048 €/hab.	6 590 M€	1 088 €/hab.	-19 M€	0 €/hab.	-0,3 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	10 175 M€	952 €/hab.	10 207 M€	955 €/hab.	10 649 M€	981 €/hab.	32 M€	3 €/hab.	0,3 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	6 630 M€	882 €/hab.	6 639 M€	883 €/hab.	6 749 M€	900 €/hab.	8 M€	1 €/hab.	0,1 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	9 243 M€	744 €/hab.	9 303 M€	747 €/hab.	9 355 M€	750 €/hab.	60 M€	3 €/hab.	0,6 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	3 442 M€	578 €/hab.	3 481 M€	584 €/hab.	3 478 M€	582 €/hab.	39 M€	6 €/hab.	1,1 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	5 143 M€	460 €/hab.	5 225 M€	468 €/hab.	5 104 M€	459 €/hab.	82 M€	8 €/hab.	1,6 %
Communes de moins de 500 habitants	1 630 M€	395 €/hab.	1 676 M€	407 €/hab.	1 679 M€	408 €/hab.	46 M€	12 €/hab.	2,8 %
Total	49 713 M€	-	49 975 M€	-	51 101 M€	-	261 M€	-	0,5 %

Impact du COVID sur les impôts et taxes (entre 2019 et 2021 en €/hab.)

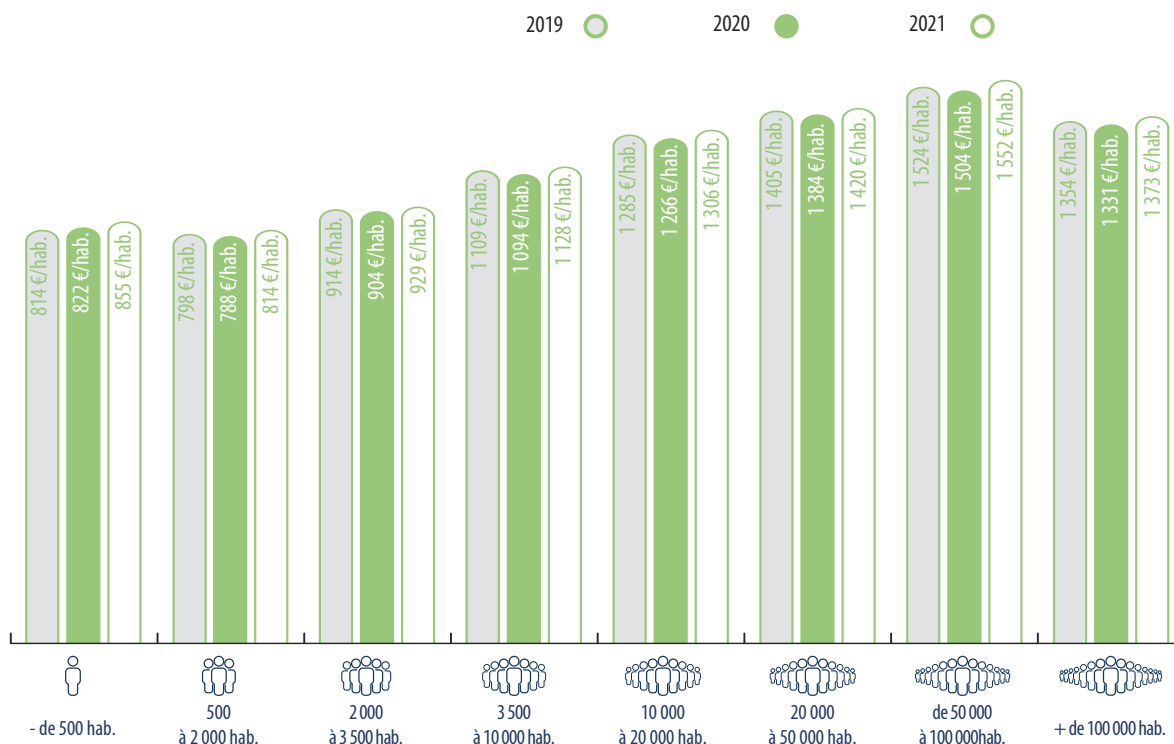


Concernant les différentes taxes perçues par les collectivités, la paralysie de l'économie pendant 3 mois a également entraîné une baisse des recettes plus ou moins importante selon les collectivités : les communes touristiques ont été plus fortement impactées par la taxe de séjour que les autres.

Enfin, l'impact sur les droits de mutation (DMTO), la taxe versée à chaque transaction immobilière, a été limité, avec un niveau 2020 très légèrement inférieur à celui de 2019.

	Recettes de fonctionnement						Écart 2020-2019		
	2019		2020		2021				
Communes de plus de 100 000 habitants	10 873 M€	1 354 €/hab.	10 651 M€	1 331 €/hab.	11 044 M€	1 373 €/hab.	-222 M€	-23 €/hab.	-2 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	9 249 M€	1 524 €/hab.	9 109 M€	1 504 €/hab.	9 424 M€	1 552 €/hab.	-140 M€	-20 €/hab.	-1,5 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	15 9031 M€	1405 €/hab.	14 787 M€	1 384 €/hab.	15 364 M€	1 420 €/hab.	-244 M€	-21 €/hab.	-1,6 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	9 668 M€	1 285 €/hab.	9 525 M€	1 266 €/hab.	9 839 M€	1 306 €/hab.	-143 M€	-19 €/hab.	-1,5 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	13 778 M€	1 109 €/hab.	13 616 M€	1 094 €/hab.	14 064 M€	1 128 €/hab.	-163 M€	-15 €/hab.	-1,2 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	5 437 M€	914 €/hab.	5 386 M€	904 €/hab.	5 554 M€	929 €/hab.	-51 M€	-10 €/hab.	-0,9 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	8 912 M€	798 €/hab.	8 810 M€	788 €/hab.	9 051 M€	814 €/hab.	-102 M€	-10 €/hab.	-1,1 %
Communes de moins de 500 habitants	3 362 M€	814 €/hab.	3 386 M€	822 €/hab.	3 517 M€	855 €/hab.	25 M€	8 €/hab.	0,7 %
Total	76 311 M€	-	75 270 M€	-	77 857 M€	-	-1 041 M€	-	-1,4 %

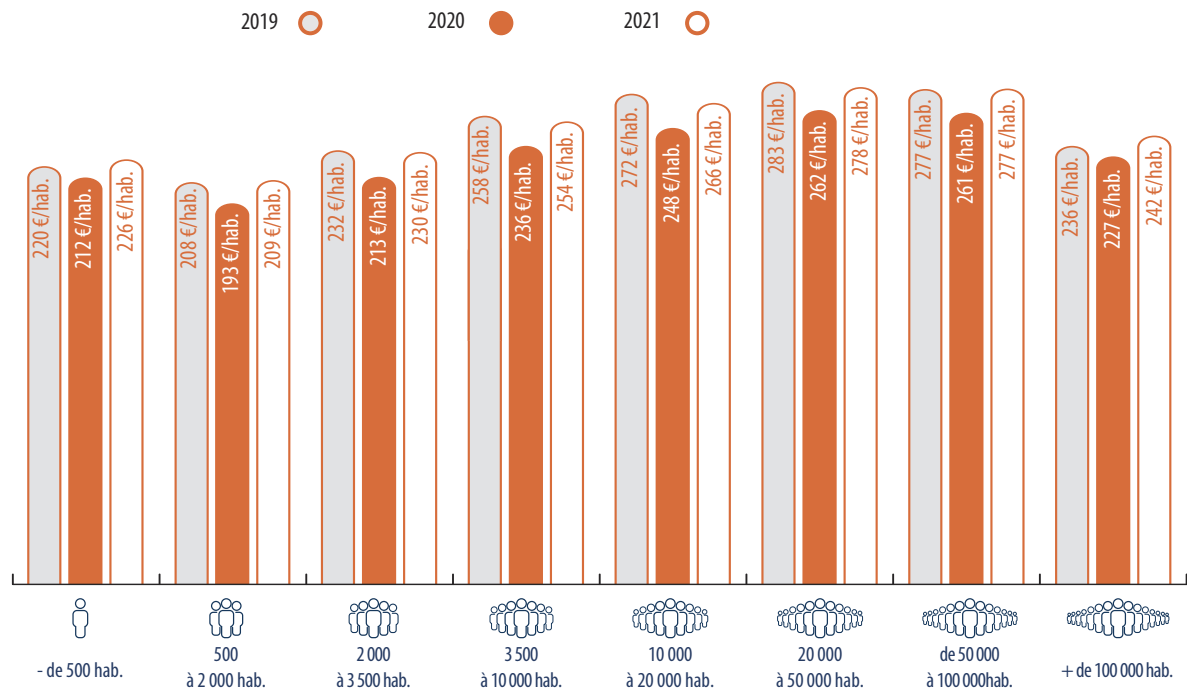
Impact du COVID sur les recettes de fonctionnement (entre 2019 et 2021 en €/hab.)



Au final, nous observons une baisse globale des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2020 de 1 Md€. Il est à noter que seules les petites communes de moins de 500 habitants ont vu une augmentation de leurs recettes en 2021.

	Achats et charges externes						Écart 2020-2019		
	2019		2020		2021				
Communes de plus de 100 000 habitants	1 881 M€	236 €/hab.	1 835 M€	277 €/hab.	1 956 M€	242 €/hab.	-46 M€	-9 €/hab.	-2,5%
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	1 670 M€	277 €/hab.	1 571 M€	261 €/hab.	1 672 M€	277 €/hab.	-99 M€	-17 €/hab.	-5,9%
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	3 021 M€	283 €/hab.	2 793 M€	262 €/hab.	3 001 M€	278 €/hab.	-228 M€	-21 €/hab.	-7,5%
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	2 046 M€	272 €/hab.	1 869 M€	248 €/hab.	2 006 M€	266 €/hab.	-176 M€	-24 €/hab.	-8,6%
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	3 204 M€	258 €/hab.	2 944 M€	236 €/hab.	3 164 M€	254 €/hab.	-260 M€	-22 €/hab.	-8,1%
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	1 384 M€	232 €/hab.	1 269 M€	213 €/hab.	1 375 M€	230 €/hab.	-115 M€	-19 €/hab.	-8,3%
Communes entre 500 et 2 000 habitants	2 320 M€	208 €/hab.	2 159 M€	193 €/hab.	2 320 M€	209 €/hab.	-162 M€	-15 €/hab.	-7%
Communes de moins de 500 habitants	910 M€	220 €/hab.	872 M€	212 €/hab.	930 M€	226 €/hab.	-38 M€	-8 €/hab.	-4,2%
Total	16 436 M€	-	15 311 M€	-	16 424 M€	-	-1 125 M€	-	-6,8%

Impact du COVID sur les achats et charges externes (entre 2019 et 2021 en €/hab.)



Au niveau des dépenses de fonctionnement, des économies ont pu être réalisées sur le chapitre 011, grâce à une diminution des consommations en eau et électricité avec le confinement et le télétravail, baisse des prestations de services (*livraisons des repas pour la restauration scolaire*).

Nous observons pour 2020 une baisse de 1,12 Md€ des dépenses sur le poste achats et charges externes. Au final, les dépenses de fonctionnement ont connu une baisse globale de 715 M€ par rapport à 2019, ce qui a permis de compenser une partie de la baisse des recettes.

	Dépenses de fonctionnement						Écart 2020-2019		
	2019		2020		2021				
Communes de plus de 100 000 habitants	9 334 M€	1 163 €/hab.	9 355 M€	1 166 €/hab.	9 567 M€	1 185 €/hab.	22 M€	4 €/hab.	0,2 %
Communes entre 50 000 et 10 000 habitants	7 943 M€	1 309 €/hab.	7 935 M€	1 308 €/hab.	8 092 M€	1 331 €/hab.	-8 M€	0 €/hab.	-0,1 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	13 005 M€	1 216 €/hab.	12 870 M€	1 204 €/hab.	13 223 M€	1 222 €/hab.	-136 M€	-12 €/hab.	-1 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	8 235 M€	1 094 €/hab.	8 105 M€	1 077 €/hab.	8 346 M€	1 108 €/hab.	-131 M€	-17 €/hab.	-1,6 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	11 398 M€	918 €/hab.	11 162 M€	897 €/hab.	11 526 M€	925 €/hab.	-236 M€	-21 €/hab.	-2,1 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	4 363 M€	733 €/hab.	4 267 M€	716 €/hab.	4 435 M€	742 €/hab.	-97 M€	-17 €/hab.	-2,2 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	7 036 M€	630 €/hab.	6 910 M€	618 €/hab.	7 169 M€	644 €/hab.	-126 M€	-12 €/hab.	-1,8 %
Communes de moins de 500 habitants	2 563 M€	621 €/hab.	2 560 M€	622 €/hab.	2 673 M€	650 €/hab.	-4 M€	1 €/hab.	-0,1 %
Total	63 878 M€	-	63 163 M€	-	65 032 M€	-	-715 M€	-	-1,1 %

Au niveau global, avec une baisse des recettes de 1 Milliard en 2020 pour une baisse des dépenses de 721 Millions, l'épargne brute des collectivités locales a diminué de 321 Millions en 2020.

Cependant si nous regardons dans le détail, nous constatons que l'impact de la crise sanitaire a été beaucoup plus important pour les grandes collectivités (*plus de 10 000 habitants*) et notamment pour les villes de plus de 20 000 habitants qui ont vu leur épargne brute baisser de 478 M€ en 2020, soit une baisse de 19 € par habitant en 1 an.

	Epargne brute						Écart 2020-2019		
	2019		2020		2021				
Communes de plus de 100 000 habitants	1 540 M€	192 €/hab.	1 296 M€	165 €/hab.	1 477 M€	188 €/hab.	-244 M€	-27 €/hab.	-15,9 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	1 306 M€	215 €/hab.	1 174 M€	196 €/hab.	1 333 M€	222 €/hab.	-132 M€	-20 €/hab.	-10,1 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	2 026 M€	189 €/hab.	1 918 M€	180 €/hab.	2 141 M€	199 €/hab.	-108 M€	-9 €/hab.	-5,3 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	1 433 M€	191 €/hab.	1 421 M€	189 €/hab.	1 492 M€	198 €/hab.	-12 M€	-2 €/hab.	-0,9 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	2 380 M€	191 €/hab.	2 453 M€	197 €/hab.	2 537 M€	203 €/hab.	73 M€	6 €/hab.	3,1 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	1 074 M€	181 €/hab.	1 120 M€	188 €/hab.	1 118 M€	187 €/hab.	46 M€	7 €/hab.	4,3 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	1 871 M€	168 €/hab.	1 900 M€	170 €/hab.	1 882 M€	170 €/hab.	23 M€	2 €/hab.	1,2 %
Communes de moins de 500 habitants	798 M€	193 €/hab.	827 M€	200 €/hab.	844 M€	205 €/hab.	28 M€	7 €/hab.	3,6 %
Total	12 433 M€	-	12 107 M€	-	12 825 M€	-	-326 M€	-	-2,6 %

Impact du COVID sur l'épargne brute (entre 2019 et 2021 en €/hab.)



À l'inverse, les petites collectivités (*moins de 10 000 habitants*) ont vu leur épargne brute augmenter sur la période, la baisse des dépenses de fonctionnement ayant été plus forte que la baisse des recettes.

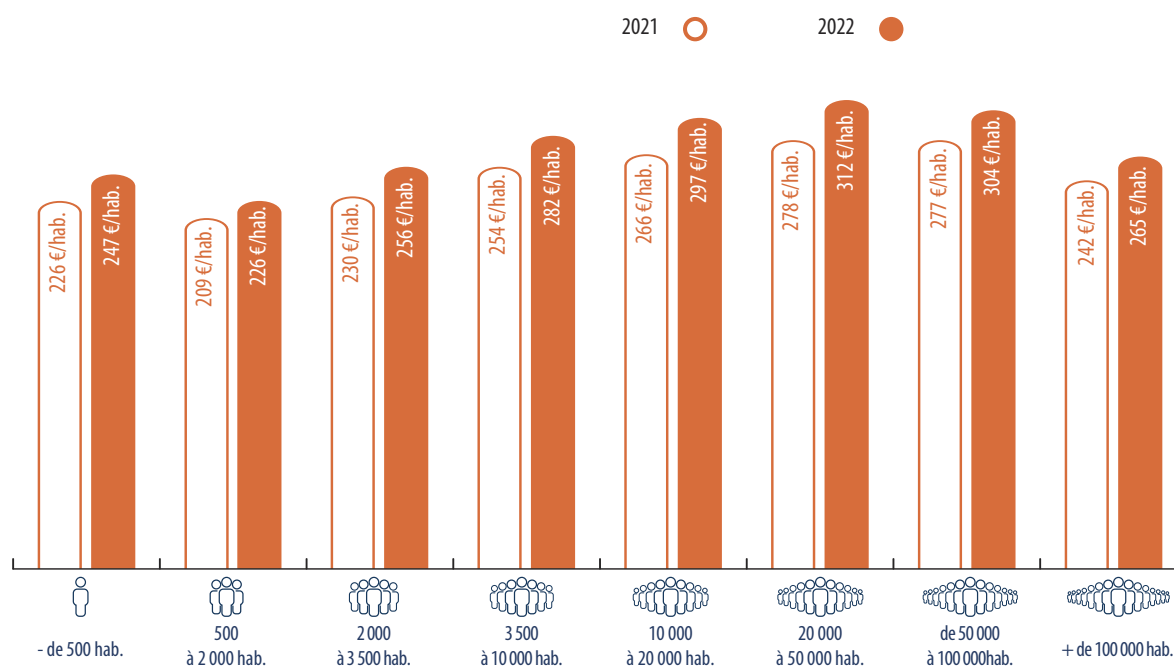
• Impact de l'inflation en 2022 sur les dépenses des collectivités locales.

Entre 2021 et 2022, les achats et charges externes ont connu une augmentation moyenne de 10,9 % soit une augmentation au global de 1,8 Milliard d'euros.

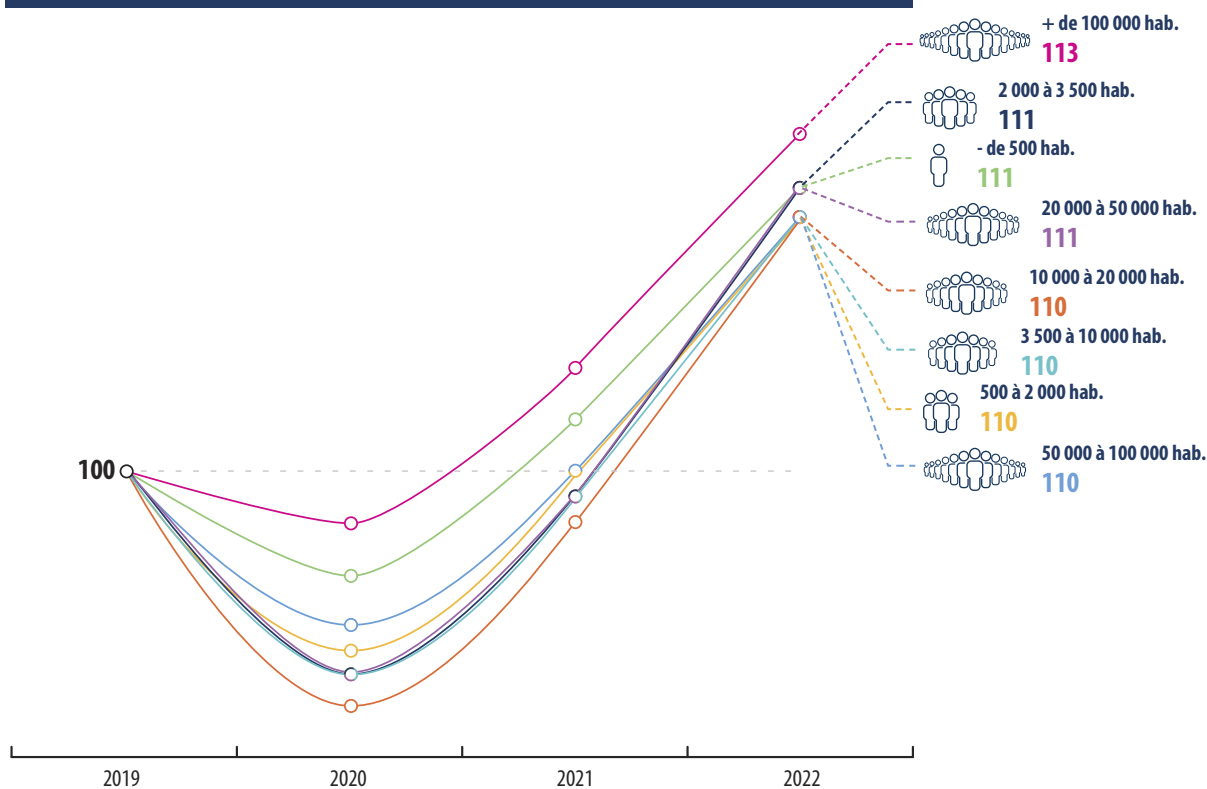
Comme on peut le voir sur le graphique en base 100, l'ensemble des strates a été touché sur ces achats et charges externes par l'inflation.

	Achats et charges externes				Écart 2022-2021		
	2021		2022				
Communes de plus de 100 000 habitants	1 956 M€	242 €/hab.	2 117 M€	265 €/hab.	161 M€	22 €/hab.	8,3 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	1 672 M€	277 €/hab.	1 844 M€	304 €/hab.	172 M€	27 €/hab.	10,3 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	3 001 M€	278 €/hab.	3 368 M€	312 €/hab.	366 M€	34 €/hab.	12,2 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	2 006 M€	266 €/hab.	2 245 M€	297 €/hab.	239 M€	31 €/hab.	11,9 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	3 164 M€	254 €/hab.	3 532 M€	282 €/hab.	367 M€	28 €/hab.	11,6 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	1 375 M€	230 €/hab.	1 534 M€	256 €/hab.	159 M€	26 €/hab.	11,6 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	2 320 M€	209 €/hab.	2 563 M€	227 €/hab.	243 M€	18 €/hab.	10,5 %
Communes de moins de 500 habitants	930 M€	226 €/hab.	1 011 M€	247 €/hab.	82 M€	21 €/hab.	8,8 %
Total	16 424 M€	-	18 215 M€	-	1 791 M€	-	10,9 %

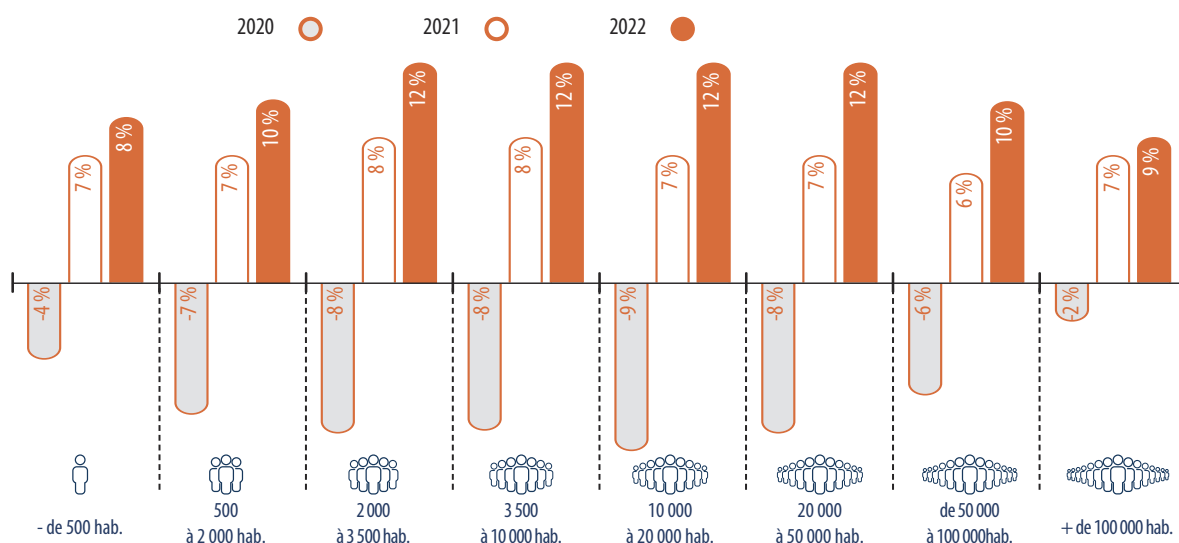
Impact de l'inflation sur les achats et charges externes (2021 et 2022 en €/hab.)



Évolution des achats en €/habitant par strate de communes (en base 100 pour 2019)



Évolution des achats et charges externes entre 2020 et 2022 en %



Si nous regardons en % d'évolution d'une année par rapport à l'autre, nous constatons :

- En 2020, suite à la crise sanitaire, nous avons observé une forte baisse des achats et charges externes.
- En 2021, nous constatons pour l'ensemble des strates (à l'exception des communes de plus de 100 000 habitants) une augmentation similaire à la baisse constatée en 2020 : les communes ont retrouvé en 2021 leur rythme de croisière sur les achats et charges externes.
- En 2022, nous observons un fort impact de l'inflation sur les communes entre 500 et 50 000 habitants avec une croissance des achats et charges externes comprise entre 10 et 12 %.

- Dans une moindre mesure, l'impact a été atténué :
 - Pour les communes de moins de 500 habitants (9 %) : moins de bâtiments publics à chauffer et impact du bouclier tarifaire ;
 - Pour les très grandes collectivités de plus de 100 000 habitants (8 %) (*mutualisation, service marché développé, fermeture d'infrastructures très consommatrices en fluides comme les piscines...*).

Au final, les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance moyenne de 5,8 % en 2022.

	Dépenses de fonctionnement				Écart 2022-2021		
	2021		2022				
Communes de plus de 100 000 habitants	9 567 M€	1 185 €/hab.	9 946 M€	1 227 €/hab.	379 M€	42 €/hab.	4 %
Communes entre 50 000 et 10 000 habitants	8 092 M€	1 331 €/hab.	8 493 M€	1 393 €/hab.	402 M€	63 €/hab.	5 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	13 223 M€	1 222 €/hab.	13 987 M€	1 290 €/hab.	764 M€	68 €/hab.	5,8 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	8 346 M€	1 108 €/hab.	8 839 M€	1 164 €/hab.	493 M€	56 €/hab.	5,9 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	11 526 M€	925 €/hab.	12 322 M€	984 €/hab.	795 M€	59 €/hab.	6,9 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	4 435 M€	742 €/hab.	4 755 M€	791 €/hab.	319 M€	49 €/hab.	7,2 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	7 169 M€	644 €/hab.	7 631 M€	675 €/hab.	462 M€	31 €/hab.	6,4 %
Communes de moins de 500 habitants	2 673 M€	650 €/hab.	2 824 M€	689 €/hab.	151 M€	39 €/hab.	5,6 %
Total	65 032 M€	-	68 798 M€	-	3 766 M€	-	5,8 %



• Analyse de la section d'investissement 2012-2022



Communes de + 100 000 hab. (hors Paris)

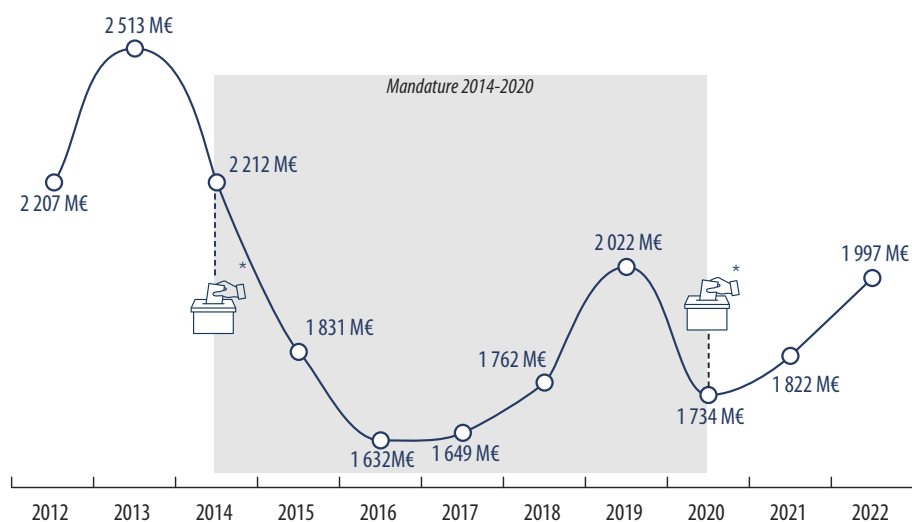
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de + 100 000 hab. (hors Paris)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	2 103	2 394	2 424	2 150	1 753	1 723	1 689	1 753	1 694	1 749	1 769
FCTVA	247	287	315	280	268	226	244	256	274	253	257
Autres dotations et subventions	416	459	527	419	386	315	343	363	294	344	333
Autres recettes d'investissement	1 481	532	430	600	372	342	467	360	253	265	315
Emprunts	959	1 116	1 152	851	727	840	636	775	775	887	854

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de + 100 000 hab. (hors Paris)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	3 570	3 893	3 504	3 197	2 932	2 917	3 099	3 326	3 000	3 141	3 272
Dépenses d'équipement	2 207	2 513	2 212	1 831	1 632	1 649	1 762	2 022	1 734	1 822	1 997
Subventions d'équipement versées	285	319	273	242	247	232	236	289	277	278	288
Autres dépenses d'investissement	184	171	176	258	179	177	185	134	129	162	133
Remboursement capital dette	894	889	843	866	874	859	916	882	859	879	854

Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de + 100 000 hab. (hors Paris)

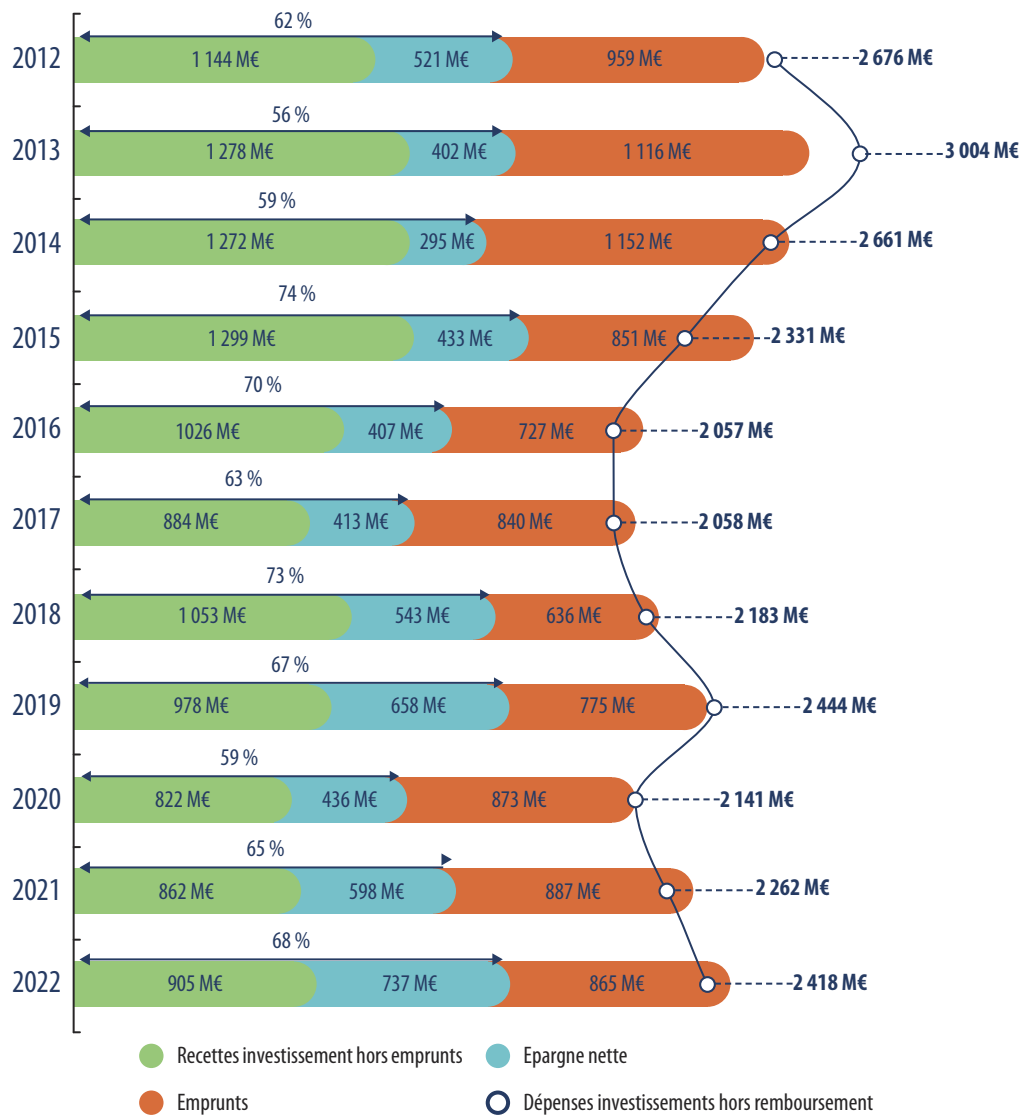


* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes de plus de 100 000 habitants ont dépensé 11,1 milliards en équipement, soit une moyenne de 1,8 Mds€ par an avec une accélération à partir de 2017. Cependant, les niveaux d'investissement en 2018-2019 (3,78 Mds) sont inférieurs à ceux observés en 2012-2013 (4,72 Mds€) soit un investissement moindre de 937 M€ sur les deux dernières années du mandat.

En moyenne, sur la période 2014-2019, les communes de plus de 100 000 habitants

Financement des investissements en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de + 100 000 hab. (hors Paris)



ont financé à hauteur de 68 % leurs investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (4,9 Mds€ sur la période) et à leur trésorerie en 2019.

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.



Communes de 50 000 à 100 000 hab.

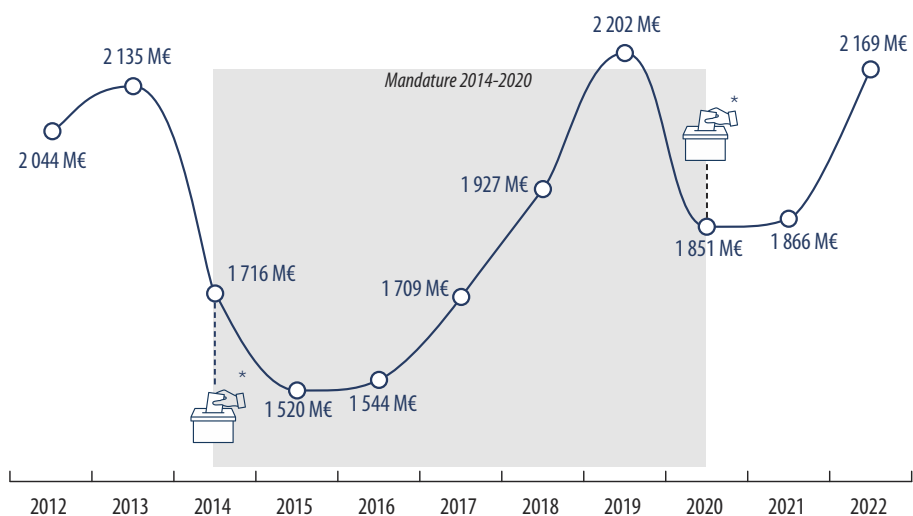
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 50 000 à 100 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	2 154	2 134	1 877	1 824	1 634	1 807	1 899	1 896	1 884	1 896	1 814
FCTVA	270	265	271	249	234	199	246	262	315	282	251
Autres dotations et subventions	511	516	484	462	413	447	475	497	541	524	545
Autres recettes d'investissement	403	453	414	417	440	501	544	436	330	311	277
Emprunts	971	901	708	697	548	660	634	701	699	780	741

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 50 000 à 100 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	3 081	3 278	2 739	2 632	2 616	2 962	2 966	3 275	2 907	2 996	3 237
Dépenses d'équipement	2 044	2 135	1 716	1 520	1 543	1 649	1 927	2 202	1 851	1 866	2 169
Subventions d'équipement versées	146	146	116	127	98	232	117	135	123	180	147
Autres dépenses d'investissement	168	140	152	239	188	177	139	142	131	124	110
Remboursement capital dette	723	857	755	746	787	859	783	807	803	827	811

Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 50 000 à 100 000 hab.

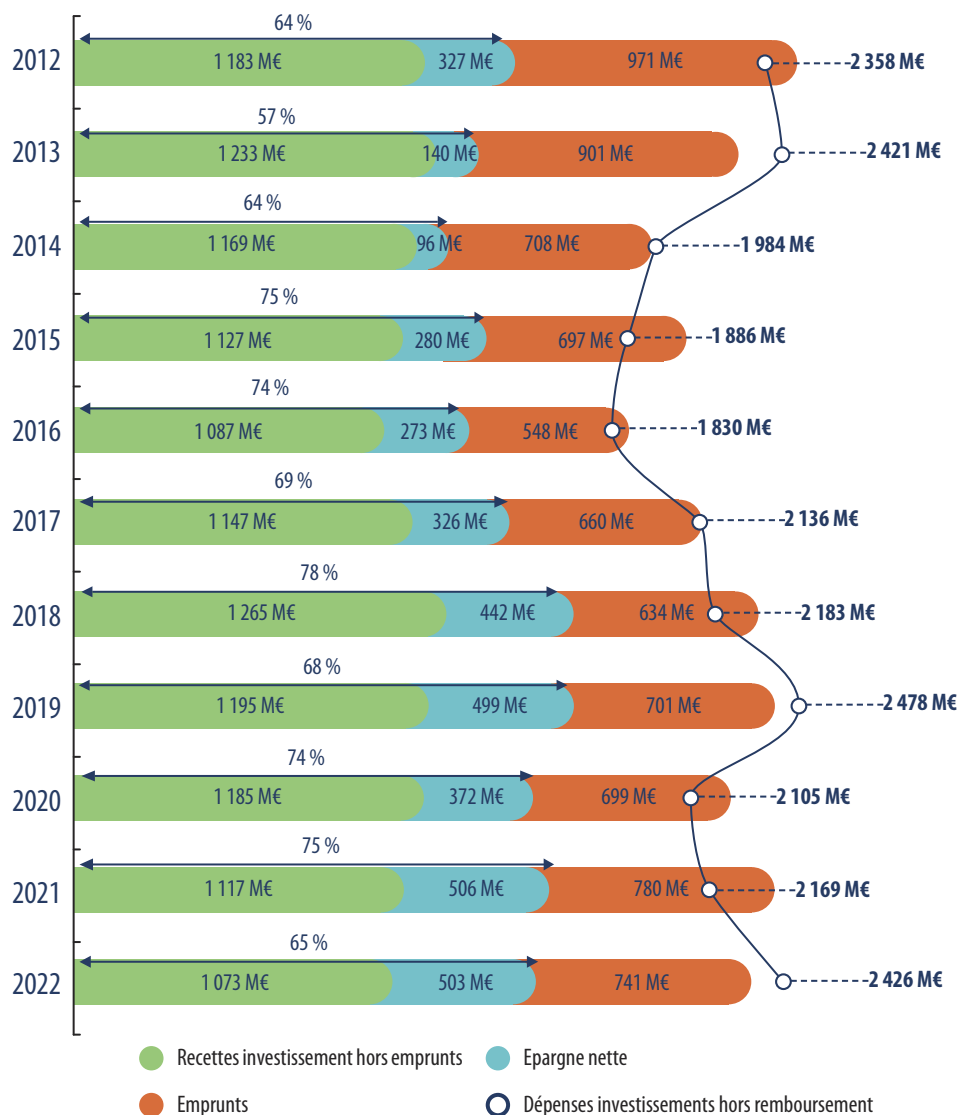


* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes entre 50 000 et 100 000 habitants ont dépensé 10,6 milliards en équipement, soit une moyenne de 1,76 Md€ par an avec une accélération à partir de 2017.

On retrouve en 2018-2019 (4,12 Mds) des niveaux d'investissement relativement similaire à ceux observés en 2012-2013 (4,17 Mds). Au final, la crise financière et la baisse des dotations ont eu un impact moindre pour cette strate sur les dépenses d'investissement des collectivités.

Financement des investissements en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 50 000 à 100 000 hab.



En moyenne, sur la période 2014-2019, elles ont financé à hauteur de 71 % leurs investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (3,9 Mds€ sur la période) et à leur trésorerie en 2019.

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.



Communes de 20 000 à 50 000 hab.

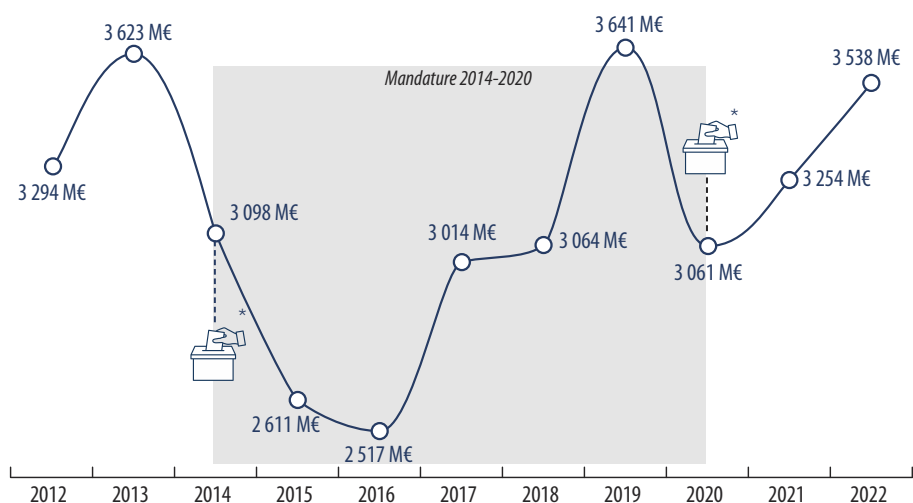
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 20 000 à 50 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	2 882	2 824	2 733	2 706	2 442	2 586	2 588	2 883	2 580	2 751	2 998
FCTVA	382	425	471	461	380	363	406	426	480	483	461
Autres dotations et subventions	835	816	805	803	723	689	740	878	831	888	914
Autres recettes d'investissement	551	504	420	478	570	702	629	590	455	449	545
Emprunts	1 114	1 079	1 036	964	769	832	814	991	814	932	1 078

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 20 000 à 50 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	4 576	4 879	4 405	3 900	3 946	4 370	4 436	5 081	4 412	4 656	5 003
Dépenses d'équipement	3 294	3 623	3 098	3 611	2 517	3 014	3 064	3 641	3 061	3 254	3 538
Subventions d'équipement versées	173	172	170	153	143	150	167	226	163	192	178
Autres dépenses d'investissement	96	119	125	121	182	153	127	138	150	143	233
Remboursement capital dette	1 013	965	1 012	1 014	1 104	1 053	1 079	1 075	1 038	1 067	1 054

Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 20 000 à 50 000 hab.

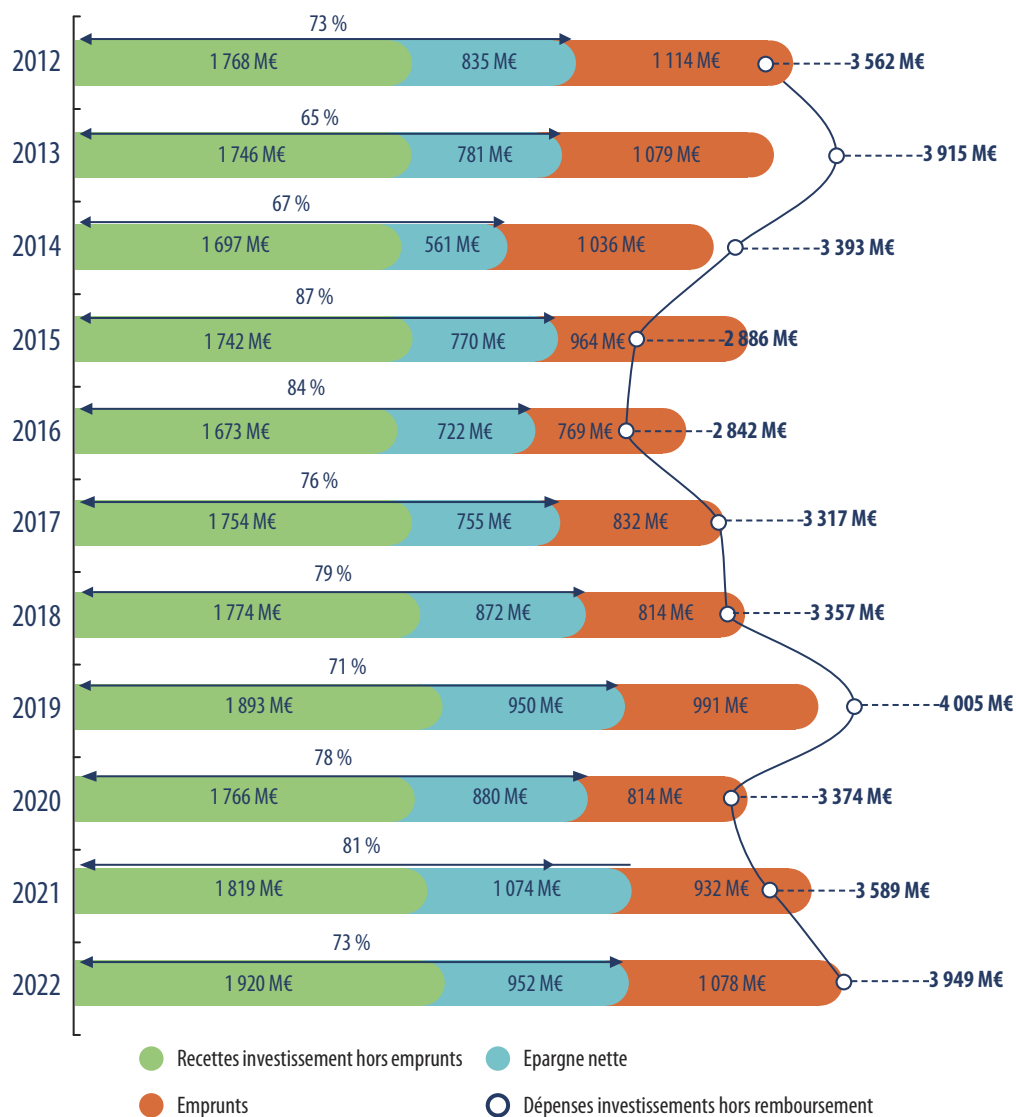


* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes entre 20 000 et 50 000 habitants ont dépensé 17,9 milliards en équipement, soit une moyenne de 2,99 Mds€ par an avec une accélération à partir de 2017.

On retrouve en 2018-2019 (6,7Mds) des niveaux d'investissement inférieurs à ceux observés en 2012-2013 (6,9Mds), soit un investissement moindre de 212 M€ sur les deux dernières années du mandat.

Financement des investissements en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 20 000 à 50 000 hab.



En moyenne, sur la période 2014-2019, elles ont financé à hauteur de 77 % leurs investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (5,4 Mds€ sur la période) et à leur trésorerie en 2019.

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.



Communes de 10 000 à 20 000 hab.

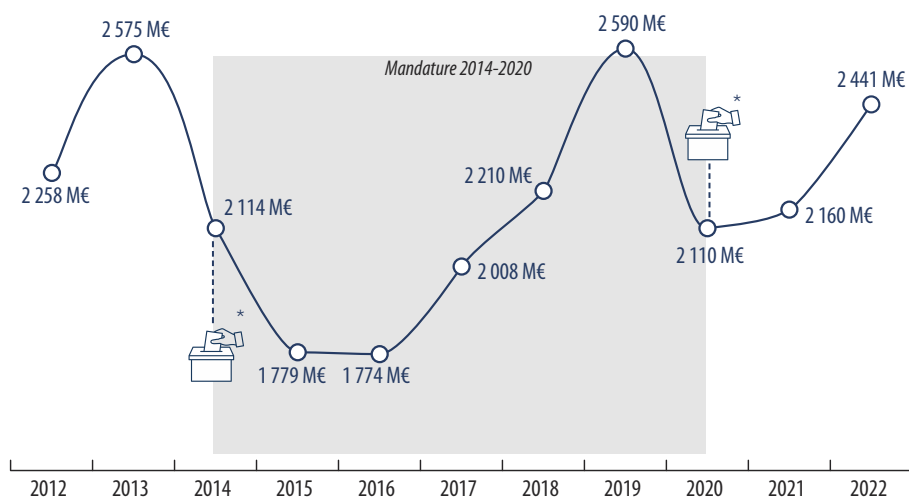
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2020 pour les communes de 10 000 à 20 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	1 823	1 862	1 707	1 651	1 526	1 557	1 770	1 909	1 712	1 774	1 948
FCTVA	278	289	325	314	279	245	268	302	342	337	322
Autres dotations et subventions	524	566	541	540	506	516	595	640	628	640	709
Autres recettes d'investissement	313	324	242	279	331	311	352	382	248	250	275
Emprunts	708	684	600	518	411	486	555	586	493	546	643

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2020 pour les communes de 10 000 à 20 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	2 999	3 358	2 906	2 591	2 572	2 808	3 079	3 453	2 954	3 020	3 309
Dépenses d'équipement	2 258	2 575	2 114	1 779	1 774	2 008	2 210	2 590	2 110	2 160	2 441
Subventions d'équipement versées	76	90	76	69	71	88	111	109	112	130	131
Autres dépenses d'investissement	56	64	64	75	78	64	96	92	89	73	69
Remboursement capital dette	609	629	654	669	648	648	661	661	643	657	668

Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 10 000 à 20 000 hab.

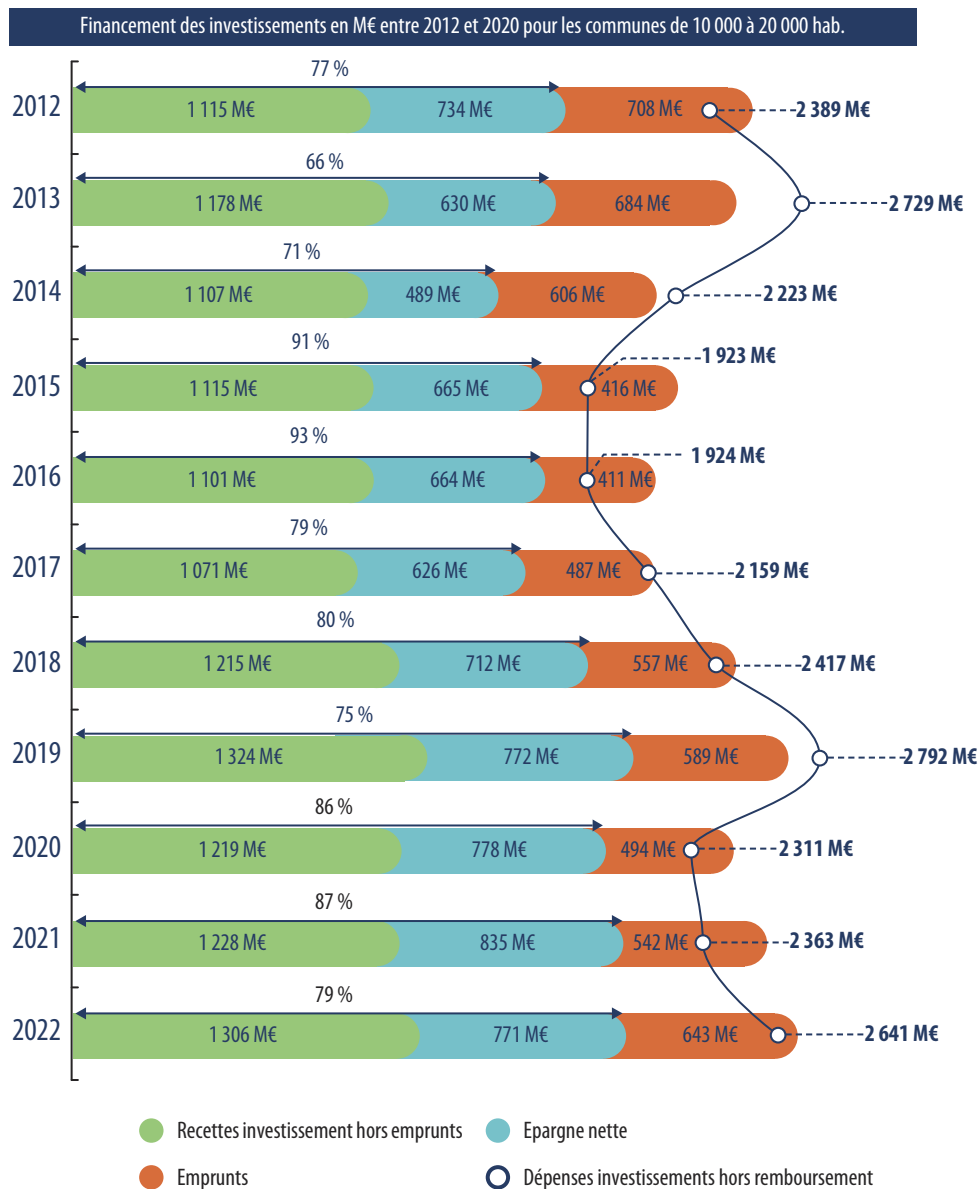


* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes entre 10 000 et 20 000 habitants ont dépensé 12,4 milliards en équipement, soit une moyenne de 2 Mds€ par an.

On retrouve en 2018-2019 (4,8 Mds) les mêmes niveaux d'investissement qu'en 2012-2013 (4,83 Mds).

Au final, la crise financière et la baisse des dotations ont eu un impact moindre



pour cette strate sur les dépenses d'investissement des collectivités. En moyenne, sur la période 2014-2019, les communes ont financé à hauteur de 81 % leurs investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (3,1 Mds€ sur la période) et à leur trésorerie en 2013, 2014 et 2019.

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.



Communes de 3 500 à 10 000 hab.

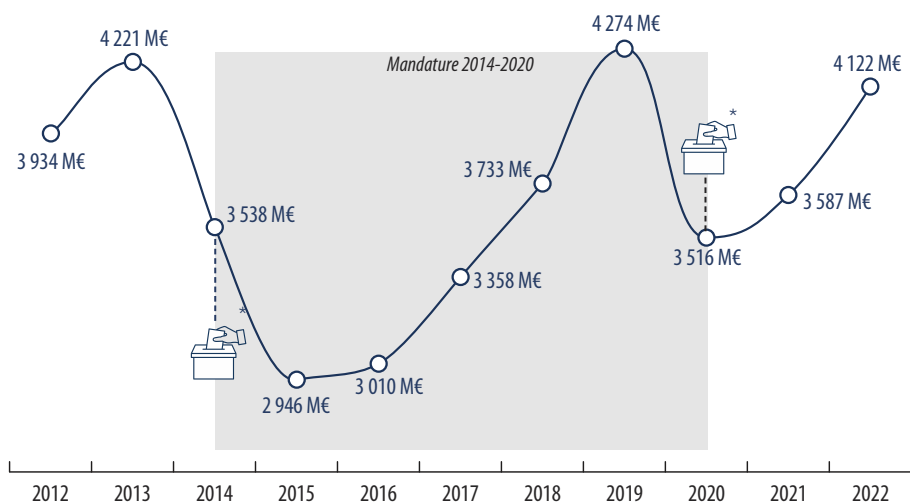
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 3 500 à 10 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	3 048	2 897	2 584	2 640	2 398	2 633	2 798	3 052	2 702	2 998	3 318
FCTVA	471	491	553	532	449	423	462	516	562	568	538
Autres dotations et subventions	991	954	935	894	856	858	989	1 115	1 084	1 167	1 240
Autres recettes d'investissement	461	429	347	398	404	478	492	519	394	393	416
Emprunts	1 125	1 023	748	817	690	873	855	902	662	870	1 124

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 3 500 à 10 000 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	5 089	4 430	4 694	4 181	4 288	4 593	4 995	5 609	4 811	4 987	5 406
Dépenses d'équipement	3 934	4 221	3 538	2 946	3 010	3 358	3 733	4 274	3 516	3 687	4 122
Subventions d'équipement versées	117	109	106	110	112	111	130	168	149	159	155
Autres dépenses d'investissement	101	100	81	102	129	119	122	148	102	127	121
Remboursement capital dette	937	958	969	1 023	1 037	1 005	1 009	1 019	1 044	1 014	1 008

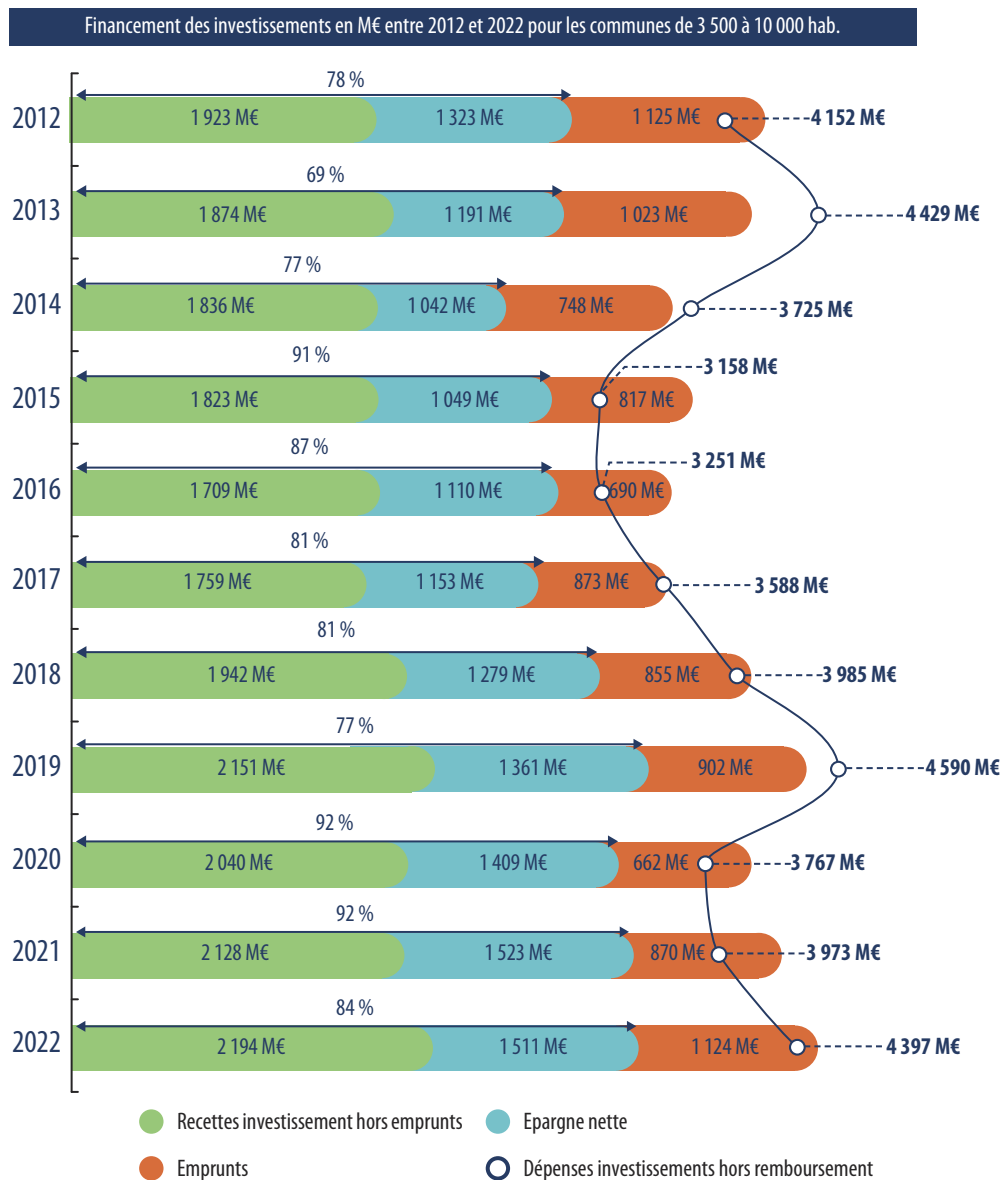
Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 3 500 à 10 000 hab.



* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes entre 3 500 et 10 000 habitants ont dépensé 20,86 milliards en équipement, soit une moyenne de 3,4 Mds€ par an, avec une accélération entre 2017 et 2019.

On retrouve en 2018-2019 (8 Mds) un niveau d'investissement en baisse par rapport à celui de 2012-2013 (8,14 Mds). Soit un investissement moindre de 147 M€ sur les deux dernières années du mandat.



En moyenne, sur la période 2014-2019, elles ont financé à hauteur de 82 % leurs investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (4,8 Mds€ sur la période) et à leur trésorerie en 2013, 2014 et 2019.

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.



Communes de 2 000 à 3 500 hab.

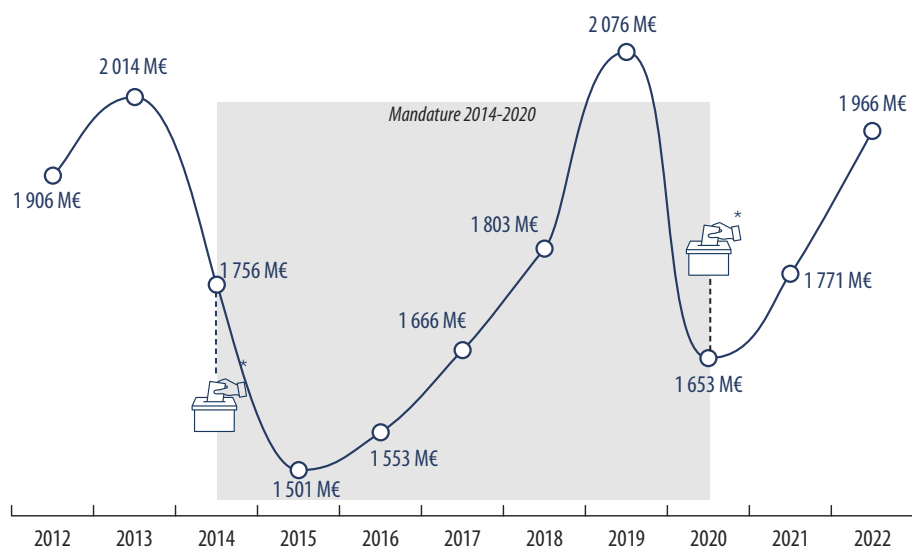
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 2 000 à 3 500 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	1 477	1 399	1 225	1 419	1 200	1 290	1 433	1 548	1 300	1 453	1 615
FCTVA	236	242	261	253	226	212	235	257	276	274	255
Autres dotations et subventions	498	475	462	463	451	467	535	591	576	623	633
Autres recettes d'investissement	181	191	153	215	189	198	250	218	152	167	207
Emprunts	562	491	349	488	335	414	413	483	297	389	520

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 2 000 à 3 500 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	2 399	2 536	2 274	2 060	2 107	2 202	2 396	2 659	2 222	2 350	2 549
Dépenses d'équipement	1 906	2 014	1 756	1 501	1 553	1 666	1 803	2 076	1 653	1 771	1 966
Subventions d'équipement versées	42	45	45	47	46	47	58	77	69	67	74
Autres dépenses d'investissement	44	55	37	46	57	45	94	57	46	48	49
Remboursement capital dette	407	422	436	466	451	444	441	448	455	464	459

Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 2 000 à 3 500 hab.

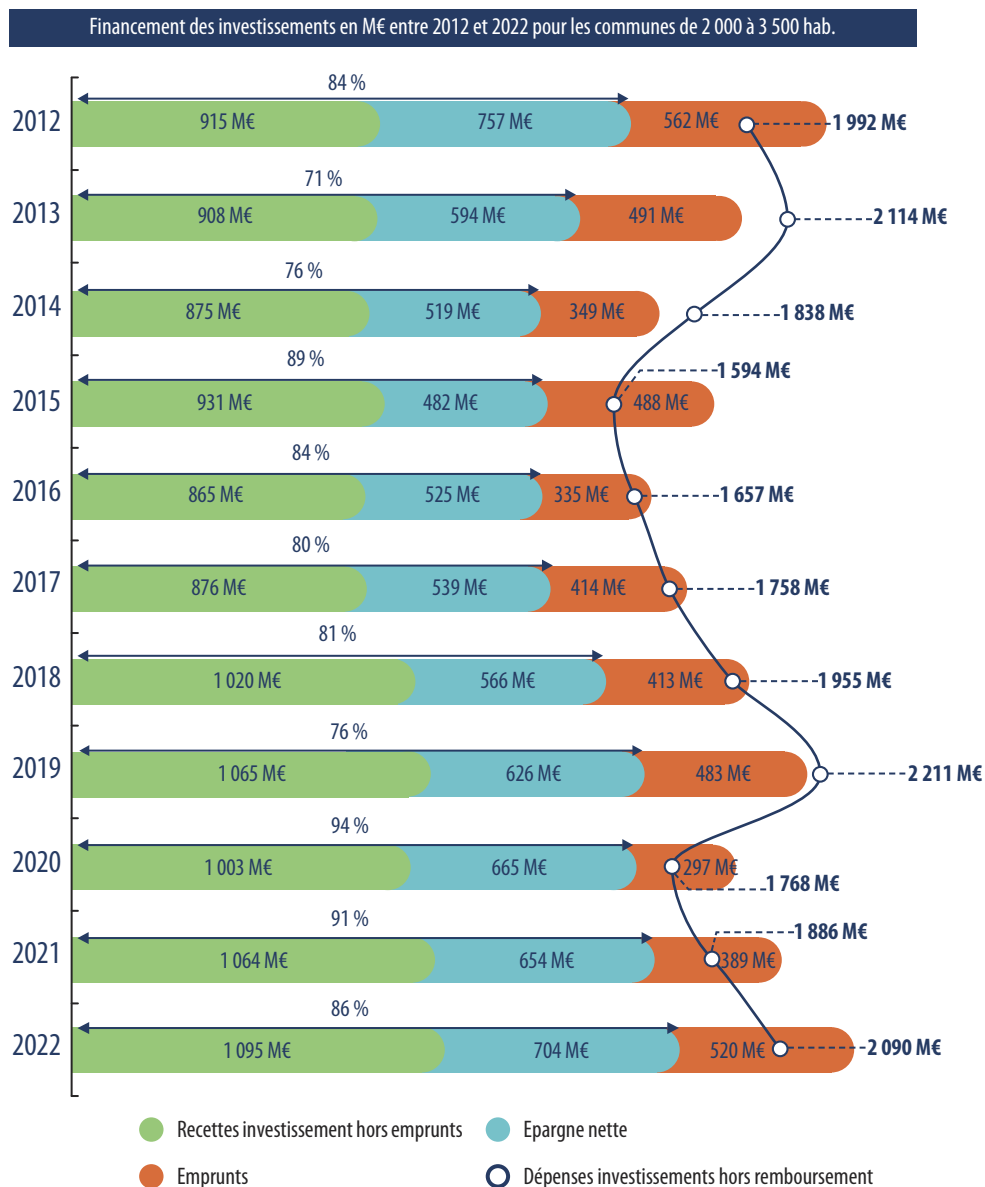


* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes entre 2 000 et 3 500 habitants ont dépensé 10,3 milliards en équipement, soit une moyenne de 1,7 Mds€ par an.

On retrouve en 2018-2019 (3,87 Mds) un niveau d'investissement similaire à celui de 2012-2013 (3,92 Mds).

En moyenne, sur la période 2014-2019, elles ont financé à hauteur de 81 % leurs



investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (2,5 Mds€ sur la période) et à leur trésorerie en 2013, 2014 et 2019.

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.



Communes de 500 à 2 000 hab.

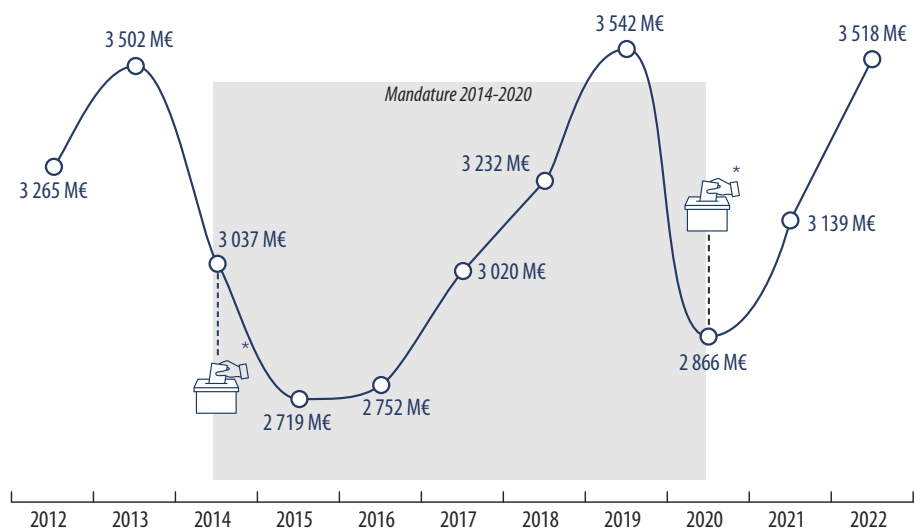
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 500 à 2 000 hab

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	2 537	2 494	2 265	2 418	2 253	2 422	2 536	2 738	2 440	2 651	2 952
FCTVA	404	414	435	442	390	376	413	452	472	449	436
Autres dotations et subventions	981	963	927	923	878	924	1 048	1 152	1 125	1 179	1 266
Autres recettes d'investissement	293	273	247	279	278	275	304	286	237	293	352
Emprunts	859	844	656	774	707	848	774	848	606	729	898

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 500 à 2 000 hab

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	4 129	4 423	3 972	3 688	3 723	4 013	4 219	4 577	3 900	4 184	4 521
Dépenses d'équipement	3 265	3 502	3 037	2 719	2 752	3 020	3 232	3 542	2 866	3 139	3 518
Subventions d'équipement versées	94	100	85	93	98	94	104	117	104	118	116
Autres dépenses d'investissement	71	84	86	69	79	118	90	91	82	91	81
Remboursement capital dette	699	736	764	808	794	781	793	827	848	836	806

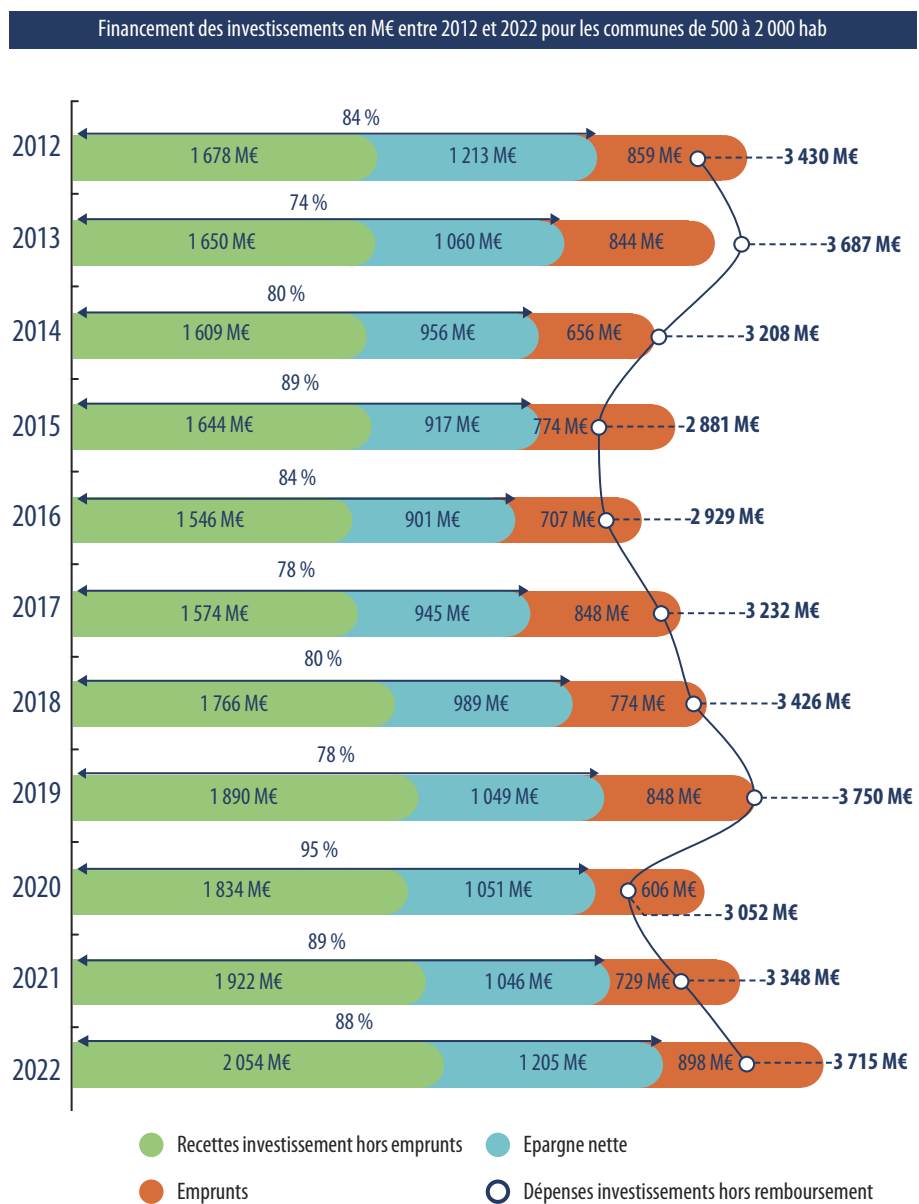
Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes de 500 à 2 000 hab



* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes entre 500 et 2 000 habitants ont dépensé 18,3 milliards en équipement, soit une moyenne de 3 Mds€ par an.

On retrouve en 2018-2019 (6,77Mds) un niveau d'investissement identique à celui de 2012-2013 (6,77Mds).



En moyenne, sur la période 2014-2019, elles ont financé à hauteur de 82 % leurs investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (4,6 Mds€ sur la période) et à leur trésorerie en 2013).

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.



Communes moins de 500 hab.

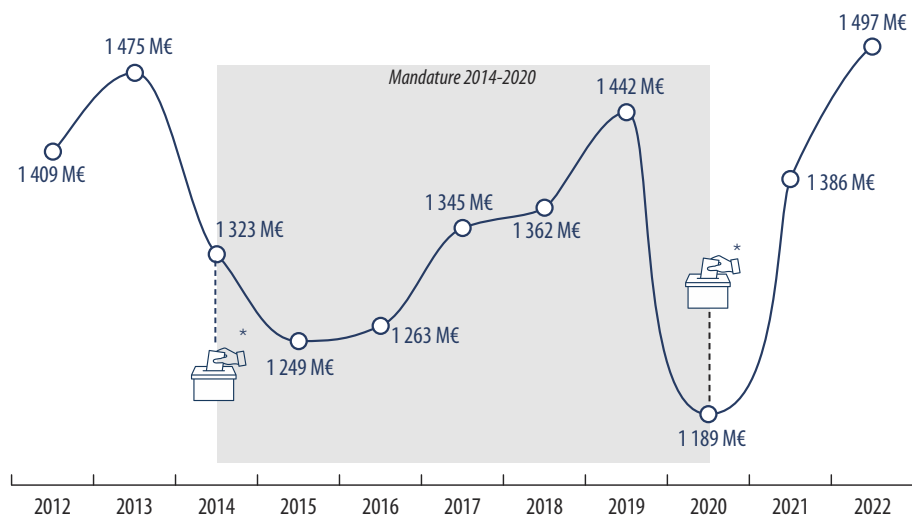
Évolution des recettes d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes moins de 500 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes d'investissement	1 041	1 046	966	1 028	998	1 062	1 092	1 170	1 036	1 169	1 237
FCTVA	165	172	179	186	166	169	182	186	188	186	178
Autres dotations et subventions	480	460	439	453	439	443	483	529	488	529	572
Autres recettes d'investissement	101	99	81	80	84	86	86	98	89	110	114
Emprunts	295	317	271	308	309	364	342	358	271	345	374

Évolution des dépenses d'investissement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes moins de 500 hab.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	1 740	1 821	1 677	1 607	1 627	1 715	1 752	1 864	1 611	1 817	1 916
Dépenses d'équipement	1 409	1 475	1 323	1 249	1 263	1 345	1 362	1 442	1 189	1 386	1 497
Subventions d'équipement versées	42	42	40	41	43	44	47	53	50	50	53
Autres dépenses d'investissement	36	32	28	31	25	30	31	33	25	32	29
Remboursement capital dette	253	272	285	286	295	296	312	337	347	348	336

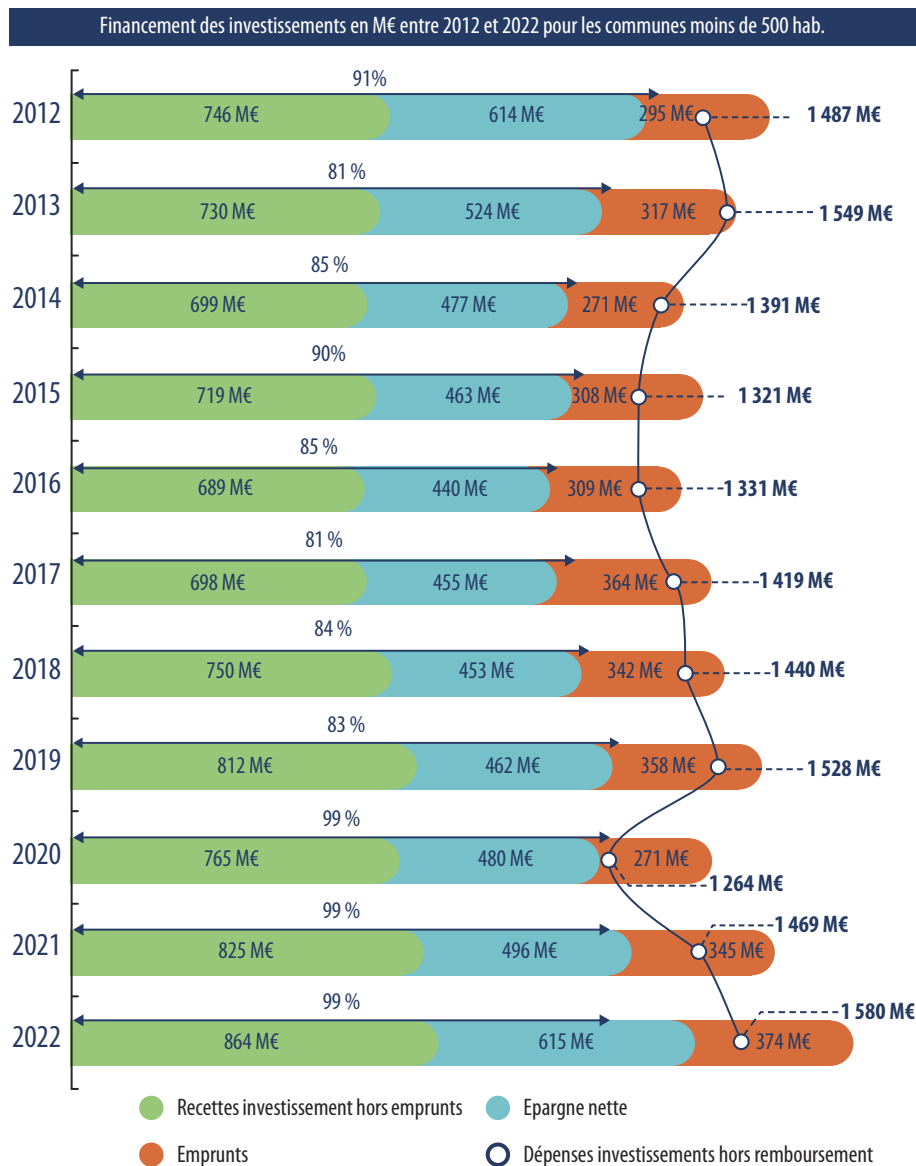
Évolution des dépenses d'équipement en M€ entre 2012 et 2022 pour les communes moins de 500 hab.



* Élections municipales 2014 et 2020

Sur la mandature 2014-2019, les communes de moins de 500 habitants ont dépensé 8 milliards en équipement, soit une moyenne de 1,3 Mds€ par an. Les dépenses d'investissement ont été relativement régulières sur la période (*comprise entre 1,2 et 1,4 Mds€*).

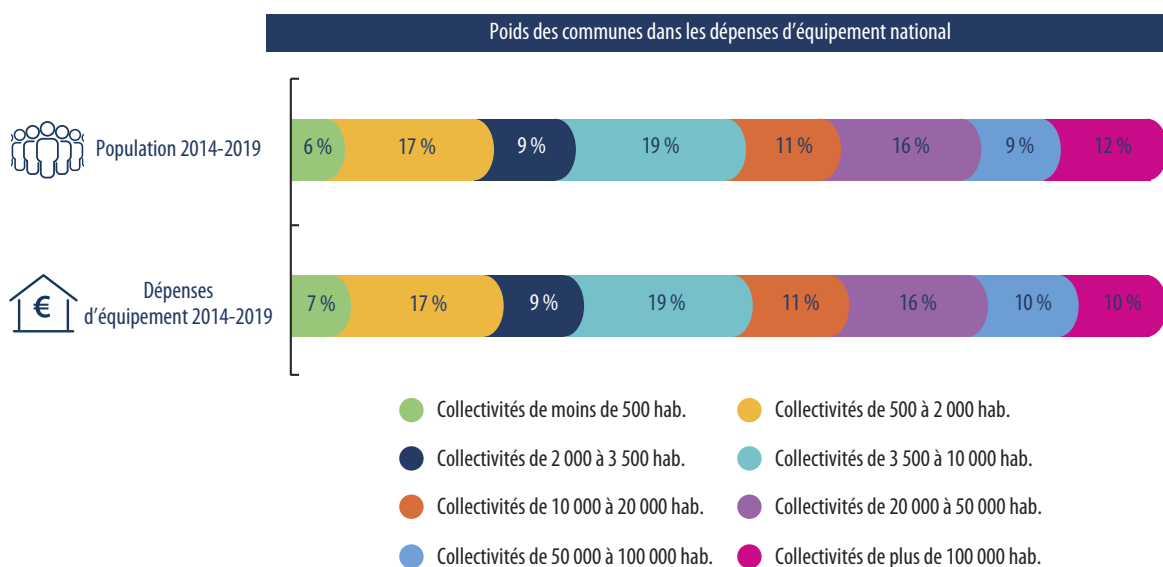
On retrouve en 2018-2019 (*2,80 Mds*) un niveau d'investissement légèrement inférieur à celui de 2012- 2013 (*2,88 Mds*).



En moyenne, sur la période 2014-2019, elles ont financé à hauteur de 85 % leurs investissements par des ressources propres (*épargne nette + recettes d'investissement*). Pour le reste, elles ont eu recours à l'emprunt (*1,9 Mds€ sur la période*).

Pour l'instant, sur le début de mandature de 2020-2022, les dépenses d'équipement sont en croissance. Nous retrouvons sur les 2 premières années des dépenses d'équipement équivalentes à celles observées en fin de mandature 2014-2020.

• Bilan de la section d'investissement par strate de communes

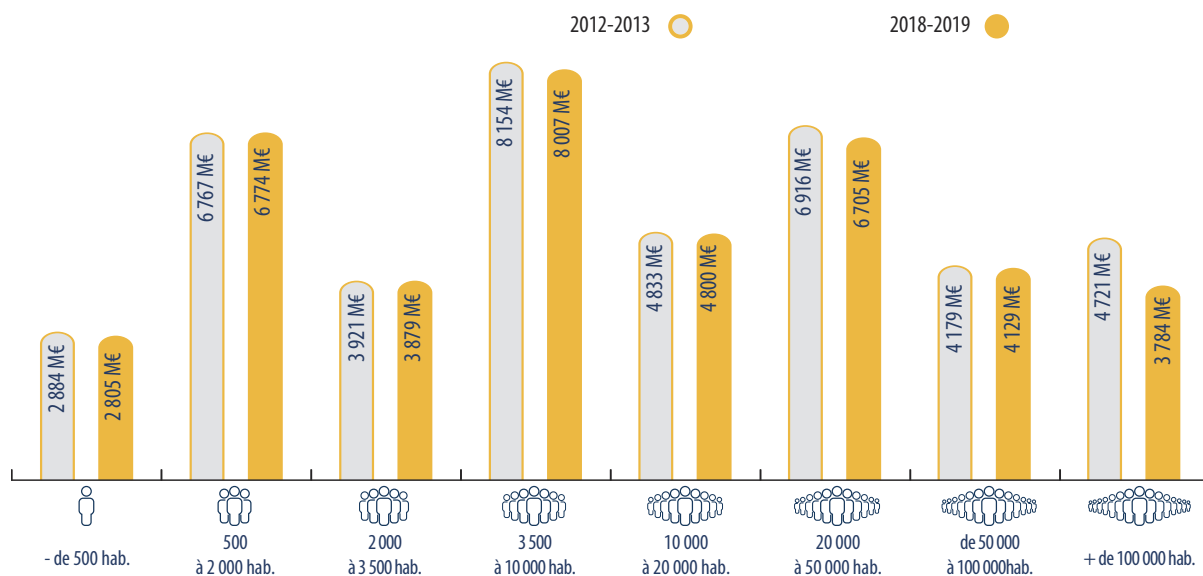


Les dépenses d'équipement des collectivités sont fortement corrélées à la population. Les communes entre 500 et 2 000 habitants regroupent 16 % de la population française et elles représentent 16% des dépenses d'équipement sur la période 2014-2020.

Sur la mandature 2014-2020 :

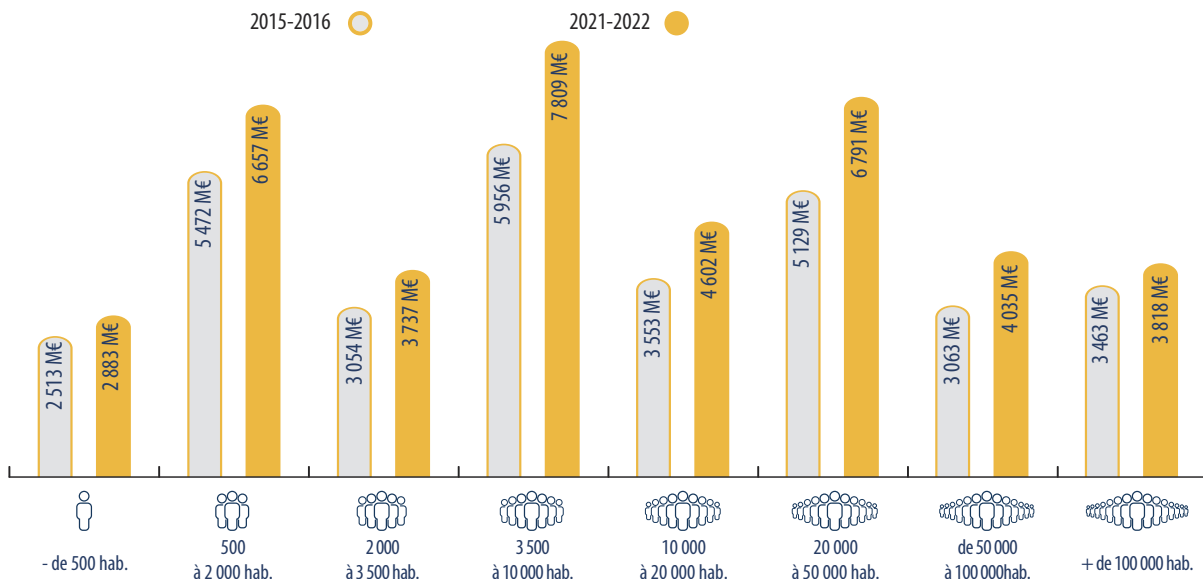
- Les petites communes (*moins de 3 500 habitants*) représentent 33 % des dépenses d'équipement.
- Les moyennes communes (*entre 3 500 et 20 000 habitants*) représentent 30 % des dépenses d'équipement.
- Les grandes communes (*plus de 20 000 habitants*) représentent 36 % des dépenses d'équipement.

Comparatif des dépenses d'équipement national en M€ pendant les fins de mandats (2012-2013 et 2018-2019)



Si nous comparons les fins de mandature 2008-2014 et 2014-2020, nous observons que sur les deux dernières années de mandat, l'investissement a été moindre en 2018-2019 (40,88 Mds€) par rapport à 2012-2013 (42,37 Mds) soit des dépenses d'équipement en baisse de 1,49 Md€, portées par une baisse importante des dépenses d'équipement des communes de plus de 100 000 habitants.

Comparatif des dépenses d'équipement national en M€ pendant les débuts de mandat (2015-2016 et 2021-2022)



Le nouveau cycle électoral 2020-2027 démarre bien plus fort que le précédent au niveau des dépenses d'investissement.

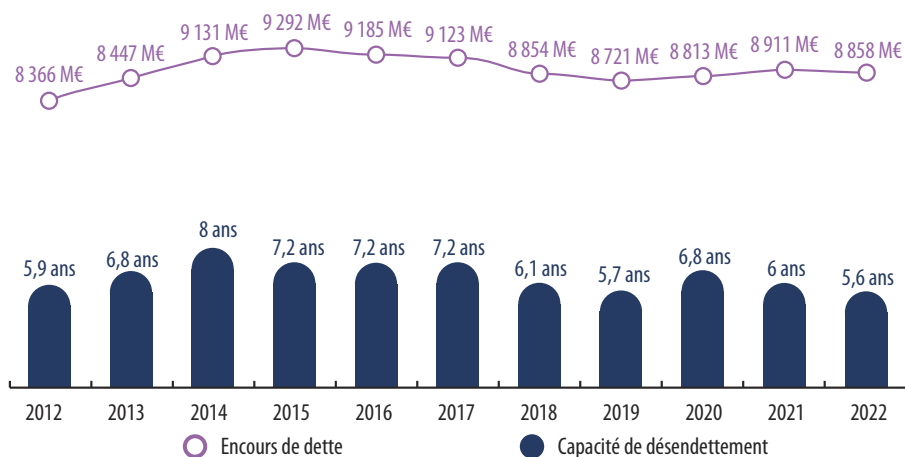
Les dépenses d'équipement en 2021-2022 ont été de 40,33 Mds€ contre 32,2 Mds€ en 2015-2016, soit une augmentation des dépenses d'équipement sur les 2 premières années du mandat de 8,1 Mds€.

• Analyse de la dette et de la trésorerie 2012-2022



Communes de + 100 000 hab. (hors Paris)

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement entre 2012 et 2022 pour les communes de + 100 000 hab. (hors Paris)



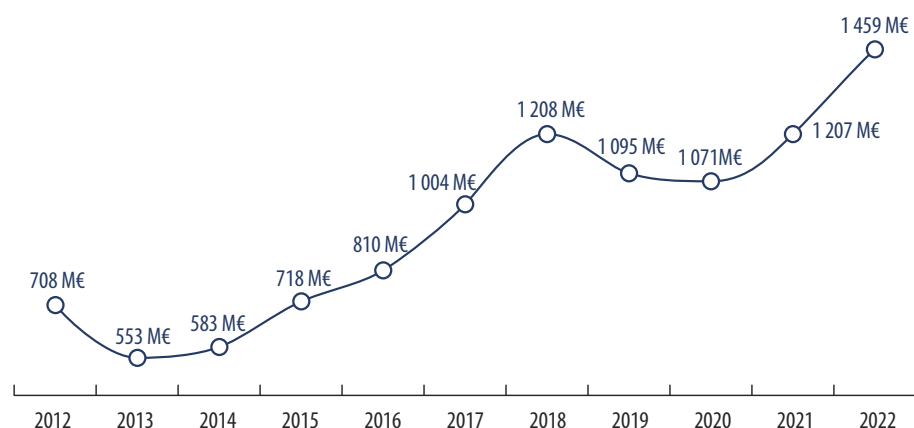
L'encours de dette des communes de plus de 100 000 habitants a connu une forte croissance entre 2012 et 2015 pour ensuite progressivement diminuer. En 2022, l'encours de dette est de 8,8 Mds€. Le désendettement progressif à partir de 2015 combiné à une hausse de l'épargne brute a permis d'améliorer la capacité de désendettement qui est passée de 8 années en 2014 à 5,6 années en 2022.

En 2020, l'impact de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement a eu un impact à la baisse sur l'épargne brute, ce qui a entraîné de fait une hausse de la capacité de désendettement.

La trésorerie des communes de plus de 100 000 habitants est en augmentation à partir de 2014. Passant de 583 M€ en 2014 à 1,5 Md€ en 2022, avec notamment une forte augmentation entre 2020 et 2022, la crise sanitaire ayant décalé les investissements des collectivités.

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de la section d'investissement, nous observons une baisse de la trésorerie en 2013, 2019 et 2020. Les communes ont en effet dû puiser dans leur trésorerie pour financer une partie de leurs dépenses

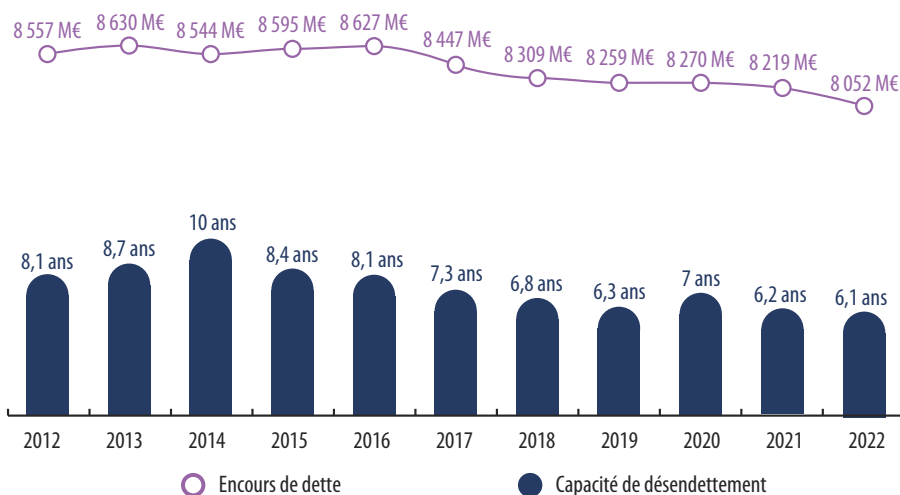
Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2022





Communes de 50 000 à 100 000 hab.

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement entre 2012 et 2022 pour les communes de 50 000 à 100 000 hab.



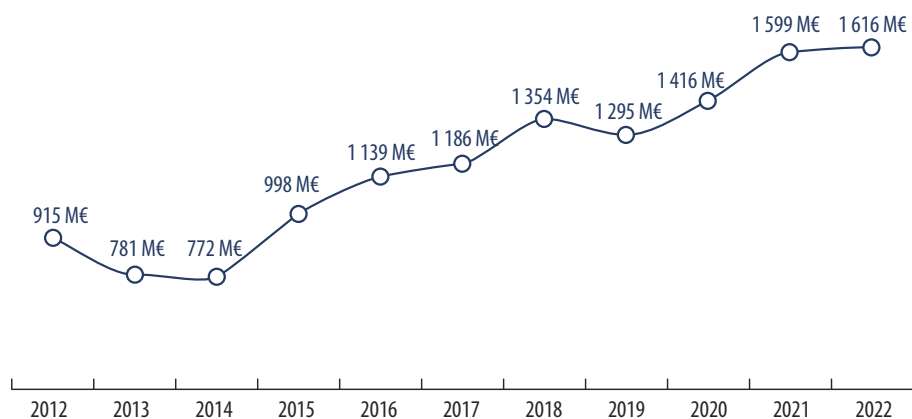
L'encours de dette global des communes entre 50 000 et 100 000 habitants est resté relativement stable entre 2012 et 2016 (*environ 8,5 Mds€*). Pendant cette période, la capacité de désendettement était de 8 ans, avec un pic à 10 ans en 2014 qui s'explique par la baisse de l'épargne brute avec la diminution de la DGF.

De 2016 à 2022, nous constatons un désendettement progressif, avec un encours de dette à 8 Mds€ en 2022, et une capacité de désendettement de 6 ans.

Nous notons augmentation de la trésorerie à partir de 2014, elle est passée de 772 M€ en 2014 à 1,6 Md€ en 2022.

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de la section d'investissement, nous observons une baisse de la trésorerie en 2013 et 2019. Les communes ont en effet dû puiser dans leur trésorerie pour financer une partie de leurs dépenses d'investissement.

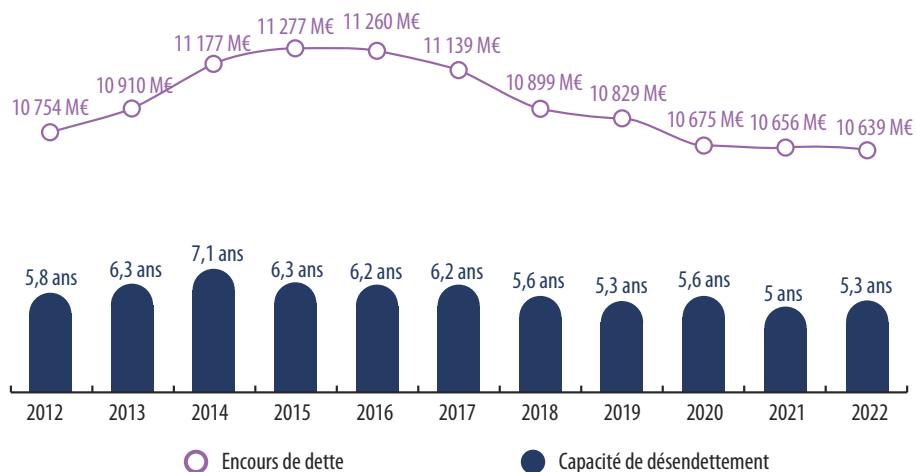
Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2022





Communes de 20 000 à 50 000 hab.

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement entre 2012 et 2022 pour les communes de 20 000 à 50 000 hab.



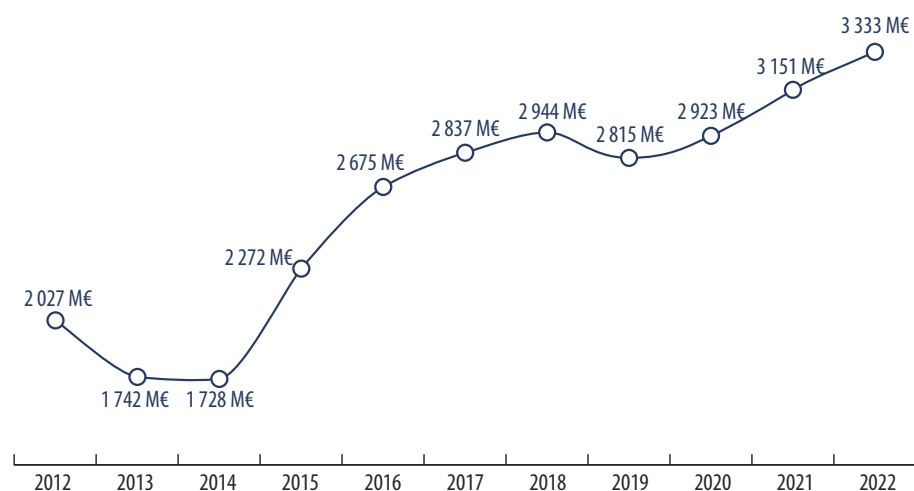
L'encours de dette global des communes entre 20 000 et 50 000 habitants est resté stable sur la période 2012-2022 (environ 10,7 Mds€). Avec une augmentation de l'endettement entre 2012 et 2015, puis un désendettement progressif jusqu'en 2022 pour retrouver un niveau de dette similaire à celui observé en 2012.

La capacité de désendettement sur la période est comprise entre 6 et 5 années avec un pic à 7,1 années en 2014 suite à la contraction de l'épargne brute avec la baisse de la DGF.

Nous notons une forte augmentation de la trésorerie à partir de 2014, elle est passée de 1,7 Md€ en 2014 à 3,3 Mds€ en 2022.

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de la section d'investissement, nous observons une baisse de la trésorerie en 2013 et 2019. Les communes ont en effet dû puiser dans leur trésorerie pour financer une partie de leurs dépenses d'investissement.

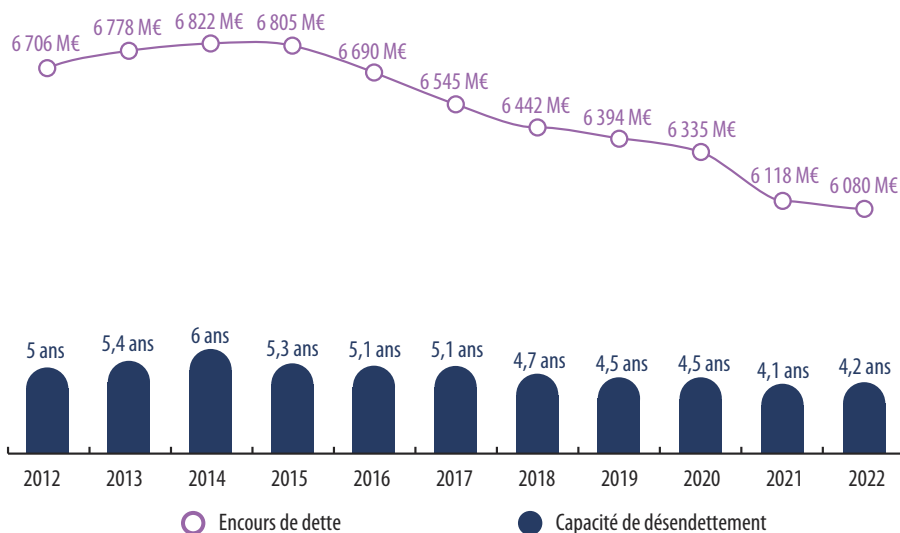
Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2022





Communes de 10 000 à 20 000 hab.

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement entre 2012 et 2022 pour les communes de 10 000 à 20 000 hab.



L'encours de dette des communes entre 10 000 et 20 000 habitants est en légère diminution sur la période passant de 6,7 Mds€ en 2012 à 6 Mds€ en 2022.

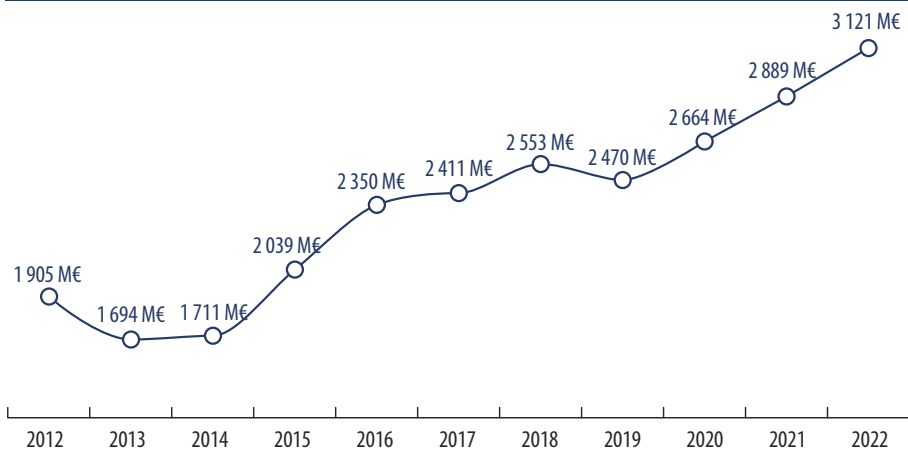
La capacité de désendettement s'améliore, passant de 5 années en 2014 à 4,2 années en 2022.

À partir de 2014, la trésorerie des communes entre 10 000 et 20 000 habitants a augmenté, passant de 1,7 Md€ en 2014 à 2,4 Mds en 2019 (+1,7 Md€).

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de la section d'investissement, nous observons une baisse de la trésorerie en 2013 et 2019. Les communes ont en effet dû puiser dans leur trésorerie pour financer une partie de leurs dépenses d'investissement.

En 2020, la crise sanitaire ayant ralenti les investissements, la trésorerie des communes augmente à nouveau.

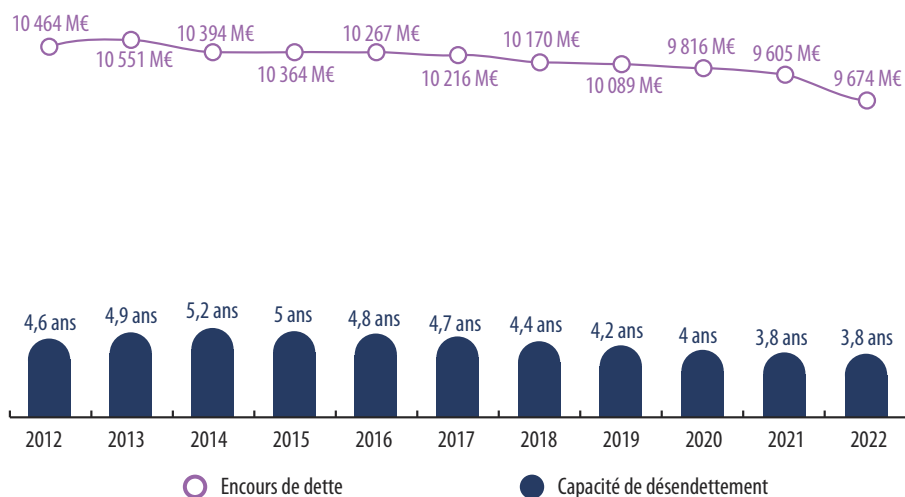
Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2022





Communes de 3 500 à 10 000 hab.

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement entre 2012 et 2022 pour les communes de 3 500 à 10 000 hab.



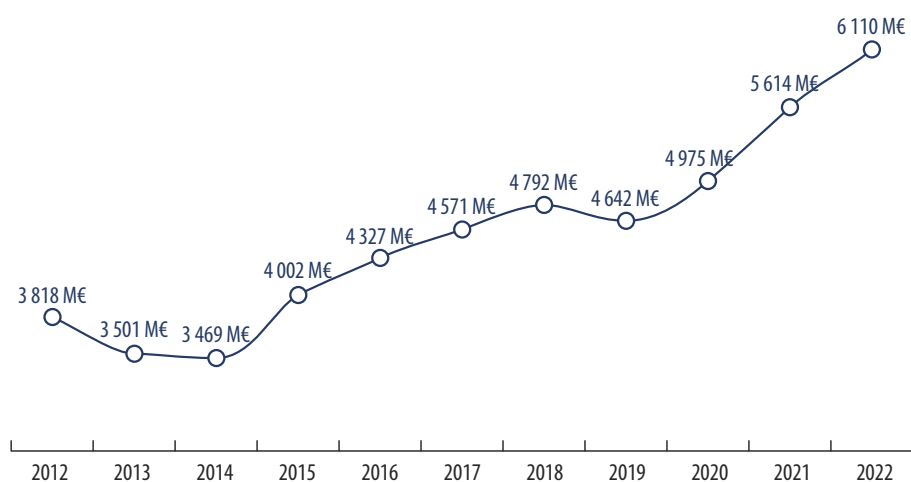
L'encours de dette des communes entre 3 500 et 10 000 habitants a légèrement diminué sur la période 2013-2022, passant de 10,5 Mds€ en 2013 à 9,67 Mds€ en 2022.

La capacité de désendettement s'améliore passant de 4,9 années en 2013 à 3,8 années en 2022.

À partir de 2014, la trésorerie des communes entre 3 500 et 10 000 habitants a très fortement augmenté, passant de 3,4 Mds€ en 2014 à 6,1 Mds en 2022 (+2,7 Mds€).

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de la section d'investissement, nous observons une baisse de la trésorerie en 2013-2014 et en 2019. Les communes ont en effet dû puiser dans leur trésorerie pour financer une partie de leurs dépenses d'investissement.

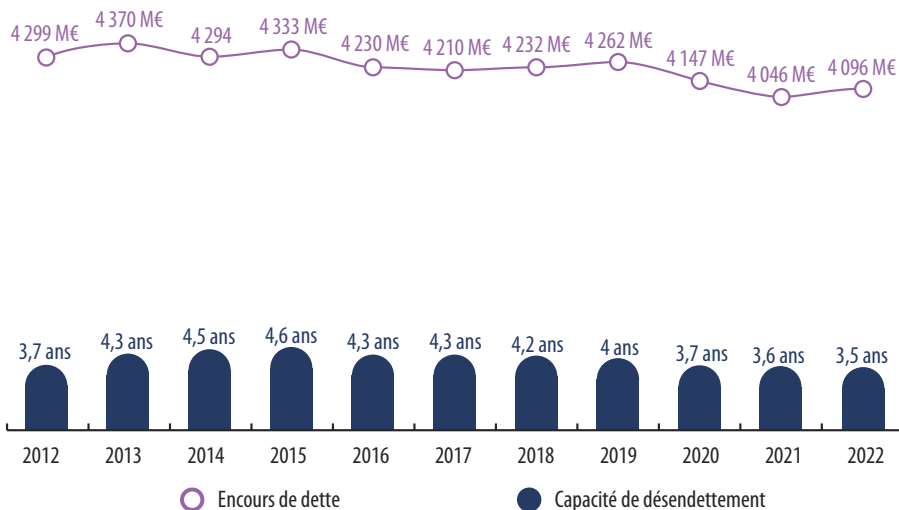
Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2022





Communes de 2 000 à 3 500 hab.

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendetttement entre 2012 et 2022 pour les communes de 2 000 à 3 500 hab.



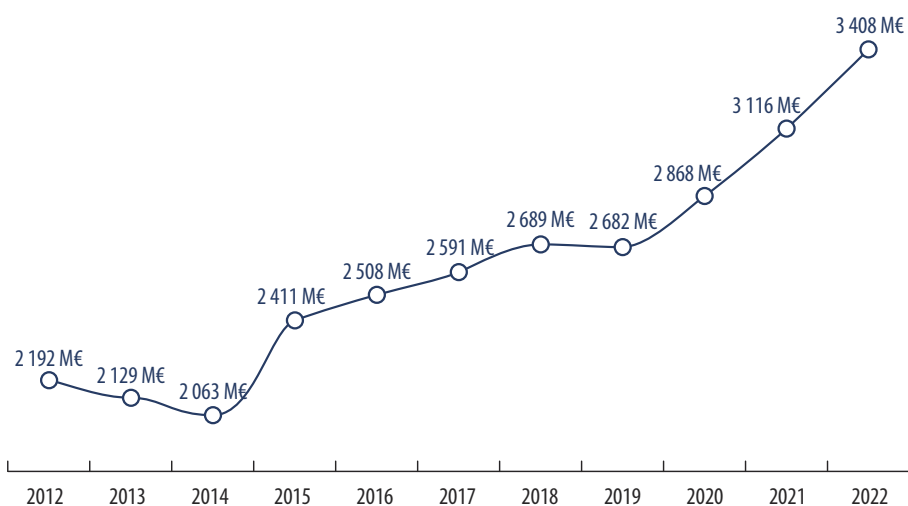
L'encours de dette des communes entre 2 000 et 3 500 habitants est resté relativement stable sur la période 2012-2022 passant de 4,3 Mds€ en 2012 à 4,1 Mds€ en 2022.

La capacité de désendetttement, après avoir augmenté entre 2012 et 2015, s'améliore pour atteindre 3,5 années en 2022.

À partir de 2014, la trésorerie des communes entre 2 000 et 3 500 habitants a fortement augmenté, passant de 2 Mds€ en 2014 à 3,4 Mds€ en 2022 (+1,4 Md€).

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de la section d'investissement nous observons une baisse de la trésorerie en 2013, 2014 et 2019. Les communes ont en effet dû puiser dans leur trésorerie pour financer une partie de leurs dépenses d'investissement.

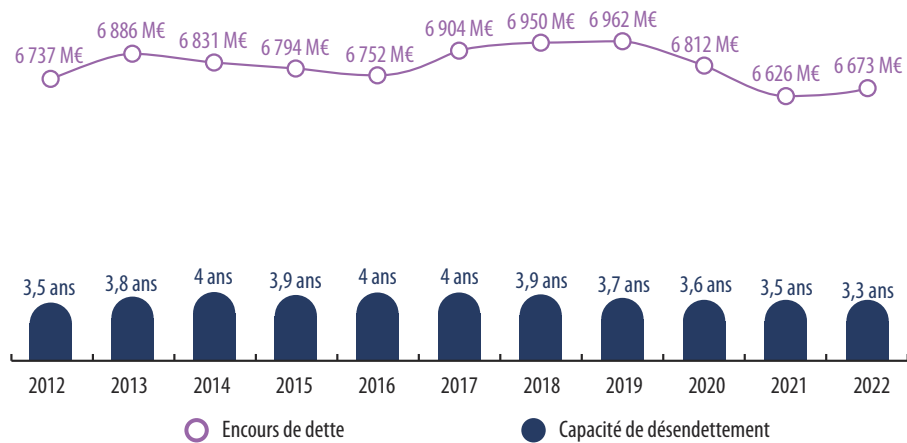
Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2022





Communes de 500 à 2 000 hab.

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement entre 2012 et 2022 pour les communes de 500 à 2 000 hab.



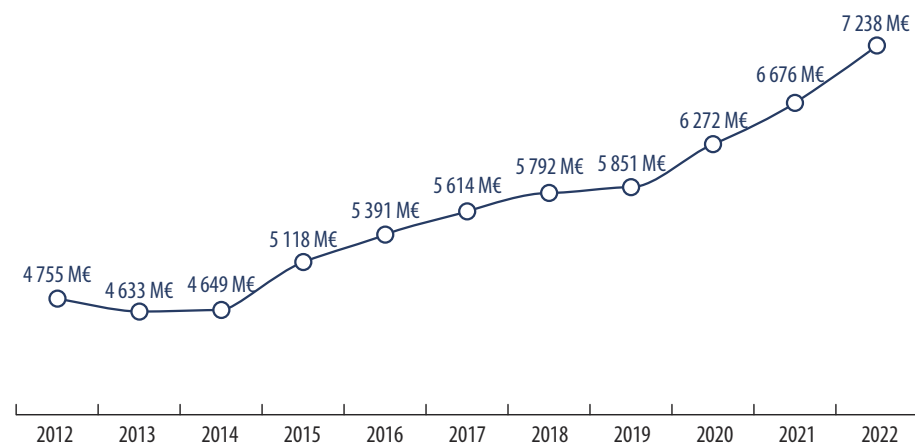
L'encours de dette des communes entre 500 et 2 000 habitants est resté relativement stable sur la période 2012-2022, il est compris entre 6,7 et 6,9 Mds€.

La capacité de désendettement est restée stable sur cette période passant de 3,5 années en 2012 à 3,3 années en 2022.

À partir de 2014, la trésorerie des communes entre 500 et 2 000 habitants a augmenté, passant de 4,6 Mds€ en 2014 à 7,2 Mds en 2019 (+2,6 Mds€).

Comme nous l'avons vu avec l'analyse de la section d'investissement, nous observons une baisse de la trésorerie en 2013. Les communes ont en effet dû puiser dans leur trésorerie pour financer une partie de leurs dépenses d'investissement.

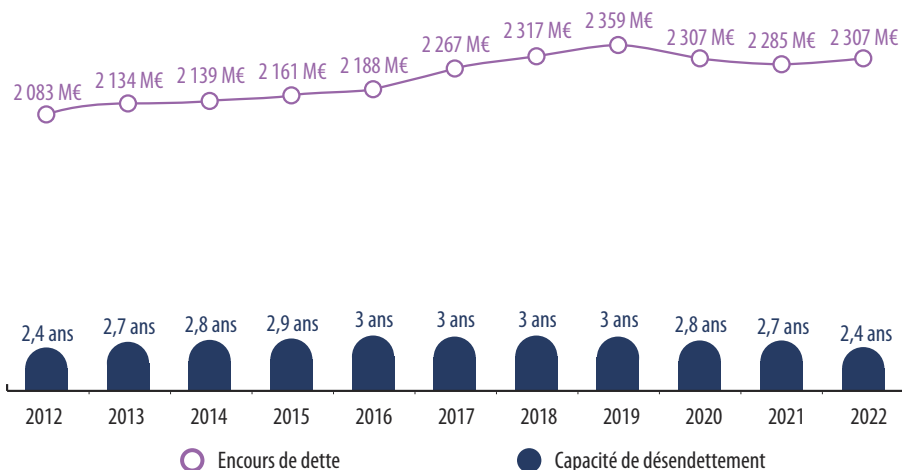
Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2020





Communes moins de 500 hab.

Évolution de l'encours de dette en M€ et de la capacité de désendettement entre 2012 et 2022 pour les communes moins de 500 hab.



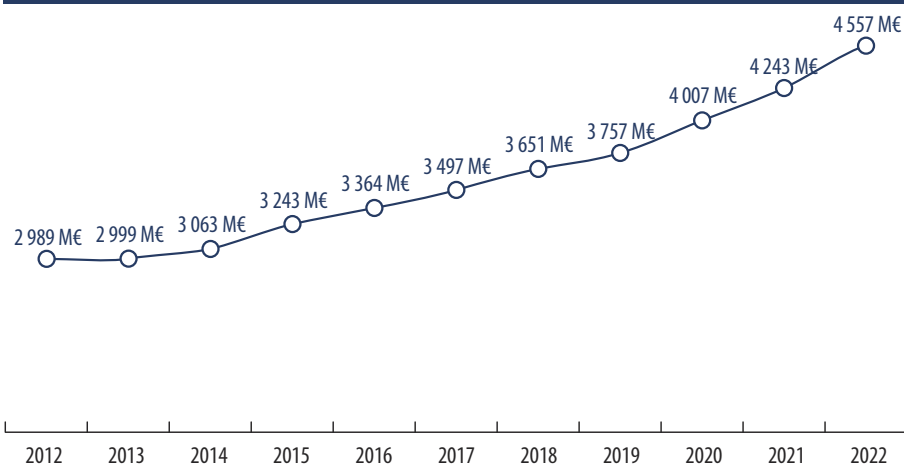
L'encours de dette des communes de moins de 500 habitants est en légère augmentation sur la période 2012-2022, passant de 2 Mds€ en 2012 à 2,3 Mds€ en 2022.

La capacité de désendettement, après une légère augmentation entre 2012 et 2019 passant de 2,4 années en 2012 à 3 années en 2019, a retrouvé en 2022 son niveau le plus bas (2,4 années).

La trésorerie des communes de moins de 500 habitants a augmenté de manière constante entre 2012 et 2019. Avec une accélération à partir 2014, elle passe de 2,9 Mds€ en 2012 à 4,55 Mds en 2022 (+1,6 Md€).

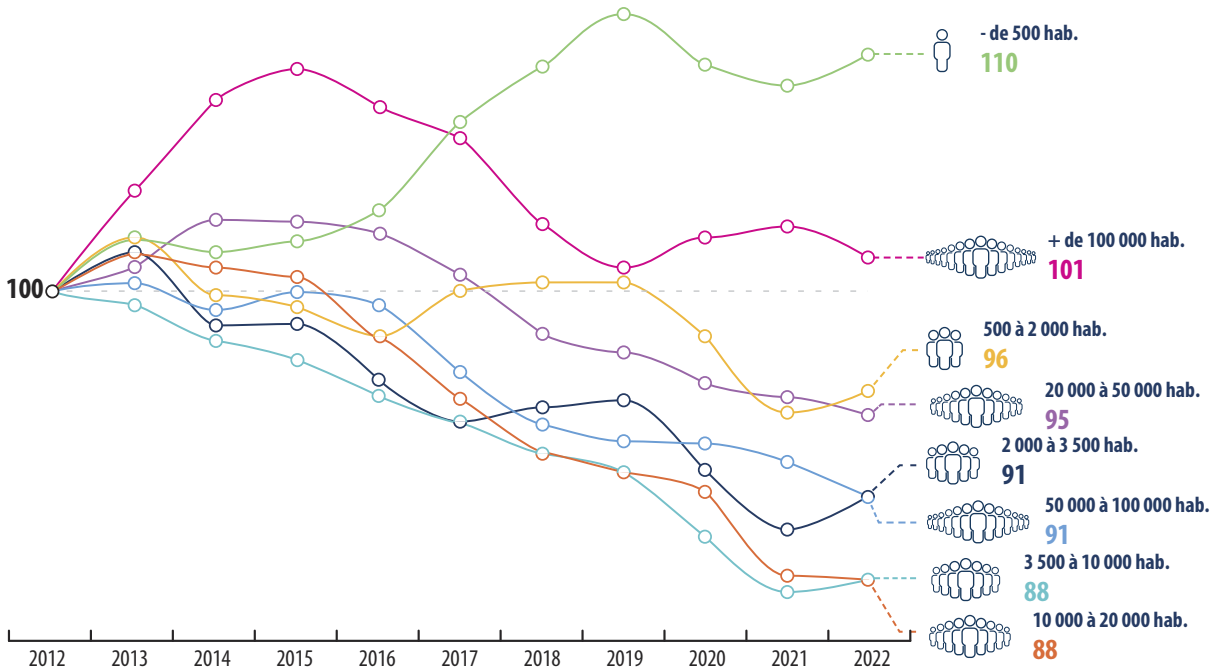
Contrairement aux autres strates, les communes de moins de 500 habitants n'ont pas recouru à leur trésorerie pour financer leurs investissements. Ces derniers ont été entièrement financés par leurs recettes d'investissement, l'épargne nette et l'emprunt.

Évolution des dépôts au Trésor en M€ entre 2012 et 2020



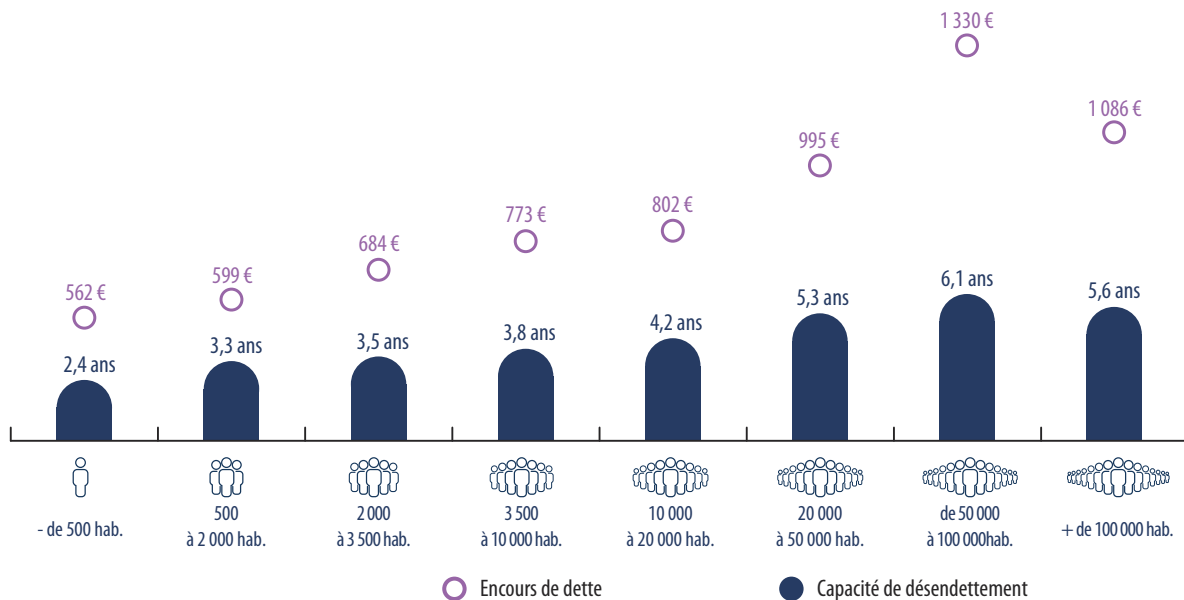
• Bilan de la dette et de la trésorerie

Évolution de l'encours de dette par habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)



Sur la période 2012-2022, à l'exception des communes de moins de 500 habitants et des communes de plus de 100 000 habitants l'encours de dette par habitant a diminué pour l'ensemble des autres strates entre 2012 et 2022.

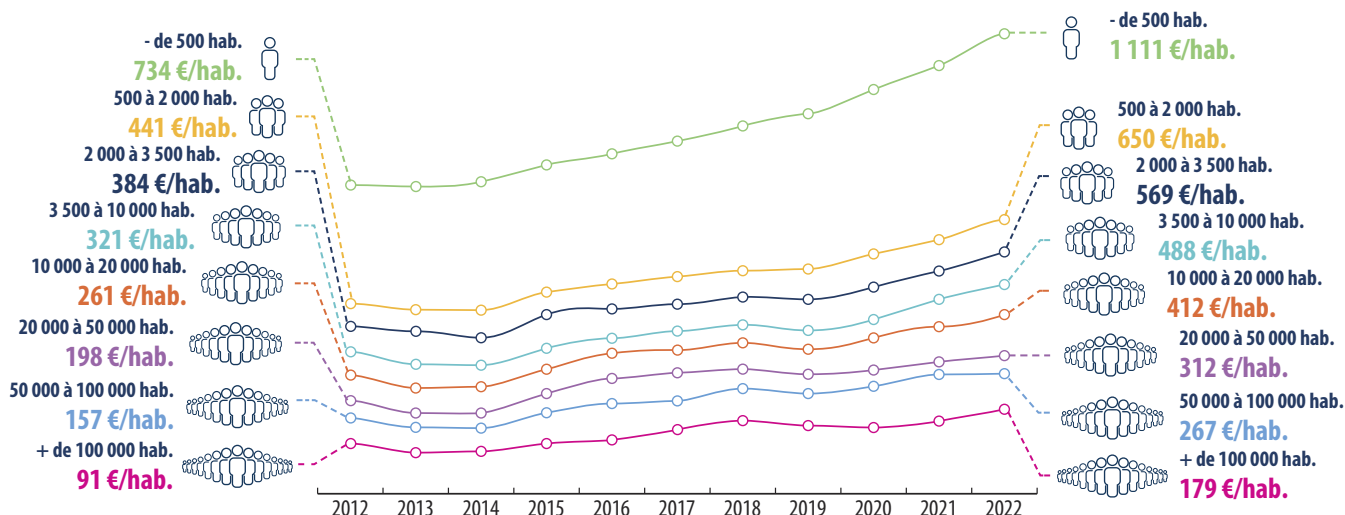
Moyenne de l'encours de dette et de la capacité de désendettement 2022



En analysant les données pour 2022, nous constatons que l'encours de dette par habitant est corrélé à la taille de la commune : plus la commune est grande, plus son encours de dette par habitant est important.

Il en va de même pour la capacité de désendettement. Cependant nous constatons un endettement plus important pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants, avec une dette de 1 330 €/hab. Elles sont les communes les plus endettées de la strate.

Dépôts au trésor en €/habitant par strate de communes de 2012 à 2022

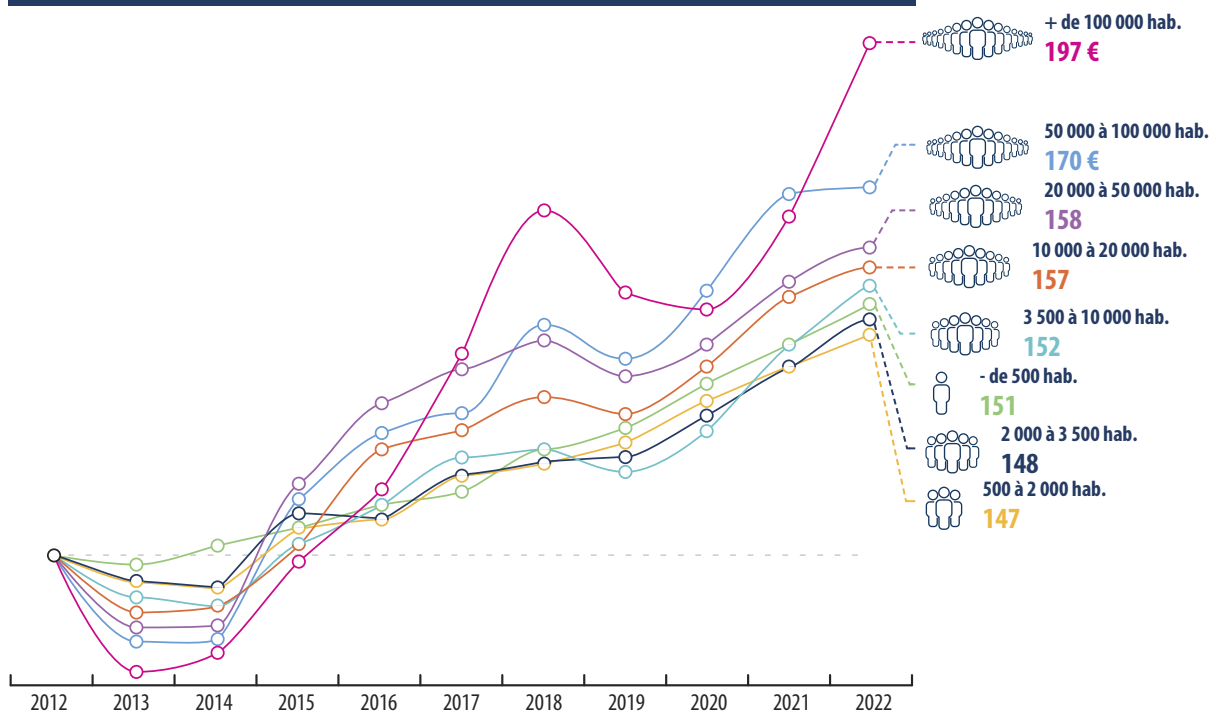


Concernant la trésorerie, nous observons logiquement une corrélation en fonction de la taille de la commune. Plus la commune est petite et plus sa trésorerie en euros par habitant est importante.

Sur la décennie 2012-2022, nous observons 2 pics où les communes ont considérablement augmenté leur trésorerie : Ces pics correspondent à des périodes d'incertitude sur les finances des collectivités :

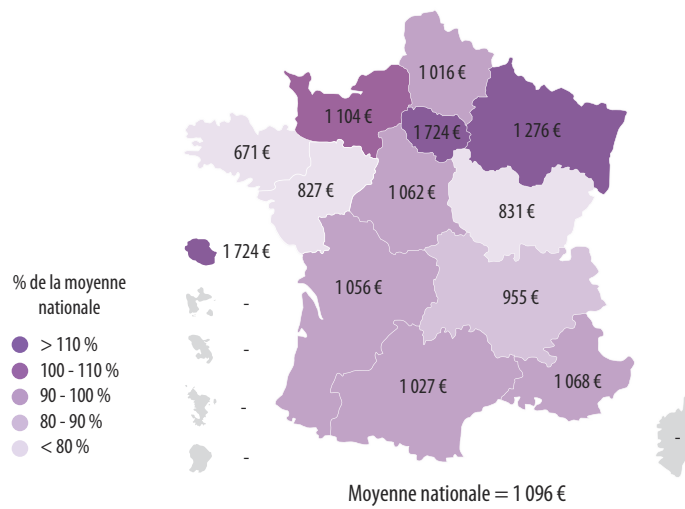
- En 2014 : première année de baisse de la DGF ;
- 2020-2022 : pandémie Covid en 2020 + pic inflationniste en 2022.

Évolution de la trésorerie par habitant par strate de communes (en base 100 pour 2012)

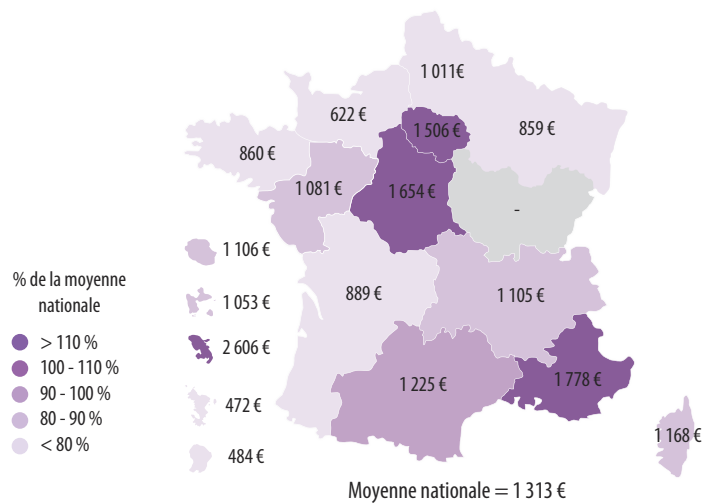


En analysant en base 100 en 2012, nous observons une croissance marquée de la trésorerie des grandes collectivités, qui avaient généralement tendance à fonctionner avec une faible trésorerie (*ligne de trésorerie pour couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et les dépenses*).

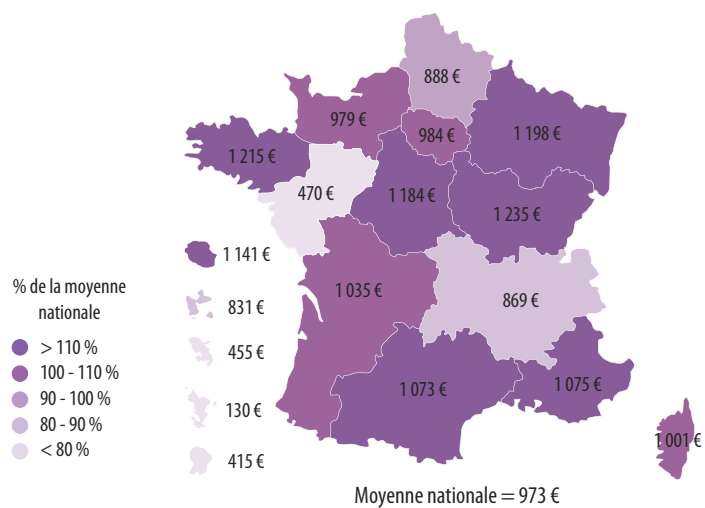
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes de + de 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



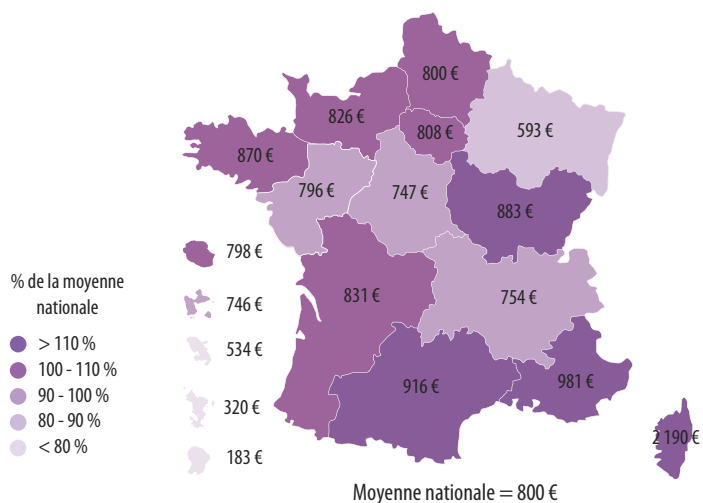
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes entre 50 000 et 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



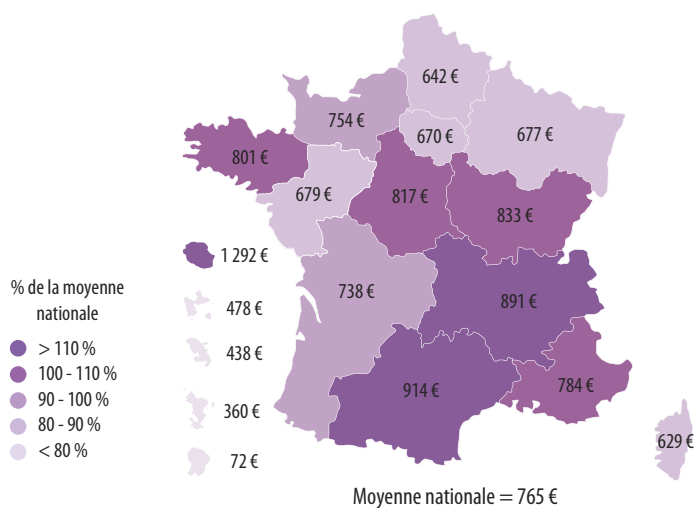
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes entre 20 000 et 50 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



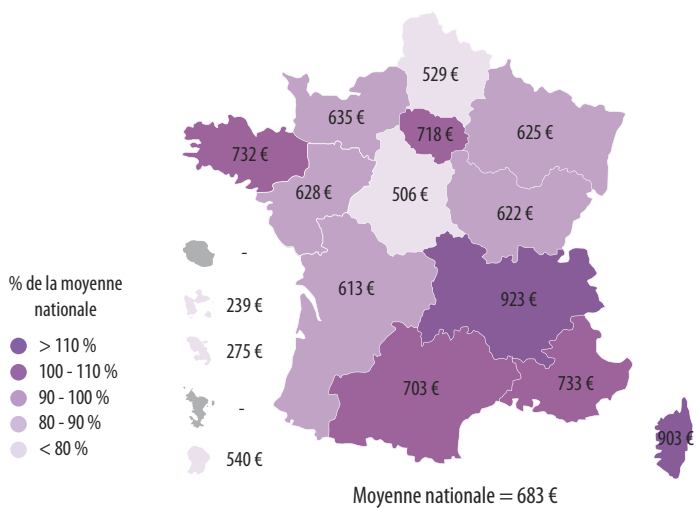
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes entre 10 000 et 20 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



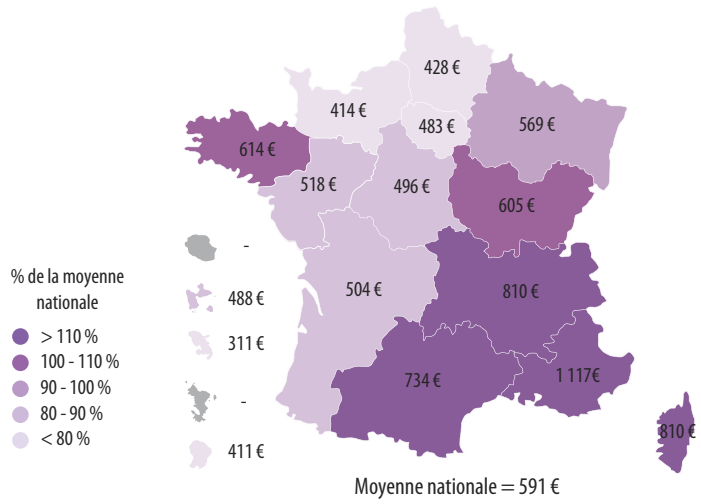
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes entre 3 500 et 10 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



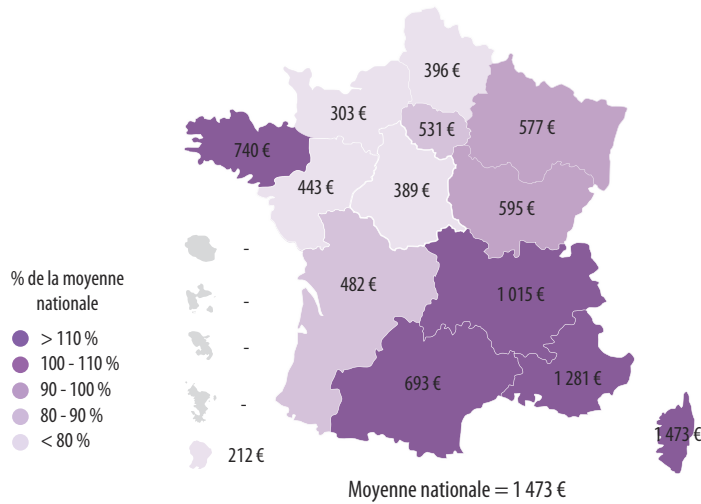
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes entre 2 000 et 3 500 habitants en fonction de la moyenne nationale



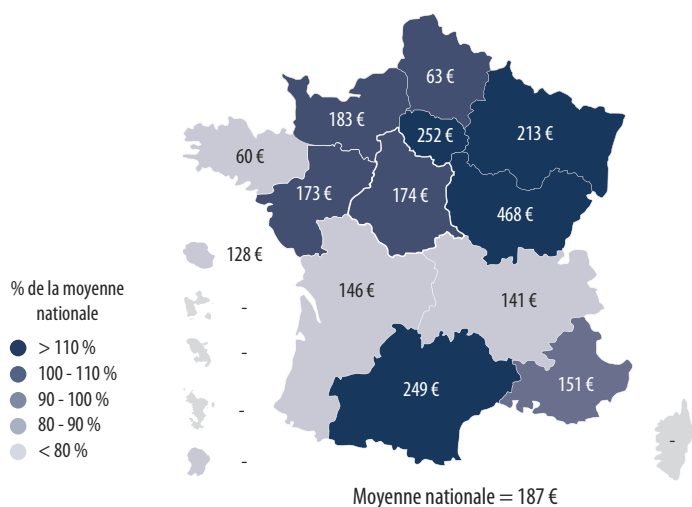
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes entre 500 et 2 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



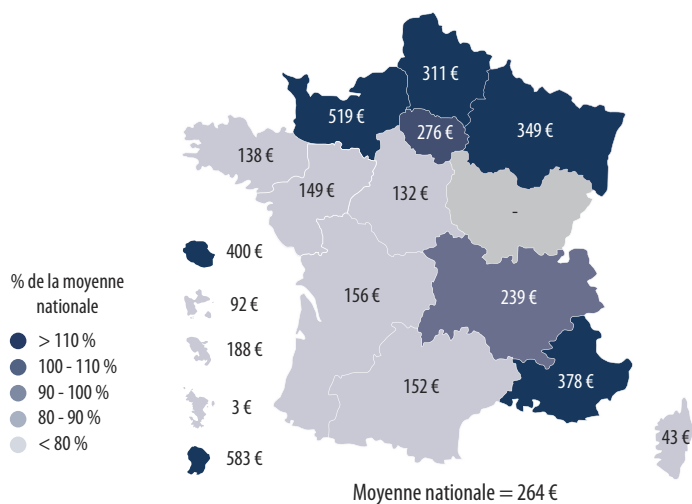
Encours moyen de dette par habitant en 2022
des communes de moins de 500 habitants en fonction de la moyenne nationale



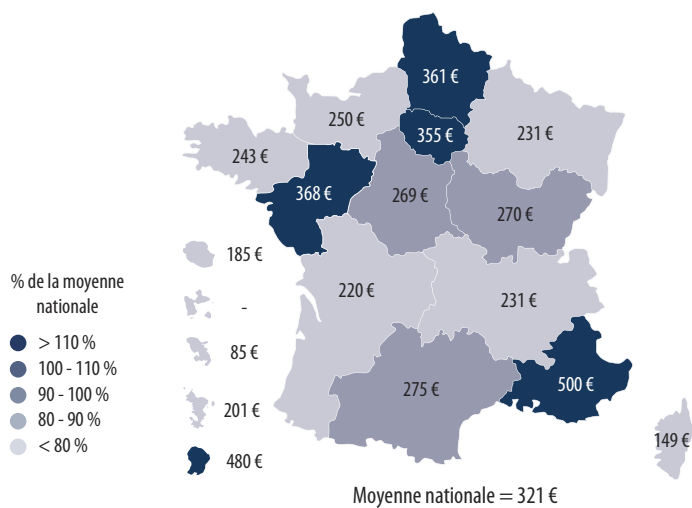
Trésorerie moyenne par habitant en 2012
des communes de + de 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



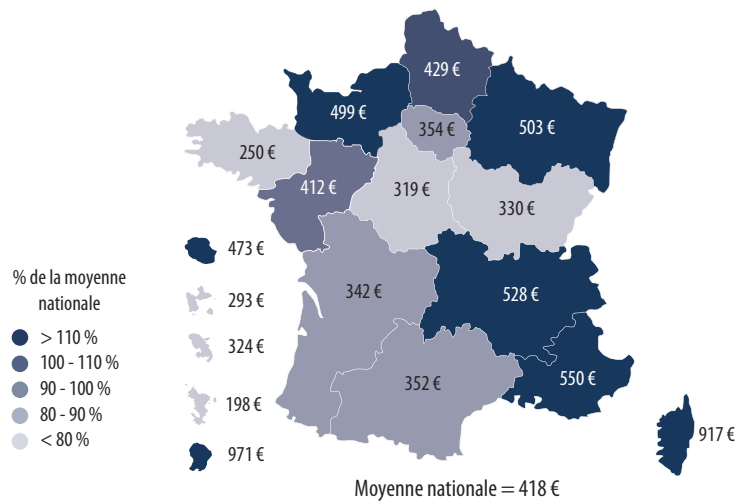
Trésorerie moyenne par habitant en 2022
des communes entre 50 000 et 100 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



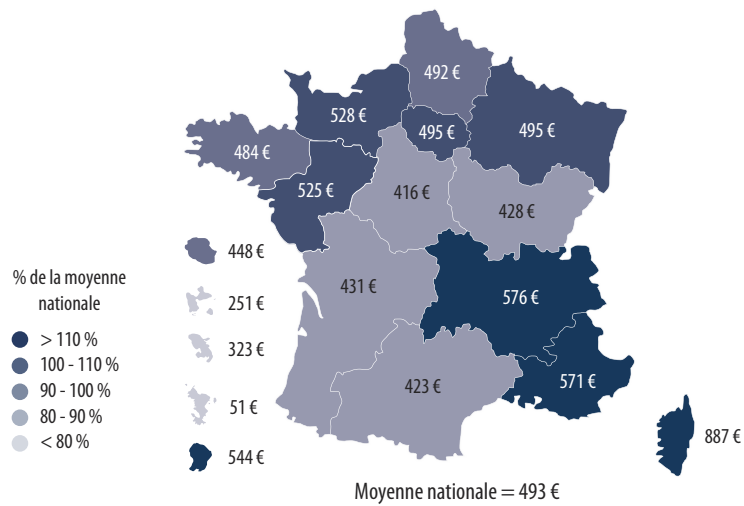
Trésorerie moyenne par habitant en 2022
des communes entre 20 000 et 50 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



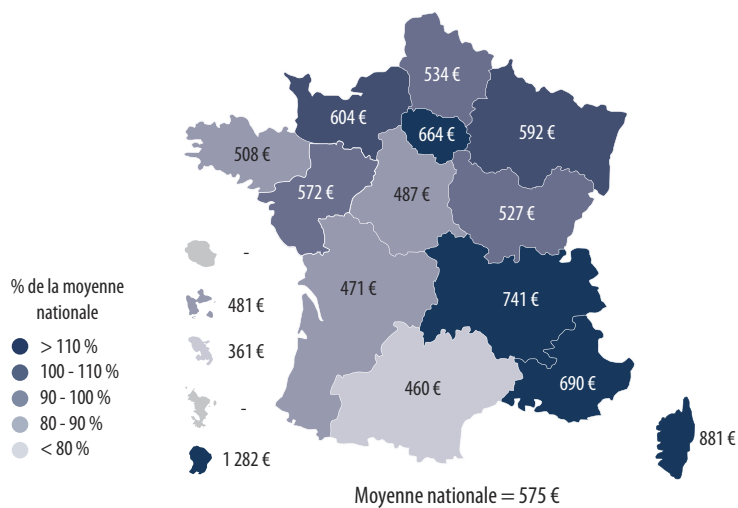
Trésorerie moyenne par habitant en 2022
des communes entre 10 000 et 20 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



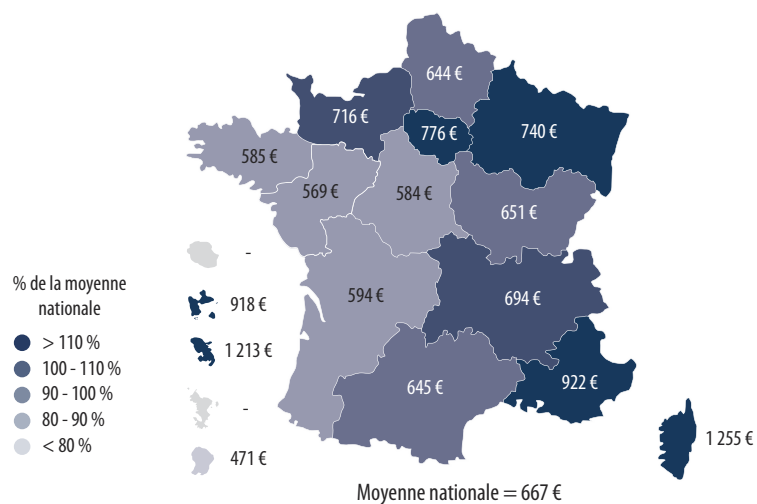
Trésorerie moyenne par habitant en 2022
des communes entre 3 500 et 10 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



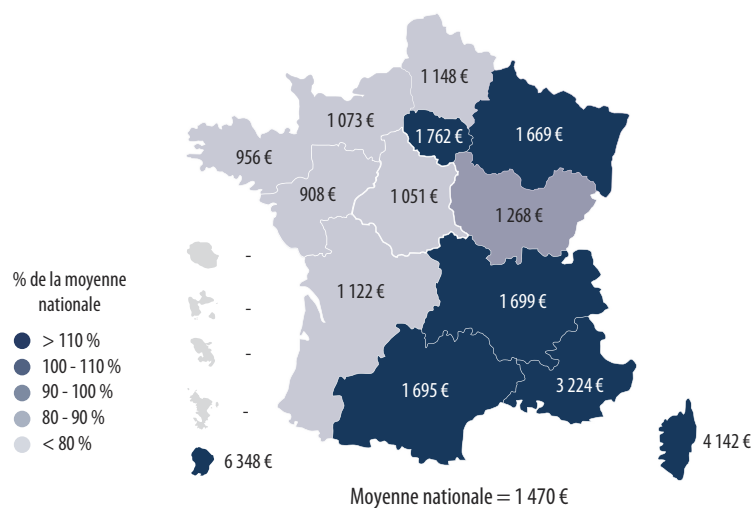
Trésorerie moyenne par habitant en 2022
des communes entre 2 000 et 3 500 habitants en fonction de la moyenne nationale



Trésorerie moyenne par habitant en 2022
des communes entre 500 et 2 000 habitants en fonction de la moyenne nationale



Trésorerie moyenne par habitant en 2022
des communes de moins de 500 habitants en fonction de la moyenne nationale



• Analyse par commune type*



Commune type de + 100 000 hab. (hors Paris)



198 936 habitants

Dépenses de fonctionnement



242 M€ soit 1 227 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 4 %/an)

Recettes de fonctionnement



281 M€ soit 1 420 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 4,5 %/an)

Épargne brute



38,8 M€ soit 192 €/habitant
(taux d'épargne brute à 13,8 %)

Dépenses d'équipement



48,7 M€ soit 257 €/habitant

Trésorerie



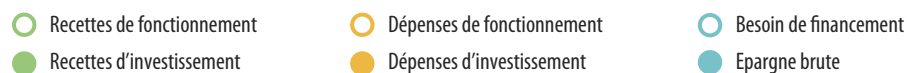
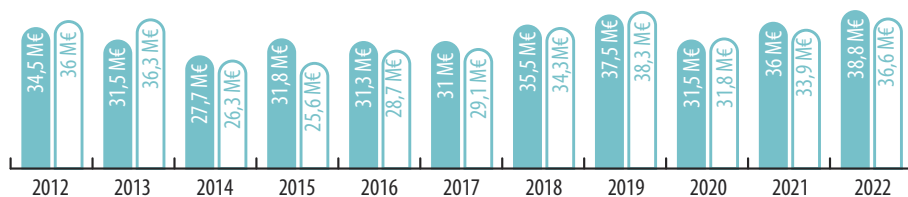
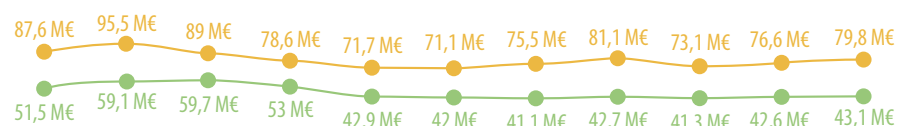
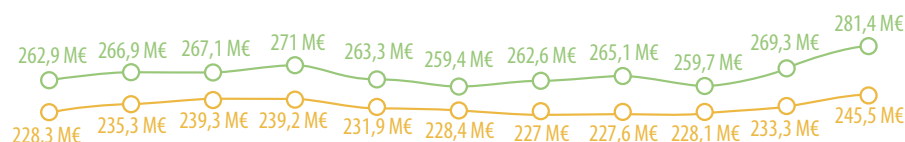
35 M€ soit 187€/habitant

Encours de dette



216 M€ soit 1 096 €/habitant
(capacité de désendettement à 5,6 ans)

Section de fonctionnement et d'investissement en € d'une commune type de plus de 100 000 habitants en M€



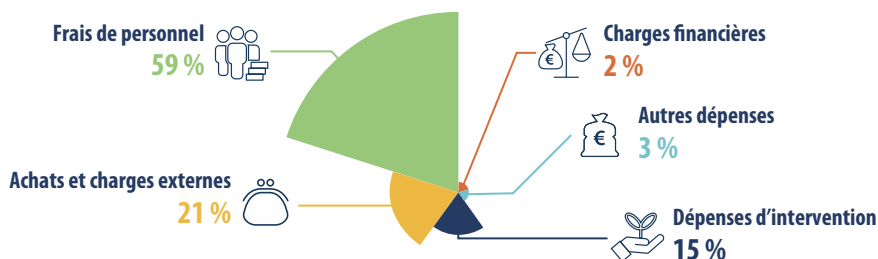
* Notre commune type correspond à la moyenne de l'ensemble des communes appartenant à la strate de population. Nous prendrons l'année 2022 comme année de référence

Dans notre commune « type » de plus de 100 000 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 59 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 68 % par les produits issus des impôts et taxes.

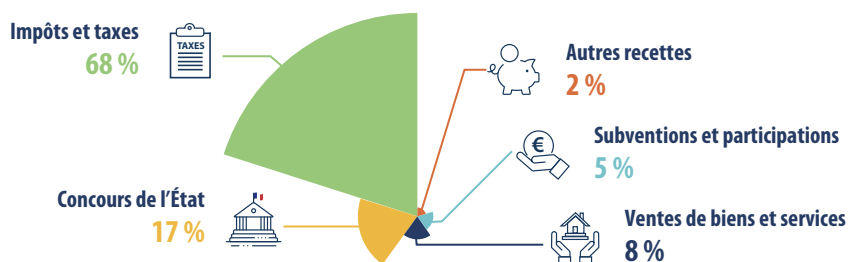
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 77 M€ par an contre 47 M€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 28 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 32,5 M€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2015 et 2018. En 2014 et en 2019, elle a puisé dans sa trésorerie pour combler le besoin de financement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de plus de 100 000 habitants



Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de plus de 100 000 habitants

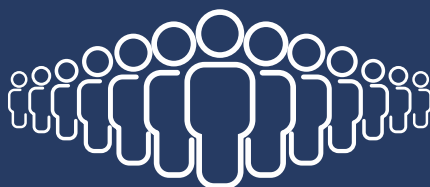


Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de plus de 100 000 habitants



Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de plus de 100 000 habitants





Commune type de 50 000 à 100 000 hab.



67 184 habitants

Dépenses de fonctionnement



94,3 M€ soit 1 393 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 5 %/an)



108,9 M€ soit 1 607 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 4,1 %/an)

Épargne brute



14,6 M€ soit 214 €/habitant
(taux d'épargne brute à 13,4 %)



24,1 M€ soit 358 €/habitant

Trésorerie

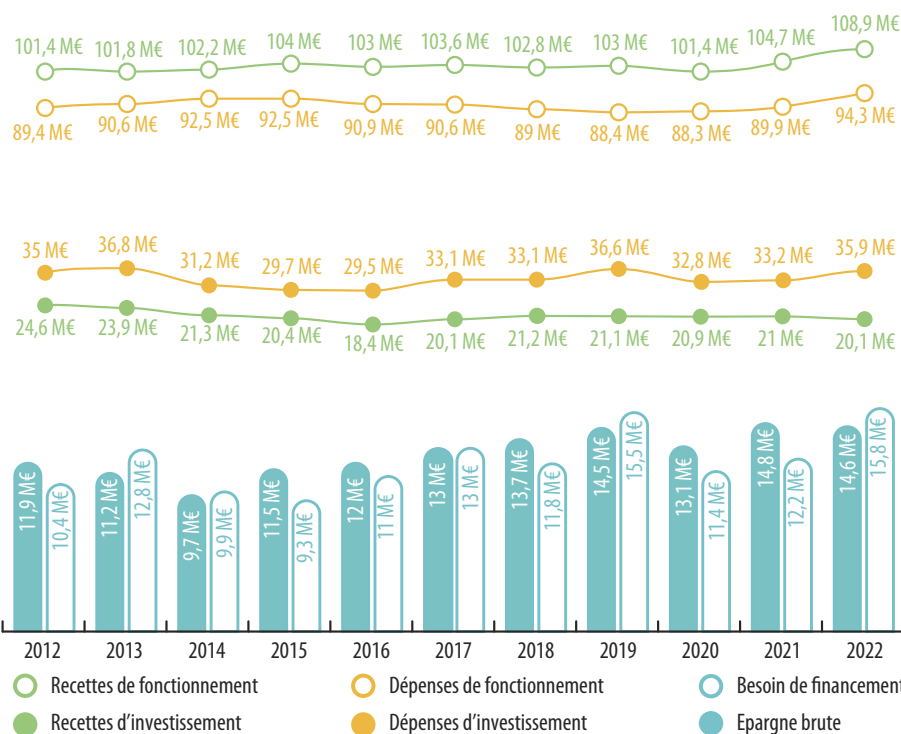


17,9 M€ soit 264 €/habitant



89,5 M€ soit 1 313 €/habitant
(capacité de désendettement à 6,1 ans)

Section de fonctionnement et d'investissement en € d'une commune type de 50 000 à 100 000 habitants en M€



Dans notre commune « type » de 50 000 à 100 000 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 62 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 69 % par les produits issus des impôts et taxes.

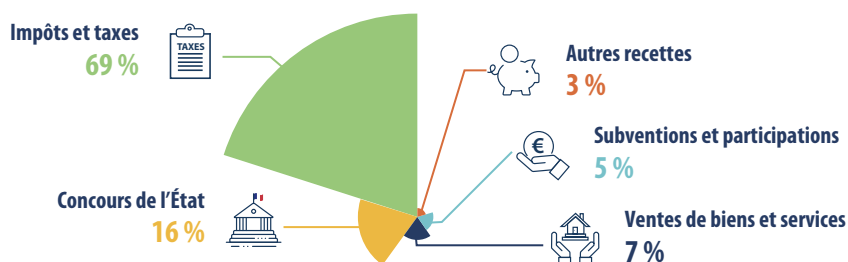
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 32,2 M€ par an contre 20,4 M€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 27 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 12,4 M€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2015 et 2018. En 2014 et en 2019, elle a puisé dans sa trésorerie pour combler le besoin de financement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 50 000 à 100 000 habitants



Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 50 000 à 100 000 habitants



Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 50 000 à 100 000 habitants



Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 50 000 à 100 000 habitants





Commune type de 20 000 à 50 000 hab.



30 385 habitants

Dépenses de fonctionnement



39,7 M€ soit 1 290 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 5,8 %/an)



45,4 M€ soit 1 476 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 4,1 %/an)

Épargne brute



5,6 M€ soit 186 €/habitant
(taux d'épargne brute à 12,5 %)



10 M€ soit 328 €/habitant

Trésorerie



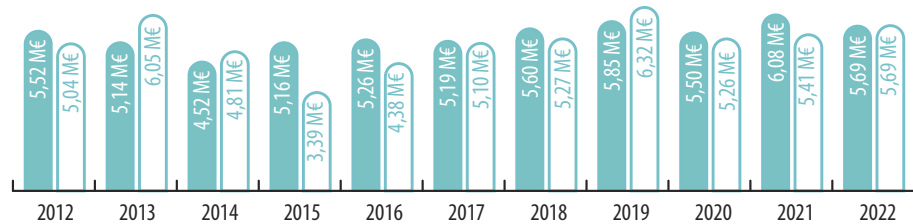
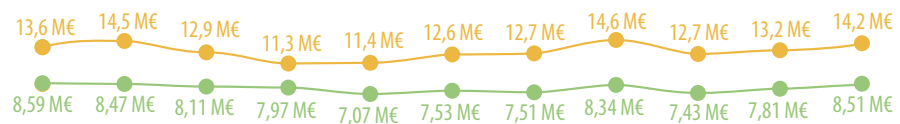
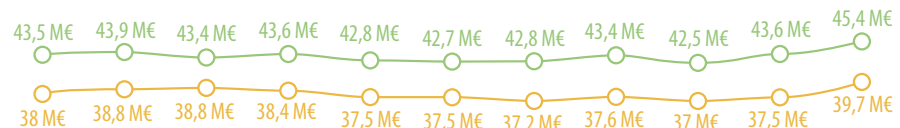
9,5 M€ soit 321 €/habitant



Encours de dette

30,2 M€ soit 973 €/habitant
(capacité de désendettement à 5,3 ans)

Section de fonctionnement et d'investissement en € d'une commune type de 20 000 à 50 000 habitants en M€



- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Besoin de financement
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Epargne brute

Dans notre commune « type » de 20 000 à 50 000 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 61 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 69 % par les produits issus des impôts et taxes.

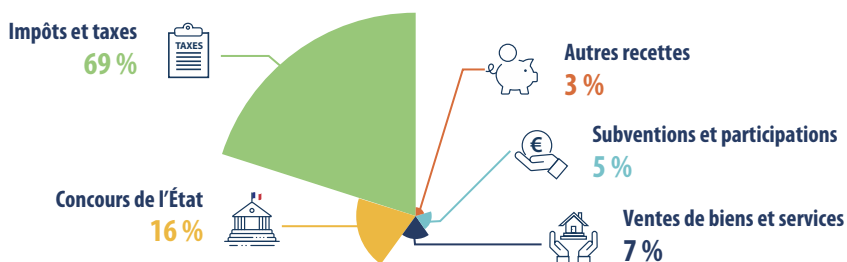
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 12,6 M€ par an contre 7,7 M€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 24 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 5,2 M€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2015 et 2018. En 2014 et en 2019, elle a puisé dans sa trésorerie pour combler le besoin de financement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 20 000 à 50 000 habitants



Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 20 000 à 50 000 habitants

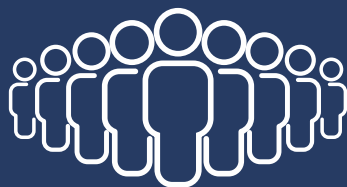


Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 20 000 à 50 000 habitants



Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 20 000 à 50 000 habitants





Commune type de 10 000 à 20 000 hab.



13 679 habitants

Dépenses de fonctionnement



15,9 M€ soit 1 164 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 6,31 %/an)

Recettes de fonctionnement



17,8 M€ soit 1 354 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 4,8 %/an)

Épargne brute



2,6 M€ soit 190 €/habitant
(taux d'épargne brute à 14 %)

Dépenses d'équipement



4,4 M€ soit 324 €/habitant

Trésorerie



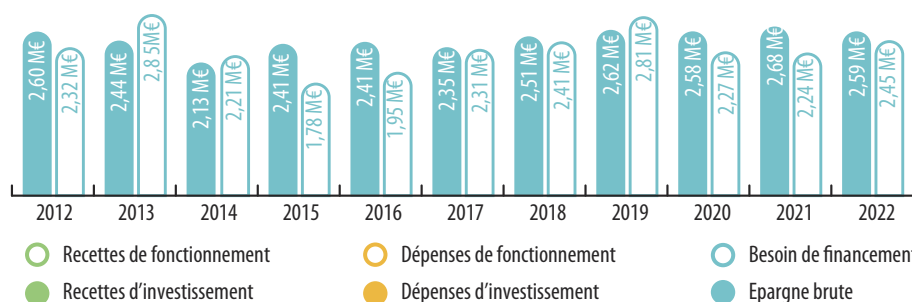
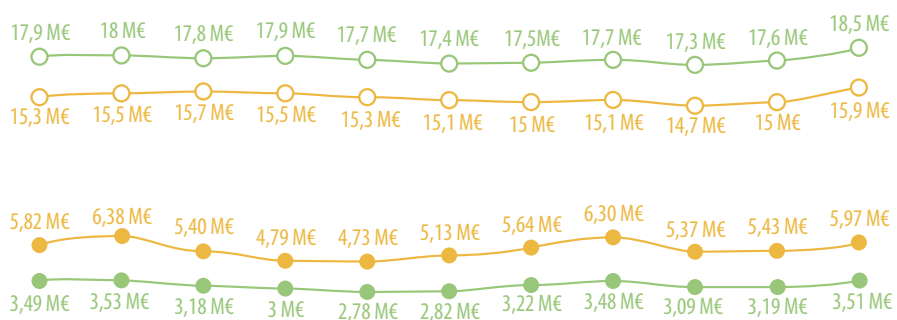
5,6 M€ soit 418 €/habitant

Encours de dette



10,9 M€ soit 812 €/habitant
(capacité de désendettement à 4,2 ans)

Section de fonctionnement en € d'une commune type de 10 000 à 20 000 habitants en M€

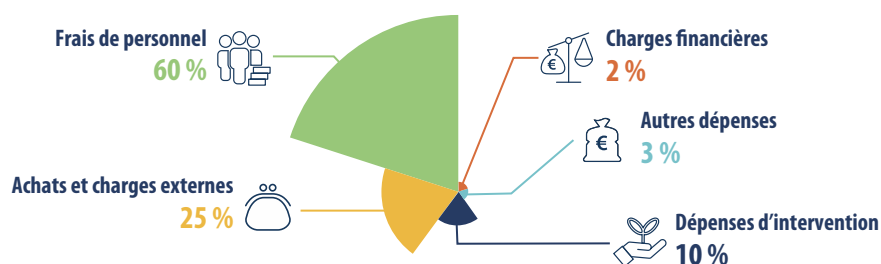


Dans notre commune « type » entre 10 et 20 000 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 60 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 68 % par les produits issus des impôts et taxes.

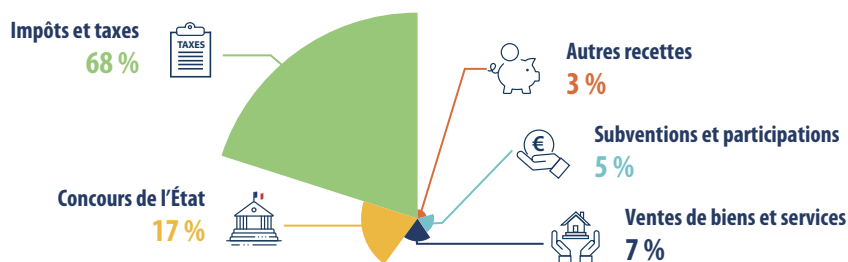
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 5,3 M€ par an contre 3 M€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 23 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 2,4 M€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2015 et 2018. En 2014 et en 2019, elle a puisé dans sa trésorerie pour combler le besoin de financement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 10 000 à 20 000 habitants



Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 10 000 à 20 000 habitants

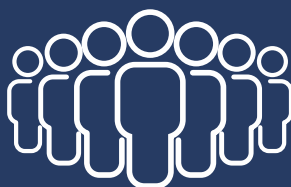


Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 10 000 à 20 000 habitants



Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 10 000 à 20 000 habitants





Commune type de 3 500 à 10 000 hab.



5 705 habitants

Dépenses de fonctionnement



5,6 M€ soit 966 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 7,1 %/an)

Recettes de fonctionnement



6,7 M€ soit 1 168 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 5,7 %/an)

Épargne brute



1,1 M€ soit 201 €/habitant
(taux d'épargne brute à 17 %)

Dépenses d'équipement



1,8 M€ soit 333 €/habitant

Trésorerie



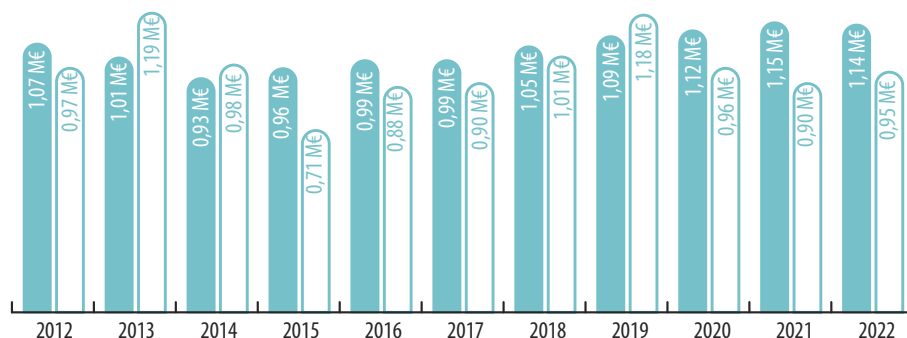
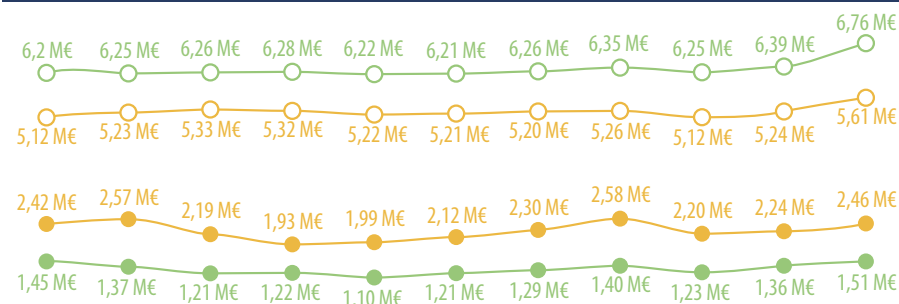
2,8 M€ soit 493 €/habitant

Encours de dette



4,4 M€ soit 765 €/habitant
(capacité de désendettement à 3,8 ans)

Section de fonctionnement en € d'une commune type de 3 500 à 10 000 habitants en M€



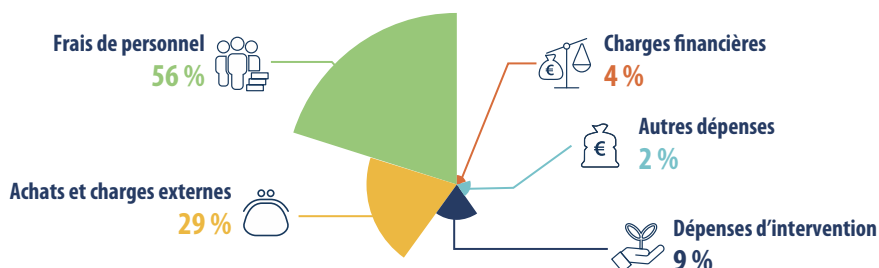
- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Besoin de financement
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Epargne brute

Dans notre commune « type » entre 3 500 et 10 000 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 56 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 66 % par les produits issus des impôts et taxes.

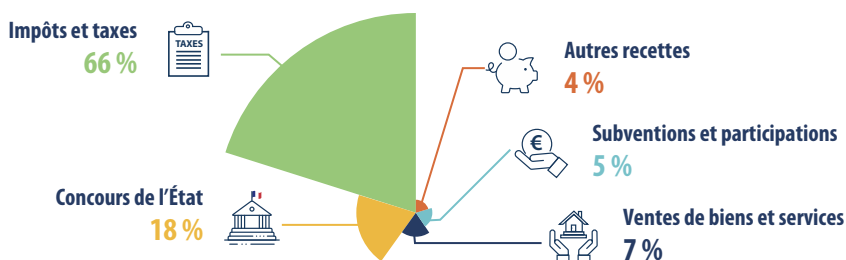
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 2,1 M€ par an contre 1,2 M€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 22 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 1 M€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2015 et 2018. En 2014 et en 2019, elle a puisé dans sa trésorerie pour combler le besoin de financement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 3 500 à 10 000 habitants



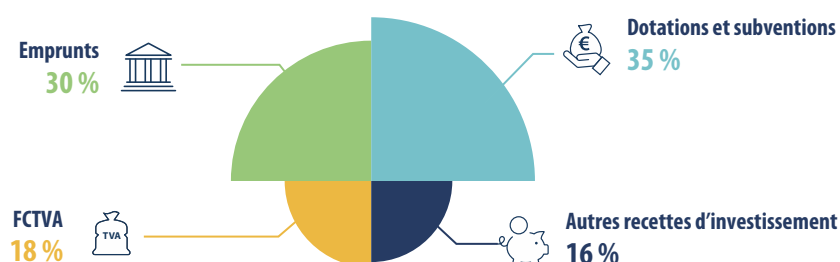
Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 3 500 à 10 000 habitants



Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 3 500 à 10 000 habitants



Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 3 500 à 10 000 habitants





Commune type de 2 000 à 3 500 hab.



2 625 habitants

Dépenses de fonctionnement



2,1 M€ soit 791 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 7,4 %/an)

Recettes de fonctionnement



2,6 M€ soit 986 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 6,8 %/an)

Épargne brute



510 K€ soit 195 €/habitant
(taux d'épargne brute à 19,7 %)

Dépenses d'équipement



861 K€ soit 330 €/habitant

Trésorerie



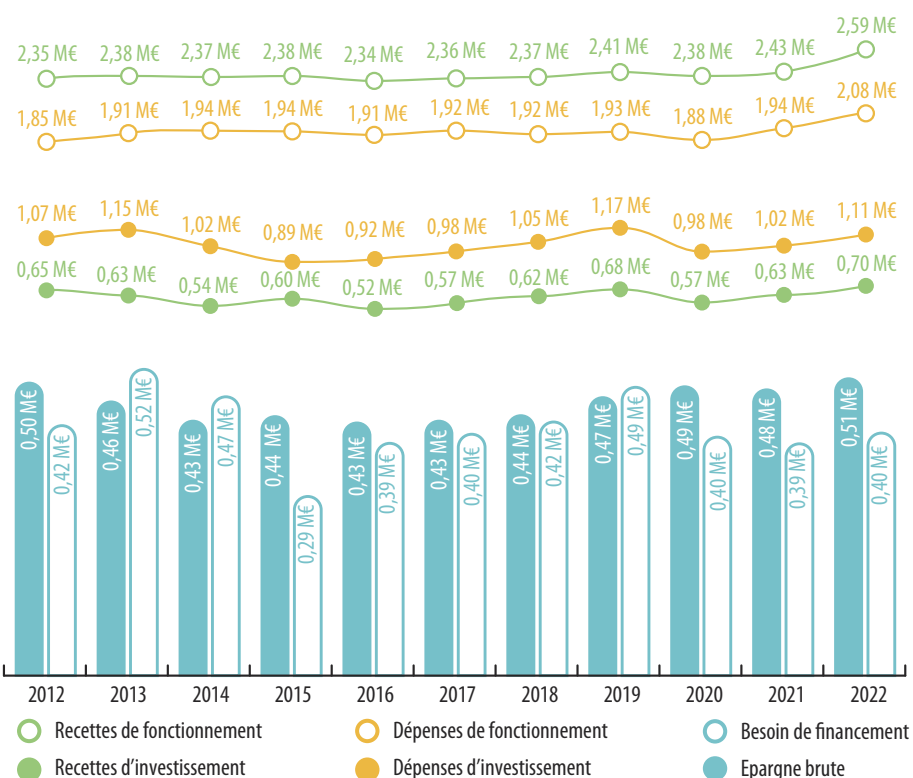
1,5 M€ soit 575 €/habitant

Encours de dette



1,8 M€ soit 683 €/habitant
(capacité de désendettement à 3,5 ans)

Section de fonctionnement en € d'une commune type de 2 000 à 3 500 habitants en M€



Dans notre commune « type » entre 2 000 et 3 500 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 51 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 62 % par les produits issus des impôts et taxes.

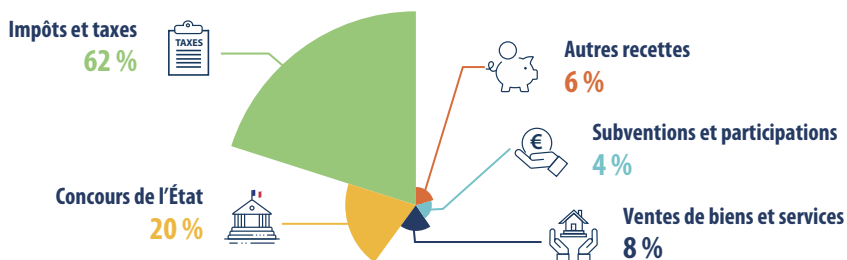
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 1 M€ par an contre 593 K€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 20 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 444 K€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2015 et 2018. En 2014 et en 2019, elle a puisé dans sa trésorerie pour combler le besoin de financement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 2 000 à 3 500 habitants



Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 2 000 à 3 500 habitants



Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 2 000 à 3 500 habitants



Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 2 000 à 3 500 habitants





Commune type de 500 à 2 000 hab.



988 habitants

Dépenses de fonctionnement



676 K€ soit 675 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 6,6 %/an)



854 K€ soit 854 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 6,7 %/an)

Épargne brute



178 K€ soit 179 €/habitant
(taux d'épargne brute à 20,9 %)



311 K€ soit 313 €/habitant

Trésorerie

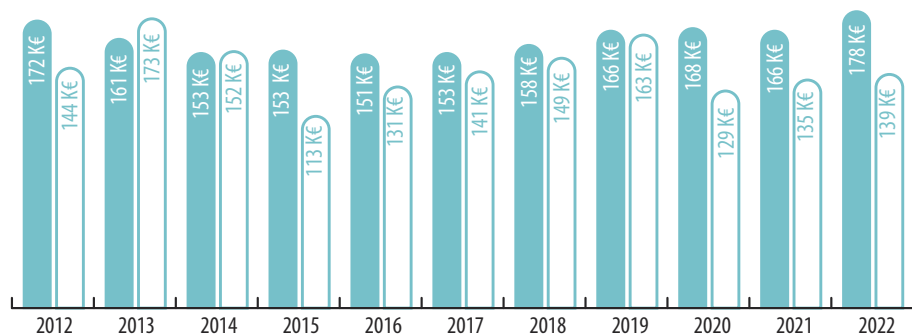


641 K€ soit 667 €/habitant



591 K€ soit 591 €/habitant
(capacité de désendettement à 3,3 ans)

Section de fonctionnement en € d'une commune type de 500 à 2 000 habitants en K€



- Recettes de fonctionnement
- Dépenses de fonctionnement
- Besoin de financement
- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement
- Epargne brute

Dans notre commune « type » entre 500 et 2 000 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 45 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 57 % par les produits issus des impôts et taxes.

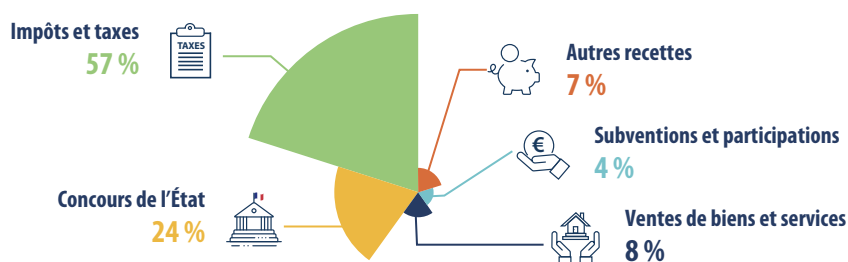
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 358 K€ par an contre 216 K€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 20 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 156 K€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2014 et 2019.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 500 à 2 000 habitants



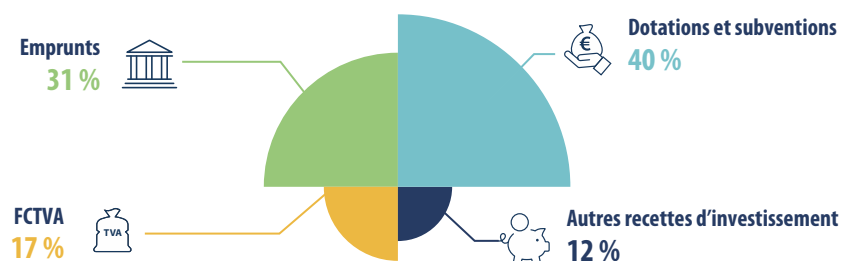
Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de 500 à 2 000 habitants



Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 500 à 2 000 habitants



Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de 500 à 2 000 habitants





Commune type de moins de 500 hab.



226 habitants

Dépenses de fonctionnement



155 K€ soit 771 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 5,7 %/an)

Recettes de fonctionnement



208 K€ soit 1 057 €/habitant
(évolution 2021-2022 = 7,4 %/an)

Épargne brute



52 K€ soit 286 €/habitant
(taux d'épargne brute à 25,2 %)

Dépenses d'équipement



82 K€ soit 442 €/habitant

Trésorerie



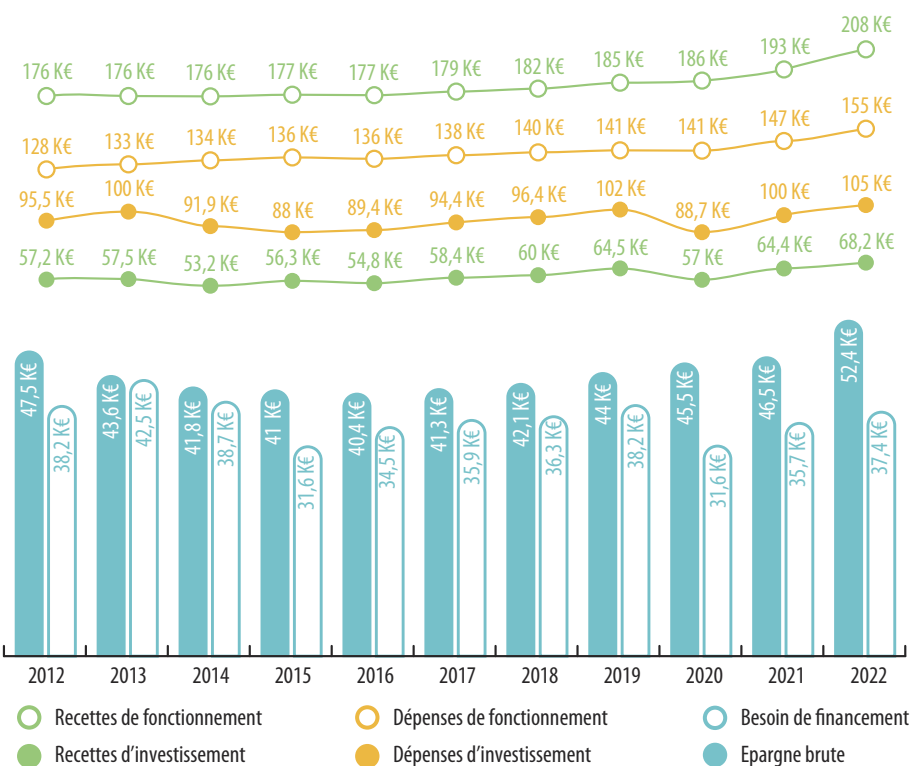
251 K€ soit 1 470 €/habitant

Encours de dette



127 K€ soit 601 €/habitant
(capacité de désendettement à 2,4 ans)

Section de fonctionnement en € d'une commune type de moins de 500 habitants en K€

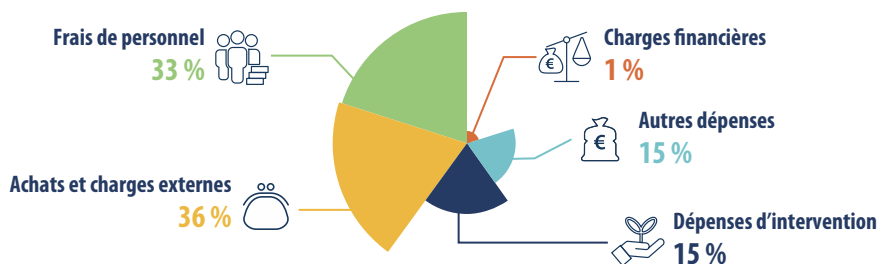


Dans notre commune « type » de moins de 500 habitants, en 2022 les frais de personnel représentent 33 % des dépenses de fonctionnement, tandis que les recettes sont constituées à 49 % par les produits issus des impôts et taxes.

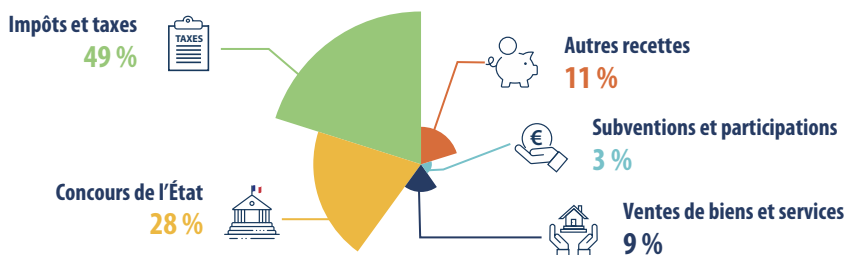
Sur la période 2014-2019, ses dépenses d'investissement ont été en moyenne de 93 K€ par an contre 57 K€ par an de recettes. Le remboursement du capital de la dette représente 18 % des dépenses d'investissement.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement entre 2014 et 2019 (en moyenne 41 K€ par an) a permis de couvrir le besoin de financement entre 2014 et 2019.

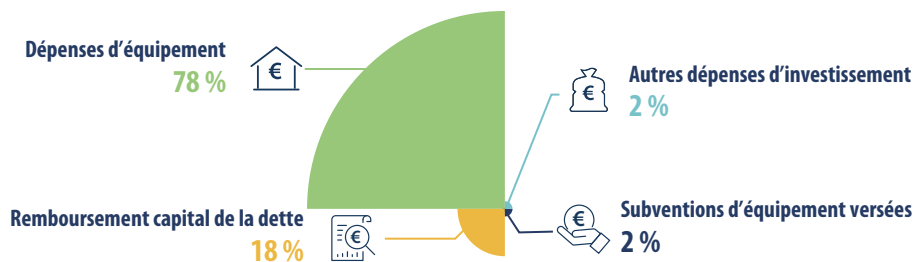
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de moins de 500 habitants



Répartition des recettes réelles de fonctionnement moyenne d'une commune type de moins de 500 habitants



Répartition des dépenses réelles d'investissement moyenne d'une commune type de moins de 500 habitants

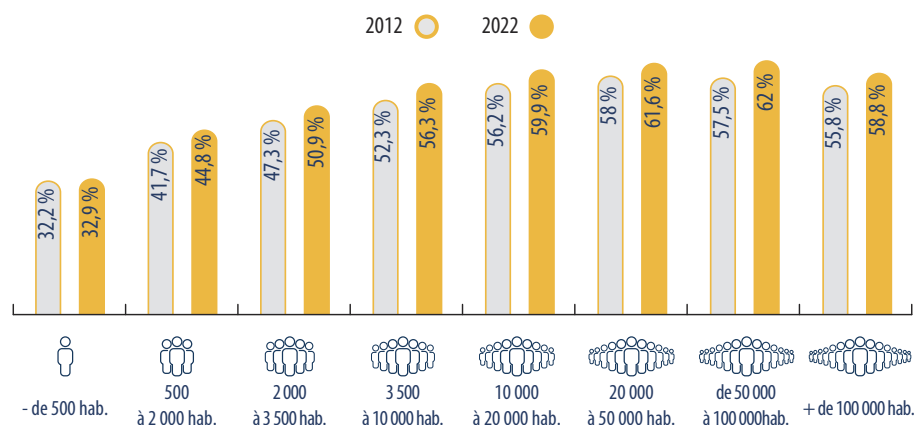


Répartition des recettes réelles d'investissement moyenne d'une commune type de moins de 500 habitants



• Bilan des communes types

Poids des frais de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement - comparatif 2012 et 2022

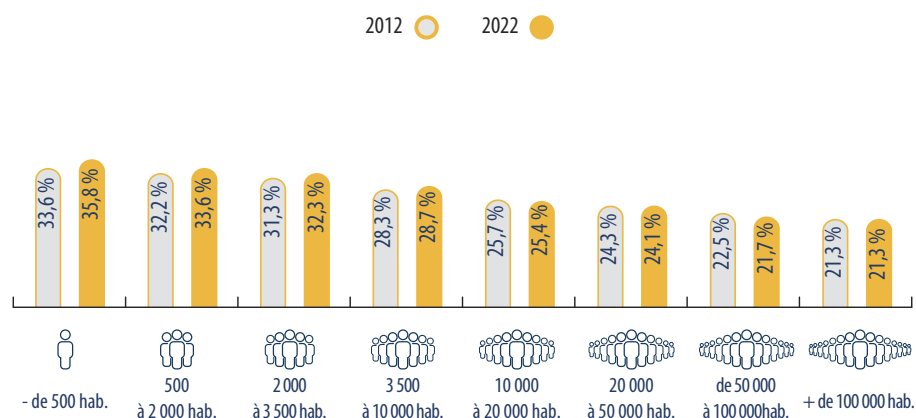


En comparant le poids dans les dépenses réelles de fonctionnement des deux principaux postes, les achats et charges externes et les frais de personnel, nous constatons une forte corrélation avec la taille de la commune.

Plus une commune est grande et plus le poids des frais de personnel est important dans les dépenses de fonctionnement (62 % des dépenses réelles de fonctionnement pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants contre 33 % pour les communes de moins de 500 habitants). Cela peut s'expliquer par les services apportés à la population.

Plus une commune est importante, plus ses services et ses besoins en personnels qualifiés sont importants. En 10 ans, on constate une augmentation du poids des frais de personnel. Seules les communes de moins de 500 habitants ont connu une stabilité dans leurs frais de personnel.

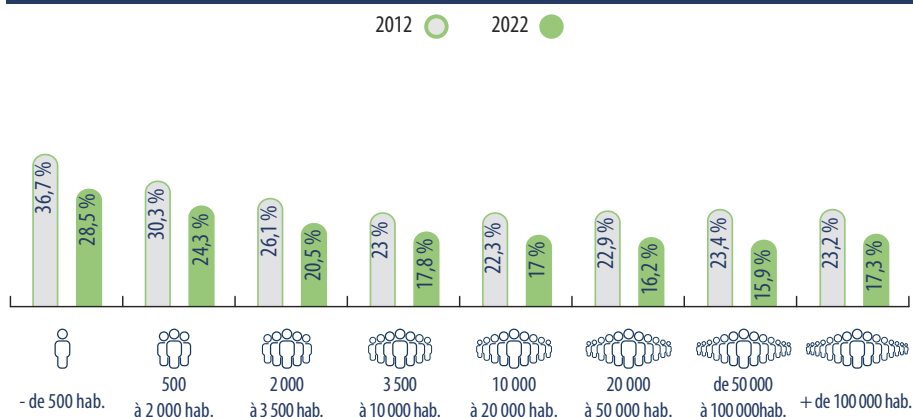
Poids des achats et charges externes dans les dépenses réelles de fonctionnement - comparatif 2012 et 2022



A l'inverse, le poids des achats et charges externes décroît en fonction de la taille de la commune (22 % des dépenses réelles de fonctionnement pour les communes de plus de 20 000 habitants contre 36 % pour les communes de moins de 500 habitants). En effet, les frais fixes, tels que l'entretien des bâtiments, la maintenance, l'achat de fournitures... impactent plus fortement les petites communes.

En 10 ans, on constate malgré l'inflation une stabilité du poids des achats et charges externes dans les dépenses de fonctionnement pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Poids des concours de l'État dans les recettes réelles de fonctionnement - comparatif 2012 et 2022



Concernant les recettes, on constate une distinction entre les communes de plus de 3 500 habitants et les communes de moins de 3 500 habitants au niveau de la part des concours de l'État et des impôts et taxes.

La part des concours de l'État dans les recettes réelles de fonctionnement est beaucoup plus importante pour les petites communes (28 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022 pour les communes de moins de 500) que pour les grandes collectivités (15,9 % pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants.).

Si nous regardons l'évolution par rapport à 2012, nous constatons un fort impact de la baisse de la DGF dans le poids des concours de l'État pour l'ensemble des strates et plus particulièrement pour les communes de moins de 500 habitants (*le poids des concours de l'État dans les recettes est passé de 36,7 % en 2012 à 28,5 % en 2022*).

Poids des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement - comparatif 2012 et 2022



Enfin, la part des impôts et taxes représente plus de 66 % des recettes de fonctionnement pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'impact de la réforme de la taxe d'habitation sera donc plus important pour les grandes collectivités qui perdront un effet levier sur une grande part de leurs recettes. Parallèlement à la baisse du poids des dotations de l'État, le poids des impôts et taxes a augmenté entre 2012 et 2022.

• Analyse des écarts par strate



Communes de + 100 000 hab. (hors Paris)

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	18 39%	12 26%	10 22%	11 24%	12 26%	8 20%	14 34%	17 42%	11 27%	15 37%	17 42%
Entre 100 et 200 € / habitant	26 57%	31 67%	27 59%	30 65%	29 63%	30 73%	25 61%	23 56%	25 61%	24 58%	21 51%
Entre 0 et 100 € / habitant	2 4%	3 7%	8 17%	5 11%	5 11%	3 7%	2 5%	1 2%	4 10%	2 5%	3 7%
< 0 € / habitant	0 0%	0 0%	1 2%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	1 2%	0 0%	0 0%
Nombre de communes analysées	46	46	46	46	46	46	41	41	41	41	41

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	16 35%	15 33%	10 22%	14 30%	15 33%	11 27%	13 32%	17 41%	10 24%	16 39%	18 44%
Entre 50 et 100 € / habitant	15 33%	15 33%	16 35%	16 35%	10 22%	13 32%	12 29%	13 24%	13 32%	14 34%	14 34%
Entre 0 et 50 € / habitant	11 24%	10 22%	9 18%	7 15%	12 26%	11 27%	12 29%	11 21%	11 27%	7 17%	7 17%
< 0 € / habitant	4 10%	6 13%	12 26%	9 20%	9 20%	6 13%	4 10%	0 0%	7 17%	4 10%	2 5%
Nombre de communes analysées	46	46	46	46	46	46	41	41	41	41	41

Pour les communes de plus de 100 000 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 1 commune avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 12 communes (26 % des communes de la strate) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. En 2022, malgré l'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, seules 2 communes (5 % de la strate) ont une épargne nette négative.

Nombre de communes / % du nombre de communes

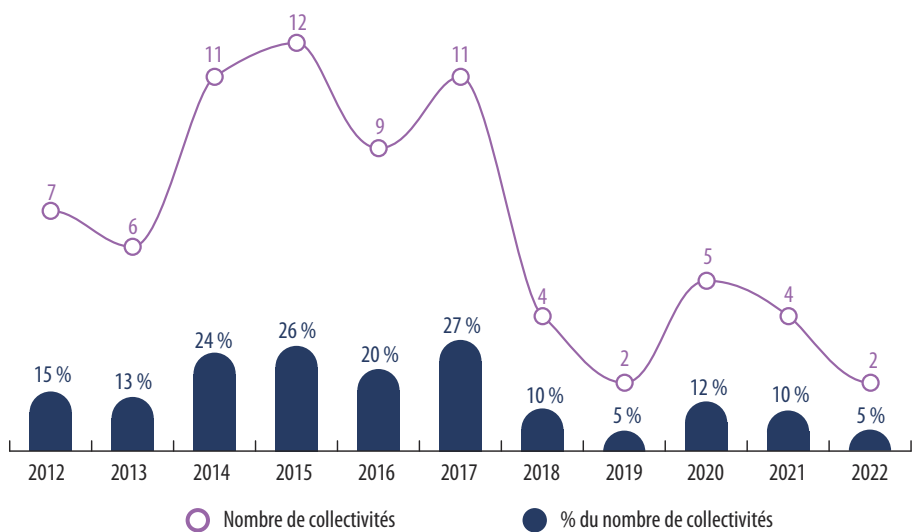
Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	24 52%	22 48%	17 37%	17 37%	20 44%	14 34%	15 37%	17 42%	14 34%	15 37%	17 42%
Entre 5 et 8 ans	11 24%	12 26%	11 24%	12 26%	11 24%	10 24%	13 32%	13 32%	16 39%	17 42%	16 39%
Entre 8 et 11 ans	4 9%	6 13%	7 15%	5 11%	6 13%	6 15%	9 22%	9 22%	6 15%	5 12%	6 15%
Plus de 11 ans	7 15%	6 13%	11 24%	12 26%	9 20%	11 27%	4 10%	2 5%	5 12%	4 10%	2 5%
Nombre de communes analysées	46	46	46	46	46	41	41	41	41	41	41

Entre 2012 et 2015, nous observons une forte augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2015, 12 communes (26 % des communes de la strate) étaient en risque de surendettement. La situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, seule 2 communes (5 % des communes de la strate) ont une capacité de désendettement supérieure à 11 ans.

Évolution du nombre de collectivités avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans entre 2012 et 2022



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	6 13%	8 17%	9 20%	5 11%	5 11%	2 5%	0 0%	0 0%	2 5%	0 0%	2 5%
Entre 10 et 100 € par habitant	17 37%	22 48%	23 50%	24 53%	18 39%	17 42%	12 29%	14 34%	17 42%	16 39%	7 17%
Entre 100 et 500 € par habitant	22 48%	16 35%	13 28%	15 33%	22 48%	22 54%	29 71%	27 66%	22 54%	25 61%	32 78%
> 500 €	1 2%	0 0%	1 2%	1 2%	1 2%	0 10%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Nombre de communes analysées	46	46	46	45	46	41	41	41	41	41	41

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes de plus de 100 000 habitants à partir de 2014. En 2014, nous avons 20 % des communes avec une trésorerie <10€ par habitant (*soit un fonctionnement en « trésorerie 0 »*), en 2022, elles ne sont plus que 5 %.

La part des communes avec une trésorerie >100 € est passée de 50 % en 2012, à 78 % en 2022.



Communes de 50 000 à 100 000 hab.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	33 35 %	26 27 %	21 22 %	30 32 %	31 34 %	36 40 %	44 48 %	48 53 %	42 47 %	53 59 %	39 43 %
Entre 100 et 200 € / habitant	45 47 %	49 51 %	45 45 %	43 45 %	47 52 %	38 42 %	37 41 %	36 40 %	34 38 %	32 36 %	45 50 %
Entre 0 et 100 € / habitant	16 17 %	20 21 %	29 30 %	18 18 %	12 13 %	15 17 %	8 8 %	5 6 %	11 12 %	4 4 %	6 7 %
< 0 € / habitant	1 1 %	1 1 %	1 1 %	4 4 %	1 1 %	2 2 %	2 2 %	1 1 %	3 3 %	1 1 %	0 0 %
Nombre de communes analysées	95	96	96	95	91	91	91	90	90	90	90

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	29 31 %	28 29 %	18 19 %	23 24 %	23 25 %	26 29 %	36 40 %	35 39 %	34 38 %	49 54 %	16 40 %
Entre 50 et 100 € / habitant	25 26 %	21 22 %	20 21 %	27 28 %	26 29 %	21 23 %	20 22 %	20 22 %	18 20 %	14 16 %	23 26 %
Entre 0 et 50 € / habitant	18 19 %	22 23 %	27 28 %	22 23 %	20 22 %	17 19 %	14 15 %	19 21 %	13 14 %	9 10 %	10 11 %
< 0 € / habitant	23 24 %	25 26 %	31 32 %	23 24 %	22 24 %	27 30 %	21 23 %	16 18 %	25 28 %	18 20 %	21 23 %
Nombre de communes analysées	95	96	96	95	91	91	91	90	90	90	90

Pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 1 commune avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 31 communes (*32 % des communes de la strate*) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. Cependant, en 2022, nous avons toujours 21 communes (*23 % de la strate*) avec une épargne nette négative.

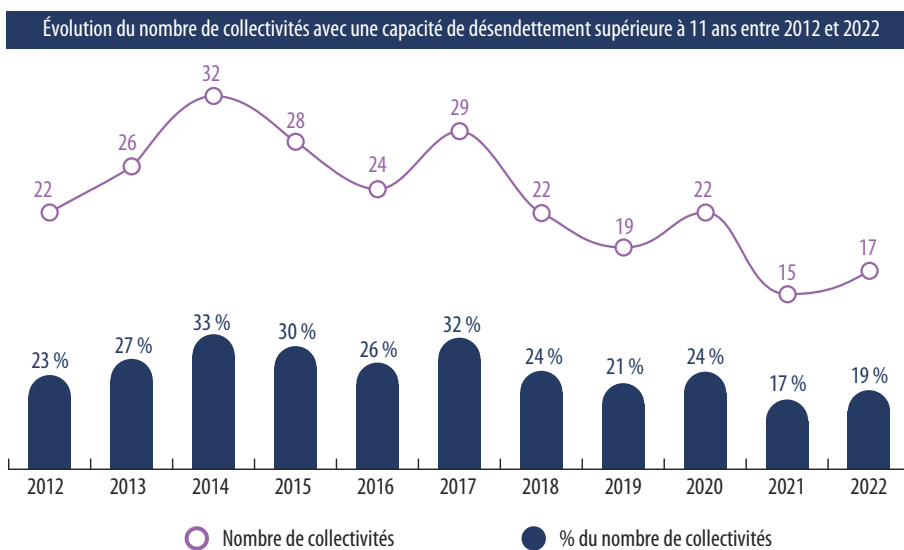
Nombre de communes / % du nombre de communes

Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	33 35 %	30 31 %	28 29 %	26 27 %	27 30 %	24 26 %	29 32 %	33 37 %	38 42 %	39 43 %	35 39 %
Entre 5 et 8 ans	28 30 %	24 25 %	19 20 %	24 25 %	24 26 %	25 28 %	29 32 %	25 28 %	21 28 %	25 28 %	24 27 %
Entre 8 et 11 ans	12 13 %	16 17 %	17 18 %	17 18 %	16 18 %	13 14 %	11 12 %	13 14 %	9 12 %	11 12 %	14 16 %
Plus de 11 ans	22 23 %	26 27 %	32 33 %	28 30 %	24 26 %	29 32 %	22 24 %	19 21 %	22 17 %	15 17 %	17 19 %
Nombre de communes analysées	95	96	96	95	91	91	91	90	90	90	90

Entre 2012 et 2014, nous observons une augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2014, 32 communes (*33 % des communes de la strate*) étaient en risque de surendettement. Si la situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, nous avons toujours 17 communes (*19 % de strate*) en risque de surendettement.



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	7 7%	7 7%	8 8%	8 8%	3 3%	1 1%	3 3%	1 1%	0 0%	0 0%	4 4%
Entre 10 et 100 € par habitant	28 30%	44 46%	36 38%	25 26%	24 26%	26 29%	26 29%	24 27%	21 23%	23 26%	15 17%
Entre 100 et 500 € par habitant	58 61%	42 44%	49 51%	59 62%	59 65%	59 65%	52 67%	57 63%	60 68%	54 60%	60 67%
> 500 €	2 2%	3 3%	3 3%	3 3%	5 6%	5 6%	10 11%	8 9%	9 10%	13 14%	11 12%
Nombre de communes analysées	95	96	96	95	91	91	91	90	90	90	90

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants à partir de 2014.

En 2022, 12 % des communes ont une trésorerie supérieure à 500 € contre 3 % en 2014.



Communes de 20 000 à 50 000 hab.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	133 25 %	124 32 %	97 25 %	116 30 %	129 36 %	114 32 %	138 39 %	140 40 %	139 40 %	157 45 %	128 36 %
Entre 100 et 200 € / habitant	186 49 %	179 47 %	185 48 %	189 49 %	158 44 %	171 48 %	165 46 %	168 48 %	153 44 %	152 43 %	179 51 %
Entre 0 et 100 € / habitant	60 16 %	74 19 %	88 28 %	76 20 %	66 18 %	67 19 %	54 16 %	41 12 %	52 15 %	41 12 %	44 13 %
< 0 € / habitant	4 1 %	6 2 %	13 3 %	8 2 %	7 2 %	8 2 %	3 1 %	3 1 %	8 2 %	2 1 %	1 1 %
Nombre de communes analysées	383	383	383	389	360	360	360	352	352	352	352

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	155 41 %	145 38 %	113 30 %	143 37 %	126 35 %	122 34 %	142 39 %	145 41 %	149 42 %	169 48 %	133 38 %
Entre 50 et 100 € / habitant	85 22 %	89 23 %	87 23 %	80 21 %	78 22 %	83 23 %	89 25 %	86 24 %	74 21 %	89 25 %	110 31 %
Entre 0 et 50 € / habitant	76 20 %	82 21 %	82 21 %	91 23 %	78 22 %	78 22 %	70 19 %	72 21 %	66 19 %	52 15 %	63 18 %
< 0 € / habitant	67 18 %	67 18 %	101 27 %	75 19 %	78 22 %	77 22 %	56 16 %	49 14 %	63 18 %	42 12 %	46 13 %
Nombre de communes analysées	383	383	383	389	360	360	360	352	352	352	352

Pour les communes entre 20 000 et 50 000 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 13 communes avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 101 communes (*26 % des communes de la strate*) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. En 2022, nous avons 46 communes (*13 % de la strate*) avec une épargne nette négative.

Nombre de communes / % du nombre de communes

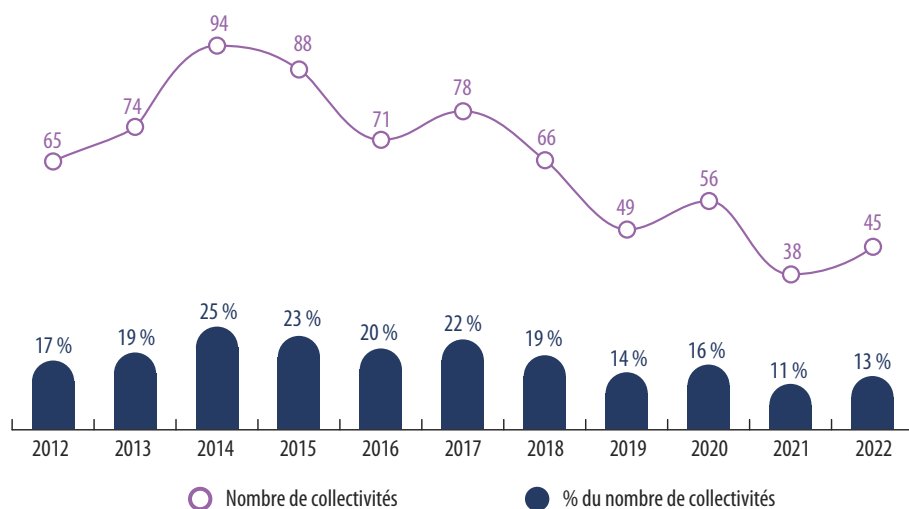
Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	170 44 %	158 41 %	151 39 %	154 40 %	152 42 %	143 39 %	169 47 %	159 45 %	165 47 %	188 53 %	170 48 %
Entre 5 et 8 ans	110 29 %	101 26 %	85 22 %	104 27 %	88 24 %	99 28 %	76 21 %	96 27 %	94 27 %	85 24 %	92 26 %
Entre 8 et 11 ans	38 10 %	50 13 %	53 14 %	43 11 %	49 14 %	40 11 %	49 14 %	48 14 %	37 11 %	41 12 %	45 13 %
Plus de 11 ans	65 17 %	74 19 %	94 25 %	88 23 %	71 20 %	78 22 %	66 18 %	49 14 %	56 16 %	38 11 %	45 13 %
Nombre de communes analysées	383	383	383	389	360	360	360	352	352	352	352

Entre 2012 et 2014, nous observons une augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2014, 94 communes (*24 % des communes de la strate*) étaient en risque de surendettement. Si la situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, nous avons toujours 45 communes (*13 % de strate*) en risque de surendettement.

Évolution du nombre de collectivités avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans entre 2012 et 2022



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	16 4%	21 6%	23 6%	11 3%	12 3%	7 2%	8 2%	5 1%	6 2%	4 1%	4 1%
Entre 10 et 100 € par habitant	92 24%	124 32%	134 35%	97 25%	81 23%	92 26%	83 23%	83 24%	63 18%	66 19%	48 14%
Entre 100 et 500 € par habitant	244 64%	213 56%	188 52%	245 63%	222 62%	209 58%	213 59%	212 60%	232 66%	223 63%	237 67%
> 500 €	31 8%	25 7%	28 7%	36 9%	45 13%	52 14%	56 16%	52 15%	51 15%	59 17%	63 18%
Nombre de communes analysées	383	383	383	389	360	360	360	352	352	352	352

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes entre 20 000 et 50 000 habitants à partir de 2014.

En 2022, 18 % des communes ont une trésorerie supérieure à 500 € contre 7 % en 2014.



Communes de 10 000 à 20 000 hab.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	230 34 %	209 30 %	168 24 %	202 29 %	195 31 %	186 32 %	204 36 %	204 37 %	214 39 %	233 42 %	214 39 %
Entre 100 et 200 € / habitant	335 49 %	327 48 %	311 45 %	332 48 %	310 49 %	286 50 %	284 49 %	270 49 %	255 46 %	262 47 %	235 42 %
Entre 0 et 100 € / habitant	118 17 %	136 20 %	191 28 %	135 20 %	117 19 %	91 16 %	77 13 %	80 14 %	75 14 %	53 10 %	99 18 %
< 0 € / habitant	3 0 %	17 3 %	19 3 %	24 4 %	10 2 %	14 2 %	10 2 %	2 0 %	12 2 %	8 1 %	6 1 %
Nombre de communes analysées	686	689	689	693	632	577	575	556	556	556	554

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	323 47 %	284 41 %	230 33 %	271 39 %	271 43 %	220 38 %	247 43 %	256 46 %	265 48 %	283 51 %	521 45 %
Entre 50 et 100 € / habitant	158 23 %	163 24 %	159 23 %	171 25 %	153 24 %	158 27 %	159 28 %	142 26 %	143 26 %	141 25 %	124 22 %
Entre 0 et 50 € / habitant	123 18 %	129 19 %	149 22 %	138 20 %	119 19 %	120 21 %	97 17 %	102 19 %	86 16 %	85 15 %	106 19 %
< 0 € / habitant	82 12 %	113 16 %	151 22 %	113 16 %	89 14 %	79 14 %	72 13 %	56 10 %	62 10 %	47 9 %	73 13 %
Nombre de communes analysées	686	689	689	693	632	577	575	556	556	556	554

Pour les communes entre 10 000 et 20 000 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 19 communes avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 151 communes (*22 % des communes de la strate*) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. En 2022, nous avons 73 communes (*13 % de la strate*) avec une épargne nette négative.

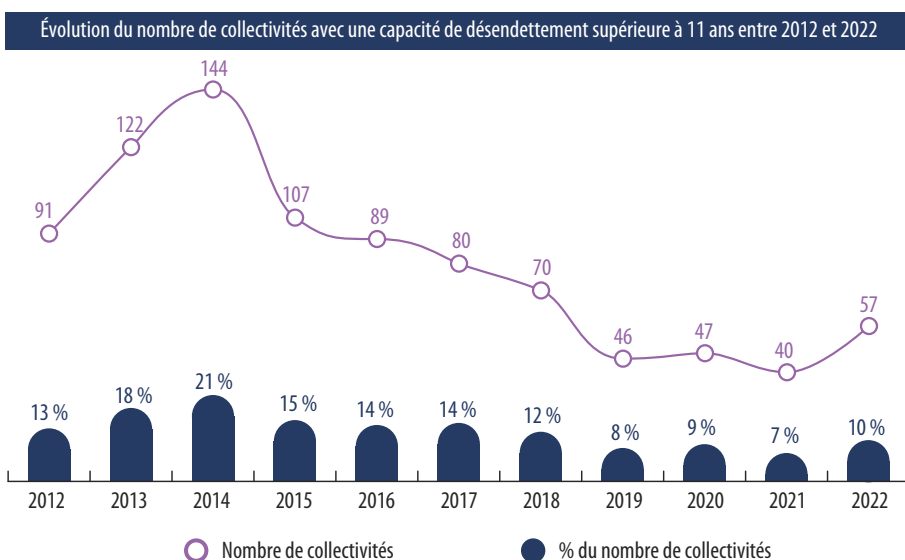
Nombre de communes / % du nombre de communes

Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	388 57 %	356 52 %	325 47 %	365 53 %	335 53 %	297 52 %	323 56 %	316 57 %	330 59 %	358 64 %	319 58 %
Entre 5 et 8 ans	151 22 %	155 23 %	150 22 %	151 22 %	146 23 %	138 24 %	134 23 %	138 25 %	121 22 %	120 22 %	129 23 %
Entre 8 et 11 ans	56 8 %	56 8 %	70 10 %	70 10 %	62 10 %	62 11 %	48 8 %	56 10 %	58 10 %	38 7 %	49 9 %
Plus de 11 ans	91 13 %	122 18 %	144 21 %	107 15 %	89 14 %	80 14 %	70 12 %	46 8 %	47 9 %	40 7 %	57 10 %
Nombre de communes analysées	686	689	689	693	632	577	575	556	556	556	554

Entre 2012 et 2014, nous observons une augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2014, 144 communes (21 % des communes de la strate) étaient en risque de surendettement. Si la situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, nous avons toujours 57 communes (10 % de strate) en risque de surendettement.



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	6 1%	16 2%	14 2%	11 2%	7 1%	9 2%	6 1%	3 1%	5 1%	4 1%	4 1%
Entre 10 et 100 € par habitant	119 17%	159 23%	174 25%	114 17%	96 15%	86 15%	80 14%	96 17%	71 13%	56 10%	48 9%
Entre 100 et 500 € par habitant	439 64%	414 60%	413 60%	453 65%	407 64%	377 65%	374 65%	357 64%	369 66%	356 64%	345 62%
> 500 €	122 18%	100 15%	88 13%	115 17%	122 19%	105 18%	115 20%	100 18%	111 20%	140 25%	157 28%
Nombre de communes analysées	686	689	689	693	632	577	575	556	556	556	554

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes entre 10 000 et 20 000 habitants à partir de 2014.

En 2022, 28 % des communes ont une trésorerie supérieure à 500 € contre 13 % en 2014.



Communes de 3 500 à 10 000 hab.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	925 34 %	839 31 %	728 27 %	724 36 %	715 28 %	683 30 %	742 33 %	817 37 %	880 40 %	924 42 %	875 40 %
Entre 100 et 200 € / habitant	1 227 45 %	1 163 42 %	1 178 43 %	1 261 46 %	1 126 46 %	1 080 47 %	1 068 47 %	980 45 %	957 44 %	946 43 %	961 44 %
Entre 0 et 100 € / habitant	542 20 %	660 214 %	742 27 %	677 25 %	561 23 %	485 21 %	431 19 %	371 17 %	332 15 %	308 14 %	333 15 %
< 0 € / habitant	46 2 %	81 3 %	96 4 %	90 3 %	50 2 %	41 2 %	35 2 %	30 1 %	29 1 %	20 1 %	25 1 %
Nombre de communes analysées	2 740	2 743	2 744	2 752	2 452	2 289	2 276	2 198	2 198	2 198	2 194

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	1 341 49 %	1 184 43 %	1 038 38 %	1 061 39 %	1 013 41 %	958 42 %	1 010 44 %	1 060 48 %	1 119 51 %	1 189 54 %	1 141 52 %
Entre 50 et 100 € / habitant	655 24 %	637 23 %	633 23 %	666 24 %	568 23 %	563 25 %	565 25 %	510 23 %	501 23 %	479 22 %	497 23 %
Entre 0 et 50 € / habitant	437 16 %	500 18 %	558 20 %	573 21 %	518 21 %	444 19 %	437 19 %	390 18 %	329 15 %	338 15 %	348 16 %
< 0 € / habitant	307 11 %	422 15 %	515 19 %	452 16 %	353 14 %	324 14 %	264 12 %	238 11 %	249 11 %	192 9 %	208 10 %
Nombre de communes analysées	2 740	2 743	2 744	2 752	2 452	2 289	2 276	2 198	2 198	2 198	2 194

Pour les communes entre 3 500 et 10 000 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 96 communes avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 515 communes (*19 % des communes de la strate*) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. En 2022, nous avons 208 communes (*10 % de la strate*) avec une épargne nette négative.

Nombre de communes / % du nombre de communes

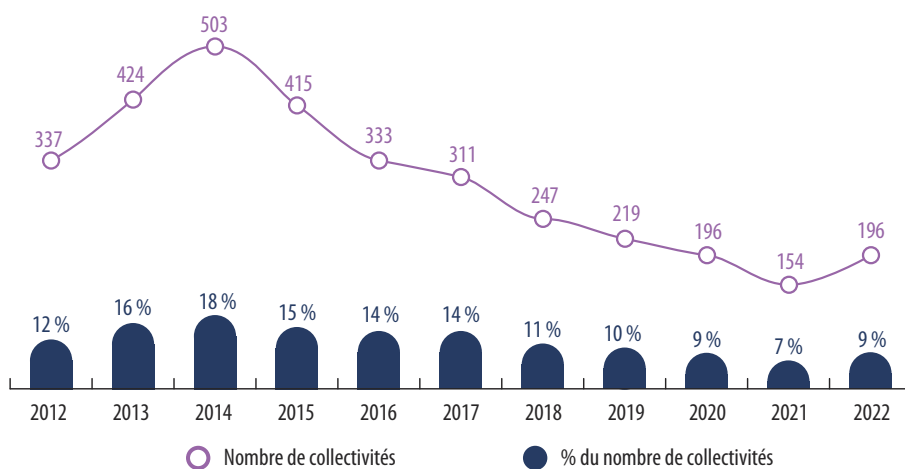
Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	1 637 60 %	1 510 55 %	1 457 53 %	1 509 55 %	1 330 54 %	1 237 54 %	1 273 56 %	1 289 59 %	1 396 64 %	1 448 66 %	1 426 65 %
Entre 5 et 8 ans	549 20 %	564 21 %	540 20 %	556 20 %	519 21 %	502 22 %	526 34 %	492 22 %	465 21 %	453 21 %	412 19 %
Entre 8 et 11 ans	217 8 %	245 9 %	244 9 %	272 10 %	268 11 %	239 10 %	230 10 %	198 9 %	141 6 %	143 7 %	160 7 %
Plus de 11 ans	337 13 %	423 16 %	503 18 %	415 15 %	333 14 %	311 14 %	247 11 %	219 10 %	196 9 %	154 7 %	196 9 %
Nombre de communes analysées	2 740	2 743	2 744	2 752	2 450	2 289	2 276	2 198	2 198	2 198	2 194

Entre 2012 et 2014, nous observons une augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2014, 503 communes (*18 % des communes de la strate*) étaient en risque de surendettement. La situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, nous avons 196 communes (*9 % de strate*) en risque de surendettement.

Évolution du nombre de collectivités avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans entre 2012 et 2022



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	26 1%	25 1%	33 1%	14 1%	21 1%	16 1%	11 1%	11 1%	6 0%	7 0%	3 0%
Entre 10 et 100 € par habitant	406 15%	506 18%	544 20%	415 15%	356 15%	335 15%	314 14%	306 14%	228 10%	175 8%	162 7%
Entre 100 et 500 € par habitant	1 669 61%	1 646 60%	1 604 59%	1 679 61%	1 490 61%	1 364 60%	1 366 60%	1 346 61%	1 363 62%	1 301 59%	1 204 55%
> 500 €	639 23%	566 21%	563 21%	644 23%	585 24%	574 25%	585 26%	535 24%	601 27%	715 23%	825 38%
Nombre de communes analysées	2 740	2 743	2 744	2 752	2 450	2 289	2 276	2 198	2 198	2 198	2 194

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes entre 3 500 et 10 000 habitants à partir de 2014.

En 2022, 38 % des communes ont une trésorerie supérieure à 500 € contre 20 % en 2014.



Communes de 2 000 à 3 500 hab.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	882 34 %	755 30 %	672 26 %	694 27 %	659 27 %	626 27 %	676 29 %	754 33 %	812 36 %	809 35 %	817 36 %
Entre 100 et 200 € / habitant	1 183 46 %	1 160 45 %	1 146 45 %	1 165 45 %	1 107 46 %	1 095 46 %	1 076 46 %	1 004 44 %	1 011 44 %	1 011 44 %	1 022 45 %
Entre 0 et 100 € / habitant	471 18 %	608 24 %	685 27 %	667 26 %	615 25 %	596 25 %	553 24 %	500 19 %	425 19 %	437 19 %	409 18 %
< 0 € / habitant	30 1 %	39 2 %	60 2 %	46 2 %	48 2 %	43 2 %	52 2 %	27 1 %	37 2 %	28 1 %	33 1 %
Nombre de communes analysées	2 566	2 562	2 563	2 572	2 429	2 360	2 357	2 285	2 285	2 285	2 281

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	1 324 52 %	1 173 46 %	1 031 40 %	1 043 41 %	1 008 42 %	946 40 %	980 42 %	1 073 47 %	1 129 49 %	1 111 49 %	1 155 51 %
Entre 50 et 100 € / habitant	605 24 %	595 23 %	630 25 %	644 25 %	614 25 %	596 25 %	607 26 %	536 24 %	546 24 %	552 24 %	539 24 %
Entre 0 et 50 € / habitant	397 16 %	417 18 %	511 20 %	498 19 %	450 19 %	500 21 %	468 20 %	407 18 %	347 15 %	375 16 %	361 16 %
< 0 € / habitant	240 9 %	323 12 %	391 15 %	387 15 %	357 14 %	318 14 %	302 13 %	269 12 %	263 12 %	247 11 %	226 10 %
Nombre de communes analysées	2 566	2 562	2 563	2 572	2 429	2 360	2 357	2 285	2 285	2 285	2 281

Pour les communes entre 2 000 et 3 500 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 60 communes avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 391 communes (*15 % des communes de la strate*) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. En 2022, nous avons 226 communes (*10 % de la strate*) avec une épargne nette négative.

Nombre de communes / % du nombre de communes

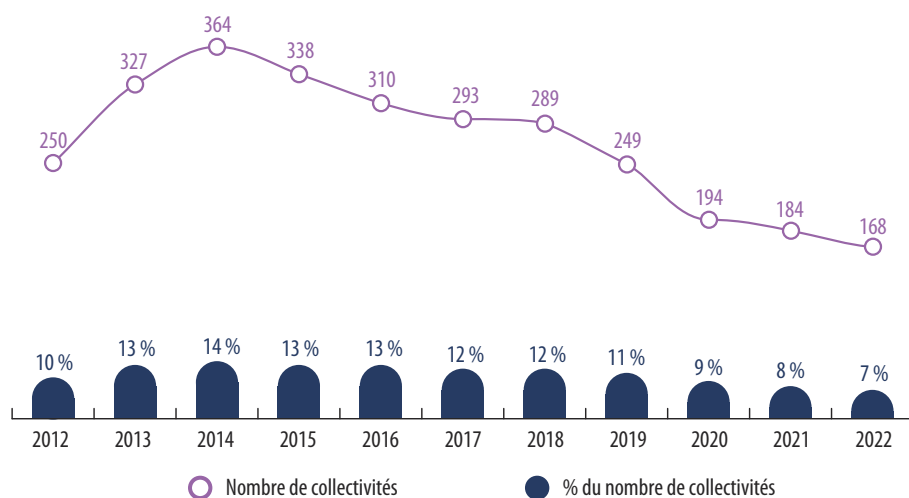
Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	1 639 64 %	1 535 60 %	1 472 57 %	1 521 59 %	1 459 60 %	1 394 59 %	1 423 60 %	1 441 63 %	1 517 66 %	1 530 67 %	1 558 68 %
Entre 5 et 8 ans	494 19 %	476 19 %	516 20 %	508 20 %	472 19 %	464 20 %	458 19 %	429 19 %	422 19 %	413 18 %	413 18 %
Entre 8 et 11 ans	183 7 %	224 9 %	211 8 %	204 8 %	188 8 %	209 9 %	187 8 %	166 7 %	152 7 %	158 7 %	142 6 %
Plus de 11 ans	250 10 %	327 13 %	364 14 %	338 13 %	310 13 %	293 12 %	289 12 %	249 11 %	194 9 %	184 8 %	168 7 %
Nombre de communes analysées	2 566	2 562	2 563	2 571	2 429	2 360	2 357	2 285	2 285	2 285	2 281

Entre 2012 et 2014, nous observons une augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2014, 364 communes (*14 % des communes de la strate*) étaient en risque de surendettement. La situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, nous avons 168 communes (*7 % de strate*) en risque de surendettement.

Évolution du nombre de collectivités avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans entre 2012 et 2022



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	11 0%	20 1%	26 1%	13 1%	14 1%	11 1%	10 0%	5 0%	5 0%	3 0%	0 0%
Entre 10 et 100 € par habitant	317 12%	379 15%	404 16%	295 12%	238 10%	253 11%	215 9%	239 11%	195 9%	153 7%	127 6%
Entre 100 et 500 € par habitant	1560 61%	1531 60%	1554 61%	1581 62%	1487 61%	1388 59%	1396 59%	1332 58%	1342 59%	1277 56%	1204 53%
> 500 €	678 26%	632 25%	579 22%	683 27%	690 28%	708 30%	736 31%	709 31%	743 33%	852 37%	950 42%
Nombre de communes analysées	2 566	2 562	2 563	2 571	2 429	2 360	2 357	2 285	2 285	2 285	2 281

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes entre 2 000 et 3 500 habitants à partir de 2014.

En 2022, 42 % des communes ont une trésorerie supérieure à 500 € contre 23 % en 2014.



Communes de 500 à 2 000 hab.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	3 481 29 %	2 978 25 %	2 782 23 %	2 722 23 %	2 535 22 %	2 550 22 %	2 753 24 %	2 928 26 %	3 059 27 %	3 056 27 %	3 346 30 %
Entre 100 et 200 € / habitant	5 278 44 %	4 961 42 %	4 912 41 %	4 972 42 %	4 832 41 %	4 754 41 %	4 717 41 %	4 676 41 %	4 758 42 %	4 586 41 %	4 702 41 %
Entre 0 et 100 € / habitant	2 942 25 %	3 611 30 %	3 795 32 %	3 775 32 %	3 892 33 %	3 768 33 %	3 602 31 %	3 371 30 %	3 145 28 %	3 248 29 %	2 903 26 %
< 0 € / habitant	256 2 %	401 3 %	462 4 %	428 4 %	415 4 %	449 4 %	416 4 %	328 3 %	343 3 %	412 4 %	331 3 %
Nombre de communes analysées	11 957	11 951	11 951	11 897	11 674	11 521	11 488	11 303	11 305	11 302	11 282

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	5 754 48 %	4 980 42 %	4 576 38 %	4 502 38 %	4 260 37 %	4 236 37 %	4 429 39 %	4 543 40 %	4 657 41 %	4 578 41 %	5 075 45 %
Entre 50 et 100 € / habitant	2 868 24 %	2 769 23 %	2 737 23 %	2 814 24 %	2 721 23 %	2 692 23 %	2 650 23 %	2 628 23 %	2 633 23 %	2 535 22 %	2 539 23 %
Entre 0 et 50 € / habitant	1 948 16 %	2 346 20 %	2 510 21 %	2 484 21 %	2 525 22 %	2 422 21 %	2 401 21 %	2 230 20 %	2 083 18 %	2 185 19 %	2 038 18 %
< 0 € / habitant	1 387 12 %	1 856 16 %	2 128 18 %	2 097 18 %	2 168 19 %	2 171 19 %	2 008 18 %	1 902 17 %	1 942 17 %	2 004 18 %	1 630 14 %
Nombre de communes analysées	11 957	11 951	11 951	11 897	11 674	11 521	11 488	11 303	11 305	11 302	11 282

Pour les communes entre 500 et 2 000 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 462 communes avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 2 128 communes (*18 % des communes de la strate*) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. Cependant, en 2022, nous avons toujours 1 630 communes (*14 % de la strate*) avec une épargne nette négative.

Nombre de communes / % du nombre de communes

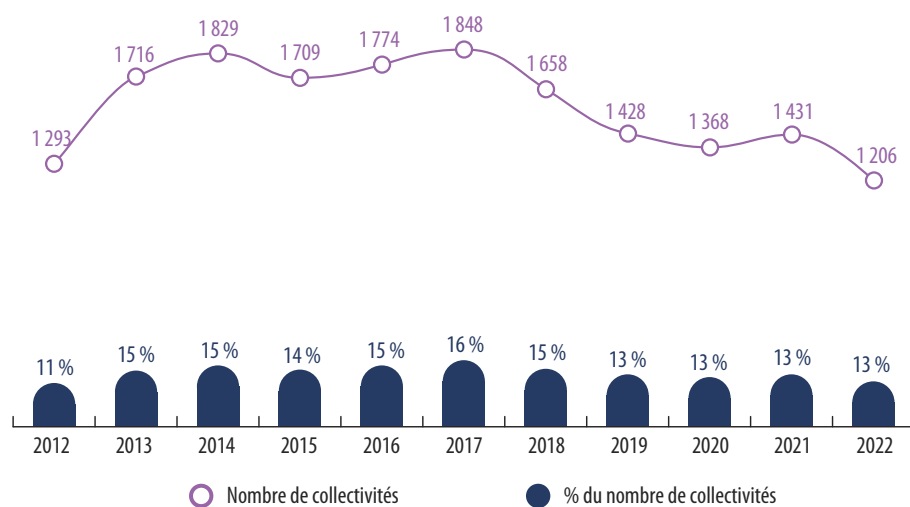
Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	8 191 69 %	7 561 63 %	7 413 62 %	7 435 63 %	7 152 61 %	6 992 61 %	7 080 62 %	7 227 64 %	7 470 66 %	7 411 66 %	7 740 69 %
Entre 5 et 8 ans	1 743 15 %	1 825 15 %	1 837 15 %	1 898 16 %	1 872 16 %	1 848 16 %	1 902 17 %	1 854 16 %	1 752 16 %	1 719 16 %	1 708 15 %
Entre 8 et 11 ans	730 6 %	849 7 %	872 7 %	851 7 %	873 8 %	833 7 %	848 7 %	794 7 %	715 6 %	741 6 %	628 6 %
Plus de 11 ans	1 293 11 %	1 716 14 %	1 829 15 %	1 709 14 %	1 774 15 %	1 848 16 %	1 658 14 %	1 428 13 %	1 368 12 %	1 431 13 %	1 206 11 %
Nombre de communes analysées	11 957	11 951	11 951	11 893	11 671	11 521	11 488	11 303	11 305	11 302	11 282

Entre 2012 et 2014, nous observons une augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2014, 1829 communes (*15 % des communes de la strate*) étaient en risque de surendettement. La situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, nous avons toujours 1 206 communes (*11 % de strate*) en risque de surendettement.

Évolution du nombre de collectivités avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans entre 2012 et 2022



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	53 0 %	65 1 %	78 1 %	43 0 %	47 0 %	25 0 %	31 0 %	25 0 %	12 0 %	19 0 %	7 0 %
Entre 10 et 100 € par habitant	1194 10 %	1312 11 %	1426 12 %	1032 9 %	986 8 %	931 8 %	863 8 %	766 7 %	616 5 %	554 5 %	464 4 %
Entre 100 et 500 € par habitant	7011 59 %	7041 59 %	6 895 58 %	6 915 58 %	6 557 56 %	6342 55 %	6189 54 %	6183 55 %	5953 53 %	5634 50 %	5288 47 %
> 500 €	3699 31 %	3533 30 %	3552 30 %	3 477 33 %	3 907 35 %	4 084 37 %	4 223 38 %	4 405 38 %	4724 42 %	5095 45 %	5523 49 %
Nombre de communes analysées	11 957	11 951	11 951	11 893	11 671	11 521	11 488	11 303	11 305	11 302	11 282

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes entre 500 et 2 000 habitants à partir de 2014.

En 2022, 49 % des communes ont une trésorerie supérieure à 500 € contre 30 % en 2014.



Communes moins de 500 hab.

Nombre de communes / % du nombre de communes

Epargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 200 € / habitant	8 269 45 %	7 243 40 %	6 866 38 %	6 774 37 %	6 431 35 %	6 651 37 %	6 670 38 %	7 200 40 %	7 887 44 %	8 236 45 %	9 223 51 %
Entre 100 et 200 € / habitant	5 784 32 %	5 978 33 %	5 891 32 %	5 829 32 %	5 904 33 %	5 824 32 %	5 620 21 %	5 714 32 %	5 547 31 %	5 266 29 %	4 982 28 %
Entre 0 et 100 € / habitant	3 392 19 %	3 916 22 %	4 260 23 %	4 399 24 %	4 483 25 %	4 380 24 %	4 251 24 %	3 876 21 %	3 540 20 %	3 510 19 %	2 929 16 %
< 0 € / habitant	784 4 %	1 091 6 %	1 209 7 %	1 213 7 %	1 373 8 %	1 317 7 %	1 326 7 %	1 350 7 %	1 166 6 %	1 128 6 %	993 6 %
Nombre de communes analysées	18 226	18 228	18 226	18 215	18 191	18 172	18 167	18 140	18 140	18 140	18 127

Epargne nette	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
> à 100 € / habitant	11 271 62 %	10 123 56 %	9 506 52 %	9 333 54 %	8 926 49 %	9 130 50 %	9 169 51 %	9 465 52 %	10 089 56 %	10 344 57 %	11 336 63 %
Entre 50 et 100 € / habitant	2 277 15 %	3 028 17 %	3 137 17 %	3 120 17 %	3 126 17 %	3 034 17 %	2 988 16 %	2 964 16 %	2 800 15 %	2 658 15 %	2 409 13 %
Entre 0 et 50 € / habitant	2 049 11 %	2 226 12 %	2 528 14 %	2 558 14 %	2 634 15 %	2 607 14 %	2 566 14 %	2 296 13 %	2 112 12 %	2 096 12 %	1 804 10 %
< 0 € / habitant	2 186 12 %	2 851 16 %	3 055 17 %	3 204 18 %	3 505 19 %	3 401 19 %	3 444 19 %	3 415 19 %	3 129 17 %	3 042 17 %	2 578 14 %
Nombre de communes analysées	18 226	18 228	18 226	18 215	18 191	18 172	18 167	18 140	18 140	18 140	18 127

Pour les communes de moins de 500 habitants, nous observons une dégradation des finances locales en 2014 (*impact de la baisse de DGF*) avec pour cette année :

- 1 209 communes avec une épargne brute négative (*des dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes sur l'exercice*) ;
- 3 055 communes (*17 % des communes de la strate*) avec une épargne nette négative (*dont l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette*).

Par la suite, la situation s'est améliorée, les communes s'étant adaptées à la baisse des dotations en réduisant leurs dépenses et en augmentant leurs recettes fiscales. Cependant, en 2022, nous avons toujours 2 578 communes (*14 % de la strate*) avec une épargne nette négative.

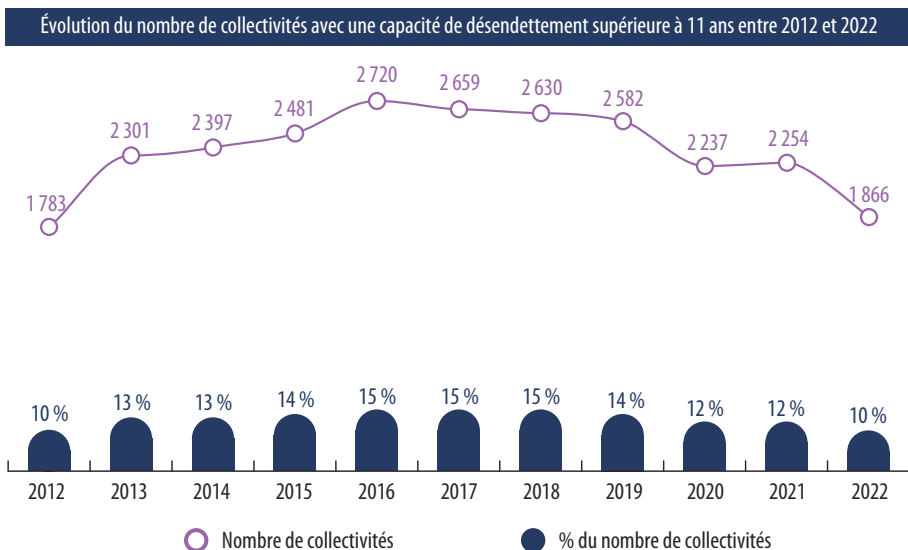
Nombre de communes / % du nombre de communes

Capacité de désendettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entre 0 et 5 ans	14 285 78 %	13 561 74 %	13 417 74 %	13 247 73 %	12 902 71 %	12 928 71 %	12 956 71 %	13 142 73 %	13 549 75 %	13 696 76 %	14 219 79 %
Entre 5 et 8 ans	1 498 8 %	1 617 9 %	1 646 9 %	1 683 9 %	1 734 10 %	1 748 10 %	1 776 10 %	1 656 9 %	1 647 9 %	1 529 8 %	1 415 8 %
Entre 8 et 11 ans	657 4 %	743 4 %	759 4 %	798 4 %	829 5 %	831 5 %	799 4 %	754 4 %	701 4 %	655 4 %	621 3 %
Plus de 11 ans	1 783 10 %	2 301 13 %	2 397 13 %	2 481 14 %	2 720 15 %	2 659 15 %	2 630 15 %	2 582 14 %	2 237 12 %	2 254 12 %	1 866 10 %
Nombre de communes analysées	18 223	18 222	18 219	18 209	18 185	18 166	18 161	18 134	18 134	18 134	18 121

Entre 2012 et 2014, nous observons une augmentation des communes avec une capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) supérieure à 11 ans. Cela peut s'expliquer par :

- Les dernières années du mandat 2008-2014 (*augmentation des dépenses d'investissement et donc de l'endettement*) ;
- Baisse de la DGF en 2014, qui a entraîné une baisse des recettes de fonctionnement et donc de l'épargne brute.

En 2014, 2 397 communes (*13 % des communes de la strate*) étaient en risque de surendettement. La situation s'est progressivement améliorée par la suite. En 2022, nous avons toujours 1 866 communes (*10 % de strate*) en risque de surendettement.



Nombre de communes / % du nombre de communes

Dépôts au trésor	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
< 10 € / habitant	33 0 %	42 0 %	90 1 %	37 0 %	40 0 %	33 0 %	31 1 %	26 0 %	18 1 %	18 1 %	14 1 %
Entre 10 et 100 € par habitant	683 4 %	813 5 %	772 4 %	609 3 %	618 3 %	601 3 %	510 3 %	453 3 %	353 2 %	276 2 %	234 1 %
Entre 100 et 500 € par habitant	6 858 38 %	6 856 38 %	6 674 37 %	6 503 36 %	6 135 34 %	5 896 33 %	5 635 31 %	5 427 30 %	4 868 27 %	4 528 25 %	3 900 22 %
> 500 €	10 655 59 %	10 517 58 %	10 690 59 %	11 066 61 %	11 398 63 %	11 642 64 %	11 991 66 %	12 234 67 %	12 901 71 %	13 318 73 %	13 979 77 %
Nombre de communes analysées	18 223	18 222	18 219	18 209	18 185	18 166	18 161	18 134	18 134	18 134	18 121

Nous observons une augmentation de la trésorerie pour les communes de moins 500 habitants à partir de 2014.

En 2022, 77 % des communes ont une trésorerie supérieure à 500 € contre 58 % en 2014.

Bilan de l'analyse des écarts par strate

	Nombre et pourcentage de communes avec une épargne brute négative en fonction de la strate										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Communes de plus de 100 000 habitants	0 0%	0 0%	1 2%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	1 2%	0 0%	0 0%
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	1 1%	1 1%	1 1%	4 4%	1 1%	2 2%	2 2%	1 1%	3 3%	1 1%	0 0%
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	4 1%	6 2%	13 3%	8 2%	7 2%	8 2%	3 1%	3 1%	8 2%	2 1%	1 0%
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	3 0%	17 3%	19 3%	24 4%	10 2%	14 2%	10 2%	2 0%	12 2%	8 1%	6 1%
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	46 2%	81 3%	96 4%	90 3%	50 2%	41 2%	35 2%	30 2%	29 1%	20 1%	25 1%
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	30 1%	39 2%	60 2%	46 2%	48 2%	43 2%	52 2%	27 2%	37 2%	28 1%	33 1%
Communes entre 500 et 2 000 habitants	256 2%	401 3%	462 4%	428 4%	415 4%	449 4%	416 4%	328 3%	343 3%	412 4%	331 3%
Communes de moins de 500 habitants	784 4%	1 081 6%	1 209 7%	1 213 7%	1 373 8%	1 317 7%	1 326 7%	1 350 7%	1 166 6%	1 128 6%	993 6%
Total	1 124 3%	1 636 5%	1 861 5%	1 813 5%	1 904 5%	1 874 5%	1 844 5%	1 741 5%	1 599 5%	1 599 5%	1 389 4%

Au niveau de l'épargne brute, nous avons observé pour 2014 une dégradation pour l'ensemble des strates.

Si les communes de plus de 2 000 habitants ont réussi à absorber la baisse des dotations (*augmentation des recettes fiscales, maîtrise des dépenses de fonctionnement*), pour les plus petites communes, la situation a continué de se dégrader entre 2012 et 2016, pour se stabiliser jusqu'en 2019, et commencer à s'améliorer entre 2019 et 2022.

On remarque également un impact différencié de la crise sanitaire en 2020. Avec comme vu dans « Focus « impact COVID », l'épargne brute des grandes collectivités (plus de 20 000 habitants) s'est dégradée, alors que nous observons une amélioration pour les collectivités de moins de 20 000 habitants.

Nous retrouvons le même constat au niveau de l'analyse de l'épargne nette.

Si le pic observé en 2014 pour les grandes collectivités peut s'expliquer par la fin du mandat électoral (*augmentation des dépenses d'investissement sur les dernières années et donc de l'endettement combiné à une diminution de l'épargne brute avec la baisse de la DGF*), pour les petites collectivités le nombre de communes avec une épargne nette négative n'a cessé d'augmenter sur la période 2012-2019.

En regardant les % de communes avec une épargne nette négative, ce sont les communes entre 50 000 et 100 000, qui sont le plus impacté sur la période 2012-2022, avec près de 25 % des communes sur la période dont l'épargne brute générée ne peut couvrir le remboursement du capital de la dette.

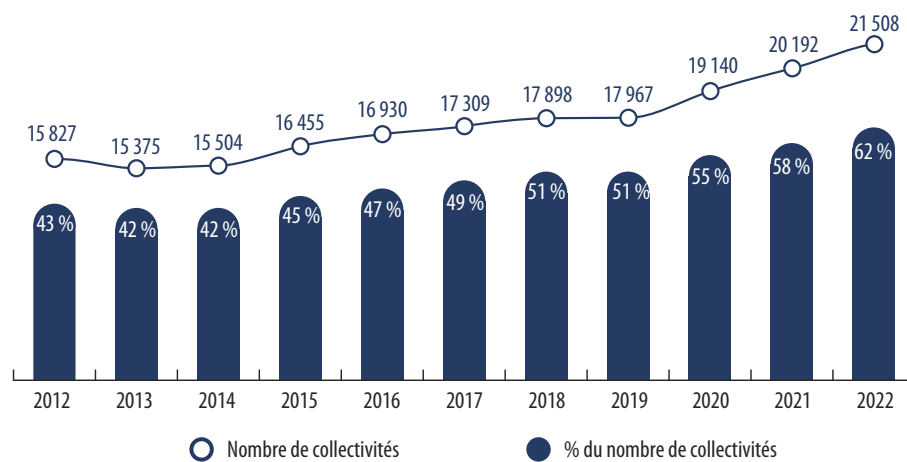
	Nombre et pourcentage de communes avec une épargne brute nette en fonction de la strate										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Communes de plus de 100 000 habitants	4 9 %	6 13 %	12 26 %	9 20 %	9 20 %	6 15 %	4 10 %	0 0 %	7 17 %	4 10 %	2 5 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	23 24 %	25 26 %	31 32 %	23 24 %	22 24 %	27 30 %	21 23 %	16 18 %	25 28 %	18 20 %	21 23 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	67 18 %	67 18 %	101 26 %	75 19 %	78 22 %	77 21 %	59 16 %	49 14 %	63 18 %	42 12 %	46 13 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	82 12 %	113 16 %	151 22 %	113 16 %	89 14 %	79 14 %	72 13 %	56 10 %	62 11 %	47 9 %	73 13 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	307 11 %	422 15 %	515 19 %	452 16 %	353 14 %	324 14 %	264 12 %	238 11 %	249 11 %	192 9 %	208 10 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	240 9 %	323 13 %	391 15 %	387 15 %	357 15 %	318 14 %	302 13 %	269 12 %	263 12 %	247 11 %	226 10 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	1 387 12 %	1 856 16 %	2 128 18 %	2 097 18 %	2 168 19 %	2 171 19 %	2 008 18 %	1 902 17 %	1 942 17 %	2 004 18 %	1 630 14 %
Communes de moins de 500 habitants	2 186 12 %	2 851 16 %	3 055 17 %	3 204 18 %	3 505 19 %	3 401 19 %	3 444 19 %	3 415 19 %	3 129 17 %	3 042 17 %	2 578 14 %
Total	4 296 12 %	5 663 15 %	6 384 17 %	6 360 17 %	6 581 18 %	6 403 18 %	6 174 18 %	5 945 17 %	5 740 16 %	5 596 16 %	4 784 14 %

Au niveau de la capacité de désendettement, comme pour l'épargne nette, nous constatons une augmentation des communes en risque de surendettement entre 2012 et 2014, puis la situation s'améliore lentement.

	Nombre et pourcentage de communes avec une capacité de désendettement supérieure à 11 ans en fonction de la strate										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Communes de plus de 100 000 habitants	7 15 %	6 13 %	11 24 %	12 26 %	9 20 %	11 27 %	4 10 %	2 5 %	4 12 %	4 10 %	2 5 %
Communes entre 50 000 et 100 000 habitants	22 23 %	26 27 %	32 33 %	28 30 %	24 26 %	29 32 %	22 24 %	19 21 %	22 24 %	15 17 %	17 19 %
Communes entre 20 000 et 50 000 habitants	65 17 %	74 19 %	94 25 %	88 23 %	71 20 %	78 22 %	66 18 %	49 14 %	56 16 %	38 11 %	45 13 %
Communes entre 10 000 et 20 000 habitants	91 13 %	122 18 %	144 21 %	107 15 %	89 14 %	80 14 %	70 12 %	46 8 %	47 9 %	40 7 %	57 10 %
Communes entre 3 500 et 10 000 habitants	337 12 %	424 16 %	503 18 %	415 15 %	333 14 %	311 14 %	247 11 %	219 10 %	196 9 %	154 7 %	196 9 %
Communes entre 2 000 et 3 500 habitants	250 10 %	327 13 %	364 14 %	338 13 %	310 13 %	293 12 %	289 12 %	249 11 %	194 9 %	184 8 %	168 7 %
Communes entre 500 et 2 000 habitants	1 293 11 %	1 716 14 %	1 829 15 %	1 709 14 %	1 774 15 %	1 848 16 %	1 658 14 %	1 428 13 %	1 368 12 %	1 431 13 %	1 206 11 %
Communes de moins de 500 habitants	1 783 10 %	2 301 13 %	2 397 13 %	2 481 14 %	2 720 15 %	2 659 15 %	2 630 15 %	2 582 13 %	2 237 12 %	2 254 13 %	1 866 11 %
Total	3 848 11 %	4 996 14 %	5 374 15 %	5 178 14 %	5 330 15 %	5 309 15 %	4 986 14 %	4 594 13 %	4 125 12 %	4 120 12 %	3 557 10 %

Au niveau de la trésorerie, le nombre de communes avec une trésorerie > 500€ par habitant sur la période a fortement augmenté entre 2012 et 2022.

Évolution du nombre de communes avec une trésorerie supérieure 500€/hab entre 2012 et 2022







Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne
15 rue Boileau • BP 855 • 78008 Versailles Cedex
01 39 49 62 00 • www.cigversailles.fr